Le Monde



15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15201 – 7 F – DIMANCHE 12 – LUNDI 13 DÉCEMBRE 1993

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Le plan européen contre le chômage et les négociations du GATT

Les limites du Livre blanc

PERSONNE ne s'y est trompé. Le Livre blanc sur la croissance et l'emploi présenté par Jacques Delors a été couvert de fleurs par les chefs d'Etat et de gouvernement, vendredi 10 décembre, au cours de la première journée du sommet des Douze à Bruxelles. Mais c'était pour mieux l'enterrer. La fin de non-recevoir est évidente.

Le président de la Commission européenne ne peut en retirer qu'amertume et dépit. Il a pourtant sa part de responsabilité. Fruit d'un travail remarquable, le Livre blanc pèche par son manque de contraintes. Il ne contient guère de rendez-vous précis et mobilisateurs, contrairement à celui de 1985, qui ouvrait la voie au marché unique de 1993.

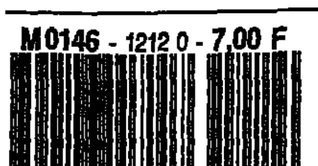
CE manque de repères explique que les débats au sein des Douze se soient focalisés sur le seul point du Livre blanc qui comportait des chiffres précis : le lancement d'un grand emprunt de l'Union européenne pour financer des grands travaux. Soutenu clairement par la France, le Danemark, l'Espagne et le Portugal, et de façon plus hésitante par l'Italie, le projet a fait chou blanc auprès de l'Allemagne, des Pays-Bas et de la Grande-Bretagne. Si les dirigeants de ces trois pays ont usé de termes polis pour le rejeter, le refus n'en est pas moins net.

A l'heure où tous les gouvernements européens s'efforcent vaille que vaille de remettre de l'ordre dans leurs finances publiques, l'idée d'accroître l'endettement des Douze ne pouvait qu'être fraîchement accueillie à Londres ou à Bonn. D'autant que le précédent programme européen d'investissements, décidé en décembre 1992, est toujours en plan. La moitié à peine des sommes prévues par la Banque européenne d'investissement a été engagée à ce jour.

CONTENU dans le Livre blanc, le thème de la lutte contre le chômage aurait dû davantage mobiliser les Douze. Pour créer 15 millions d'emplois d'ici à la fin du siècle comme elle en a l'ambition, la Commission préconise des pistes d'action qui méritent l'attention. La réduction du « coût relatif du travail peu qualifié », en particulier, est un problème dont on imagine mal qu'il puisse être résolu autrement que dans le cadre de l'Union européenne.

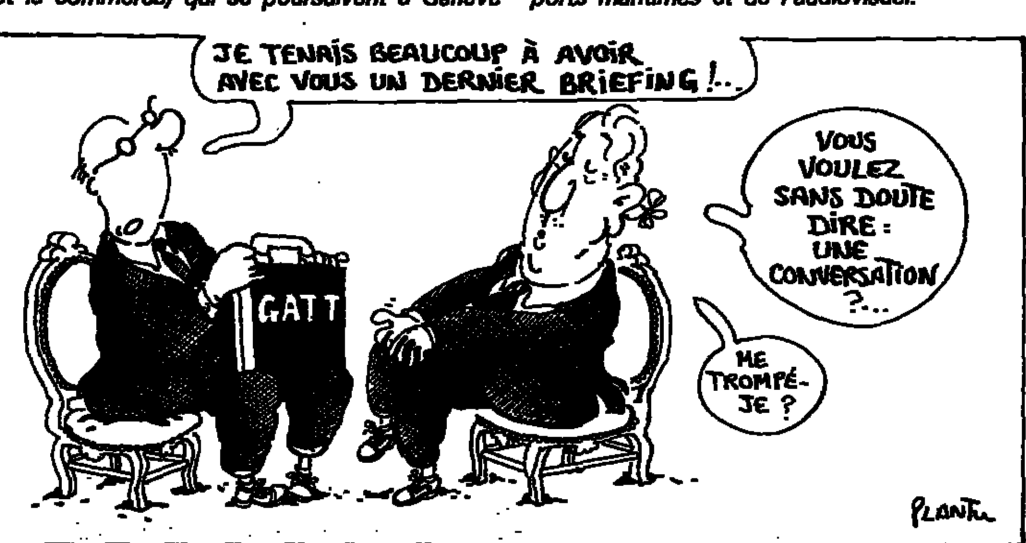
Que rien de très ambitieux ne se soit décidé au sommet de Bruxelles illustre une nouvelle fois le clivage qui existe, au sein des Douze, entre les tenants d'une Europe plus soudée, capable de prendre des initiatives hardies, et ceux qui se méfient de Bruxelles et ne veulent surtout pas voir l'Europe empiéter sur des prérogatives nationales.

M 0146 - 1212 0 - 7,00 F



Ultimes tractations à Genève sur le commerce international

Le sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union européenne, réuni les 10 et 11 décembre à Bruxelles, a consacré l'essentiel de ses travaux à la situation en Yougoslavie, à l'examen du Livre blanc sur la croissance et l'emploi présenté par le président de la Commission, Jacques Delors, et aux négociations du GATT (Accord général sur les tarifs et le commerce) qui se poursuivent à Genève avant la date butoir du 15 décembre. Sur le Livre blanc, il existe un accord de principe, mais des oppositions se font jour (Grande-Bretagne, Allemagne, Pays-Bas) sur le financement des propositions. Quant au GATT, les positions se durcissent à l'approche de l'échéance, malgré l'optimisme affiché, sur les dossiers litigieux de l'aéronautique, des transports maritimes et de l'audiovisuel.



Lire nos informations pages 4 et 13

Dominique Strauss-Kahn au « Grand Jury RTL-*le Monde* »

Dominique Strauss-Kahn, responsable du groupe des experts du PS et ancien ministre de l'industrie et du commerce extérieur, est l'invité du « Grand Jury RTL-*le Monde* », dimanche 12 décembre à partir de 18 h 30.

Le « Grand Jury RTL-*le Monde* » est également diffusé sur la chaîne câblée Paris-Première, le même jour, de 20 heures à 21 heures.

Le gouvernement et la majorité s'interrogent sur l'enseignement privé

Alors que le rapport Vedel sur la situation des établissements scolaires privés devait être remis au premier ministre, lundi 13 décembre, puis communiqué rapidement aux parlementaires, le gouvernement et la majorité s'interrogent sur la possibilité de reprendre, avant la fin de cette session parlementaire, la discussion sur la révision de la loi Falloux, interrompue en juin dernier. A moins que, dans l'immédiat, le gouvernement ne décide, dans le cadre du collectif encore en discussion, de faire un effort budgétaire supplémentaire en faveur des établissements privés.

page 7

L'OLP n'est pas prête

Yasser Arafat est critiqué par son entourage à propos de l'application de l'accord avec Israël

TUNIS

de notre envoyée spéciale

Avant la nouvelle rencontre entre le chef de l'OLP, Yasser Arafat, et le premier ministre israélien, Itzhak Rabin, dimanche 12 décembre, au Caire, presque plus personne, au siège de l'OLP à Tunis, ne croyait plus en la possibilité de conclure, avant l'échéance du 13 décembre, un accord sur le retrait de l'armée israélienne de Gaza et de Jéricho.

Malgré les déclarations répétées de M. Arafat sur le caractère *« sacré »* de cette date et malgré la dénonciation, à l'avance, par le comité exécutif de l'OLP, de tout report, la plupart des responsables de la « centrale » palestinienne se sont fait – à grand regret – à l'idée qu'un accord complet avec l'Etat juif, sur la nouvelle phase prévue par la déclaration de principes signée à Washington en septembre, demanderait encore quelque temps. Et ils rejettent sur Israël la responsabilité des difficultés.

Toutefois, n'était le regain de violence dans les territoires occupés – imputable surtout à ces lenteurs, – il y aurait presque lieu de se féliciter de ce report. Car les dispositions requises pour le transfert, même partiel, de l'autorité d'Israël aux Palestiniens n'ont été prises qu'à moitié par l'OLP. Tous les dirigeants de la centrale admettent cet état de fait et dénoncent à ce propos le comportement de M. Arafat. Et cependant, même si leurs reproches ne sont pas dénués d'arrière-pensées, aucun de nos interlocuteurs ne peut être tenu pour un ennemi du « Vieux », bien au contraire.

Ce qui devrait – ou aurait dû – se passer le 13 décembre, au moment de l'amorce du retrait de l'armée israélienne, c'est un commencement de déploiement de la police palestinienne et un début de transfert progressif d'autorité de l'administration civile israélienne aux Palestiniens, dans différents domaines. Or, pour l'instant, la police palestinienne n'est prête qu'à une relève toute symbolique. La faute, affirme en substance un conseiller de M. Arafat, en incombe principalement aux Occidentaux, auxquels le chef de l'OLP a inlassablement répété qu'il avait besoin d'argent pour l'achat des équipements et le paiement des salaires. C'est seulement cette semaine que les Etats-Unis, par la bouche de Warren Christopher, le secrétaire d'Etat, ont promis du matériel, de même que la Suède, la Norvège et le Danemark.

« Et les salaires ! Comment voulez-vous que les militaires de l'Armée de libération de la Palestine (ALP) qui n'ont déjà pas touché leur solde depuis quatre mois – en raison de la crise financière de l'OLP – et qui se sont quand même portés volontaires avec enthousiasme pour aller faire la police dans les territoires, soient motivés s'ils ne sont pas assurés de toucher des salaires ? », demande ce conseiller. Or, il n'y a aucune promesse d'argent. Les Occidentaux, indique un autre responsable, ont prévenu qu'ils ne financeraient que des projets concrets. Et les pays du Golfe ne paient toujours pas.

Les Palestiniens ont horreur que les Occidentaux ou les Israéliens leur fassent des reproches, étant persuadés que ceux-ci n'ont rien fait pour les aider. Ils admettent toutefois que l'Occident ne peut être tenu pour responsable de leurs autres lacunes.

MOUNA NAÏM

Lire la suite page 5

Les socialistes à la reconquête du Portugal

Le PS est le grand favori du scrutin municipal du 12 décembre
Mais la droite libérale espère rattraper le terrain perdu d'ici aux législatives de 1995

LISBONNE

de notre envoyé spécial

Jorge Sampaio joue sur du velours. Le maire de la capitale ne veut pas l'avouer car, en politique, rien n'est jamais acquis, mais sa réélection paraît assurée. Cet avocat de cinquante-quatre ans est non seulement donné gagnant, mais en plus il va probablement améliorer son score de 1989, lorsqu'il avait ravi de justesse Lisbonne à la droite libérale du premier ministre, Anibal Cavaco Silva. Depuis, l'ancien secrétaire général du Parti socialiste a fait son trou et il s'y sent très bien. *« Pour la première fois,* avoue-t-il, *l'homme de gauche et le théoricien que je suis a pu mettre en pratique ses idées. Maintenant, j'ai la passion du concret et je suis persuadé que le futur de la démocratie se joue, en partie, dans la façon dont on répond aux besoins des citoyens. »*

Jorge Sampaio a trouvé sa voie dans *« cette expérience de la pratique »*. Il ne regrette rien de ses fonctions passées, de son échec aux élections législatives d'octobre 1991, de son éviction de la direction du PS en février 1992. C'est un homme sans amertume, un maire à l'écoute, un visage que tout le monde connaît, et cela plaît manifestement à Jorge Sampaio. A la tête d'une coalition dans laquelle figurent cinq formations dont le Parti communiste (cas unique au Portugal), il a réussi à la préserver et à la reconduire, ce qui n'est pas une mince affaire. Alors, qu'on ne vienne pas lui dire, comme le font ses adversaires, qu'il n'est là que pour deux ans puisqu'il briguera, en 1996, le siège de président de la République, laissé vacant par Mario Soares après deux mandats successifs. *« Je respecte mes engagements »*, précise-t-il en refusant de se laisser entraîner sur ce terrain. L'an prochain Lisbonne sera la capitale culturelle de l'Europe, et, en 1998, elle abritera une Exposition internationale. Il y a donc assez à faire sans se préoccuper de fonctions futures. Dans l'immédiat, il faut arpenter la ville et gagner ces élections.

A Lisbonne comme dans les principales villes du pays la victoire socialiste ne semble guère faire de doute. Le Parti social-démocrate (PSD) de Cavaco Silva aura beaucoup de mal à refaire le terrain perdu lors de la déroute de 1989 au cours de laquelle plusieurs grandes villes tombèrent aux mains des socialistes. Aujourd'hui, le parti au pouvoir ne croit pas en la possibilité de les reconquérir, mais il espère devancer le PS quant au nombre de cités contrôlées sur les trois cent cinq municipalités, grandes et petites, dont la direction est actuellement en jeu. C'est ainsi que sera mesuré le succès ou la défaite du PSD, car la majorité permettra au gouvernement de s'assurer la présidence convoitée de l'Association nationale des municipalités, un organisme dont le poids est important et dont Nunes Liberato, le secrétaire général du PSD, reconnaît qu'il s'agit *« d'un objectif »*.

Au siège du parti, cet ancien secrétaire d'Etat aux administrations locales sait de quoi il parle. Il sait aussi que les temps deviennent plus durs pour le régime de Cavaco Silva, au pouvoir depuis 1987, et dont la décrue s'est amorcée après *« le raz de marée orange »* (couleur du PSD) d'octobre 1991 où il avait obtenu la majorité absolue. A mi-parcours de la législature, l'usure commence à se faire sentir. Même si *« les effets de la crise ont été atténués au Portugal alors que depuis le début du siècle ils avaient été amplifiés »*, comme le fait remarquer Nunes Liberato, elle a finalement touché le pays.

MICHEL BOLE-RICHARD

Lire la suite page 4

A L'ÉTRANGER : Maroc, 8 DH; Tunisie, 850 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB; Canada, 2,25 $ CAN; Antilles/Réunion, 9 F; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA; Danemark, 14 KRD; Espagne, 190 PTA; G.-B., 85 p.; Grèce, 280 DR; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 400 L; Luxembourg, 46 FL; Norvège, 14 KRN; Pays-Bas, 3 FL; Portugal Cont., 190 PTE; Sénégal, 450 F CFA; Suède, 15 KRS; Suisse, 2 FS; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $,

Il y a quinze ans

Jacques Chirac lance « l'appel de Cochin »

par André Passeron

L'« appel de Cochin », lancé le 6 décembre 1978 de son lit d'hôpital par Jacques Chirac, marque une étape importante dans le destin politique du président du RPR. Le maire de Paris avait été victime, le 26 novembre, d'un grave accident de voiture sur une route verglacée de Corrèze, échappant de justesse à une paraplégie. Transporté à l'hôpital d'Ussel, sa femme et Mme Pompidou le veillent avec soin. Pierre Juillet, son conseiller qui arrive de sa propriété creusoise, aurait dit le soir même, de retour à Paris, aux cadres du RPR : *« J'ai trouvé Jacques seul, abandonné. »* Mme Chirac ne lui pardonnera jamais cette phrase. Elle n'aura de cesse qu'il soit écarté de l'entourage de son mari.

Pierre Juillet était revenu à Ussel mettre au point un « appel aux Français » concernant les élections européennes du 10 juin 1979. Le conseiller de Jacques Chirac voulait que les gaullistes et leur chef se démarquent plus nettement du giscardisme et du président de la République lui-même, bien qu'ils appartiennent à sa majorité. Ce projet est caressé depuis plus d'un an déjà par le couple Pierre Juillet-Marie-France Garaud. Par leur comportement, ces deux anciens proches de Georges Pompidou irritent de plus en plus les autres conseillers de Jacques Chirac, notamment les élus.

A Paris, Pierre Juillet revient visiter Jacques Chirac à Cochin pour une ultime mise au point. Le maire de Paris, qui allait être opéré, était-il totalement conscient de ce qu'il approuvait ? Il n'a en tout cas jamais renié sa signature, mais déclaré plus tard qu'il regrettait d'avoir laissé publier toutes les phrases de ce long appel. Il est vrai que ce texte, objet de plusieurs rédactions et corrections de la part de divers auteurs, se ressent de cette multiple paternité.

Le « parti de l'étranger »

Car, à travers les mots et restrictions concernant l'Europe, c'est toute une série d'arrière-pensées visant Valéry Giscard d'Estaing que Pierre Juillet et Marie-France Garaud ont introduites dans ce qui passe aussitôt pour une déclaration de guerre. Jacques Chirac se rend vite compte de l'effet désastreux produit sur l'opinion par l'expression *« parti de l'étranger »*, interprétée comme une allusion directe aux partisans de l'Europe, donc aux giscardiens. Les subtilités que Jacques Chirac voit dans son appel ont-elles été omises par ses porte-plume ? Ceux-ci les souhaitaient-ils ? C'est pour atténuer son éclat que le 19 décembre il écrit une lettre ouverte à Raymond Barre, premier ministre, pour l'assurer qu'il ne mettra pas en cause l'existence du gouvernement. Mais, dans le même temps, il évoque *« les appréhensions extrêmement vives »* qu'il éprouve à l'égard de la politique européenne. Or, celle-ci étant conduite par le président de la République, les critiques qui la vise sont autant de reproches adressés au chef de l'Etat. Les formules de « l'appel de Cochin » semblent d'ailleurs avoir été choisies pour faire mal. Ainsi : *« Derrière le masque des mots et le jargon des technocrates, on prépare l'inféodation de la France. On consent à l'idée de son abaissement. En ce qui nous concerne nous devons dire « non » (...). Nous disons non à une France vénale dans un empire de marchands, non à une France qui démissionne aujourd'hui pour s'effacer demain. »* Et surtout : *« Comme toujours, quand il s'agit de l'abaissement de la France, le parti de l'étranger est à l'œuvre, avec sa voix paisible et rassurante. Français, ne l'écoutez pas. C'est l'engourdissement qui précède la paix de la mort. »*

Certes, on trouve dans ce texte des accents gaulliens. Mais trente ans après l'épopée gaullienne, leur côté patriotique devient déclamatoire, leur nationalisme cocardier. Dans l'opinion, bien peu sont ceux qui voient dans la construction de l'Europe, trente ans après la fin de la guerre, une machine à broyer les nations.

Giscardisme et pétainisme

Après cinquante jours d'hospitalisation et de rééducation, Jacques Chirac est handicapé pour faire une campagne et ses conseillers, bien que déjà condamnés dans l'esprit de Mme Chirac, ont la haute main sur celle-ci. Marie-France Garaud lui a assuré : *« On fera 24 %. »* Le 10 juin 1979, Jacques Chirac est d'autant plus surpris de n'atteindre que 16,25 % et d'être à la tête du parti vaincu, alors qu'en mars 1978 le RPR distançait l'UDF aux élections législatives aussi bien en voix qu'en sièges.

Mme Chirac joue en tout cas un rôle déterminant dans le départ des conseillers. Disant même *« c'est eux ou moi »*, elle a accordé à *Elle* une interview d'une violence et d'une franchise telles qu'aucune réconciliation ne sera jamais possible. *« Elle me prenait pour une parfaite imbécile »*, dit à propos de Marie-France Garaud l'épouse du maire de Paris, qui ajoute non sans fierté : *« On ne se méfie jamais assez des bonnes femmes. »*

Quelques députés manifestent leur désaccord avec Jacques Chirac. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, critique le président de son parti avec une telle vigueur qu'il est prié de démissionner du RPR pour six mois. En revanche, la plupart des militants n'éprouvent à l'égard du chef de l'Etat aucune solidarité majoritaire, aucun sentiment de compagnonnage : leur allégeance envers Jacques Chirac en sort renforcée. Certains n'hésitent pas à dire à voix plus ou moins haute que le giscardisme, c'est un peu le pétainisme. Ou plutôt que l'UDF, c'est à la fois le libéralisme et le conservatisme et que, de toute façon, tout cela n'a rien à voir avec le gaullisme.

Pour Valéry Giscard d'Estaing, c'est là que se trouve le danger. D'ailleurs, Jacques Chirac ne manque aucune occasion de lancer des piques contre le chef de l'Etat et contre le gouvernement, se plaçant aux yeux de l'opinion comme une possible voie de recours. Il livre dès lors combat à la fois contre le libéralisme incarné par Valéry Giscard d'Estaing et contre le socialisme de François Mitterrand.



D.R.

Jacques Chirac convalescent aux côtés de sa femme Bernadette.

Une crise ancienne

Là aussi, le chef du RPR n'a-t-il pas présumé de ses forces ? La crispation s'accroît dans chaque camp. Le président de la République riposte à son ancien premier ministre en dénonçant la *« France chagrine, repliée, frileuse »*, qu'il estime voir dans son appel. Et lorsque, le 3 février 1981, le maire de Paris annoncera sa candidature à l'Elysée, il s'agira toujours pour lui de mettre un terme à la fatalité de la dégradation qu'incarneraient la gestion giscardienne et la dérive socialo-communiste dénoncées durant toutes ces années.

L'« appel de Cochin » constitue donc une étape majeure dans la vie du mouvement gaulliste, mais elle ne marque pas pour autant une orientation définitive et durable. Sauf que c'est à partir de là que commence la progression d'un nouveau conseiller, lui aussi issu du sérail pompidolien, Edouard Balladur.

En réalité, la crise politique couvait depuis deux ans. En août 1976, Jacques Chirac, premier ministre, avait prévenu le chef de l'Etat de son intention de démissionner. Valéry Giscard d'Estaing lui avait demandé d'attendre son retour d'Afrique, où, pendant un séjour au Zaïre, il allait rédiger son livre *Démocratie française*, tandis que son premier ministre se rendait en voyage officiel au Japon. Le 25 août, au retour des deux hommes à Paris, se tient le dernier conseil des ministres du gouvernement Chirac. Ce dernier déclare à ses ministres qu'il n'a pu obtenir ni les moyens, ni la liberté nécessaires pour exercer son autorité et mettre en œuvre sa politique. En clair, il se juge entravé dans son autonomie par le président de la République. Le même jour, ce dernier accepte la démission de son premier ministre.

Contrairement à toutes les habitudes, celui-ci convoque aussitôt les journalistes à l'Hôtel Matignon pour dire une fois encore qu'il ne disposait pas des moyens nécessaires pour assurer sa fonction. Les observateurs sont frappés par le ton de l'ancien premier ministre, qui apparaît crispé et tendu. Il contraste avec l'attitude du président de la République qui, le soir même à la télévision, dédramatise l'incident et rappelle la conception gaullienne de la prééminence du chef de l'Etat dans les institutions de la Ve République. Ces mêmes observateurs voient dans la réaction de Jacques Chirac la marque de ses deux conseillers, toujours soucieux de créer un vaste rassemblement national destiné à concurrencer les giscardiens.

Une nouvelle étape est ensuite franchie dans la critique de la politique du président de la République et de l'action du gouvernement de Raymond Barre, bien qu'il s'en défende : c'est le discours de Jacques Chirac à Egletons, petite ville de Corrèze où, le 3 octobre 1976, pour la première et unique fois, il évoque un *« travaillisme à la française »*, qui surprendra ses amis. Dans le même temps, Jacques Chirac prépare une transformation de l'UDR et de ses structures. Celle-ci aboutit le 5 décembre 1976, au cours d'un vaste meeting à la porte de Versailles, à la création du RPR, qui porte aussitôt l'ancien premier ministre à sa présidence. Bien qu'il affirme ne pas vouloir *« se trouver en situation conflictuelle avec le président de la République »*, ce mandat donne au chef du mouvement une autorité qui provoquera des réactions hostiles ou irritées non seulement à gauche, mais aussi à droite et au centre. Les lézardes apparues dans la majorité présidentielle dès la création du RPR aboutiront à l'éclatement de la même majorité avec la candidature élyséenne de 1981, prolongée en 1988.

LIVRES POLITIQUES

ANDRÉ LAURENS

DISCOURS SUR L'INÉGALITÉ PARMI LES HOMMES
de Tony Andréani et Marc Féray, L'Harmattan, 483 p., 250 F.

LA NOTION DE FRATERNITÉ EN DROIT PUBLIC FRANCAIS
de Michel Borgetto. Librairie générale de droit et de jurisprudence, 690 p., 380 F.

Egalité, fraternité

Voici un livre bien étrange, non seulement parce qu'il va à contre courant de la pensée politique dominante et de ce qui apparaît comme le cours de l'histoire mais, surtout, parce qu'il vise à renouveler le contenu du vieux refus de se plier à l'état des choses, alors même que ce réflexe semble se marginaliser ou se faire plus humble. Bref, il s'agit, encore et toujours, de faire la révolution sociale, quand ceux qui s'en étaient chargés historiquement ne l'inscrivent plus à l'ordre du jour ou y renoncent définitivement. Tony Andréani et Marc Féray, un enseignant en philosophie politique et un économiste, refusent de voir dans le capitalisme « un horizon indépassable » et proposent de « penser l'alternative » dans leur *« Discours sur l'égalité parmi les hommes »*, à l'effigie de Jean-Jacques Rousseau.

Nos auteurs commencent par analyser dans le détail l'idéologie à la mode, qui se fonde sur *« le rejet de l'égalité sociale »*. Celui-ci s'opère sous *« quatre déguisements principaux : l'égalité des citoyens, l'égalité des sujets marchands, la liberté, la nature humaine »*. Ils en relèvent les limites et les impasses et montrent en quoi ces concepts servent d'alibis. Leur deuxième cible est la nouvelle idéologie économiste *« qui assimile l'histoire humaine à une sorte d'ontogénèse : de l'humanité primitive à l'homme de la société marchande capitaliste, le chemin est le même qui va de l'enfant à l'adulte »*.

Ayant fait un sort aux apparences du discours dominant, ils en viennent aux inégalités sociales à *« la mystification de l'égalité des chances »*, en se référant aux nombreux travaux consacrés à ces questions. On doit bien reconnaître avec eux que chez la plupart des auteurs cités *« le pessimisme est plutôt de rigueur »*. Tony Andréani et Marc Féray examinent, avec le même sens critique, *« le nouvel individualisme »* qui, entre autonomisation et atomisation, ébauche *« un individu formel et anonyme »*, voué au narcissisme et cherchant à se récupérer dans sa sphère privée alors qu'il devrait s'épanouir « dans et par sa communauté ».

Les auteurs brossent un bilan, actif et passif, de l'économie capitaliste, constatent la persistance des rapports de classes, bien qu'ils soient moins facilement identifiables et moins générateurs de conflits durs, s'interrogent sur la notion de dépérissement de l'Etat et soulignent *« l'essence bourgeoise »* de la démocratie représentative, qui repose sur une division du travail de plus en plus profonde entre gouvernants et gouvernés.

Sur quoi débouche cette fresque critique ? Le premier mérite des auteurs est d'avoir entrepris et mené à bien ce travail : ils proposent à leurs lecteurs une mine d'informations et de réflexions que l'on ne trouve que de manière éparse sur, si l'on peut dire, le marché de la communication politique. L'entreprise n'est pas, on l'a deviné, neutre. Tony Andréani et Marc Féray le reconnaissent : *« Nous voudrions montrer, modestement mais résolument, qu'autre chose que le capitalisme est possible, non dans la nuit des temps, mais dans l'espace peut-être d'une ou deux générations et qu'il est urgent de le penser »*, écrivent-ils.

L'expérience du communisme et du « socialisme réel » aura au moins laissé des leçons négatives sur « ce qu'il ne faut pas faire ». Sur ce qu'il reste à faire, si l'on n'est pas indifférent à l'appauvrissement des pays pauvres, à la transnationalisation du capital, aux usages de la révolution informationnelle et aux défis de l'écologie, de la démographie et des nationalismes, les auteurs ont leur idée. Il faut, selon eux, entreprendre le changement social à la base *« même si cela conduit à prendre le contre-pied de la tradition dominante, qu'elle soit révolutionnaire ou réformiste, du mouvement ouvrier, qui consistait à faire avancer d'abord la démocratie politique, à développer le contrôle public sur l'économie (par des nationalisations notamment) avant de transformer le mode de gestion, à plaquer en tout domaine la démocratie représentative, à instituer une démocratie pour le peuple préludant à une démocratie par le peuple »*.

Leur réflexion sur les socialismes possibles les conduit à imaginer trois modèles qu'ils décrivent avec précision. Sans entrer dans le détail, on peut dire qu'ils empruntent un certain nombre d'idées au courant gestionnaire. Les auteurs préfèrent parler de socialisme associatif, lequel permettrait de réduire les risques connus de la délégation et de l'expertise en utilisant les techniques modernes de communication et de traitement de l'information pour multiplier *« le nombre des décisions prises de manière directe »* en les mettant à la portée de tous. Ainsi passerait-on d'une égalité de droit à une égalité de fait.

La notion d'égalité appelle celle de fraternité, qui figure aussi dans la devise de la République. Michel Borgetto en donne une histoire philosophique, juridique et politique depuis la Révolution. Son préfacier, Philippe Ardant, en rappelle l'actualité permanente dans la mesure où l'aspiration à la fraternité peut entrer en ligne de compte dans les législations concernant le racisme, la tolérance, les rapatriés, les exclus. En conclusion de ce travail universitaire, Michel Borgetto constate que la fraternité, loin de se réduire, ce qui n'est déjà pas si mal, à une démarche sentimentale d'affection, de pitié ou d'altruisme, fait partie de « la raison républicaine » : on en trouve la trace dans l'évolution de la législation sur l'aide, l'assistance et les garanties sociales. Elle a inspiré et légitimé l'action des gouvernants, la question étant de savoir si elle continuera de le faire ou, plutôt, si sa nécessité continuera d'être ressentie.

Les élections en Russie : trois scrutins, cinq bulletins, treize coalitions

Les scrutins ont commencé samedi 11 décembre en Extrême-Orient russe pour élire une Assemblée fédérale à deux Chambres et adopter un projet de Constitution définissant les pouvoirs – très réduits – de celle-ci. Les treize partis en lice ont été sélectionnés, sur des critères discutables et dans la précipitation, par une commission désignée par le pouvoir. Le parti eltsinien Choix de la Russie est donné gagnant, et serait talonné, selon les derniers sondages, par les ultranationalistes de Vladimir Jirinovsky. L'enjeu principal est cependant le référendum sur la Constitution, qui ne peut être adoptée qu'avec une participation d'au moins 50 % des électeurs.

Pour les Russes, privés pendant soixante-quinze ans d'élections parlementaires démocratiques, le scrutin du 12 décembre prend des allures de débauche électorale. Les électeurs doivent en effet déposer quatre, voire cinq bulletins dans l'urne : trois pour le Parlement, un pour la Constitution et, dans certaines régions ou Républiques, un dernier encore pour un scrutin local (Moscou et les Républiques de Kabardino-Balkarie, de Mariel et d'Oudmourtie élisent leurs assemblées locales, le Bachkortostan son président, d'autres répondent à des référendums locaux). Si, lors des législatives de 1990, le choix était limité à des individus, le seul parti autorisé restant le PCUS, aujourd'hui treize formations politiques présentent des listes.

Toutes les conditions d'une véritable élection démocratique semblent réunies : multipartisme, débat d'idées, présence de huit cents observateurs étrangers. Pourtant, malgré la volonté affirmée des nouveaux maîtres de la Russie d'en finir avec le système soviétique, la précipitation et la confusion qui ont marqué la campagne mettent en doute l'apparente respectabilité démocratique de ces consultations. Les trente-cinq partis qui souhaitaient présenter des candidats à la Douma (Chambre basse de l'Assemblée) n'ont eu que vingt-huit jours pour recueillir, dans sept régions au moins de la Fédération de Russie, les 100 000 signatures imposées comme présélection. Les coalitions gouvernementales, dotées de relais en province et d'une infrastructure puissante, ont donc été fortement privilégiées dans cette course contre la montre. Une formation progouvernementale offrait un kilo de sucre à chaque signataire, des opposants faisaient couler la vodka ; des journalistes de la *Komsomolskaïa Pravda* ont recueilli des signatures pour un candidat imaginaire en offrant des canettes de bière. Car la chasse aux signatures a été compliquée par la réticence des Russes, traumatisés par les événements sanglants d'octobre, à faire figurer, sur un document révélant leurs choix politiques, les données de leurs passeports, comme le requérait la loi électorale.

Le 7 novembre, date du dépôt des listes, vingt et une réussirent à passer la barre des 100 000 signatures. Huit furent rapidement invalidées pour « irrégularités » : envoi des listes par télécopie, collecte de plus de 15 000 signatures dans une même région, etc. En fait, leur mise à l'écart a été laissée à la seule appréciation d'une commission électorale, entièrement nommée par Boris Eltsine. Seuls treize « blocs » électoraux ont finalement reçu l'habilitation définitive.

Ces treize formations, aux contours et aux programmes très flous, peuvent néanmoins être regroupées en trois grandes tendances : les libéraux (eux-mêmes divisés entre eltsiniens et opposants) qui prônent des réformes économiques rapides ; les modérés qui veulent aller vers l'économie de marché en tenant compte des « spécificités » de la Russie ; et les conservateurs.

1. – **Choix de la Russie** : fer de lance des libéraux eltsiniens, cette coalition gouvernementale créée pour les élections regroupe des membres du gouvernement (onze ministres), des proches du président et ce qui reste de « Russie démocratique », le mouvement d'opposition au PCUS qui, en 1991, contribua à porter Boris Eltsine au pouvoir. Avec à leur tête Egor Gaïdar, père de la « thérapie de choc », ils présentent, avec 212 candidats, la liste la plus nombreuse. Divisée par des rivalités internes mais disposant de très gros moyens et d'une imposante couverture audiovisuelle, cette coalition espérait remporter au moins un tiers des suffrages.

La formation de Grigori Iavlinsky, auteur du programme économique des « 500 jours » refusé par Mikhaïl Gorbatchev, également démocratique et libérale, souhaite *« apporter des corrections »* à la politique du pouvoir, qui, *« au lieu de mener au marché et à la démocratie, pourrait bien conduire à la création de super-monopoles et à la dictature »*. Elle présente 172 économistes et politiciens peu connus du grand public et fut baptisée du nom de « Iabloko » (la Pomme, jeu de mots à partir des noms des trois têtes de liste : Iavlinsky, Boldyrev et Loukine). Pratiquement ignorée des médias audiovisuels, « la Pomme » est assez populaire dans les milieux intellectuels et fut créditée par certains sondages de 15 % à 20 % des suffrages.

2. – Quatre partis se présentent comme « modérés » et favorables à plus de dirigisme économique :

Le Parti de l'unité et de la concorde du vice-premier ministre Sergueï Chakhraï. Constitué lui aussi en octobre seulement, il se veut le « parti des régions », présente 193 candidats et aurait les faveurs du premier ministre Viktor Tchernomyrdine. Mais les premiers sondages lui donnaient à peine assez d'intentions de vote pour franchir la barre des 5 % fixée pour entrer à l'Assemblée.

Le Mouvement des réformes démocratiques, du maire de Saint-Pétersbourg Anatoli Sobtchak et de l'ex-maire de Moscou Gavril Popov, autre liste « réformiste » et proche du pouvoir, même si elle affiche ses distances.

L'Union civique du président de l'Union des industriels, Arkadi Volsky, est un bloc d'opposition, qui fit un temps route commune avec Alexandre Routskoï, l'ex-vice-président désormais en prison. Attaché à la défense des intérêts des dirigeants de la grosse industrie, l'Union civique tient plus du lobby que du parti. Ex-chef du département de l'industrie du comité central du PCUS, Arkadi Volsky, se dit partisan de réformes graduelles, avec poursuite des subventions aux industries et aux kolkhozes.

Le Parti démocrate de Nikolaï Travkine, ex-député qui fut un moment l'allié du mouvement « Russie démocratique », puis d'Arkadi Volsky dans l'Union civique et qui se présente aujourd'hui sous sa propre bannière. « Modéré » par son programme, il est vigoureusement opposé au pouvoir actuel.

3. – Deux partis représentent le courant conservateur :

Le Parti agraire, qui, paradoxalement, est représenté au gouvernement en la personne du vice-premier ministre Alexandra Zaverioukha. Avec 30 millions de membres revendiqués, ce parti, qui défend les intérêts des kolkhozes et fournit un abri pour les communistes, devrait figurer en bonne place à l'Assemblée, même si les sondages, peu performants en dehors des grandes villes, lui donnent peu de voix.

Le Parti communiste de la Fédération de Russie, de Guennadi Ziouganov, est honni des cinq autres partis communistes, parce qu'il accepte de participer aux élections. Mais, seul à revendiquer ouvertement l'héritage soviétique, il pourrait recevoir 7 % à 10 % des voix.

Enfin, le **Parti libéral-démocrate** (qui n'est ni l'un ni l'autre, mais ultranationaliste) de Vladimir Jirinovski : il paraît certain de franchir la barre des 5 % et un sondage, cité à l'étranger en fin de campagne, quand la publication des sondages a été interdite en Russie, le donne comme talonnant le Choix de la Russie. Déjà, lors de l'élection présidentielle de 1991, cet habile orateur dont les nombreuses interventions télévisées tranchaient sur celles de ses concurrents, avait remporté 8 % des voix – avec, pour cheval de bataille, la baisse du prix de la vodka. C'est la seule formation nationaliste admise à participer : elle avait approuvé sans réserve de l'assaut contre le Parlement le 4 octobre dernier et appelle à adopter la Constitution eltsinienne.

Femmes de Russie, Dignité et charité, Le Cèdre et Futur de la Russie-Nouveaux noms, les quatre coalitions restantes, n'ont guère de chances d'entrer au nouveau Parlement.

MARIE JEGO

Une Assemblée à deux Chambres

Le Conseil de la Fédération et la Douma d'Etat – les deux Chambres de l'Assemblée fédérale, nouveau nom du Parlement en Russie – sont élues, selon le projet de Constitution, pour quatre ans. Mais elles ne siégeront que deux ans cette fois-ci, en vertu des dispositions transitoires annexées au projet (*le Monde* du 11 décembre).

– **Le Conseil de la Fédération**, la Chambre haute qui a compétence pour les questions fédérales, compte 178 sièges, à raison de deux représentants pour chacun des 89 « sujets » de la Fédération – ses divisions territoriales. Mais la République de Tchétchénie, mentionnée dans le projet de Constitution, se veut indépendante et ne participe pas aux scrutins. Celle du Tatarstan a reporté l'élection de ses représentants au Conseil : son président élu localement défend l'idée de la souveraineté de sa république et donc d'une désignation *exofficio* de ses représentants au Conseil fédéral. C'est d'ailleurs ce qui est prévu pour la prochaine législature : selon l'article 95 du projet de Constitution, le Conseil de la fédération sera *« formé* (et donc pas nécessairement élu) *pour chaque sujet de la Fédération, d'un représentant du législatif et d'un représentant de l'exécutif »*. Disposition pour le moins ambiguë puisque, à partir de septembre 1991 et, à nouveau, après les « événements » d'octobre, la plupart des chefs de l'exécutif dans les régions (mais pas dans les Républiques) ont été nommés par le président. D'où une disposition transitoire prévoyant que cette chambre doit être élue, le 12 décembre, théoriquement pour la dernière fois.

– *La* **Douma d'Etat**, la Chambre basse dotée des pouvoirs législatifs et budgétaires, comptera 449 députés, dont 224 élus au scrutin majoritaire à un tour et 225 élus au scrutin proportionnel sur les listes de treize formations politiques. Chaque coalition doit obtenir au moins 5 % des voix pour se voir attribuer des sièges, proportionnellement au nombre de voix obtenues. Chaque candidat individuel est élu à la majorité simple à un tour avec un taux de participation minimal de 25 %. Les candidats à la Douma peuvent se présenter à la fois individuellement dans une circonscription et sur une liste de parti. Ministres et responsables locaux peuvent siéger comme députés : d'après les données de la commission, 40 % des candidats au Conseil de la fédération *« dirigent des organes du pouvoir exécutif »*, contre 20 % à la Douma.

Moins de pouvoirs

Ce nouveau Parlement, dont les deux Chambres ne siégeront ensemble que pour entendre les messages du président, a beaucoup moins de pouvoirs que l'ex-Congrès des députés du peuple de la RSFSR, dissous le 21 septembre : ce dernier était mentionné dans la Constitution « brejnévienne » alors en vigueur comme *« l'organe suprême du pouvoir d'Etat »*. Ce qui était pure fiction quand tous les leviers du pouvoir réel étaient aux mains du Parti communiste, mais devint une arme redoutable dans la Russie démocratique, lorsqu'elle fut saisie par les adversaires de Boris Eltsine. S'il fallait autrefois au Congrès les deux tiers des voix pour voter la destitution du président, il faudra dorénavant à la nouvelle Assemblée, au terme d'une procédure longue et compliquée, *« deux tiers des voix de chaque Chambre »*. Par contre, la dissolution de l'Assemblée par le président, autrefois impossible, est prévue dans le nouveau projet : le président peut la dissoudre dans le cas où elle refuserait par trois fois la candidature du premier ministre ou si elle adopte des motions de censure répétées pendant trois mois.

Le paradoxe est que cet organe législatif ne verra ses fonctions définies que si le projet de Constitution est adopté. Dans le cas contraire, ces députés, surtout les opposants, voudront en faire une Assemblée constituante.

M. J.

ROUMANIE

Grèves et manifestations se multiplient

BUCAREST

de notre correspondant

Pour la troisième fois en moins d'un mois, des dizaines de milliers de personnes ont manifesté, mercredi 8 décembre à Bucarest, à l'appel de plusieurs grandes confédérations syndicales du pays. Ils étaient vingt mille selon la police ou trente-cinq mille d'après les organisateurs à demander la démission d'un gouvernement de *« voleurs »* et de *« communistes »*. *« Le dialogue avec les autorités est maintenant épuisé. Il ne nous reste plus que la grève générale »*, a déclaré Bogdan Hossu, le président du cartel Alfa qui avait appelé à cette journée d'action aux côtés du bloc national syndical et de la ligue étudiante.

Le mécontentement, parti des centres industriels, s'étend aux campus universitaires, notamment à Iasi (Moldavie), Cluj (Transylvanie) et la fièvre gagne aussi les facultés de la capitale, où les étudiants n'ont pas bougé depuis trois ans. L'opposition semble bien décidée à profiter de l'extension de ce mouvement. Elle tente de conclure un pacte social avec les syndicats et a déposé, mardi, une motion de censure au Parlement, qui a toutefois peu de chances d'être adoptée. Ses signataires, la Convention démocratique (la principale coalition d'opposition) et le parti démocrate (FSN) de l'ancien premier ministre Petre Roman, appellent à *« la formation d'un nouveau gouvernement doté d'un programme réformateur et démocratique pour sortir le pays de la crise »*.

Le gouvernement de Nicolae Vacaroiu, dont la majorité à la Chambre dépend du soutien des anciens communistes et des nationalistes, subit cette pression alors qu'il vient de signer avec le FMI, le 9 décembre à Bucarest, une lettre d'intention devant déboucher sur un nouvel accord stand-by de 700 millions de dollars. Cette somme dépasse de 200 millions de dollars les espérances des négociateurs roumains. Mais cette bouffée d'oxygène est assortie d'un programme visant à réduire *« fortement et rapidement »* l'inflation qui atteindra 300 % cette année, a averti Max Watson, chef de la mission du FMI.

CHRISTOPHE CHATELOT

MOLDAVIE : protestations contre la condamnation à mort d'un nationaliste. – La tension est brusquement montée en Moldavie après l'annonce de la condamnation à mort, par un tribunal de la République sécessionniste des russophones du Dniestr, d'un nationaliste moldave, Ilie Ilascu (*le Monde* du 11 décembre). Des milliers de manifestants, portant le drapeau national, se sont rassemblés à Kishinev, la capitale moldave, qui n'avait plus connu de tels rassemblements depuis longtemps. M. Ilascu a été condamné pour le meurtre en juillet 1992 d'un dirigeant politique du Dniestr. Cette sentence a surpris, car elle est tombée juste avant les élections en Russie, où un diplomate s'est inquiété du coup d'arrêt ainsi porté à la *« normalisation en cours »* entre Kishinev et Tiraspol, patronnée par Moscou. – (*AFP, Reuter.*)

ULSTER

Nouvelle rencontre des premiers ministres britannique et irlandais

Les premiers ministres irlandais et britannique, Albert Reynolds et John Major, qui se sont rencontrés vendredi 10 décembre à Bruxelles en marge du sommet des chefs d'Etat et de gouvernement des Douze, sont restés prudents sur les chances d'aboutir à un accord sur un plan de paix pour l'Ulster d'ici Noël, a-t-on indiqué de source diplomatique. M. Reynolds a déclaré à des journalistes après la rencontre qu'il ne pouvait dire déjà qu'un accord serait signé avant Noël, comme il l'avait laissé entendre avant le début de l'entretien. *« Il y a encore des divergences à surmonter »*, a-t-il ajouté. MM. Major et Reynolds doivent se retrouver la semaine prochaine à Londres et certains éléments du plan de paix pourraient être annoncés à cette occasion. Les deux chefs de gouvernement espèrent aboutir à une déclaration conjointe d'intention qui favoriserait l'arrêt de la violence en Irlande du Nord. – *(AFP.)*

TURQUIE

Arrestations dans les milieux proches des Kurdes

La police turque a investi, dans la soirée du vendredi 10 décembre, le siège du quotidien pro-kurde *Ozgur Gundem* à Istanbul. Elle a procédé à une perquisition, appréhendé et placé en garde à vue une quarantaine de collaborateurs du journal, a-t-on appris de bonnes sources. Récemment, *Ozgur Gundem* avait à deux reprises été suspendu durant quinze jours pour *« propagande »* en faveur du *« séparatisme »* dans des articles jugés *« susceptibles de porter atteinte au caractère indivisible de la nation et de l'Etat turcs »*.

D'autre part, la Fédération internationale des Ligues des droits de l'homme (FIDH) *« dénonce fermement l'arrestation de seize avocats inscrits au barreau de Diyarbakir »*, la principale ville du Sud-Est anatolien à majorité kurde. La FIDH affirme que *« le seul reproche fait à ces avocats est d'être Kurdes »*. – *(AFP.)*

AUTRICHE

Deux néonazis arrêtés après la série de lettres piégées

La police autrichienne a arrêté, jeudi 9 décembre, deux jeunes néonazis autrichiens soupçonnés d'être impliqués dans la série d'attentats à la lettre piégée qui ont fait cinq blessés en une semaine.

Le premier, un électrotechnicien, a été arrêté à la frontière austro-tchèque, sur le point de s'enfuir à l'étranger avec des armes.

Lors d'une perquisition au domicile du second, les policiers ont découvert tous les ingrédients nécessaires à la fabrication des lettres piégées.

Le ministre de l'Intérieur, Franz Löschnak, a indiqué que les deux hommes appartiennent probablement à l'Organisation extra- parlementaire de fidélité au peuple (VAPO), une organisation néo-nazie interdite dont le fondateur, Gottfried Küssel, purge dix ans de prison. – *(Corresp.)*

UNION EUROPÉENNE : le ministre grec des affaires européennes présente ses excuses à l'Allemagne. – Le ministre grec des affaires européennes, Théodore Pangalos, qui avait comparé le mois dernier l'Allemagne à un *« géant à la force bestiale et au cerveau d'un enfant »*, a présenté vendredi 10 décembre, ses excuses au gouvernement de Bonn, qui a déclaré l'incident clos. *« Pangalos a insisté sur son intérêt envers une proche coopération avec l'Allemagne »*, peut-on lire dans un communiqué du ministère allemand des affaires étrangères. – *(Reuter.)*

Les conflits dans l'ex-Yougolavie

Les Douze convoquent les belligérants

Les ministres des affaires étrangères des Douze ont décidé, vendredi 10 décembre, de demander aux représentants des différentes parties au conflit dans l'ex-Yougoslavie de *« revenir devant l'Union européenne »*, selon l'expression d'Alain Juppé, le 22 décembre à Bruxelles, rapporte notre envoyée spéciale, Claire Tréan. MM. Tudjman, Milosevic et Izetbegovic, ainsi que les représentants des Serbes et des Croates de Bosnie, devraient donc se rencontrer en présence des douze ministres, comme ils l'avaient fait le 29 novembre à Genève, et pas seulement avec les médiateurs David Owen et Thorvald Stoltenberg, comme ces derniers l'avaient précédemment envisagé en annonçant qu'ils réuniraient les belligérants à Genève le 21 décembre.

On ignorait samedi matin si le projet de réunion avec les ministres annulait le projet de réunion à Genève, mais de la longue discussion de vendredi sur la Yougoslavie filtrait une certaine tension dans les relations entre les Douze et David Owen, qui était présent à Bruxelles.

Les Européens veulent maintenir la pression sur les belligérants et poursuivre dans le sens de l'initiative prise fin novembre pour tenter de débloquer la négociation. Cette démarche reposait en particulier sur la promesse faite à Slobodan Milosevic d'une suspension progressive de l'embargo économique qui pèse sur la Serbie s'il faisait en sorte que les Serbes de Bosnie consentent certaines concessions territoriales aux Musulmans. Dix jours plus tard, cette promesse n'a encore produit aucun effet : *« Les Serbes sont les premiers responsables du blocage »*, a déclaré vendredi Alain Juppé. Ils n'ont fait aucune ouverture face aux demandes des Musulmans de récupérer certains territoires, demandes qui sont pour M. Izetbegovic l'une des conditions préalables à l'acceptation d'un règlement de paix.

Le problème, pour les Européens, est de savoir en quoi pourrait consister un durcissement envers les Serbes. L'embargo décrété par l'ONU sur la Serbie est en principe total. En fait, il s'est déjà relâché, reconnaît le ministre français, et le durcissement ne consisterait donc qu'à le faire appliquer plus rigoureusement. Autre question dont ont débattu les Douze vendredi avec David Owen : doivent-ils eux-mêmes aller plus loin dans le détail d'un règlement de paix et, plutôt que de laisser aux parties belligérantes le soin de trouver entre elles des compromis, formuler des propositions précises sur le découpage territorial de la Bosnie ? Ils vont s'y essayer dans les jours qui viennent. L'une des questions qui restent en suspens est de savoir ce qu'ils diront à propos de Sarajevo. Elle a, semble-t-il, opposé vendredi David Owen à plusieurs des ministres, qui entendent rester fermes sur le principe de l'indivisibilité de la capitale bosniaque.

Sur le terrain, la situation ne cesse de se détériorer, et les organisations d'aide internationale sont prises pour cibles par les combattants. Ainsi, un camion de secours aux enfants a-t-il été attaqué jeudi en plein cœur de Sarajevo, a indiqué le porte-parole de l'UNICEF, Marie Heuzé, précisant que le chauffeur ainsi que celui d'une voiture blindée de l'organisation venu à son secours n'avaient échappé à la mort que grâce à l'intervention de «casques bleus», rapporte notre correspondante à Genève, Isabelle Vichniac. L'incident le plus grave a eu lieu au centre de santé de l'UNICEF où se préparent toutes les opérations de distribution d'aliments et de secours pour les enfants. Son administrateur, la cheville ouvrière de ces distributions, le Dr Galib Pleho, a été tué par un tir de mortier. Onze autres personnes qui se trouvaient sur place ont été blessées, de même qu'un garçonnet qui passait dans la rue.

DÉBAT. – Un débat portant notamment sur *« les perspectives de dialogue entre les communautés d'origine yougoslave en France »* est organisé à l'Institut d'histoire du temps présent, 44, rue de l'Amiral-Mouchez, Paris 14e, le vendredi 17 décembre de 14 heures à 18 heures.

Croatie : les électeurs de Krajina vont plébisciter la « Grande Serbie »

KNIN (Krajina croate)

de notre envoyé spécial

Avant même les élections présidentielle et législatives en « République serbe de Krajina », territoire contrôlé par les Serbes en Croatie, le grand vainqueur des scrutins des 12 et 19 décembre est déjà connu : la Grande Serbie. Le perdant est aussi désigné d'avance : la Croatie, qui a déclaré ces élections *« illégales »*. Sept candidats s'affrontent au premier tour de la présidentielle pour un seul programme : l'unification de tous les territoires serbes dans un même Etat. Les décisions de Zagreb, les différentes résolutions des Nations unies, les déclarations de l'Union européenne selon lesquelles la Krajina fait *« partie intégrante de la République de Croatie »* ne peuvent faire obstacle à *« la volonté du peuple »*, qui veut appartenir à la Serbie. C'est ce que les sécessionnistes serbes veulent démontrer. Et tout est fait pour donner une allure démocratique aux scrutins, pour qu'ils ouvrent la voie à la reconnaissance internationale – tant recherchée – de la « République serbe de Krajina ». Quatre-vingt-quatre sièges de « députés » sont en jeu.

Après avoir voté en juin à plus de 98 % pour *« l'union avec d'autres Etats serbes »*, les Serbes de Krajina doivent maintenant élire l'homme qui formera, avec Radovan Karadzic, le leader des Serbes de Bosnie, et Slobodan Milosevic, le président de Serbie, le « trio de l'unification ».

Et cet homme pourrait bien être un ancien inspecteur de police, devenu « ministre de l'intérieur » et « héros » de la guerre de 1991 contre la Croatie : Milan Martic. Favori pour la présidentielle, il est déjà considéré ici comme l'homme fort de la Krajina. *« Je suis l'un de ceux qui se sont le plus engagés pour l'unification des Etats serbes »*, répète-t-il lors de toutes ses réunions électorales bien orchestrées. *« Ce processus suit son cours et personne ne peut l'empêcher »*, ajoute-t-il devant les électeurs.

« Le monde, qui respecte le droit à l'autodétermination de tous les peuples, devra aussi respecter celui des Serbes », affirme M. Martic. Et l'ex-policier peut se vanter auprès de son électorat d'avoir œuvré activement pour l'union de tous les Serbes. Non seulement il a été l'un des premiers combattants de l'insurrection qui déclencha la guerre serbo-croate, mais il est allé, de plus, se battre dans le nord de la Bosnie pour percer le corridor reliant les territoires serbes, de Belgrade à Knin.

Mais ce qui différencie Milan Martic des autres candidats, comme l'actuel « président » de Krajina, Goran Hadzic, compromis dans des affaires de corruption, ou l'ex-président et actuel maire de Knin, Milan Babic – débarqué par Belgrade pour s'être opposé à l'arrivée des « casques bleus », – n'est pas son discours musclé sur l'inévitable union des Serbes. C'est que ce candidat, « bête noire » des Croates, peut afficher ses portraits à côté de ceux du président de Serbie et du leader serbe bosniaque. Il dispose, en effet, du soutien actif de Slobodan Milosevic et de la télévision de Belgrade. Quant à Radovan Karadzic, il est venu ici le soutenir.

S'il promet l'unification, déjà plusieurs fois retardée, Milan Martic veut aussi calmer les impatiences. *« Nous aurons une monnaie unique l'an prochain. Le processus ne prendra pas un an »*, assure-t-il. *« Radovan Karadzic est venu à Knin dire qu'il n'abandonnait pas l'idée de l'unité, mais qu'il avait besoin de temps pour négocier la paix en Bosnie »*, explique un observateur international. Quant à Slobodan Milosevic, *« il ne veut pas précipiter l'unification. Avant, il veut obtenir la levée des sanctions »*, estime un responsable des Nations unies.

JEAN-BAPTISTE NAUDET

En Bosnie

Les Nations unies installent des engins français de surveillance de zones sensibles

Des engins de reconnaissance sans pilote de conception française vont équiper les « casques bleus » en ex-Yougoslavie. Un premier système a été déployé dans la « poche » de Bihac, en Bosnie, où l'ONU a détaché un bataillon d'infanterie français.

Le matériel choisi par les Nations unies a été conçu par la société CAC Systèmes, qui est spécialisée dans la production des drones, engins autopilotés ou automatiques de surveillance du champ de bataille. L'ONU a commandé à CAC Systèmes trois systèmes complets, avec des rechanges. Chaque système comprend une station au sol (pour la localisation des cibles, le guidage et l'exploitation des renseignements recueillis), et une rampe de lancement, avec une dizaine d'engins. Ces drones sont équipés de caméras panoramiques vidéo qui fonctionnent de jour comme de nuit. Survolant leurs objectifs entre 100 mètres et 3 500 mètres d'altitude, ces engins peuvent rester en mission durant plus d'une heure et demie d'affilée. Ils sont servis par deux opérateurs et sont mis en œuvre en une vingtaine de minutes.

Outre la « poche » de Bihac, deux autres sytèmes complets seront installés en Bosnie pour surveiller les déplacements d'unités combattantes, de convois et de pièces d'artillerie, et les mouvements à l'intérieur de zones dites sensibles.

LOIN DES CAPITALES

Exil grec à Dhérinia

DHÉRINIA

de notre envoyé spécial

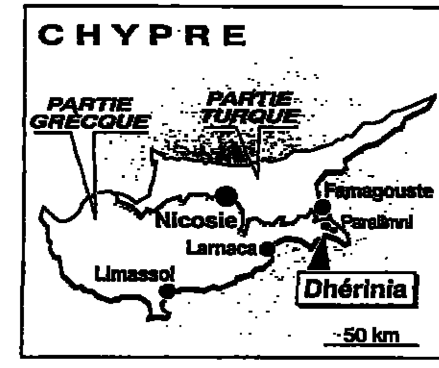
INSTALLÉ sur la colline dominant la ville-fantôme de Famagouste, le village de Dhérinia a une vue imprenable sur l'ancienne perle des côtes chypriotes. Afin de rentabiliser cette situation exceptionnelle, des habitants ont installé des *view towers* sur la terrasse de leur maison. Pour la modique somme de 5 francs – prêt d'une paire de jumelles compris – les touristes mais aussi les Famagoustiens chypriotes grecs, partis en 1974 après la prise de la ville par l'armée turque, viennent revivre leurs souvenirs.

Les larmes aux yeux, Kristina est déçue. La jeune femme n'a pu voir la maison familiale. Il y a même un ancien pilote de la Royal Air Force, affecté à la base britannique d'Akrodiri avant le coup de force d'Ankara, qui est là pour se remémorer ses *« vacances inoubliables »* à Famagouste et ses bains de mer et de soleil sur la *« plage d'or »*. Depuis cinq ans, il passe ses congés à Larnaca ou à Limassol et à chaque fois il revient en *« pèlerinage »*. Il se demande encore en martelant du poing la balustrade de la terrasse comment cette ville si vivante et si prospère autrefois peut rester vide, à l'abandon (1). *« Mon pays n'a pas fait assez pour Chypre »*, finit-il par déplorer.

Andreas Pouyiouros, maire de Famagouste dès 1953, avant même l'indépendance de l'île, et jusqu'à 1974, est lui aussi toujours là pour témoigner et mener le combat pour la libération de la ville : *« Quelle désolation ! Regardez, la ceinture d'orangers qui entourait la ville a disparu. Quand on pense que ma ville fournissait 82 % des recettes touristiques et 12 % de la production industrielle de Chypre en 1974 ! »* Comme les soixante-mille Chypriotes grecs qui vivaient dans la cité avant le débarquement turc, M. Pouyiouros a quitté sa ville natale pour s'installer, lui, à Limassol. *« J'avais dans cette ville un ami qui me prêtait une maison d'où je pouvais m'offrir l'essentiel : voir la mer. »*

Puis à l'instar de ses administrés, il a dû s'installer dans l'« exil », créant avec son fils un cabinet d'affaires dans sa ville d'adoption. Successivement ambassadeur de son pays à Genève auprès des Nations unies et à Strasbourg auprès du Conseil de l'Europe, il a trouvé, grâce à la loi électorale qui permet aux Chypriotes grecs d'élire les conseils municipaux des villes occupées, une raison supplémentaire de poursuivre son combat. Elu en 1991 à la tête de la municipalité de Famagouste, cet homme de soixante-quatre ans a plus d'espoir que jamais.

Certes, il n'a plus, pour servir sa cause, les trois cents fonctionnaires municipaux de la belle époque mais grâce à la solidarité des autres élus et avec l'aide de cinq employés, il tente de maintenir en vie sa ville et sa municipalité en organisant rencontres et manifestations famagoustiennes. Avec la perspective de récupérer les clefs de la cité dans un avenir prévisible. Il va même jusqu'à penser qu'il ne faudra pas plus de deux ans aux anciens habitants pour remettre la ville en état.



En attendant, le malheur de Famagouste fait le bonheur des stations balnéaires voisines. Dhérinia ne s'est pas développée car l'occupation turque l'a coupée de sa plage mais il n'en va pas de même de Paralimni, à quelques encâblures et un peu plus loin de Ayia Paba. Simples villages en 1974, ils sont devenus au fil des ans grâce à l'attrait de Chypre pour son soleil et ses prix compétitifs – deux millions de touristes aujourd'hui – des cités d'une quinzaine de milliers de personnes. Ce développement rapide, même s'il a été favorisé par une côte plus belle et une architecture moins laide qu'à Limassol ou à Larnaca, s'est tout de même traduit par la création d' « usines à touristes » où la myriade d'hibiscus et de bougainvillées a du mal à cacher les cubes de béton.

M. Pouyiouros ne peut croire malgré tout que la solidarité chypriote ne jouera pas le moment venu. Un restaurateur de Paralimni vient à sa rescousse en faisant valoir que la « réouverture » de Famagouste drainera encore plus de touristes dans la région, *« ce qui sera profitable à tous »*. Un hôtelier famagoustien qui s'est installé à Ayia Naba ne dit pas autre chose quand il affirme qu'il sera parmi les premiers à revenir dans « sa » ville.

« C'est pour là-bas »

Un autre administré de la *« municipalité réfugiée »*, concessionnaire de voitures japonaises à Limassol, qui a fait fortune depuis et possède l'une des plus belles demeures de la ville, ne laisse planer aucun doute sur ses intentions : *« Lorsque le maire entrera dans Famagouste, je serai à ses côtés pour m'y réinstaller. »* Patricia, qui réside aussi à Limassol, est tout aussi convaincue de la détermination de sa famille : *« Tout ce que mes parents achètent, c'est pour là-bas. »*

Sophie Phitidis, premier adjoint au maire, tempère quelque peu l'enthousiasme ambiant : *« Le problème est que le temps joue contre nous, surtout en ce qui concerne nos enfants. Beaucoup n'ont que de vagues souvenirs et d'autres n'y sont même pas nés. Que feront-ils, alors qu'ils auront fait leur vie ailleurs, si le retour se fait attendre encore longtemps ? »* M. Pouyiouros finit aussi par émettre quelques réserves sur la capacité des Famagoustiens à se mobiliser comme un seul homme : *« Tous n'auront peut-être pas l'énergie ni même les moyens nécessaires pour réaliser notre rêve. »* Sans compter qu'il faudra déjà 300 millions de dollars, de l'avis même du maire, pour financer la première étape du plan de réhabilitation.

Sur le *no man's land* qui sépare la position turque, surmontée du drapeau national et de celui des Chypriotes turcs, de la position des Chypriotes grecs, leur étendard étroitement mêlé à celui de la Grèce, roule un véhicule blanc de l'ONU. Vers quelle destination ? La paix ou le *statu quo* ?

MARCEL SCOTTO

(1) Les Turcs ne se sont jamais installés dans Famagouste. Une résolution du Conseil de sécurité des Nations unies le leur interdit. Aujourd'hui, seule la vieille ville est habitée par les Chypriotes turcs qui y vivent depuis des siècles.

Les socialistes à la reconquête du Portugal

Suite de la première page

Finie l'époque de *« l'oasis »* dont parlait Cavaco Silva en s'enorgueillissant d'une relative prospérité dans le marasme européen au début des années 90. Aujourd'hui le chômage, s'il reste modeste comparé au taux d'autres pays, a augmenté pour atteindre officiellement 6 %. Le déficit budgétaire se montera à 8,1 % du PIB. Le taux de croissance frôle désormais le zéro et les restructurations envisagées dans les chantiers navals, la sidérurgie et la compagnie aérienne TAP ne se feront pas sans soubresauts. Cavaco Silva n'est-il plus *« l'homme de la réussite »*, comme le souligne Jorge Sampaio ? Son image de gagneur s'est incontestablement érodée. A dix jours du scrutin municipal du 12 décembre, il a été contraint, jeudi 2 décembre, de remplacer quatre de ses ministres (finances, santé, éducation et emploi) en raison de leur impopularité ou de leurs erreurs.

Ce remaniement surprise effectué sous la pression a, du point de vue officiel, été réalisé juste après le bouclage du budget et hors de toutes les spéculations et surenchères qui n'auraient pas manqué de se produire après les élections quant à la modification très attendue du cabinet ministériel. Au siège du PSD, on fait remarquer que les municipales ne sont que les municipales et que quel que soit le résultat, elles n'ont pas d'incidence sur la législature en cours qui, qu'on le veuille ou non, ira à son terme, c'est-à-dire à l'automne 1995. Dans l'opposition, et notamment au Parti socialiste, on insiste sur le souci de Cavaco Silva de se protéger, de se refaire une santé car les sifflets de la contestation sont de plus en plus forts.

Que ce soit considéré comme une erreur tactique, un désamorçage habile ou l'aveu de mauvaises politiques, ces changements au sein du gouvernement sont l'illustration d'un malaise du pouvoir. Les critiques sont de plus en plus acerbes. *« L'année a été terrible de ce point de vue »*, reconnaît Nunes Liberato, qui montre du doigt tout particulièrement les nouvelles télévisions privées et accuse en général *« les moyens de communication d'un manque de neutralité »*. Le pouvoir se hérisse face au ton de plus en plus libre des médias, qui ne se privent pas, comme Mario Soares, de dénoncer, par exemple, le matraquage des étudiants par la police.

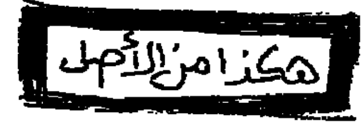
Le président de la République et son système dit de *« présidence ouverte »*, qui consiste à parcourir le pays pour voir ce qui va et ce qui ne va pas, irritent aussi de plus en plus le PSD, d'autant que le chef de l'Etat met plus souvent l'accent sur ce qui ne marche pas, dit-on au PSD. Il n'est un secret pour personne que MM. Soares et Cavaco Silva n'ont jamais vraiment eu d'atomes crochus. La cohabitation à la portugaise a de plus en plus de voies d'eau. Le bateau va-t-il couler ?

En raison de ce climat de crispation et en cas de victoire socialiste aux municipales, la dissolution de l'Assemblée par Mario Soares est-elle possible, comme le bruit court de façon régulière ? Dans les milieux politiques, on n'y croit guère. Le risque est grand de voir l'instabilité s'installer, argument utilisé à satiété et non sans raison quelquefois par le PSD. Cavaco Silva n'ignore pas le poids de cette hypothèse, comme il sait que 1994 peut signifier un certain retour en grâce avant l'échéance de 1995. Ce sera *« l'année de la récupération »*, dit le PSD, car, à partir du mois de janvier, les fonds communautaires vont plus que doubler et cela pour une période de six ans.

Un total de 125 milliards de francs qui permettra chaque année à l'économie de gagner un demi-point de croissance et, en principe, de propulser le pays à un stade de développement qui le situera aux deux-tiers de la moyenne communautaire. Le plan de développement régional qui sert de point d'appui à cette manne européenne va bouleverser le pays pratiquement du nord au sud. Du pain bénit pour le pouvoir ! De quoi permettre d'avaler la pilule du 12 décembre, si les électeurs donnent raison aux sondages. De quoi revigorer aussi les déçus et convaincre les hésitants pour d'autres échéances. Chaque chose en son temps !

MICHEL BOLE-RICHARD





PROCHE-ORIENT

L'OLP n'est pas prête

Suite de la première page

Yasser Arafat, toujours entre deux avions, ou plutôt le comité exécutif de l'OLP – mais c'est pratiquement la même chose tant son chef est plus dominateur que jamais, répètent même ses plus proches collaborateurs – n'ont toujours pas nommé les directeurs généraux des départements «ministériels» (santé, taxation etc.) qu'Israël doit transférer à l'Autorité nationale palestinienne. Sans parler, même si c'est moins urgent, du choix des membres de cette Autorité, qui seraient au nombre de vingt-neuf. On ignore lesquels d'entre eux seront les premiers à «entrer» dans les territoires occupés. Le comité exécutif peut encore, à la dernière minute, procéder à des nominations. Mais chacun sait, ici, que les décisions à la va-vite réduisent la marge de contestation, et nombreux sont ceux qui craignent que dans ces choix, la compétence et l'efficacité soient sacrifiés à des intérêts très étroits de clientélisme.

Hormis les militaires de l'ALP, qui devraient partir les premiers, les cadres de l'OLP à Tunis n'ont pas été officiellement informés de ce qui les attend et ils en sont profondément perturbés. Sûrs de déménager tôt ou tard, certains s'y préparent déjà. Mais c'est seulement à la fin de la semaine dernière qu'un comité a été spécialement créé, chargé de *«recenser les compétences et organiser le retour»* dans les territoires occupés. Nul n'est non plus capable de dire quels sont les départements («ministères») de la centrale qui seront transférés dans les territoires, et selon quel calendrier.

Un calendrier des retours

Il est bien évident, reconnaissent nos interlocuteurs, que toutes les décisions ne peuvent pas être prises à l'avance, et que certaines seront fonction de l'évolution des choses. Mais il y a des projets qui doivent être planifiés et c'est là que le bât blesse. Rien, par exemple, n'a été fait à ce stade pour préparer le retour des «réfugiés» palestiniens de 1967 que l'OLP évalue à quelque huit cent mille et Israël à moins de deux cent mille. Or, même si ce retour n'est prévu qu'à terme, il faut d'ores et déjà établir les critères d'un calendrier des retours et sonder les possibilités d'insertion sur place.

Rien non plus, déplore-t-on, n'est fait pour une mobilisation de l'intelligentsia et des financiers palestiniens. *«N'étaient quelques initiatives de la part de certains d'entre nous et les bonnes volontés de Palestiniens de la diaspora, les compétences de ces derniers et leurs moyens seraient sacrifiés»*, commente un haut dirigeant du Fatah.

Pourquoi en est-on arrivé là ? La réponse, quasi unanime, tient en ceci : Yasser Arafat exige que tout passe par lui. *«Rien, pas même la publication d'un communiqué, ne peut être fait en son absence»*, dit un dirigeant. *«La rencontre avec Shimon Pérès, jeudi 9 décembre, à Grenade, c'est lui qui l'a souhaitée, alors même qu'il doit s'entretenir avec M. Rabin. L'interlocuteur de M. Pérès pour les négociations de paix, c'est Abou Mazen* (Mahmoud Abbas), *mais le «Vieux» ne pouvait pas tolérer de ne pas avoir son propre créneau avec le ministre israélien des affaires étrangères»*, ajoute ce dirigeant.

Des décisions positives

Sous la pression du comité exécutif de l'OLP et du Fatah, M. Arafat a récemment confirmé dans ses fonctions le comité chargé de coordonner les négociations de paix. Mais nombreux pensent que c'est, une concession de pure forme et que le chef de l'OLP court-circuitera cet organisme pour piloter personnellement les pourparlers.

Toujours sous la pression, le chef de l'OLP a également accepté de faire élaborer un projet de Constitution de l'État palestinien, mais, indique un membre du comité exécutif, il a inspiré l'âme du texte à son auteur. Le résultat est, selon lui, un projet de pouvoir ultra-présidentiel, au sein duquel tout, jusqu'à la gendarmerie ou la création de la plus petite société de pêche, relèverait de lui. M. Arafat a «cédé» sur d'autres questions, mais les choses en sont arrivées à un point tel qu'une grande partie de ses proches collaborateurs n'ont plus confiance.

Il a ainsi accepté – et c'est extrêmement positif – que les assistants du Conseil des gouverneurs, l'organisme chargé de la coordination de l'assistance internationale aux territoires occupés, soient recrutés sur la base de compétences et non pas nommés. C'est vrai, admet l'un de ses collègues, mais lorsque M. Arafat dit par ailleurs avoir un *«flair économique»*. *«on se demande dans quelle mesure il respectera les conclusions des experts»*.

Faute de pouvoir proclamer ouvertement leur insoumission, à un moment aussi crucial de leur histoire – ce qui ferait d'eux, estiment-ils, les fossoyeurs du «projet national» palestinien et ne servirait que les adversaires de M. Arafat, et surtout de l'accord conclu avec Israël –, certains dirigeants tentent d'amener le chef de la centrale à accepter des projets qui auront force de loi. Tel ce décret qu'il a promulgué il y a plus d'un mois, prévoyant la création d'un Organisme national supérieur des droits de l'homme, dont Hanane Achraoui et une autre personnalité des territoires occupés, Raja Chéhadé, ont élaboré le projet de statuts

«Cela permettra d'empêcher la dérive sécuritaire de M. Arafat pour qui un Etat, c'est l'ordre, compris dans son sens répressif, un peu à la manière des régimes en place dans les pays arabes, – explique un haut responsable. *Nous ne voulons pas tomber de Charybde* [la répresion israélienne] *en Scylla»*.

Yasser Arafat a également accepté – et cela aussi est positif – la formation d'une commission chargée de préparer un code électoral pour le scrutin municipal et les élections législatives – lesquelles doivent se dérouler neuf mois après l'entrée en vigueur de l'accord signé à Washington le 13 septembre. De la nature de ce code dépendra bien sûr celle du Conseil législatif, et les «modernistes» palestiniens, ainsi que de hauts responsables de l'OLP, veulent s'employer à en faire la parade à l'autoritarisme du chef de l'OLP. C'est sur l'avenir que misent la plupart d'entre eux.

Car, tout en avouant avoir contribué, tout au long de l'histoire de l'OLP, à faire de son chef l'autocrate qu'il est aujourd'hui, les dirigeants de la centrale s'accrochent à l'espoir que, une fois l'Autorité nationale installée dans les territoires occupés et la période de grâce passée, M. Arafat se heurtera à la complexité d'une réalité qu'il ne connaît pas encore : une société civile palestinienne. Certains représentants de celle-ci, tout en lui faisant acte d'allégeance, lui ont déjà exprimé leur colère contre *«l'imprépuration et le manque de sérieux»* de l'OLP.

«Après l'accord du 13 septembre, nous rêvions de réunir la crème de notre peuple pour dire : voilà ce que nous voulons pour établir un plan de base de la nouvelle structure de la société palestinienne... Et nous nous sommes retrouvés face à un homme qui ne pense qu'à sa propre gloire», dit un cadre de l'OLP. Le jugement est sans doute excessif mais traduit l'exaspération de beaucoup.

MOUNA NAIM

IRAK : un nouveau représentant nommé à Paris. – En remplacement de Riad El Adhami, le gouvernement de Bagdad a nommé Ahmad El Azzawi chef de la section d'intérêts irakiens à Paris. M. El Azzawi est actuellement en poste au Vietnam. Depuis le mois de septembre, l'ambassade du Maroc à Paris abrite cette section irakienne. Les intérêts français à Bagdad sont représentés par la Russie, depuis la rupture des relations diplomatiques pendant le conflit du Golfe. – *(AFP.)*

LIBAN : un militaire israélien tué dans le Sud. – Lors d'une attaque à l'explosif revendiquée par le Hezbollah pro-iranien, un militaire israélien a été tué et un autre blessé, vendredi 10 décembre, a-t-on indiqué de source proche de l'armée du Liban du Sud, milice alliée à Israël. Le char à bord duquel se trouvaient les deux militaires a été détruit. Depuis le début de l'année, vingt-six militaires israéliens ont été tués dans cette région, selon les sources militaires israéliennes. – *(AFP.)*

Lors d'une escale à Tunis

M. Christopher évoque un début de «normalisation» des relations entre la Tunisie et Israël

TUNIS

de notre correspondant

Les Tunisiens sont-ils disposés à s'engager dans une voie qui pourrait aboutir à *«des relations plus normales»* avec Israël, ainsi que l'a affirmé le secrétaire d'Etat américain, vendredi 10 décembre, au cours d'une visite de quelques heures à Tunis? Warren Christopher, qui venait de s'entretenir avec le président Ben Ali avant de rencontrer, pour la seconde fois en une semaine, le chef de l'OLP, Yasser Arafat, n'en a pas dit plus, mais dans son entourage on laissait entendre que cette «normalisation» pourrait commencer par l'établissement de liaisons téléphoniques directes entre la Tunisie et Israël, l'échange de visites d'hommes d'affaires et des voyages touristiques.

Les milieux politiques tunisiens n'ont pas commenté ces déclarations, mais apparemment, elles ne les ont pas choqués. S'il semble totalement exclu que la Tunisie et Israël établissent des relations diplomatiques tant qu'un consensus arabe sur la question n'aura pas été dégagé, l'approche suggérée par les Américains paraît, en revanche, tout à fait possible. Depuis l'accord signé le 13 septembre à Washington, Tunis a été le siège de différentes tractations entre envoyés d'Israël et dirigeants de l'OLP et M. Christopher n'a pas tari d'éloges à l'égard de la Tunisie, *«qui a joué un rôle fondamental»* dans la mise en œuvre de la déclaration de principe palestino-israélienne.

MICHEL DEURÉ

AMÉRIQUES

CHILI

«Nous allons moderniser l'Etat»

nous déclare Eduardo Frei, favori pour l'élection présidentielle

Eduardo Frei, candidat démocrate-chrétien, fils de l'ancien président du même nom, semblait assuré de remporter l'élection présidentielle du samedi 11 décembre. Dans un entretien au Monde*, M. Frei affirme qu'il entend «moderniser l'Etat» et escompte que le Chili atteindra, en l'an 2000, «le niveau de développement moyen d'un pays de l'Europe du Sud».*

SANTIAGO

de nos envoyés spéciaux

«Le Chili vit sa deuxième élection démocratique depuis la fin de la dictature, et le général Pinochet est toujours là, au poste de commandant en chef de l'armée de terre...

– Cela fait partie du processus qu'a vécu le Chili. Nous avons eu une transition assez exemplaire mais atypique. Rares sont les pays où une dictature se termine grâce à un vote *[le plébiscite de 1988, NDLR]*. Le peuple chilien a démontré sa culture démocratique, quand, par les urnes, il a changé l'histoire. Telle est notre réalité.

– Craignez-vous, si vous êtes élu, un mouvement de troupes du type de ceux qui ont affolé le pays en décembre 1990 ou en mai de cette année, lorsque l'armée voulait faire pression pour obtenir l'arrêt des procédures contre les militaires accusés de violations des droits de l'homme?

– Je ne crois pas. Nous avons avancé. Aujourd'hui, les forces armées respectent le pouvoir civil, et ce dernier doit respecter le rôle institutionnel des forces armées. C'est selon ces principes que nous devons travailler. Tous les cas de violations des droits de l'homme sont devant la justice qui vit – même la droite le reconnaît – une crise profonde. Il faut la réformer.

– Vous vous présentez à la fois comme le candidat des «temps nouveaux» et de la continuité. Qu'est-ce qui va changer et qu'est-ce qui va continuer, si vous arrivez au pouvoir?

– Pour la première fois en soixante ans, une coalition au pouvoir va se succéder à elle-même. D'où une stabilité politique, économique et sociale, alors que traditionnellement, en année électorale, le pays était quasiment paralysé. Nous allons moderniser l'Etat, accentuer la décentralisation et tenter de résoudre les crises que traversent l'éducation et la santé publiques. Mais notre première priorité, c'est la lutte contre l'extrême pauvreté, qui concerne environ 10 % de la population.

– Pour renforcer la démocratie, avez-vous l'intention de proposer les réformes constitutionnelles que le président Aylwin n'a pas réussi à faire approuver?

– Par principe, il nous faut réformer l'inamovibilité des commandants en chef des forces armées, le mécanisme de nomination du tribunal constitutionnel et du Conseil national de sécurité. Il nous paraît aussi nécessaire de procéder à une réforme du mode de scrutin (qui sur-représente l'opposition) et de supprimer les sénateurs, désignés, pour un mandat de huit ans (en 1988 par le général Pinochet). Pour y parvenir, nous essayerons de négocier sereinement avec l'opposition, sans attendre 1997 *[date de la fin du mandat des sénateurs désignés et de celui du général Pinochet, NDLR]*. Sinon, j'exercerai la totalité de mes prérogatives, à cette date, pour obtenir les changements nécessaires. Il y a une culture civique dans ce pays, les gens veulent une Constitution plus démocratique.

– Si vous l'emportez, vous gouvernerez jusqu'en l'an 2000. Comment voyez-vous votre pays à l'aube de ce nouveau siècle?

– Comme un pays qui se sera enfin débarrassé de l'extrême pauvreté et qui aura atteint le niveau de développement moyen d'un pays de l'Europe du Sud. Nous ne voulons pas seulement construire une société fondée sur la consommation et la croissance. Il y a d'autres valeurs plus profondes à défendre : le sens du service public, de la famille et de notre identité nationale.»

Propos recueillis par
BRUNO ADRIAN
et MARTINE JACOT

AFRIQUE

GABON

Le couvre-feu est instauré après les résultats contestés de l'élection présidentielle

L'annonce de la courte victoire d'Omar Bongo, dès le premier tour de l'élection présidentielle, a provoqué, vendredi 10 décembre, des troubles dans plusieurs villes du Gabon. Au moins trois personnes ont été tuées dans la capitale, Libreville, où des soldats ont ouvert le feu sur des manifestants. Dans sa volonté de contrôler la situation, le gouvernement a instauré dans la soirée un couvre-feu de 22 heures à 6 heures. Auparavant, le Père Paul Mba Abessole, arrivé en deuxième position – selon les résultats officiels – derrière Omar Bongo, s'est proclamé vainqueur du scrutin. Dans une *«déclaration au peuple gabonais»*, le Père Mba Abessole a annoncé qu'il nommait premier ministre Pierre-André Kombila Koumba, le premier secrétaire du parti qu'il préside, le Rassemblement national des bûcherons (RNB), et le chargeait de constituer un gouvernement dont l'une des tâches sera d'organiser *«de nouvelles élections présidentielles réellement transparentes»*. Sur les ondes de Radio Liberté, M. Mba Abessole a accusé le président Bongo de *«haute trahison de la nation en raison de son coup d'Etat électoral»*. Selon un responsable du RNB, Omar Bongo n'aurait pas obtenu 51,07 % des voix, mais 37 %, contre 32 % pour Paul Mba Abessole, ce qui aurait donc impliqué l'organisation d'un second tour le 19 décembre. Pour le principal dirigeant de l'opposition, que ses partisans appellent familièrement «le Père», et sept autres candidats, membres de la Convention des forces du changement (CFC), la proclamation de la victoire de M. Bongo a été faite alors que la Commission nationale de centralisation des résultats n'avait pas terminé ses travaux et que manquaient encore les résultats de trois des neuf provinces du pays. Dans un communiqué, les représentants de l'opposition au sein de cette commission affirment *«n'avoir jamais participé* [à la] *rédaction d'un procès-verbal sanctionnant leurs travaux, ni eu connaissance»* d'un tel document. – *(AFP, AP, Reuter.)*

COMMENTAIRE

Paris a voté Bongo

«*LES Français sont choqués,* affirme un membre de la communauté française de Libreville joint par téléphone. *Personne ne croit au résultat annoncé par Bongo, et on est abasourdi par la réaction de Paris.*» En estimant que la réélection du président Omar Bongo, avec 51 % des suffrages, a eu lieu *«dans des conditions, dans l'ensemble, satisfaisantes»*, les autorités françaises viennent en effet de faire preuve d'une cécité qu'on a du mal à imaginer accidentelle.

Le porte-parole du ministère des affaires étrangères a affirmé, vendredi 10 décembre, que *«ces élections constituent une nouvelle étape importante du processus d'ouverture engagé en 1990»*. Les responsables français ignoreraient-ils que le président Bongo s'est proclamé réélu avant même que tous les résultats aient été dépouillés? Ne savaient-ils pas que les résultats partiels déjà annoncés devaient conduire inéluctablement à un deuxième tour?

«D'après les informations que nous avons recueillies, corroborées par les observateurs internationaux, ce scrutin s'est déroulé dans des conditions satisfaisantes, a précisé le porte-parole du Quai d'Orsay. *Il a permis aux électeurs gabonais de s'exprimer librement sur le choix de leur président.»* A Paris, serait-on à ce point dupe de l' «efficacité» des observateurs internationaux, arrivés pour la plupart deux jours avant le scrutin et repartis deux jours après, et dont les plus zélés étaient des amis de M. Bongo?

«Dans ce contexte, a poursuivi le porte-parole, *la France souhaite continuer à développer ses relations d'amitié avec le Gabon dans l'intérêt mutuel des deux pays.»* Un souhait qui sera certainement apprécié par la présidence gabonaise. Mais les relations entre Gabonais et Français risquent d'être sérieusement compromises, et pour longtemps. Avant même cette prise de position, trois Français s'étaient fait dépouiller et voler leur véhicule, vendredi matin à Libreville. Les Français du Gabon, qui avaient déjà pris des précautions les jours précédents, ont maintenant bien des raisons de rester enfermés à double tour derrière leurs grilles.

En optant pour le président Bongo, la France a sans doute voulu faire le choix de la stabilité. Mais la mobilisation des électeurs, dimanche dernier, a montré à quel point les Gabonais souhaitaient l'alternance, et combien le choix de Paris risquait d'être à courte vue : les autorités françaises, qui connaissent le «système Bongo», ne peuvent en effet ignorer qu'un scrutin transparent serait fatal à ce régime, qui a toujours confondu bien public et intérêts personnels.

Mainmise du pouvoir sur la rente pétrolière

Le Gabon est le pays le plus riche du continent africain par tête d'habitant (1). Pourtant, 70 % des ménages de Libreville ne disposent pas de l'eau courante (2) et l'UNICEF classe le pays au dix-huitième rang, sur le continent, pour son taux de scolarisation dans le primaire. L'«émirat de l'Afrique» a produit cette année 15 millions de tonnes de pétrole. Soit une recette budgétaire de 2,8 milliards de francs. Mais les caisses de l'Etat sont totalement vides : le gouvernement est confronté à une telle crise de trésorerie que le remboursement de la dette n'est plus assuré et que les factures des fournisseurs ne sont plus payées (l'Etat leur doit 1,7 milliard de francs).

Combien le régime aura-t-il dépensé en billets d'avion sur le budget de 1993 – étant entendu que les besoins liés à la campagne électorale auront dû être satisfaits? L'an dernier, les factures des autorités auprès d'Air Gabon avaient atteint 220 millions de francs (dont plus du quart pour la présidence). Deux fois plus que le budget consacré à l'éducation (105 millions de francs)! Quant à celui de la santé, il s'élevait à 85 millions de francs!

Ces déséquilibres budgétaires sont renforcés par la mainmise du pouvoir sur la rente pétrolière. En 1992 et 1993, la présidence de la République a prélevé 280 millions de francs sur les recettes venant du pétrole. Le Fonds monétaire international (FMI), qui estime que 1 milliard de francs pourrait être gagné avec la rationalisation de la gestion de la manne pétrolière, avait exigé la réalisation d'un audit dans ce secteur.

Effectué par des Canadiens (afin que ni les Américains ni les Français, qui se disputent le pétrole gabonais, ne soient favorisés) du cabinet Coopers-Lybrand, cet audit n'a jamais été rendu public : pour en garder le contrôle, les autorités gabonaises avaient refusé tout financement extérieur.

La France, qui n'ignore rien de ces pratiques, ferait-elle le choix de ses intérêts en soutenant Omar Bongo? La question se poserait si le Père Paul Mba Abessole, dont la popularité n'est plus à prouver, représentait une menace pour les intérêts français. Or, le «challenger» du président Bongo, qui a passé treize ans en exil en France, s'est toujours déclaré favorable à la continuité en matière de relations extérieures. *«La France peut soutenir qui elle veut,* nous disait-il quelques jours avant le scrutin, *elle peut avoir ses préférences, ce n'est pas elle qui vote; l'essentiel, c'est qu'elle respecte le choix des Gabonais.»*

MARIE-PIERRE SUBTIL

(1) En révisant les chiffres de la population à la baisse (1 011 710 habitants, et non pas 1,2 millions), le recensement effectué en juillet dernier a permis de réévaluer le revenu individuel : il est de 5 350 dollars par an, et non pas de 4 480 dollars, comme estimé auparavant.

(2) Rapport du ministère gabonais de la planification, de l'économie et de l'aménagement du territoire, octobre 1992.

EN BREF

COMORES : premier tour des élections législatives. – Le premier tour des élections législatives devait avoir lieu dimanche 12 décembre, au terme d'une campagne électorale qui s'est déroulée dans le calme, après que le président Saïd Mohamed Djohar eut mis en place le 17 novembre une nouvelle commission électorale acceptée par l'opposition. Ces élections, quatre fois reportées, devaient en principe avoir lieu quarante jours après la dissolution, le 18 juin, de l'Assemblée fédérale par M. Djohar, au pouvoir depuis l'assassinat en novembre 1989 du président Ahmed Abdallah. – *(AFP.)*

CUBA : l'Union européenne est prête à apporter son aide sous certaines conditions. – Une délégation du Parlement européen a achevé, jeudi 9 décembre, une tournée de quatre jours à Cuba en se déclarant disposée à aider Cuba à sortir de la crise économique. Les députés ont toutefois déclaré qu'un éventuel accord de coopération économique avec l'Union européenne pourrait dépendre d'un meilleur respect des droits de l'homme à Cuba. La délégation européenne a rencontré le président Fidel Castro jeudi soir pendant cinq heures. – *(Reuter.)*

HAÏTI : le premier ministre Robert Malval confirme qu'il démissionnera le 15 décembre. – Le premier ministre haïtien Robert Malval a confirmé, vendredi 10 décembre, à Rome, qu'il démissionnerait de ses fonctions le 15 décembre et a indiqué que les présidents des deux Chambres haïtiennes en avaient été informés. Le président renversé d'Haïti, Jean-Bertrand Aristide, envisage de renoncer à la prêtrise dans l'espoir de faciliter les discussions de paix dans son pays, a annoncé d'autre part M. Malval. – *(AFP, Reuter.)*

ZAIRE : l'ONU réclame une aide d'urgence. – Les Nations unies ont demandé, vendredi 10 décembre, à la communauté internationale l'octroi d'une aide d'urgence de 84,2 millions de dollars au Zaïre, qui connaît une grave crise économique et politique depuis trois ans. Cette aide est destinée aux centaines de milliers de civils chassés de chez eux par les conflits ethniques et qui se sont réfugiés à Kinshasa, la capitale. – *(Reuter.)*

REPÈRES

AFRIQUE DU SUD

MM. De Klerk et Mandela ont reçu le prix Nobel de la paix

Le président sud-africain, Frederik De Klerk, et le président du Congrès national africain (ANC), Nelson Mandela, ont reçu, vendredi 10 décembre à Oslo, le prix Nobel de la paix 1993, en promettant de conclure avec succès la transformation de l'Afrique du Sud de l'apartheid en démocratie multiraciale. M. De Klerk a souligné *«le changement fondamental de position des deux parties»* en Afrique du Sud, alors que M. Mandela faisait l'éloge de *«l'humanité commune qui lie Noirs et Blancs»*. Il a félicité son *«compatriote et lauréat conjoint»* dont il a loué *«le courage»*.

Le comité du Nobel a remis le Prix de la paix, doté de 6,7 millions de couronnes suédoises (800 000 dollars), conjointement à MM. De Klerk et Mandela en reconnaissance de leurs efforts pour mettre un terme pacifique à l'apartheid. Les deux hommes ont reçu leur prix au cours d'une cérémonie de deux heures à l'hôtel de ville d'Oslo, à laquelle assistait notamment le roi de Suède Harald et qui a été ponctuée par des chants de liberté d'un chœur zoulou.

ALGÉRIE

Au moins huit policiers tués dans une embuscade au Sahara

Au moins huit policiers ont été tués dans une embuscade, mercredi 8 décembre, à l'entrée de Ghardaïa, à 600 kilomètres au sud d'Alger, a-t-on appris, samedi, de bonne source. Cette opération aurait été conduite par un groupe armé venu de Laghouat, situé à 200 kilomètres au nord et considéré comme un fief islamiste. C'est la première fois qu'une action terroriste a lieu au Sahara, jusqu'alors tenu à l'écart des violences que connaît le reste du pays.

D'autre part, dans un communiqué diffusé, vendredi, à Paris, le Groupe islamique armé (GIA) a revendiqué *«l'entière responsabilité devant le monde entier»* de tous les derniers attentats qui ont visé des ressortissants étrangers en Algérie, à savoir les assassinats d'un homme d'affaires espagnol, d'une jeune femme russe, d'un retraité français et d'un informaticien britannique. *«Les attaques continueront,* a averti le GIA. *Nous continuerons de pourchasser les ennemis de Dieu.»*

ARABIE SAOUDITE

«Evasion» d'un homme d'affaires français

Jacky Ducouret, fondé de pouvoir d'«Eric Maville», une fabrique française de mobilier contemporain, chargée d'aménager un palais à Djeddah, pour le compte du prince Machaal, frère du roi Fahd, a quitté clandestinement l'Arabie saoudite, où il était retenu contre son gré depuis 123 jours, a indiqué, vendredi 10 décembre, à Limoges, le PDG de la société qui l'emploie.

Le 10 novembre, Alain Juppé avait affirmé devant l'Assemblée nationale que ses services faisaient leur possible pour permettre à M. Ducouret de rentrer en France. Bien qu'il s'agisse, selon lui, d'*«un litige commercial»*, il avait déclaré avoir fait part à son homologue saoudien de *«la préoccupation du gouvernement français»*. – *(AFP.)*

CISJORDANIE

Trois Palestiniens assassinés par des colons israéliens

Des colons israéliens ont tué, vendredi 10 décembre, trois Palestiniens d'une même famille près de Hébron, dans le sud de la Cisjordanie, trois jours avant le début du retrait israélien de Gaza et de Jéricho, en principe prévu pour le 13 décembre.

Selon des sources palestiniennes, les passagers d'une voiture immatriculée en Israël ont ouvert le feu et tué deux frères, Saadi Abdel Hadi et Mohammad Fatafta, âgés de vingt-sept et vingt-cinq ans, et leur cousin Ishak, vingt-cinq ans, qui revenaient de leur travail en Israël. Dans un appel téléphonique anonyme à la radio israélienne, quelqu'un a affirmé que ce triple meurtre était une réponse à la mort de deux colons récente près d'Hébron. Dans un message manuscrit, le Djihad islamique a menacé de *«venger au plus tôt»* les trois victimes et réitéré son *«opposition à un règlement pacifique»* du conflit israélo-palestinien.

Par ailleurs, dans la bande de Gaza, un des principaux membres des «Faucons du Fatah», groupe de choc de la formation de Yasser Arafat, s'est évadé vendredi d'un camp de détention. – *(AFP.)*

ÉTATS-UNIS

Les effectifs de la garde nationale et des réservistes vont diminuer de 100 000 hommes

Le secrétaire à la défense Les Aspin a présenté, vendredi 10 décembre, un plan visant à réduire les effectifs de la garde nationale et des troupes de réserve de près de 100 000 hommes au cours des cinq prochaines années. Ce plan comporte trois axes principaux : réduire les effectifs d'environ 100 000 hommes de 1994 à 1999, restructurer les gardes nationaux pour des missions de combat et d'assistance civile en temps de paix, et préparer les réservistes à des missions de soutien en cas de conflit, a indiqué M. Aspin au cours d'une conférence de presse.

Selon ce projet, le nombre des gardes nationaux et des réservistes passera de 670 000 en 1994 à 575 000 en 1999. – *(AFP.)*

VENEZUELA

La proclamation des résultats de l'élection présidentielle est suspendue

Le procureur général du Venezuela, Ramon Escovar Salom, a demandé, vendredi 10 décembre, la suspension de toute proclamation des résultats de l'élection présidentielle du 5 décembre en raison d'accusations de fraude. M. Escovar Salom a cependant indiqué que la victoire de Rafael Caldera, admise par tous ses adversaires, ne faisait aucun doute. Les accusations de fraude se sont multipliées ces derniers jours après que le candidat de la Cause radicale et principal opposant de Rafael Caldera, Andres Velasquez, eut rétrogradé dans les dépouillements de la seconde à la quatrième position.

Selon le dernier décompte des voix, publié jeudi soir et portant sur 97 % des suffrages, Rafael Caldera (Convergence nationale) a obtenu 30,95 % des voix, Claudio Fermin (Action démocratique) 23,59 %, Oswaldo Alvarez Paz (COPEI) 22,72 % et Andres Velasquez (Cause radicale) 21,94 %. – *(AFP.)*

La polémique déclenchée par l'invalidation de Jack Lang

■ DÉFENSE. Après les critiques formulées par Jack Lang et par son avocat (*le Monde* du 11 décembre) au sujet de la décision du Conseil constitutionnel sanctionnant le dépassement, par l'ancien ministre, du plafond des dépenses électorales autorisé aux élections législatives de mars dernier, Olivier Duhamel, conseiller du président du Conseil, Robert Badinter, prend la plume pour défendre l'institution mise en cause.

■ SOLIDARITÉ. Bernard Tapie, député des Bouches-du-Rhône, victime, lui, de la levée de son immunité parlementaire par l'Assemblée nationale, le 7 décembre, a exprimé la *« tristesse »* que lui inspire la sanction frappant M. Lang. Vendredi 10 décembre, à Lyon. M. Tapie a pu constater que sa disgrâce parlementaire n'entame pas sa popularité.

Blois s'étonne

BLOIS

de notre correspondant

Les Blésois n'avaient pas eu l'impression, en mars dernier, d'assister à une campagne « à l'américaine », supposant une débauche d'argent. Jack Lang avait gagné l'élection sur son nom, son aura et ses réalisations de maire. On avait seulement vu Bernard Kouchner, Yannick Noah et Bernard Tapie, quelques journaux en couleurs et des affiches plutôt sinistres. Par rapport au débarquement en fanfare des premières campagnes du ministre de la culture en Loir-et-Cher, cela paraissait plutôt discret et, même, un peu improvisé.

Cependant, les Blésois ne comprennent pas, non plus, comment leur maire, hier si « consensuel » *et, dans sa ville, si* peu politique, peut, du jour au lendemain, se retrouver victime d'une *« iniquité »*, comme il le déclare à *la Nouvelle République*. Ils ont pu s'étonner de l'entendre, jeudi soir 9 décembre, sur TF 1, décocher une flèche empoisonnée en direction de Robert Badinter, le président du Conseil constitutionnel, qu'il accueillait, il y a peu, à Blois, avec tous les honneurs et les témoignages les plus appuyés d'estime et d'amitié.

Jacqueline Gourault (UDF-CDS), maire de La Chaussée-Saint-Victor, une commune satellite de Blois, s'était fait un nom en bousculant sans complexe le ministre d'Etat aux élections législatives. Le petit « prof » du privé, au tempérament de bouteur, se donne le luxe d'afficher la sérénité de son côté. *« Je ne suis jamais tombée dans le panneau Jack Lang,* dit-elle. *Certains croyaient qu'il pouvait tout se permettre, qu'il était intouchable (...). Aujourd'hui, j'ai le réel sentiment que la justice triomphe.* (...) *Je repars avec les mêmes idées, le même combat face à un autre candidat socialiste. Ma campagne ressemblera à la précédente. »* Le candidat socialiste sera sans doute Michel Fromet, premier adjoint au maire, supplément de M. Lang à l'Assemblée de 1988 à 1993. Passer au premier plan ne sera pas facile pour ce second rôle efficace, mais effacé. Il lui faudra résoudre un problème difficile : être candidat pour un autre, qui avait fait campagne avec le seul drapeau de son nom. Comment rejouer l'histoire d'amour sans le prince charmant ? Comment convaincre les Blésois de l'attachement viscéral de leur maire à leur ville, eux qui l'ont si peu revu depuis son élection au Palais-Bourbon ? Comment leur refaire le coup de l'homme d'exception, utile en toutes circonstances politiques – le comité de soutien de M. Lang lui promettait même, en mars dernier, un destin national ou international à très brève échéance –, quand la star se mue en proscrit ?

JACQUES BUGIER

Bernard Tapie « attristé »

LYON

de notre bureau régional

De la levée de son immunité parlementaire, il n'a pas été question tout au long de la visite de Bernard Tapie, au pas de course, dans la banlieue lyonnaise, vendredi 10 décembre. A Vaulx-en-Velin, sur la place du Mas-du-Taureau, là même où, en octobre 1990, la jeunesse avait mis le feu au supermarché et lancé des pierres sur les forces de l'ordre, une centaine de mômes attendaient Bernard Tapie, patron de l'OM, pour le voir, le toucher, l'appeler « Nanard ». A Villeurbanne, Bernard Tapie a retrouvé la Maison du citoyen, qu'il avait inaugurée, en janvier dernier, en tant que ministre de la ville.

Il a fallu une rencontre avec la presse pour que Bernard Tapie revienne sur la levée de son immunité. *« Je mentirais si je disais que je ne souffre pas de cette histoire »*, a-t-il concédé. Il est *« attristé »* par l'annulation *« injuste »* de l'élection de Jack Lang, *« un ami »*. Il évoque l'hypothèse d'un « ticket » Tapie-Lang aux élections européennes.

Le président du MRG n'en a pas écarté le principe, *« si Jack Lang se pose la question »*. Il a soutenu que, malgré *« les turbulences »*, Bernard Tapie reste *« la meilleure chance des radicaux de réaliser un bon score aux européennes »*. Propos que Jean-François Hory a répété, le soir, devant les cinq cents personnes réunies dans un petit théâtre lyonnais, la Cigale . *L'ancien ministre*, a affirmé, quant à lui : *« Les gens ne sont pas bêtes. Il y a des bruits de casseroles, mais il n'y a pas de casseroles. On ira comme ça jusqu'aux élections européennes »*.

BRUNO CAUSSÉ

POINT DE VUE

Le juge et l'argent des élections

par Olivier Duhamel

LE dernier discours qui fait fureur crie « haro sur le Conseil constitutionnel ! ». Après sa mise en cause pour application excessive des droits de l'homme inscrits dans le préambule de la Constitution, voici venu le temps de sa dénonciation en tant que juge des élections législatives. Il jugerait secrètement, sévèrement, arbitrairement. Derrière le spectre du gouvernement des juges prolifère, désormais, le dénigrement du juge.

Qu'un ministre dont la loi a été déclarée contraire à la Constitution se fâche, quoi de plus naturel ? Qu'un député rendu inéligible pour dépassement du plafond des dépenses électorales s'indigne, quoi de plus humain ? Faut-il, pour autant, glisser de la critique d'une décision à la mise en cause de l'institution ? Faut-il y ajouter l'attaque, parfois personnelle, contre ceux qui la composent ? Le débat démocratique n'y gagne rien. Il y perd d'autant plus que ces reproches sont presque tous inexacts.

1. – Une procédure contradictoire. Les parties ont un accès permanent au dossier. Rappelons que la procédure se déroule à deux niveaux et en deux temps. La commission examine tous les comptes. Elle est composée de neuf magistrats indépendants, membres du Conseil d'Etat, de la Cour des comptes et de la Cour de cassation. Personne ne met en cause, d'ailleurs, leurs préférences politiques ; toutes les attaques se concentrent sur le bouc émissaire habituel, le Conseil constitutionnel. Sait-on que, pour les deux députés déclarés inéligibles par le Conseil, la commission avait retenu des dépassements beaucoup plus importants ?

Pour le reste, la procédure suivie devant le Conseil est écrite et contradictoire. Le requérant qui met en cause l'élection dépose une requête, et ses avocats produisent autant de requêtes complémentaires et pièces à l'appui qu'ils le souhaitent. Les avocats du député contesté remettent autant de mémoires en défense qu'ils l'estiment utile. L'instruction est conduite par un rapporteur-adjoint auprès du Conseil constitutionnel, membre du Conseil d'Etat ou de la Cour des comptes. Chaque pièce du dossier est communiquée aux deux parties, chaque requête en accusation aux avocats de la défense, chaque mémoire en défense aux avocats du requérant. Au terme de ces échanges, parfois très nombreux, l'affaire est d'abord rapportée en section d'instruction, devant trois membres du Conseil constitutionnel, puis devant ce dernier en formation plénière. Le Conseil délibère question par question et, finalement, rend sa décision, longuement et précisément motivée. Ainsi, la procédure est, pour l'essentiel, la même que devant le Conseil d'Etat. Jamais devant celui-ci un justiciable n'est entendu en matière électorale et, s'agissant des avocats, dans la quasi-totalité des affaires, ils se contentent de l'écrit et ne viennent pas plaider.

2. – Des améliorations possibles. Une loi qui limite le poids de l'argent dans les campagnes, une commission qui contrôle les comptes, un juge qui reprend l'instruction, organise une procédure contradictoire, puis, le cas échéant, prononce la sanction efficace prévue par le législateur : le système est, pour l'essentiel, satisfaisant, même s'il est très déplaisant pour ceux qui l'ont ignoré. Il faudra l'améliorer lorsque la commission et le Conseil auront tiré le bilan de sa première application massive à l'élection des députés. Se pose, en particulier, la question de la charge considérable imposée par la loi dans un délai trop court.

Il faut changer la loi, non pour la rendre inopérante, mais pour que la commission nationale des comptes de campagne et le Conseil constitutionnel puissent mieux assurer son respect : donner aux uns et aux autres des moyens supplémentaires, pour renforcer l'instruction, limiter le contrôle des comptes aux candidats ayant obtenu plus de 10 % des voix, afin de le désengorger, et décider que l'inégibilité d'un an court à partir du jugement et non du jour de l'élection. Avec ces améliorations, et quelques autres, nous poursuivrons la moralisation des campagnes électorales et, partant, de la politique, au lieu de la mettre en cause dès ses premières applications.

► Olivier Duhamel, professeur à l'Université Paris-I, est conseiller du président du Conseil constitutionnel.

Après la publication du rapport Vedel

Le gouvernement et la majorité hésitent sur l'attitude à adopter à l'égard de l'enseignement privé

En annonçant, au mois de septembre, qu'il confiait à Georges Vedel une mission d'information, afin de *« permettre au Parlement de poursuivre, lors de la session d'automne, le débat engagé sur la proposition de loi* [sur la réforme du financement de l'enseignement privé par les collectivités locales] *dans un climat serein propre au débat de fond »*, François Bayrou avait vigoureusement insisté sur un point : cette mission n'était pas destinée à *« enterrer »* le débat . Alors que les conclusions *du rapport* de M. Vedel lui ont été transmises le 9 décembre (le Monde du 11 décembre) et alors que le rapport lui-même devait être remis, lundi 13 décembre, au premier ministre, le ministre de l'éducation nationale peut aujourd'hui le noter avec satisfaction : *« La démonstration est faite que ce n'était pas une mission pour enterrer le dossier. »*

Du coup, revoilà le gouvernement et la majorité au pied du mur, sur un débat propice à tous les emballements de l'opinion ou du Parlement. Et, comme au mois de juin dernier, pressé par le temps, à quelques jours de la fin de la session parlementaire. Il y a quelques jours encore, lors de la présentation de son budget devant le Sénat, M. Bayrou avait réaffirmé son attitude : *« Quand M. Vedel aura rendu des conclusions que j'espère très claires, je les adresserai à tous les élus et je placerai le Parlement devant ses responsabilités »*.

Samedi 11 décembre, il s'en tenait toujours à cette position. *« Dès que le rapport me sera officiellement remis, lundi prochain,* nous a-t-il déclaré, *je le transmettrai aux parlementaires, puis je discuterai avec eux »*, en particulier avec le président du Sénat, les présidents de commissions et les présidents de groupes, pour analyser dans quelles conditions le débat, interrompu au Palais du Luxembourg le 30 juin après avoir été conduit à son terme à l'Assemblée nationale, pourrait être repris.

Coup de pouce budgétaire ?

Vendredi 10 décembre, les sénateurs paraissaient assez hésitants sur la marche à suivre. Ainsi, Ernest Cartigny, président du groupe du Rassemblement démocratique et européen, souhaitait que l'on *« ne confonde pas vitesse et précipitation »*. *« Je ne vois pas d'urgence*, nous a-t-il indiqué. *La situation de l'enseignement privé est un problème important qu'il ne faut pas laisser traîner, mais il y en a d'autres, comme le GATT et l'emploi. De toute façon, il faudrait déjà que nous examinions ce rapport Vedel. Et il est manifeste que l'ordre du jour du Sénat est déjà très lourd jusqu'à la fin de la session* [le 20 décembre]. »

L'écho est le même pour Claude Huriet (Un. centr., Meurthe-et-Moselle), interrogé par l'AFP. A ses yeux, les premières conclusions du rapport Vedel, notamment sur la dégradation des locaux des établissements privés et les problèmes de sécurité pour les élèves, appellent *« des réponses conformes aux engagements pris par la majorité actuelle »*. Il estime cependant que, compte tenu du calendrier parlementaire *« extrêmement chargé »*, il n'est *« pas possible »* de reprendre le débat sur la révision de la loi Falloux *« avant la fin de session »*. Cet avis semble partagé par bon nombre de sénateurs, notamment Christian Poncelet (RPR) président de la commission des finances.

D'autres sénateurs, en revanche, estiment que le débat interrompu en juin devrait être repris et bouclé avant Noël . *C'est le cas de Maurice Blin (Un. centr., Ardennes)*, pour qui «attendre le printemps serait vraiment long». «Les *responsables de l'enseignement privé ont fait preuve d'une grande patience. On ne peut les décevoir une nouvelle fois*, estime M. Blin. *Un nouveau report serait regrettable.* ». De son côté, Guy Poirieux (Rép. et Ind., Loire) est satisfait que la publication du rapport Vedel n'ait pas trop tardé . *« Normalement, cela devrait permettre l'inscription de ce débat au cours de cette session*, nous a-t-il dit. *Je souhaite vivement que ce soit bouclé le plus vite possible »*.

Les tout prochains jours devraient donc permettre au gouvernement d'y voir plus clair et de trancher . Techniquement, rien n'interdit la reprise du débat au Sénat, au point où il s'était arrêté le 30 juin dernier à minuit, à l'heure de la fin de la session ordinaire de printemps, mais le temps presse, d'ici au 20 décembre. Et il est peu imaginable que ce texte soit, à nouveau, proposé par le gouvernement au menu de la session extraordinaire prévue au mois de janvier ; ce serait s'exposer au même désagrément qu'en juillet, lorsque le président de la République avait refusé d'inscrire ce texte à l'ordre du jour de la session extraordinaire.

Reste une autre solution, de nature à calmer l'impatience des responsables de l'enseignement privé et des parlementaires qui les soutiennent. L'accent mis par le rapport Vedel sur les problèmes de sécurité appelle des solutions rapides. Et on ne semble pas exclure, du côté du gouvernement comme de la majorité, que l'Etat fasse rapidement un geste. Certains soulignent, ainsi, que l'évaluation des besoins de financement faite par M. Vedel (entre 3,8 et 5,3 milliards de francs) fixe un ordre de grandeur raisonnable, surtout si ces investissements sont partagés entre l'Etat et les collectivités locales et sont étalées dans le temps. Le collectif budgétaire venant, la semaine prochaine, en discussion au Sénat le 17 décembre, ce pourrait être l'occasion d'un « coup de pouce » budgétaire. Comme le dit M. Bayrou de façon sibylline : *« Le gouvernement peut avoir quelque chose à dire après la lecture du rapport Vedel. On ne peut pas mégoter sur la sécurité. »*

GÉRARD COURTOIS

Le débat sur l'aménagement du territoire

M. Pasqua répond aux critiques des milieux socio-économiques de Haute-Normandie

ROUEN

de notre envoyé spécial

Charles Pasqua, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, accompagné de Daniel Hœffel, ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales, a fait étape à Rouen, vendredi 10 décembre, pour le débat national sur l'aménagement du territoire dont il est le principal animateur. La visite de M. Pasqua a été l'occasion de manifestations d'étudiants et d'agriculteurs.

Le ministre d'Etat savait que la région avait, dans l'ensemble, très mal accepté les documents de la DATAR préparatoires à ce grand débat et faisant de la Haute-Normandie *« une région-croupion »*, selon l'expression de Jean-François Hervieu, président du comité économique et social régional.

Finalement, les critiques n'ont guère eu de prise sur M. Pasqua, plutôt content que le document de la délégation à l'aménagement du territoire, qu'il a préfacé, soit ressenti comme *« provocateur »*.

En accueillant le ministre, le président du conseil régional, Antoine Rufenacht, député (RPR) de Seine-Maritime, a voulu éviter l'écueil d'un discours ponctué de plaintes. M. Rufenacht a reconnu qu'il faut *« faire taire nos jérémiades pour rassembler les énergies sur quelques objectifs clairs »*.

S'il n'avait pas de grande nouvelle à apporter à la Haute-Normandie, M. Pasqua n'est pas resté muet sur l'avenir de la ville du Havre. La Basse-Seine et ses ports (Le Havre, Rouen et Dieppe) sont, pour lui, *« seuls susceptibles, à terme, de concurrencer les ports de l'Europe du Nord »*. Cet ensemble peut tirer vers le nord-ouest de la France, selon le ministre, l'arc de développement qui, de Londres à Milan, concentre de plus en plus la richesse européenne. Surtout, après avoir repris à son compte la décision du groupe pétrolier Total de décentraliser au Havre la recherche liée au raffinage, M. Pasqua a fait part de la volonté du gouvernement de *« renforcer le pôle de compétences raffinage pétrochimique »* dans cette ville.

ETIENNE BANZET

Afin de briser son isolement

Le Front national multiplie les manifestations de rue

Gêné par le retour de la droite au pouvoir, affaibli dans les élections partielles, sevré des déclarations tonitruantes de Jean-Marie Le Pen et privé de représentation à l'Assemblée nationale, le Front national, à deux mois de son congrès, tente de se rabattre, pour briser son isolement, sur des coups d'éclat – incidents provoqués lors de la dernière réunion du Congrès du Parlement à Versailles (*le Monde* du 20 novembre) – ou des démonstrations de rues. Son message d'opposition s'illustre par deux thèmes essentiels et récurrents de son discours : le protectionnisme et l'immigration.

Animateur de la campagne sur « le nouveau protectionnisme » prôné par le parti d'extrême droite (*le Monde* du 13 novembre), le délégué général, Bruno Mégret, a organisé une manifestion contre les négociations du GATT, le 4 décembre, à Marseille, en présence, selon lui, d'un millier de personnes, alors que la police n'en comptait que cinq cents. M. Mégret devrait participer, samedi 11 décembre à Paris, en compagnie de Carl Lang, secrétaire général, à une nouvelle démonstration de rue organisée, sur le thème de la sauvegarde des emplois des Français, par les fédérations d'Ile-de-France du parti lepéniste.

Pour sa part, Michel Collinot, membre du bureau politique du Front national, dirigera, le lendemain, dans la Nièvre, une manifestation contre *« la colonisation islamique de la France »*. M. Le Pen ne devait pas y participer non plus, lui préferant une fête de la fédération parisienne du parti. Au cours d'une conférence de presse, mercredi 8 décembre à Paris, M. Collinot s'est dit *« historiquement fier d'avoir été du côté de l'OAS et non de la barbouze Pasqua »* pendant la guerre d'Algérie. M. Collinot a clos cette étrange rencontre, cautionnée par la présence de dirigeants lepénistes nationaux, par une pitrerie : il s'est fait raser la barbe par son coiffeur. *« Nous avons décidé de faire la chasse aux barbus »*, avait-il indiqué un moment auparavant... en parlant des islamistes.

OLIVIER BIFFAUD

A l'extrême gauche

Le Parti des travailleurs sera présent aux élections européennes

Le Parti des travailleurs (PT) a organisé, samedi 4 et dimanche 5 décembre, à Paris, son troisième congrès. Le PT a succédé, le 11 novembre 1991, au Mouvement pour un parti des travailleurs (MPPT), qui avait présenté Pierre Boussel, dit Lambert, dirigeant du Parti communiste internationaliste (PCI, trotskiste), à l'élection présidentielle de 1988. Au cours de leurs travaux, les délégués du PT ont approuvé l'organisation, le 23 janvier 1994, d'une conférence nationale pour une *« alliance ouvrière et paysanne »* destinée à faire face à *« une offensive sans précédent déchaînée contre les travailleurs »*. Les délégués ont également évoqué les élections européennes de juin 1994. Le PT soutiendra une liste sur la base d'un programme européen qui sera présenté également en Allemagne, en Espagne, au Portugal, en Belgique, en Grande-Bretagne et en Grèce. Dans son numéro du 17 novembre, *Informations ouvrières*, l'organe hebdomadaire du Parti des travailleurs, indiquait que ce mouvement compte actuellement plus de 6 500 adhérents.

SÉNAT : adoption du budget de l'enseignement supérieur et de la recherche. – Les sénateurs ont approuvé, en première lecture, vendredi 10 décembre, les budgets pour 1994 des charges communes, des services financiers et des comptes spéciaux du Trésor, qui relèvent des ministères de l'économie et du budget.

Le Sénat a adopté aussi, sans modification, le budget de l'enseignement supérieur et de la recherche, présenté par François Fillon. Celui-ci a réaffirmé sa volonté de réformer *« l'organisation de l'université et de la recherche »*, qui est restée *« figée en l'état depuis 1984 »*.

PCF : M. Viannet n'est pas satisfait du processus de succession de M. Marchais. – Secrétaire général de la CGT et membre du bureau politique du PCF, Louis Viannet ne croit pas que *« le processus actuel de succession à la direction du parti soit satisfaisant »*. Dans un entretien publié par l'hebdomadaire *Globe*, M. Viannet déclare que le PCF, tout comme le PS, est *« confronté à un problème d'adaptation »*.

DANS NOTRE PROCHAIN NUMÉRO
Le Monde L'ÉCONOMIE

DÉFENSE

Au Salon international de Langkawi

Les industriels français de l'armement partent en ordre dispersé à la conquête de la Malaisie

Le Salon international LIMA-93 de l'aéronautique et du secteur naval, qui a ouvert ses portes du 7 au 12 décembre à Langkawi, en Malaisie, a confirmé l'existence d'une rude concurrence, non seulement entre les industriels occidentaux, mais aussi entre les industriels français eux-mêmes pour la conquête du marché du Sud-Est asiatique.

LANGKAWI

de notre envoyé spécial

« Vous ne vendrez pas de matériels ici si vous ne jouez pas au golf », a confié à un industriel français de l'armement le chef d'état-major de l'armée de terre malaisienne. Et, de fait, deux tournois de golf ont été organisés durant les six jours du Salon LIMA-93 (Langkawi international Maritime and Aerospace Exhibition) pour permettre à des clients malaisiens, civils ou militaires, et à leurs fournisseurs éventuels d'y traiter des affaires du moment, en toute discrétion, sur un gazon digne d'un des terrains anglo-saxons les plus huppés.

Des trois cent soixante dix-huit exposants venus à Langkawi de vingt-quatre pays différents, les Français n'étaient pas les moins bien représentés, même si, au dernier moment, leur ministre de tutelle, François Léotard, s'est décommandé pour rester à Paris et participer à un conseil de défense sur la dissuasion nucléaire. Les Sud-Africains et les Australiens – malgré une « querelle de famille » entre leur premier ministre et le chef du gouvernement malaisien à propos du Forum de Seattle sur la coopération économique entre l'Asie et le Pacifique – s'étaient aussi déplacés en force à Langkawi.

Il est vrai que la Malaisie, avec un taux d'expansion de son économie entre 8 % et 9 % par an depuis 1988, avec aussi un budget d'équipement militaire annuel de quelque 11 milliards de francs pour 19 millions d'habitants et, surtout, avec son plan « Vision 2020 », qui vise à propulser le pays au rang de puissance industrialisée dans un quart de siècle, a un réel pouvoir d'attraction auprès des industriels de l'armement.

Rivalité avec les Américains

Chez les exposants français, il y a eu Jean-qui-rit et Jean-qui-pleure. Le premier, c'est Louis Gallois, le PDG du groupe Aérospatiale. Il y a moins de six semaines, la marine malaisienne lui a commandé pour 300 millions de francs de missiles surface-surface Exocet MM-40 qui armeront – comble du succès ! – deux frégates de 1 845 tonnes achetées aux Anglais. Désormais, Aérospatiale va se battre pour embarquer les mêmes missiles sur pas moins d'une quarantaine de corvettes que la Malaisie et l'Australie voudraient commander ensemble et pour équiper en hélicoptères et en missiles de toute nature une force d'action rapide – l'équivalent d'une division – que le gouvernement de Kuala-Lumpur projette de mettre sur pied.



Jean-qui-pleure, c'est Serge Dassault. Avec l'assistance de l'armée de l'air française, son groupe avait fait l'effort de déployer deux Mirage 2000-5 à Langkawi, la province dont est originaire le premier ministre malaisien, Mahathir Mohamad, qui y a passé tous les jours qu'aura duré LIMA-93. Ce qui n'a pas empêché le ministère malaisien de la défense de conclure, en plein Salon, avec le groupe américain McDonnell-Douglas, la commande de principe – ce que les spécialistes appellent une lettre d'intention dépourvue d'un acompte – de huit avions biplaces F-18 sans leur armement. En échange, les Etats-Unis ont promis, sous la forme d'un transfert de technologie, une compensation à hauteur de 200 milllions de dollars sur dix ans. Il fallait voir l'explosion de joie des Américains, lors de la cérémonie de signature de ce document, pour comprendre la déception des Français qui, avec leur Mirage 2000-5, sont maintenant face à une offre russe de Mig-29 pour la suite du contrat portant sur seize avions. La Malaisie, à qui on prête le souhait d'avoir au moins deux sources de ravitaillement de façon à éviter de dépendre à l'excès d'une seule, se donne le temps de la réflexion avant de choisir son autre fournisseur.

« Les Américains nous collent à la culotte », constate un industriel français, qui se sent étroitement « marqué » par ses rivaux d'outre-Atlantique dans toutes les zones où s'expriment des besoins militaires, y compris les plus modestes. Il n'y a pas beaucoup à le pousser pour qu'il regrette *« la cacophonie »* qui existerait, sur ces marchés à l'exportation, entre les dirigeants français, même s'il n'ignore pas que le premier ministre a pris soin de désigner un interlocuteur unique, Anne Le Lorier, conseiller économique, pour coordonner les actions en la matière des différentes administrations impliquées.

Car, ce que LIMA-93 a probablement mis en exergue, c'est, d'une certaine manière, la concurrence que les industriels français se livrent entre eux. Ce qui s'est passé en Malaisie n'en est pas la seule illustration. On pourrait le dire tout autant du Pakistan, pour s'en tenir à un autre exemple.

Les forces armées malaisiennes n'ont pas seulement besoin d'avions, pour la défense aérienne du pays, ou d'hélicoptères, de blindés et de missiles terrestres, pour la division dite à déploiement rapide. La protection du détroit de Malacca et des îles, l'extension à 200 milles (quelque 370 kilomètres) de la zone économique exclusive ou la lutte contre la piraterie en mer – pas moins de quatorze incidents en mer de Chine du Sud pendant le dernier trimestre de 1992 – expliquent la priorité que Kuala-Lumpur attribue au renforcement de sa marine, qu'il s'agisse de bateaux de surface ou de sous-marins.

En exposant sa frégate *Nivose* et un hélicoptère Cougar embarqué à bord de la *Jeanne-d'Arc* en escale dans la région, la France a choisi de relever le défi face à la vingtaine de bâtiments de combat de neuf autres pays, qui mouillaient non loin de Langkawi.

« Peut-on faire comme si on espérait gagner sur tous les tableaux à la fois ? », se demandent des industriels français. *« Vouloir courir plusieurs lièvres en même temps, c'est risquer de tout rater »*, ajoutent-ils. De ce point de vue, Aérospatiale et Dassault, pour ne citer que les seuls groupes dont les PDG ont fait le déplacement de Langkawi, peuvent n'être pas sur la même longueur d'ondes : le premier peut encore escompter placer bien d'autres Exocet MM-40 sur des navires et, au besoin, des missiles air-sol AS-30 laser sur les avions que la Malaisie aura retenus, quand le second groupe joue son va-tout face au Mig-29, pour qui – s'il devait l'emporter – la victoire serait de taille dans un pays longtemps voué aux matériels occidentaux.

Après l'Europe, mais avant le Moyen-Orient, l'Asie-Pacifique a été désignée, par les services du ministère de la défense et par la direction des relations économiques extérieures (DREE), comme étant la *« cible »* des industriels français de l'armement à l'exportation. Dans cet environnement-là, la Malaisie est plus spécialement louée pour sa solvabilité. Aujourd'hui, le problème du gouvernement vis-à-vis de Kuala-Lumpur est de savoir s'il peut encourager des ventes d'avions et de bateaux – comme son prédécesseur *l'a fait* avec Taïwan qui a pu acquérir des Mirage 2000-5 et des frégates armées – ou s'il devra arbitrer entre, d'une part, l'aéronautique et, de l'autre, les arsenaux de l'Etat ou les chantiers navals privés, dont nul n'ignore l'état déprimé de leur carnet actuel de commandes.

« C'est bien un débat entre des technocrates », s'empresse de critiquer un responsable de Dassault, pour qui *« c'est avant tout au client de déterminer ses besoins et aux vendeurs de savoir s'y adapter, et non à l'administration française de se faire plaisir en dictant à autrui sa conception des marchés »*.

JACQUES ISNARD

SCIENCES

La recherche d'une source quasi illimitée d'énergie

Les Américains effectuent une percée dans la fusion thermonucléaire

Alors même que le Prix Nobel de physique du Laboratoire européen pour la physique des particules (CERN), Carlo Rubbia, prône les avantages d'une nouvelle forme d'énergie nucléaire par fission, une équipe américaine de l'université de Princeton (New-Jersey) vient de réaliser une percée importante dans celui de la fusion thermonucléaire, l'énergie presque inépuisable qui anime le cœur des étoiles (1). Par trois fois en effet, ces chercheurs sont parvenus à *produire des quantités significatives* d'énergie en faisant fusionner des noyaux d'hydrogène dans une installation connue sous le nom de TFTR (Tokamak Fusion Test Reactor) et ont ainsi rejoint les Européens qui les avaient précédés dans cette voie voilà deux ans *(le Monde* du 12 novembre 1991).

Le 9 décembre, les chercheurs américains ont produit 3 mégawatts d'énergie. Puis, le lendemain, ils sont parvenus par deux fois à améliorer cette expérience en portant leur record à 5,6 mégawatts, pulvérisant largement le 1,7 mégawatt produit, à Culham (Grande-Bretagne), par les équipes du JET (Joint European Torus). Comparés à la production d'une centrale nucléaire EDF qui fonctionne selon le principe de la fission et délivre, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, 1 000 mégawatts électriques sur le réseau (2), ces chiffres peuvent paraître dérisoires.

On peut donc se demander, et les parlementaires américains n'ont pas manqué de le faire à plusieurs reprises, s'il est vraiment important de s'engager dans une voie énergétique aussi difficile et aussi onéreuse. Domestiquer la nature n'est guère chose facile et les recherches menées sur la fusion – exception faite de la bombe H dont l'énergie de fusion se libère de façon brutale – témoignent depuis des dizaines d'années des tâtonnements des physiciens pour avancer dans ce domaine.

Mais l'enjeu est tel que les Américains, les Européens, les Japonais et les Russes, qui sont à l'origine de la conception des machines (Tokamak) utilisées pour ces expériences, se livrent une lutte sans concession. Car, si la fusion thermonucléaire est un jour domestiquée, elle offrira à l'humanité une source d'énergie quasi inépuisable du fait des réserves gigantesques d'une sorte d'hydrogène, le deutérium, qu'abritent les océans.

Les Européens se préparent

Mais les scientifiques n'en sont pas encore là. Pour parvenir au but, il leur faut démontrer qu'ils sont capables d'atteindre ce que les physiciens appellent le *« break even »*, ce point de fonctionnement à partir duquel ces réacteurs nucléaires que sont les Tokamaks produisent autant d'énergie qu'ils en consomment. C'est encore loin d'être le cas, car il faut pouvoir maintenir pendant un temps relativement long dans ces « marmites du diable » un gaz ténu, le plasma, fait d'un mélange de deux sortes d'hydrogène, le deutérium et le tritium, à une température de 200 à 300 millions de degrés !

Lors de l'expérience de novembre 1991, les Européens du JET avaient fait fusionner un mélange d'hydrogène dans lequel il n'y avait *que 0,2 g de tritium, et ce pendant* seulement 2 secondes. Les Américains ont fait mieux et estiment qu'ils devraient, d'ici neuf mois, produire 10 mégawatts au cours d'une nouvelle expérience. Les Européens se préparent aussi et doivent, à partir de 1996, charger leur machine de grandes quantités de tritium pour flirter avec le *« break even »*.

Mais, même à ce moment-là, on sera loin du compte car, pour démontrer totalement la faisabilité de la fusion, il faudra construire une nouvelle machine capable de fonctionner pendant au moins 1 000 secondes – contre 1 ou 2 aujourd'hui – et de délivrer une puissance cinq fois supérieure à celle nécessaire pour atteindre le *« break even »*. Des négociations sont en cours au sein du projet ITER (International Thermonuclear Experimental Reactor) pour construire, dans un cadre international, un tel prototype dont le coût, selon les estimations, varie entre 5 et 11 milliards de dollars.

Il faudra toutefois attendre encore longtemps pour qu'existent des réacteurs à fusion commerciaux. *« Nous ne vivrons pas assez longtemps pour le voir*, a déclaré Dale M. Meade, directeur adjoint du laboratoire de l'université de Princeton, *mais il y a une forte chance pour que nous léguions cette technologie de la fusion à nos petits-enfants »*, les préservant ainsi, vers 2040-2050 peut-être, de futures crises de l'énergie.

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU

(1) Dans la fission, l'énergie est produite par l'éclatement de noyaux lourds d'atomes d'uranium ou de plutonium alors que, dans les réactions thermonucléaires, elle est produite par la fusion des noyaux d'atomes légers de deutérium et de tritium qui se transforment en noyaux d'hélium.

(2) Un réacteur à fission de 1 000 mégawatts électriques produit en fait quelque 3 000 mégawatts d'énergie.

Selon un rapport de l'ONU

L'Allemagne a cédé des missiles Scud aux Etats-Unis

L'Allemagne a livré aux Etats-Unis des hélicoptères d'attaque Mi-24 et des missiles sol-sol Scud-C pour que les experts américains les décortiquent, en quelque sorte, et en évaluent exactement les performances opérationnelles. Ces matériels sont de construction ex-soviétique et ils faisaient partie de la panoplie de l'ancienne armée est-allemande.

La transaction est révélée dans un document de cent vingt-quatre pages qui est le registre tenu à jour par les Nations unies sur le commerce des armes en 1992. A la fin de la guerre du Golfe, qui a montré combien un pays (l'Irak, en la circonstance) peut dissimuler au monde sa volonté de s'armer, l'ONU a décidé de faire preuve désormais d'une certaine transparence en la matière et elle a obtenu des pays qui ont accepté de jouer le jeu qu'ils l'informent de leurs importations et de leurs exportations d'armes majeures.

Soixante dix-neuf Etats ont répondu, soit, *grosso modo*, la moitié des pays membres de l'Organisation internationale. Quelques-uns, comme la Corée du Nord et l'Afrique du Sud (laquelle était, à cette date, sous embargo de l'ONU), ont refusé de participer à l'information du registre « onusien ». Ce qui n'a pas empêché le Pérou de déclarer qu'il avait reçu des blindés transports de troupes de l'Afrique du Sud. D'autres – c'est notamment le cas de l'Arabie saoudite, de l'Iran, de la Thaïlande et de la Syrie – n'ont répondu que partiellement, n'ayant tenu à signaler aucune de leurs importations.

Révélée par le registre de l'ONU, la cession de matériels ex-soviétiques par l'Allemagne aux Etats-Unis appartient à une pratique qui n'est pas inhabituelle. Elle est destinée, par des moyens détournés, à permettre de tester l'arme d'un adversaire potentiel. Des alliés peuvent se rendre ce genre de service. La France, par exemple, a récupéré au Tchad des matériels ex-soviétiques – notamment des batteries de défense anti-aérienne – que l'armée libyenne y avait abandonnés. Elle a eu l'occasion, sur la base de Mont-de-Marsan (Landes), de les expérimenter et de les montrer à la curiosité des alliés.

Des transactions d'un genre spécial

D'une manière générale, l'Allemagne a hérité de stocks non négligeables de l'armée anciennement est-allemande. Elle en a fait bénéficier certains de ses clients, comme la Suède avec des blindés transports de troupes, pour des marchés d'occasion. Elle en a conservé une partie à ses propres fins, comme des avions *Mig-29M* qui sont aujourd'hui en compétition pour la modernisation de la Luftwaffe face à l'Eurofighter 2000.

Cette transaction d'un genre spécial entre l'Allemagne et les Etats-Unis n'est pas la seule surprise qui figure dans le registre « onusien ». Ainsi la Chine populaire avoue-t-elle avoir vendu à l'Iran des pièces d'artillerie de 106 millimètres et la Russie confirme – après que les services américains de renseignements l'ont annoncé – avoir livré à l'Iran un bateau de guerre, dont elle ne précise pas davantage le type. Il s'agit d'un sous-marin lance-torpilles de la classe *Kilo*.

D'une manière générale, la Russie et des fournisseurs de l'Est, comme la Bulgarie et la Roumanie, ont fait des efforts, semble-t-il, pour donner des précisions sur leur commerce. En revanche, un secteur de l'activité de l'armement reste mal élucidé : celui des missiles sol-air, pour lequel les pays impliqués font preuve d'ambiguïté en n'identifiant pas le modèle en cause, et celui des systèmes d'armes de moins de 25 kilomètres de portée, qui est exclu des règles du registre.

La France a confirmé l'existence de contrats rendus publics au moment de leur signature, en 1992, par les industriels, par les destinataires ou par la presse. On notera cependant qu'elle a livré treize avions Mirage-5 à la Colombie, qui s'avère un pays ayant acheté beaucoup d'armes, cette année-là, comme treize avions Kfir (un dérivé du Mirage III) à Israël et, plus spécialement, des matériels de lutte anti-terrorisme ou anti-drogue auprès des Etats-Unis ou de l'Argentine.

La mort de Narcisse Geyer La Thivollet

Un héros de la Résistance dans le Vercors

L'un des chefs militaires de la résistance aux troupes nazies sur le plateau du Vercors, en 1943-1944, Narcisse Geyer La Thivollet, est mort, mercredi 8 décembre, à Bürden, au Luxembourg. Lieutenant-colonel à la retraite, il avait quatre-vingt-un ans.

Fils d'un militaire tué un mois avant l'armistice de 1918 et lui-même officier sorti de l'école de cavalerie de Saumur, Narcisse Geyer – il sera plus tard autorisé à adopter le surnom de La Thivollet en souvenir du nom de la forêt de la Drôme où il devait implanter ses maquisards – a appartenu en 1939-1940 à la 4e division cuirassée, commandée, à l'époque, par le colonel Charles de Gaulle. Après l'armistice, il sert, à Lyon, au 11e Cuirassiers, et en 1942 il réussit, à la barbe des Allemands, à gagner, avec ses hommes et les emblèmes de trois régiments qu'il a pu discrètement récupérer, le nord de la Drôme où il parvient à reconstituer une unité militaire au service de la Résistance.

Dès lors, le capitaine, puis le jeune commandant Geyer-La Thivollet organise des sabotages et des coups de main contre l'occupant. En décembre 1943, il reçoit l'ordre de monter sur le plateau du Vercors dont il sera l'un des chefs militaires les plus actifs dans sa partie du sud, celle qui connaîtra une répression sévère des troupes nazies et des SS, aux Barraques, à Vassieux-en-Vercors et à La Chapelle-en-Vercors où des massacres de civils d'une rare sauvagerie eurent lieu.

Narcisse Geyer La Thivollet sera, jusqu'en juillet 1944, date à laquelle les Allemands débarquent en force pour mettre fin à la résistance du Vercors, l'un des chefs militaires les plus importants de la région, à la tête de son 11e Cuirs. Titulaire de la médaille de la Résistance et de la croix de guerre 1939-1945, il était commandeur de la Légion d'honneur.

ACCORD : la France aidera l'Espagne à construire ses chasseurs de mines. – Au terme d'un accord signé entre les chantiers Bazan et DCN International, la branche commerciale de la direction des constructions navales, la France aidera l'Espagne à construire des chasseurs de mines, à partir de son expérience acquise sur le chasseur de mines de la classe *Eridan* en service dans la marine nationale. Cette assistance porte notamment sur la technologie particulière – à base de matériaux composites verre-résine – qui entre dans la conception des coques de ces bâtiments. Bazan et DCN International avaient déjà conclu un accord d'assistance sur des sous-marins.

PRÉCISION : le Conseil économique et social et Superphénix. – Un membre du Conseil économique et social nous demande de préciser que ce n'est pas l'ensemble des conseillers qui se sont prononcés en faveur d'un redémarrage de Superphénix (*le Monde* du 9 avril). L'unanimité (moins une abstention) n'a été enregistrée qu'au sein de sa section des activités productrices, de la recherche et de la technologie. Mais ce vote ayant été confirmé (par deux fois) par le bureau, il s'agit bien d'un avis du Conseil dans son ensemble.

JUSTICE

A la cour d'appel de Metz

Le ministère public demande la confirmation des peines pour les employeurs des «irradiés de Forbach»

METZ

de notre correspondant

L'avocat général de la cour d'appel de Metz, François Jurdey, a demandé, vendredi 10 décembre, la confirmation des peines prononcées le 29 juin 1993 à l'encontre des trois dirigeants de la société EBS (Electron Beam Service) de Forbach (Moselle), reconnus coupables de coups et blessures involontaires à l'encontre de trois salariés gravement brûlés par des rayonnements ionisants. Le jugement a été mis en délibéré au 27 janvier 1994.

En première instance, le tribunal de Sarreguemines (Moselle) avait condamné Patrick Muller, directeur de l'entreprise, à un an de prison dont six mois avec sursis et 20 000 francs d'amende, Philippe Magnen, PDG, à un an d'emprisonnement avec sursis et 20 000 francs d'amende, et Michel Roche, administrateur et conseiller technique, à six mois de prison avec sursis et à 20 000 francs d'amende (*le Monde* du 30 juin).

Deux jours de formation

L'accident remonte à août 1991. Daniel Leroy, Giovanni Nespola et Jean-Marc Bies avaient été irradiés alors qu'ils tentaient d'effectuer une réparation sur l'accélérateur d'électrons de cette société, spécialisée dans le traitement du Téflon, sans avoir complètement arrêté l'appareil. Jean-Marc Bies, chef d'équipe, qui n'avait reçu que deux jours de formation, fut brûlé au deuxième degré sur 14 % du corps, Giovanni Nespola et Daniel Leroy aux deuxième et troisième degrés sur respectivement 20 % et 60 % du corps. Leroy a dû subir de nombreuses greffes et fait toujours de fréquents séjours à l'hôpital.

Philippe Magnen et Michel Roche ont repris les arguments développés en première instance, estimant que la responsabilité de l'accident ne pouvait pas leur être imputée. Alors qu'en juin il avait évité de charger ses supérieurs et plaidé le manque d'information, Patrick Muller a tenté, en revanche, d'incriminer son PDG et Jean-Marc Bies. L'avocat général ne l'a pas suivi. Considérant que les responsabilités avaient été bien évaluées par le tribunal de Sarreguemines, il a estimé que cette affaire avait révélé *«une somme considérable d'incompétences, d'insuffisances et d'indifférences»*.

JEAN-LOUIS THIS

L'assassinat de Bernard Laroche devant la cour d'assises de la Côte-d'Or

Les mobiles de Jean-Marie Villemin

La cour d'assises de la Côte-d'Or a consacré la journée du vendredi 10 décembre aux premières plaidoiries des conseils de la famille de Bernard Laroche. Les avocats se sont principalement attachés à prévenir un acquittement qui sera demandé la semaine prochaine par les défenseurs de Jean-Marie Villemin.

DIJON

de notre envoyé spécial

Depuis six semaines, le président Olivier Ruyssen a multiplié les efforts pour que tout ce qui pouvait être connu sur l'affaire soit dit publiquement, abondamment, contradictoirement. Dans ce dessein, il a même, selon la formule de Mᵉ Henri-René Garaud, *«élargi le carcan judiciaire»* en laissant les avocats s'exprimer largement pendant les débats. Si la procédure permet seulement de poser des questions, l'usage autorise parfois la présentation de brèves «observations». Mais dans ce procès, décidément insolite, la règle que s'était imposée le président le conduisait à accepter le déversement d'un flot d'«observations». Alors, à chaque question aux témoins, ou même sans question, on a plaidé, répliqué et replaidé.

Tant et si bien qu'à l'heure des véritables plaidoiries, on ne pouvait que se répéter, comme si tout avait déjà été dit. Pourtant le ton est différent et, dans les premières plaidoiries des avocats de la famille Laroche, la colère et la passion ont disparu pour laisser la place à des propos bien moins sévères que ceux lancés dans les débats. *«Un jour, viendra le temps du pardon; aujourd'hui, c'est le temps de la justice.»* En une phrase, Mᵉ Paul Prompt, résume son discours : il parlera de justice. Et ce mot est tellement exigeant, qu'il lui faut parler de tous les aspects du dossier, dans une plaidoirie parfois décousue, mais qui ne concerne pas seulement à Jean-Marie Villemin.

Pour lui, la gendarmerie, c'est *«la maréchaussée»*, un corps incontestable. Mais il soupire : *«Quelque chose n'a pas marché. Je crois que l'impression qui s'est dégagée de ces débats, c'est moins de confiance dans la gendarmerie.»* L'avocat est scandalisé par cette phrase de Jean-Marie Villemin : *«Ce sont les gendarmes qui m'ont dit de faire justice moi-même.»* Il souhaite donc que le parquet engage des poursuites contre les militaires, s'il s'avérait que les gendarmes ont bien eu cette attitude.

Il laisse aussi percer son amertume quant à la justice : *«La machine s'est envolée, elle s'est emballée, elle a broyé des vies.»* Et l'avocat précise : *«Dans cette affaire, on a fait de la psychologie au lieu de recueillir des indices, et toutes les pistes sont brouillées.»* Mᵉ Paul Prompt dénonce enfin le comportement de la presse : *«L'atmosphère était empoisonnée, épouvantable. Jean-Marie Villemin était régulièrement excité par les journalistes qui venaient lui faire part des charges pesant sur Christine Villemin.»* Et il lance ces mots, qui pourraient être prononcés des deux côtés de la barre : *«Il n'y a pas que Jean-Marie Villemin qui soit responsable de la mort de Bernard Laroche.»*

«Les défaillances d'un système»

Le ton est toujours aussi calme lorsque Mᵉ Prompt affirme : *«Bernard Laroche est une victime. Ce n'est pas un assassin potentiel.»* Et si Jean-Marie Villemin l'a tué, *«ce n'est pas seulement parce qu'il aimait beaucoup son fils, c'est pour arrêter l'instruction judiciaire»*. Cette instruction s'était dirigée vers l'épouse de Jean-Marie Villemin, mais l'avocat ne prétend pas accuser Christine, et si les débats ont pu faire croire le contraire, il ajoute : *«Il faut bien que nous défendions Bernard Laroche.»* Mais il s'insurge contre la stratégie de la défense qui demandera l'acquittement : *«Pour vous, Jean-Marie Villemin, l'acquittement ce serait la condamnation de Bernard Laroche. Ce serait l'apaisement de votre conscience.»*

Le bâtonnier Hubert de Montille est aussi calme, même si le ton est plus incisif : *«Il y a eu deux procès en un. Celui de l'accusé et celui de la victime décédée. On a transformé l'accusé en accusateur. Il est devenu victime et nous étions accusés.»* Lui aussi fustige les errements de l'affaire : *«Ce procès a mis à nu sans complaisance les failles et les défaillances d'un système. Nous avons tout eu : la précipitation de découvrir un coupable, la pression des médias sur les enquêteurs, un jeune juge inexpérimenté, un jeune capitaine de gendarmerie dépassé. Les dérapages dans les interrogatoires, les dérapages médiatiques.»* Clair, précis, Mᵉ de Montille recentre le débat : *«Nous sommes là pourquoi? La longueur de ce procès, c'est surtout pour savoir quel a été son mobile. Mais on a voulu aller plus loin. On a voulu justifier que Bernard Laroche était coupable. Le problème est mal posé, et on s'est fourvoyé car il suffisait que Jean-Marie Villemin pense que Bernard Laroche était coupable.»*

Après avoir rappelé comment Bernard Laroche a été tué, le bâtonnier s'arrête principalement à la personnalité de Jean-Marie Villemin et à son attitude à l'audience : *«Il a été l'accusateur. Il a eu un rôle offensif. Il a «sa» vérité. Il est sûr de son bon droit. Il a oublié sa place.»* Et l'avocat porte un regard acéré sur les mobiles de Jean-Marie Villemin : *«Il a tué Laroche alors que les preuves contre lui s'évanouissaient, alors que les preuves contre Christine Villemin s'amplifiaient. Il ne tolère pas que l'on puisse soupçonner son épouse. Ça allait plus loin qu'elle, car c'était lui que l'on atteignait.»* De temps à autre, Jean-Marie Villemin, quitte son attitude rigide pour griffonner quelques notes. Son intervention de la veille et les propos de Mᵉ Garaud ne laissent aucune ambiguïté : c'est l'acquittement qui sera demandé.

Aussi le bâtonnier de Montille termine-t-il sa plaidoirie par une prière : *«Je viens demander justice. Justice pour la veuve de Bernard Laroche, justice pour son fils, justice pour ses proches. Justice pour l'État de droit, justice pour le respect de la personne humaine et justice pour le simple citoyen, qui ne comprendrait pas qu'un crime de sang ne soit pas sanctionné.»*

MAURICE PEYROT

FAITS DIVERS

Entre Paris et Nice

Echec d'une tentative de détournement à bord d'un vol d'Air France

Un homme de trente-cinq ans, de nationalité algérienne, a vainement tenté, vendredi 10 décembre, de détourner sur Tripoli (Libye) un Airbus A-320 d'Air France transportant cent vingt-trois passagers entre Paris et Nice. Après quelques heures de négociations, il a finalement été maîtrisé par les policiers. Les passagers et l'équipage sont sains et saufs (*nos dernières éditions du 11 décembre*).

Nordine Zaouli, fiché pour vols à la tire, tentatives de vol et usurpation d'identité, n'aurait pas agi pour des motifs politiques ou religieux. Armé seulement d'un couteau, les yeux masqués par des lunettes noires, il prétendait détenir des explosifs et menaçait de faire *«sauter»* l'avion si les autorités françaises n'accédaient pas à son exigence de se rendre en Libye.

A 12 h 16, alors que l'appareil était immobilisé à l'écart des pistes principales de l'aéroport de Nice, il laissait débarquer les passagers. Cinq des six membres de l'équipage, demeuraient à bord.

Pendant ce temps, différents services de police et de gendarmerie poursuivaient les négociations. Les autorités faisaient appel à un imam de la mosquée de Nice pour servir d'intermédiaire, mais le preneur d'otages refusait son intervention.

A 13 h 42, après avoir laissé partir les cinq membres d'équipage, il allait s'entretenir avec des policiers en se risquant sur la passerelle. Ceux-ci en profitaient alors pour le maîtriser.

Maurice Joubert, préfet des Alpes-Maritimes, a indiqué que l'homme, qui faisait l'objet d'une interdiction de séjour sur le territoire français, n'avait pas eu un *«comportement très rationnel»*. *«C'est une affaire judiciaire et criminelle banale qui est sans lien avec la situation actuelle en Algérie»*, a, pour sa part, précisé le ministre de l'intérieur, Charles Pasqua.

FUSILLADE : Un mort et un blessé grave lors d'une attaque à main armée dans l'Oise. – Un malfaiteur a été tué et un autre très grièvement blessé, vendredi 10 décembre, à l'issue d'une fusillade avec des gendarmes, à Crépy-en-Valois (Oise). Deux autres hommes, apparemment indemnes, ont réussi à prendre la fuite. Selon les premiers témoignages, la fusillade a éclaté vers 16 heures. Après l'échec de leur attaque contre une agence du Crédit agricole, les malfaiteurs auraient cherché à protéger leur fuite en prenant des clients en otages et en ouvrant le feu sur les gendarmes qui auraient aussitôt riposté.

SPORTS

AUTOMOBILISME : Alain Prost sur les Champs-Elysées au volant de sa Williams-Renault. – Le pilote automobile français Alain Prost a descendu les Champs-Elysées, vendredi 10 décembre, au volant de la Williams-Renault avec laquelle il s'est adjugé son quatrième titre de champion du monde de formule 1. Parti du carrefour de l'avenue Georges-V, il a fait le tour de la place de la Concorde pour se garer ensuite devant le siège de la Fédération internationale de l'automobile (FIA) où son quatrième trophée mondial allait lui être remis.

FOOTBALL : Lens et Lille font match nul (1-1) en championnat de France. – Le Racing Club de Lens a été tenu en échec à domicile, vendredi 10 décembre, par son voisin Lillois (1-1) en match avancé de la vingt et unième journée du championnat de France de football de première division.

ÉDUCATION

L'UEJF et l'UNEF-ID dénoncent les agissements de militants d'extrême droite

L'ordre règne à Assas

Deux organisations d'étudiants ont protesté contre l'organisation de la Journée du livre français, mercredi 8 décembre, à l'université Paris-II, et dénoncent l'ambiance entretenue par quelques militants extrémistes.

L'ordre règne à l'université Paris-II (Assas). Du moins en apparence. La vie étudiante y est bien parfois agitée par des soubresauts, mais les cours sont assurés, et cet établissement d'enseignement supérieur situé au cœur de Paris attire rarement l'attention sur son fonctionnement. Or voilà que le silence est rompu. A l'occasion d'une manifestation semblable à un Salon du livre, organisée chaque année depuis plus de deux décennies par la même association, un certain nombre d'étudiants dénoncent l'ambiance qui règne dans l'université et surtout la tension entretenue, selon eux, par une poignée de leurs congénères d'extrême droite, une quarantaine tout au plus, membres du Groupe Union Défense (GUD) et présents à l'université sous le sigle Union et défense des étudiants d'Assas (UDEA).

Mercredi 8 décembre, l'université Paris-II a abrité le vingt et unième Journée du livre français, organisée par les étudiants du Centre d'études et de recherche culturelles pour les étudiants, le Cercle. Cette association créée en 1969, qui *«rejette la domination marxiste-léniniste dans les facs»* et se dit proche de Radio-Courtoisie, média accueillant pour l'extrême droite, avait convié à cette vente-dédicace des personnalités d'opinions fort diverses. Mais la présence, sur la liste des invités, de Yvan Blot, membre du bureau politique du Front national, Jean Madiran, directeur politique du quotidien *Présent*, pétainiste engagé dans sa jeunesse, Marc Dem, fondateur du défunt *Choc du mois*, Jacques Isorni, avocat du maréchal Pétain, Jacques Trémolet de Villers, avocat de Paul Touvier, a déclenché la colère de syndicats d'étudiants, dont l'Union des étudiants juifs de France (UEJF) et l'UNEF-ID (Indépendante et démocratique, proche des socialistes). Leur indignation est d'autant plus forte qu'ils reprochent à la présidence de l'université de ne pas faire respecter les droits d'expression et d'opinion les plus élémentaires.

Ainsi l'Union des étudiants juifs d'Assas avait-elle saisi, le 25 novembre, le président de l'université, Philippe Ardant, pour lui demander d'annuler cette manifestation. Ce dernier, élu le 20 janvier, avait refusé, mais avait autorisé l'UEJF à faire pénétrer des huissiers dans l'enceinte de l'établissement si elle souhaitait faire constater la présence d'ouvrages répréhensibles, développant par exemple des thèses révisionnistes. *«Je ne suis pas de ceux qui considèrent qu'il ne peut y avoir de liberté pour les ennemis de la liberté,* explique aujourd'hui Philippe Ardant. *Cette Journée du livre français existe depuis plus de vingt ans, je n'avais pas de raison de l'interdire.»*

En revanche, invoquant le règlement intérieur, le président n'avait pas permis aux étudiants de l'UNEF-ID d'organiser une «Soirée du livre» le même jour, avec notamment Jean Lacouture, Patrick Weil et Benjamin Stora. L'UNEF-ID a annoncé qu'un recours allait être déposé devant le tribunal administratif. *«Fait-on deux poids deux mesures en faveur de l'extrême droite à Assas?»*, s'interroge le responsable local de ce syndicat.

En fait, la Journée du livre français n'est que *«l'arbre qui cache la forêt»*, comme le dit un étudiant en licence. C'est plus *«l'ambiance détestable»* de cet établissement d'enseignement supérieur qui est dénoncée et l'aggravation d'une situation de plus en plus tendue depuis la dernière rentrée universitaire, selon des témoignages concordants. Le président de l'université réfute cette analyse : *«Il y a effectivement dans cet établissement une quarantaine de militants d'extrême droite sur 19 000 inscrits. Il faut relativiser et savoir raison garder. La grande majorité des étudiants ne se rend même pas compte de leur présence.»*

Diffusion de tracts «à haut risque»

Les plaintes émanent surtout des étudiants engagés. Vendredi 29 octobre, sur le parvis de l'université, des affrontements violents opposent une quinzaine de membres de l'UNEF (proche des communistes) à une vingtaine d'étudiants d'extrême droite qui ne tolèrent pas la présence de ces militants dans «leur fief». Quelques heures plus tard, l'extrême droite interdira, en guise de représailles, la tenue d'un débat à l'université de Paris-IX-Dauphine. Le local à Dauphine de l'UNI (proche du RPR), non impliqué dans cet affrontement, sera saccagé. Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, François Fillon, condamne *«ces actes de violences inadmissibles»* et demande aux présidents d'université de *«prendre toutes les dispositions pour assurer la sécurité et la liberté d'expression dans les universités»* (*le Monde* daté 31 octobre-1ᵉʳ novembre).

Depuis, rien n'a changé à Assas, estiment ces étudiants. L'UNEF et l'UNEF-ID considèrent que l'université de Paris-II est devenue *«la chasse gardée de l'extrême-droite»*. Le débat démocratique serait, selon eux, réduit à sa plus simple expression. Les «difs» – diffusions de tracts en langage militant – sont «à haut risque». Six organisations proches de la gauche (1) ont même envoyé, mercredi 8 décembre, une lettre ouverte au président de l'université pour lui demander d'assurer leur sécurité pendant une distribution.

Ces attaques ne sont pas nouvelles. Depuis de nombreuses années, l'université d'Assas traîne comme un boulet une réputation d'établissement très marqué à droite. Selon Philippe Ardant, la situation serait aujourd'hui meilleure qu'elle ne l'a été car l'extrême droite y est en perte de vitesse. Cependant, ce n'est pas seulement le poids du passé que dénoncent une partie des étudiants, mais la présence marquée d'une minorité d'extrême droite, parfois violente. Le dirigeant du GUD n'est-il pas passé cet été en conseil de discipline pour *«violences, menaces de mort et séquestration»*? Le verdict fut, selon des militants de gauche, clément : deux ans d'exclusion avec sursis. Cet étudiant en deuxième année de droit est encore dans l'université, où, d'après le président, *«il se tient tranquille»*.

Mais les incidents se succèdent. Le local de l'UNEF-ID a été détruit, et plus personne n'y accède. Le responsable de ce syndicat, qui a remporté les dernières élections universitaires grâce à la division de l'extrême droite, indique qu'il ne peut plus pénétrer dans l'établissement pour des raisons de sécurité, tout comme l'élu de l'UEJF au conseil d'administration, *«excepté pour les travaux dirigés qui ont lieu à 8 h 30»*. Un certain nombre d'étudiants, non syndiqués et apolitiques, redoutent même d'aller à certains cours. Ainsi, une étudiante de deuxième année de droit avait-elle été bouleversée au mois d'octobre lors du premier cours de Jean-Claude Martinez (membre du bureau politique du Front national), enseignant en finances publiques à Paris-II, une matière obligatoire. Les militants du GUD s'y étaient rendus en nombre, armés de drapeaux celtiques et entonnant leurs chants favoris. Une tradition folklorique locale, selon les habitués.

MICHÈLE AULAGNON

(1) UNEF, UNEF-ID, UEC, le Manifeste contre le Front national, MJS, PSA-UNEF-ID.

CULTURE

CINÉMA

RÉTROSPECTIVE DES FILMS DU CINÉASTE JAPONAIS

Bon anniversaire monsieur Ozu

Yasujiro Ozu aurait eu quatre-vingt-dix ans ce 12 décembre. Né en 1903, et mort en 1963 le jour même de son anniversaire, par un dernier caprice du temps, le «Scribe d'Ofuna» est aujourd'hui reconnu en Occident – peut-être encore plus qu'au Japon – comme un des plus grands metteurs en scène du cinéma mondial. Le cycle qui célèbre ce double anniversaire est d'une ampleur jamais atteinte de ce côté de l'Eurasie, avec vingt-deux films, dont huit inédits. Parmi ces derniers, six films muets permettent de mieux connaître la période la plus féconde d'Ozu (trente-quatre titres), de ses débuts en 1927 à 1935.

L'auteur de *Gosses de Tokyo* s'est longtemps refusé au «progrès» du parlant, ne cédant qu'en 1936 aux pressions de la major Shochiku, avec *Un fils unique*. Durant la première moitié des années 30, il tourne sur un rythme forcené des mélodrames sociaux comme *Va d'un pas léger* (ou *Marchez joyeusement!*, 1930) (1), où un petit truand tente de se racheter par amour . Nous ne sommes pas loin de *Liliom*, réalisé la même année par Frank Borzage. A cette époque, Ozu cite abondamment les films américains qu'il a pu voir, que ce soit d'Harold Lloyd, Von Sternberg, Hawks ou Lubitsch : il est alors un réalisateur sous influence, fasciné par les travellings, le montage rapide et les figures de style, et non le cinéaste «zen» que l'Occident admirera bien plus tard.

Après l'immense succès de *Gosses de Tokyo* (1932), Ozu et son scénariste de prédilection, Kogo Noda, tournent une suite la même année, *Où sont les rêves de jeunesse*. Adaptation d'une célèbre pièce allemande, *In Alt Heidelberg*, déjà portée à l'écran par Lubitsch sous le titre *le Prince étudiant*, *Où sont les rêves de jeunesse* annonce une écriture filmique plus personnelle, qui s'affirmera avec *Une femme de Tokyo* (1933), mélo social pourtant tourné à toute vitesse : *«Avant d'avoir terminé le scénario, on commençait à tourner, ce qui fut terminé en huit jours»*, dira plus tard Ozu.


D.R.

« Dernier caprice », de Yasujiro Ozu

Parmi les six muets révélés aujourd'hui au public français, les plus rares sont sans doute *Femmes et voyous* (1933) et *l'Amour d'une mère* (1934), récemment restaurés et montrés à l'imposante rétrospective Ozu du dernier festival de Tokyo. *Femmes et voyous* (alias *Femmes au combat*) est l'un des nombreux films de gangsters tournés par le cinéaste en cette période sociale troublée du Japon moderne, basé sur une incroyable dextérité de montage (officiellement 1457 plans!). *L'Amour d'une mère* (ex-*Une mère devrait être aimée*) est un drame familial où s'affrontent des demi-frères nés de mères différentes. Il fut amputé de sa première et de sa dernière bobine (remplacée par des cartons).

Dernier film «muet» d'Ozu, *Une auberge à Tokyo*, fut tourné à l'automne 1935, et Ozu, soumis aux pressions croissantes de ses producteurs, dut le concevoir comme un parlant, en jonglant avec les gros plans et les cartons. Il y confirme pourtant son évolution vers une pureté de style beaucoup plus personnelle, vérifiée dans *Un fils unique*. Simultanément, en filmant avec réalisme les ravages de la crise économique, Ozu passe ouvertement de la comédie satirique au (mélo) drame quotidien, où un père chômeur erre avec ses deux garçons à la recherche d'un travail.

La dissolution de la famille

Premier inédits des années 50, *le Goût du riz au thé vert* (1952) est en fait une actualisation d'un ancien scénario écrit par Ozu et Tadao Ikeda en 1939, qui décrivait les difficultés d'un couple de petits-bourgeois, et alors interdit par la censure. Film transitoire, dont Ozu lui-même n'était pas très satisfait, réalisé juste avant l'œuvre la plus célèbre du cinéaste, *le Voyage à Tokyo*. Le second inédit, invisible jusqu'à présent en dehors du Japon, mériterait une renommée équivalente : c'est un chef-d'œuvre, *Crépuscule à Tokyo*.

Du même scénario, Tomu Uchida avait déjà tiré une version en 1937, sous le titre *Mouvement sans fin*. Il évoque un père veuf, vivant avec ses deux filles; l'aînée a quitté son mari pour habiter chez lui avec son enfant, tandis que l'aventure amoureuse (on n'ose pas dire «sexuelle», tant ce mot paraît incongru dans l'univers d'Ozu...) de la cadette se termine par un avortement et un suicide. Mais, en 1957, la société japonaise a considérablement changé, et ce récit «classique» fournit au cinéaste un nouveau prétexte pour évoquer «mélodramatiquement» la dissolution de la famille japonaise, dans un pays qui marche déjà joyeusement vers la société de consommation.

Film peut-être le plus pessimiste de l'auteur, dans la grisaille stylisée d'un Tokyo dénué de ses séductions habituelles, comme en trompe l'œil, *Crépuscule à Tokyo* est une sorte de résumé thématique et stylistique de l'œuvre accomplie. Les acteurs, effacés au maximum, jouent presque face à la caméra, et ce sont les meilleurs de la «famille Ozu» : Chishu Ryu, Setsuko Hara, Isuzu Yamada, et Ineko Arima, dans le rôle de la cadette Akiko, initialement prévu pour Keiko Kishi, après *Printemps précoce*. Il est tout naturel que ce soit aussi le dernier film en noir et blanc tourné par Ozu, avant le monde en couleurs de *Fleurs d'équinoxe*, d'*Herbes flottantes* ou de *Dernier Caprice*.

MAX TESSIER

► Rétrospective Ozu, à partir du 15 décembre au cinéma Europa-Panthéon, 13 rue Victor-Cousin (Paris 5e). Tél. : 43-54-15-04. Un film par jour, dans l'ordre chronologique.

(1) Les titres français ont été modifiés par le distributeur. Nous citons les anciens titres entre parenthèses pour faciliter les recherches dans les filmographies publiées auparavant.

M. Mitterrand a inauguré l'Institut français de Prague

A l'occasion de sa visite à Prague, jeudi 9 décembre, François Mitterrand a inauguré l'Institut français rénové.

PRAGUE

de notre correspondant

L'Institut français de Prague, haut-lieu des échanges culturels franco-tchèques depuis les années 20, recréé en septembre 1990 par la volonté des présidents Mitterrand et Havel, a fait peau neuve. L'édifice fonctionnaliste des années 30, qui se dresse à quelques pas de la place Wenceslas, s'est, grâce aux travaux de rénovation dirigés par l'architecte Jean Lescot, ouvert sur la ville.

Fondé en 1920, l'Institut Ernest Denis, qui fut rattaché en 1923 à l'Université de la Sorbonne, fut l'un des plus importants instituts français à l'étranger pendant l'entre-deux-guerres. Il comportait des sections littéraire, juridique et scientifique où ont enseigné des personnalités comme le philosophe Vladimir Jankélévitch ou le journaliste Hubert Beuve-Méry. En souvenir des douze années passées par le fondateur du *Monde* à Prague (1928-1939) et de sa condamnation de Munich qui devait sonner une première fois le glas de l'Institut, la nouvelle bibliothèque-médiathèque porte son nom.

Après la guerre, pendant laquelle la bibliothèque continua à accueillir clandestinement des lecteurs et des cours de français, l'Institut tenta de reprendre ses activités. Mais, la méfiance envers la France et l'Occident en général, de même que la russophilie cultivée par le nouveau pouvoir tchécoslovaque, empêchèrent une véritable reprise. Aussi, après le «coup de Prague» en 1948, la fermeture de l'Institut, le 1er mai 1951, ne fut guère une surprise. En 1967, la salle de cinéma et la bibliothèque, dont Milan Kundera fut un lecteur assidu, furent rouvertes. Mais la politique de la France et des directeurs de la bibliothèque pendant les années de la normalisation fut souvent timide face à l'attente des intellectuels tchèques chassés des universités, des instituts de recherche et des médias.

Aussi les nouveaux responsables de l'Institut ont-ils dû d'abord reconquérir la confiance de ces intellectuels. Aujourd'hui, trois ans après, son directeur, Olivier Poivre d'Arvor, peut afficher un franc succès. L'Institut accueille plus de mille étudiants de français, compte plusieurs milliers d'abonnés à la bibliothèque et diffuse son magazine à 20 000 exemplaires dont un millier en France. Les différentes manifestations culturelles sont très prisées par le public cultivé de Prague. *«Notre ancrage dans la société tchèque et dans la tradition d'avant-guerre de l'Institut français à Prague est maintenant une réalité»*, constate M. Poivre d'Arvor.

MARTIN PLICHTA

THÉÂTRE

PEAU D'OURS à Bobigny

Papier blanc et fidèle épouse

«Est-ce que tu as été petit?», demande, pendant une promenade au jardin du Luxembourg, le petit Louis, six ans, à son père Henri Calet. L'enfant ne pouvait pas mieux décrire un aspect de la personne et de l'œuvre du grand écrivain qu'a été Calet. Ses plus beaux livres sont peut-être *le Tout sur le tout* (1948), *Monsieur Paul* (1950). Livres faits de souvenirs, de choses vues. Une écriture un peu grise, un peu lente et mélancolique, suscite une émotion simple, très personnelle. Écriture sans jeunesse, et pourtant claire, vivante. Chaque page met le lecteur dans un état d'attention sérieuse, d'écoute intime, qui tient au fait que Calet se comportait avec la page blanche comme avec une personne vraie, pas forcément amicale. Il disait : *«L'écriture, il s'agirait plutôt d'une vie à deux avec tout ce que cela comporte de désagrément.»*

Christian Colin porte au théâtre *Peau d'ours*. Le livre est paru quelques mois après la mort de Calet, le 14 juillet 1956 (il aurait pu le faire exprès, il était très républicain). Livre composé, agencé, revu et corrigé par Christiane Martin du Gard – la fille de Roger – qui avait partagé les trois dernières années de sa vie. Calet avait laissé des notes sur des feuilles volantes, des choses écrites les derniers temps –, il était malade, se savait condamné. Notes très noires pour la plupart. *«La vie est un mur de prison sur lequel on écrit avec ses ongles»*, *«La folie, on est là en sûreté, rien à craindre des gens méchants qui sont dehors»*, etc.

Dans ces fragments, Christiane Martin du Gard a fait un choix, puis elle y a inséré des lettres. Quand elle se met en scène, elle se donne le nom de Madeleine Wimy, parente de Roger Martin du Gard. Il est clair que Christiane, construisant et éditant *Peau d'ours*, s'ingéniait à contrarier son père. Martin du Gard notait chez Calet *«une complaisance dans la crasse qui ne peut être qu'authentique»*. Il ajoutait : *«Il n'a rien d'un créateur : il ne fait que revivre délicatement ses souvenirs personnels.»*

Sans doute, mais Henri Calet est un écrivain d'une emprise, d'un charme, très rares. Christian Colin a su, en douceur, comme un montreur d'ombres, comme un sourcier, modeler des apparences, des bruits, qui «répondent» très fidèlement aux inflexions de la voix de Calet, à ses imaginations, à toutes les nuances de rien qui forment la magie de ses livres. C'est du théâtre rêvé. Marcial Difonzo-Bo, Madeleine Marion, Frédérique Loliée, Claire-Ingrid Cottanceau, apparaissant tantôt en nageurs somnambules, tantôt en ours blancs gentiment fatalistes, disent à merveille les pages d'Henri Calet.

MICHEL COURNOT

► MJ 93, 1, boulevard Lénine, Bobigny, 93002. Du mardi au samedi à 21 heures, le dimanche à 16 heures. Jusqu'au 22 décembre. Tél. : 48-31-11-45. Places de 95 F à 130 F.

ENTREVUES 93 à Belfort

La citadelle cinéphile

BELFORT

de notre envoyé spécial

Belfort est une ville cinéphile : il s'y trouvait une rue Jean-Pierre Melville, il y a maintenant une rue François-Truffaut, que la veuve et la fille du cinéaste sont venues inaugurer, le jour de l'ouverture du festival, qui s'est déroulé du 27 novembre au 5 décembre. Les festivals provoquent des rencontres inattendues. Ces Entrevues 93 organisaient ainsi celle de Sacha Guitry et de Sartre, sur le terrain du vaudeville triangulaire : à *Faisons un rêve*, l'un des meilleurs films de Guitry, succédait l'adaptation, excellente – du cinéma sec, nerveux, acide – de *l'Intimité*, de Sartre, par le jeune cinéaste français Dominik Moll.

L'auteur du *Roman d'un tricheur* introduit dans le jeu de l'hypocrisie institutionnalisée le discours vrai du désir : au dialogue des époux, fondé sur une sorte de pacte de mensonge mutuel, répond le monologue de l'amant, acte de foi dans la toute-puissance de la parole sincère. Derrière le narcissisme apparaît une générosité authentique. L'acteur – ce que fut toujours, prioritairement, Guitry – est quelqu'un qui se donne. Rien de tel, bien sûr, chez Sartre, qui au contraire maintient constamment la distance de l'ironie entre lui et ses personnages. Mais, là aussi, la mécanique grossière du vaudeville est déréglée : l'auteur de *la Nausée* articule déterminisme social et liberté individuelle (*«Je suis responsable de ce que les autres ont fait de moi»*) et fait de la sexualité à la fois l'une des dimensions de ce déterminisme, et quelque chose à assumer par la conscience.

Le mur de Berlin comme un écran

Outre cette confrontation tonique, il y avait beaucoup à voir à Belfort dans le domaine du documentaire, auquel le festival avait fait la part belle. Principalement en offrant huit films de l'Allemand Jürgen Böttcher, cinéaste communiste mais censuré par le régime de l'Est et ami du contestataire Wolf Biermann. Böttcher est également peintre, et l'un de ses meilleurs films, *Métamorphoses* (1981), est consacré à une expérience picturale, où l'on pourrait voir comme l'équivalent de la variation en musique : trois tableaux célèbres (Potter, Giorgione, de Witte) sont recoloriés, surchargés de cent façons, photographiés sous les angles les plus variés, filmés à travers ou sur les surfaces les plus différentes. On songe à certains travaux de Max Ernst, aux collages de Prévert, ou, au cinéma, aux recherches de Norman McLaren.

L'enseignement du film est clair : il n'est pas d'expérience esthétique véritable qui ne prenne son sens avec la durée. Le sentiment du jeu, en effet, cède peu à peu ici la place au mystère, au vertige devant la mobilité incessante des formes et des apparences. On n'est pas si loin du «cinéma du réel» tel que le pratique Böttcher. Deux films éloquents à cet égard : *les Aiguilleurs* (1984) et *le Mur* (1990). Mouvements de wagons, accrochés et décrochés, convois qui s'arrêtent, repartent, bifurquent, bruits sourds des tampons qui se heurtent, quelques ordres hurlés. Pas un mot de commentaire. Cela se passe à Dresde-Friedrichstadt, la plus grande gare de triage de l'ex-Allemagne de l'Est.

Sur le démantèlement du fameux mur, Jürgen Böttcher porte un regard à peine différent, ou plutôt, comme il l'a dit lui-même, il ne veut voir l'événement que sous son aspect épique, ce qui signifie d'abord qu'il se refuse à toute analyse. Le film n'est à aucun degré une œuvre politique, bien que l'auteur ait eu cette idée remarquable : se servir du mur comme d'un écran sur lequel viennent s'inscrire, en remontant le temps, les images filmées du passé de Berlin, de l'édification dudit mur à l'insouciance du début du siècle...

Mais le documentaire, à Belfort, c'était aussi le Japonais *Aga Ni Ikiru*, de Sato Makoto. Il évoque les suites de Minamata, qui n'en finissent pas, et ses «victimes non reconnues», toujours en procès contre le gouvernement. Le plus étonnant dans ce film austère, à la générosité secrète, est certainement la joie de vivre chez ces pêcheurs dont l'existence a été, au sens propre du terme, empoisonnée. Pénétrant avec une grande douceur dans leur intimité, la caméra recueille des instants rares, ceux de la quotidienneté la plus nue. Le jury a très heureusement couronné ce film, ex-aequo avec le film français d'Isabelle Quignaux, *Les joints des mines sont plus étanches que les chambres à air de nos vélos* (1), premières images du Cambodge d'après Pol-Pot et de la difficile renaissance d'un pays, sous les obus et les tirs de mitrailleuses. Mais le festival offrait encore d'autres découvertes. Celle de *Loin des barbares*, le second film de l'Albanaise Liria Bégéja qui, débarrassée de l'académisme qui gâtait son premier essai, *Avril brisé*, nous entraîne dans la course haletante à travers Paris d'un «sans papiers», avec quelques incursions dans les camps (mais oui) de Mourmelon et de Creil.

Ou celle de *Lettre pour L...*, le nouveau film de Romain Goupil, qui devra tout de même se méfier de sa fascination pour Godard et Depardon (tous deux cités dans le film). Mais après une première heure assez maniérée, l'œuvre est brutalement rattrapée par la réalité : l'auteur a voulu aller voir par lui-même ce qui se passait à Vukovar et Sarajevo...

CHRISTIAN ZIMMER

(1) Les prix du jury pour les films de fiction ont été attribués à *la Clé*, de l'Iranien Ibrahim Forouzesh, et *Travolta et moi*, de Patricia Masuy.

Le prix Georges-et-Ruta-Sadoul. – *Contes et comptes de la cour*, d'Eliane de Latour, dédiée aux femmes africaines, *Les gens normaux n'ont rien d'exceptionnel*, de Laurence Ferreira Barbosa, et *la Frontera*, du réalisateur chilien Ricardo Larrain, ont reçu le prix Georges-et-Ruta-Sadoul. Créé en 1968 pour rendre hommage à la mémoire de l'historien du cinéma et fondateur de la Semaine internationale de la critique au Festival de Cannes, le prix associe, pour la première fois cette année, le nom de sa fondatrice et animatrice, sa femme Ruta, décédée le mois dernier.

ALLO, MAMAN, C'EST NOËL

de Tom Ropelewski

Les acteurs font des films, mais parfois ils cachetonnent, comme John Travolta, Kirstie Alley, Danny de Vito et Diane Keaton dans cet *Allô, Maman...* Les yeux fixés sur leurs factures impayées, Travolta et Alley redeviennent le couple new-yorkais qui avait un petit garçon dans le premier «épisode» et sa petite sœur dans le suivant. Le couple hérite ce coup-ci de deux chiens : l'un bâtard et voyou, l'autre une petite princesse pour hôtel particulier. A n'en pas douter, les scénaristes ont potassé *la Belle et le Clochard*. Les tentatives d'humour sont affligeantes : inquiet, on tend l'oreille lorsque, surprenant un Père Noël de grand magasin suspendu au téléphone, un gamin s'entend répondre : *«Mais non, ce n'est pas Santa Claus, mais son cousin juif, Sydney Klaus.»* Inquiétude confirmée lorsque l'on entend les deux chiens menacés par une meute de loups qui parlent avec l'accent «noir». De niais, le film vire alors à l'odieux.

HENRI BÉHAR





CINÉMA

LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

ALLÔ MAMAN C'EST NOËL. Film américain de Tom Ropelewski, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; v.f. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

L'AMOUREUSE. Film français de Jacques Doillon : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

AUTOMNE, OCTOBRE A ALGER. Film algérien de Malik Lakhdar-Hamina : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22).

LES BISOUNOURS AU PAYS DES MERVEILLES. Film américain de Raymond Jafelice : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LE BONHOMME DE NEIGE. Film britannique de Dienne Jackson, v.f. : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Reflet République, 11e (48-05-51-33).

LA CLÉ. Film iranien d'Ibrahim Forouzesh, v.o. : Reflet Médicis II (ex Logos II), 5e (43-54-42-34) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) ; v.f. : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55).

LE MAITRE DE MARIONNETTE. Film Taiwan de Hou Hsiao Hsien, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).

PROFIL BAS. Film français de Claude Zidi : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

SURVIVING DESIRE. Film américain de Hal Hartley, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; L'Arlequin, 6e (45-44-28-80) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81).

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)

DIMANCHE

Festival d'automne : Alain Cuny et Luc Moullet : Meurtre dans la cathédrale (1967), de Maurice Cazeneuve, 16 h 30 ; Capito? (1962), de Luc Moullet, Une aventure de Billy le Kid (1971, v.o.), de Luc Moullet, 19 h ; l'Annonce faite à Marie (1991), d'Alain Cuny, 21 h.

LUNDI

La Cinémathèque de la danse présente : Strange Fish (1992), de D. Hinton, 20 h 30.

CINÉMATHÈQUE SALLE RÉPUBLIQUE (47-04-24-24)

DIMANCHE

Taïwan : The Noblest Way to Die (1992, v.o. s.t.f.), de Chou Tan, 17 h ; l'Allée des Osmanthes (1987, v.o. s.t.f.), de Chen Kun-Hou, 19 h 30 ; En mémoire d'un père (1990, v.o.), de Ping Ho, 21 h 30.

LUNDI

Un cabinet d'amateurs - Michael Snow - TEL : Puissance de dix (1978), de Charles Eames, Zeitraum (1977), d'Alfons Schilling, Wavelengh (1966-1967), de Michael Snow, 18 h 15 ; 69 (1968), de Robert Breer, Cube and Room Drawings (1976-1977), de David Haxton, Back and Forth (1969), de Michael Snow, 19 h 45 ; le Retour à la raison (1923), de Man Ray, la Lumière végétale (1957), de F. Obston, Arnulf Rainer (1958-1960), de Peter Kubelka, Maine Montparnasse (1972), de Claudine Eizykman et Guy Fihman, Ray Gun Virus (1966), de P. Sharits, Black and Light (1974), de Pierre Rovère, Studies in Chronovision (1975), de Louis Hock, 21 h 30.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

DIMANCHE

Le Cinéma coréen : la Mère porteuse (1986, v.o. s.t.f.), d'Im Kwont'aek, 14 h 30 ; l'Homme aux trois cercueils (1987, v.o. s.t.f.), de Yi Changho, 17 h 30 ; le Roi Yonsan (1961, v.o. s.t.f.), de Sin Sangok, 20 h 30.

LUNDI

Le Cinéma coréen : Trois coups brefs, trois coups longs (1981, v.o. s.t.f.), de Kim Hoson, 14 h 30 ; Il faisait doux cet hiver-là (1984, v.o. s.t.f.), de Pae Ch'angho, 17 h 30 ; le Pays du coeur (1949, v.o. s.t.f.), de Yun Yonggyu, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, Grande-Galerie, porte Saint-Eustache, Forum des Halles (40-26-34-30)

DIMANCHE

Paris fantastique : Feuilleton : Belphégor ou le fantôme du Louvre (1965) de Claude Barma, 14 h 30 ; l'Homme en question : la Jetée (1962) de Chris Marker, le Procès (1962) d'Orson Welles, 16 h 30 ; les Vampires (1915-1916) de Louis Feuillade, 18 h 30 ; Fantasmes : Un couple d'artistes (1970) de Bruno Gantillon, le Locataire (1976) de Roman Polanski, 20 h 30.

LES EXCLUSIVITÉS

ACTION MUTANTE (Esp., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23).

ADIEU MA CONCUBINE (Chin., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Reflet Médicis salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15 ; 36-68-75-55) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55).

ALADDIN (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-55) ; v.f. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Rex (le Grand Rex), 2e (40-28-95-10 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-55) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

AMOK (Fr.-Por.-All.) : Reflet Médicis II (ex Logos II), 5e (43-54-42-34).

L'ARBRE, LE MAIRE ET LA MÉDIATHÈQUE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

ARIZONA DREAM (A.-Fr., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).

BAD LIEUTENANT (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

BASIC INSTINCT (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LA BATAILLE DE SALAMMBO (Fr.) : La Géode, 19e (36-68-29-30) ; La Géode, 19e (36-68-29-30) ; La Géode, 19e (36-68-29-30) ; La Géode, 19e (36-68-29-30).

BEAUCOUP DE BRUIT POUR RIEN (Brit., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 ; 36-65-70-76) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BEIGNETS DE TOMATES VERTES (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 ; 36-65-70-76) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BLADE RUNNER-VERSION INÉDITE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BOXING HELENA (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05).

C'EST ARRIVÉ PRÈS DE CHEZ VOUS (Bel.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

CHASSE A L'HOMME (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; Gaumont Gobelins bis, 13e (36-68-75-55) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22).

CHOMSKY, LES MÉDIAS ET LES ILLUSIONS NÉCESSAIRES (Can., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

CIBLE ÉMOUVANTE (Fr.) : Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55).

CLIFFHANGER (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23).

DANS LA LIGNE DE MIRE (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74).

DENIS LA MALICE (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

DRACULA (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

EL MARIACHI (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).

L'ENFANT LION (Fr.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LES ÉPICES DE LA PASSION (Mex., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

ÉPOUSES ET CONCUBINES (Fr.-Chin., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

FAUT-IL AIMER MATHILDE? (Fr.-Bel.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

FERDYDURKE (Fr.-Brit.-Pol., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62).

LE FILS DU REQUIN (Fr.-Bel.-Lux.) : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55).

LA FIRME (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74).

LA FRONTERA (Chil., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

LE FUGITIF (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55).

GALÈRES DE FEMMES (Fr.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

GARÇON D'HONNEUR (A.-taïwanais, v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).

LES GENS NORMAUX N'ONT RIEN D'EXCEPTIONNEL (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55).

GERMINAL (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 ; 36-65-70-76) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

HÉLAS POUR MOI (Helvético-Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

HENRY V (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

L'HOMME SUR LES QUAIS (Fr.-All.-Can., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

L'HONNEUR DE LA TRIBU (Fr.-Alg., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

IMPITOYABLE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

L'INCROYABLE VOYAGE (A., v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

JAMBON JAMBON (Esp., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

JURASSIC PARK (A., v.o.) : Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Miramar, 14e (36-65-70-39).

LATCHO DROM (Fr., v.o.) : Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23).

LA LEÇON DE PIANO (Austr., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Reflet Médicis I (ex Logos I), 5e (43-54-42-34) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 ; 36-65-70-76) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LIBERA ME (Fr.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68).

LITTLE BUDDHA (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15 ; 36-68-75-55) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; v.f. : Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22).

LOVE FIELD (A., v.o.) : Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; v.f. : Montparnasse, 14e (36-68-75-55).

LES MARMOTTES (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55).

MAUVAIS GARÇON (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

MAZEPPA (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

MEURTRE MYSTÉRIEUX A MANHATTAN (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-73) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-88) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44) ; v.f. : Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55).

LA NAISSANCE DE L'AMOUR (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

NAKED (Brit., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55).

LE NOMBRIL DU MONDE (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

NUITS BLANCHES A SEATTLE (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins bis, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22).

LES NUITS FAUVES (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

L'ODEUR DE LA PAPAYE VERTE (vietnamien, v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

ORLANDO (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

PETER'S FRIENDS (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LA PRÉDICTION (Fr.-russe, v.o.) : Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04).

PRÉSIDENT D'UN JOUR (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47).

QIU JU UNE FEMME CHINOISE (Chin., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

RAINING STONES (Brit., v.o.) : Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-73) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-55).

REQUIEM POUR UN BEAU SANS-CŒUR (Can., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62).

RESERVOIR DOGS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LE SAINT DE MANHATTAN (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

SI LOIN, SI PROCHE (All., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Reflet Médicis I (ex Logos I), 5e (43-54-42-34).

SIDA, PAROLES DE L'UN A L'AUTRE (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

SIMPLE MEN (A., v.o.) : Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55).

SNAKE EYES (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

SOLEIL LEVANT (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

LE SOUPER (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

TALONS AIGUILLES (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

TAXI DE NUIT (Fr.) : Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04).

LE TEMPS DE L'INNOCENCE (A., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

THE SNAPPER (Brit., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

TOUT ÇA POUR ÇA (Fr.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

TOUT LE MONDE N'A PAS EU LA CHANCE D'AVOIR DES PARENTS COMMUNISTES (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-73) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

TRAHIR (Fr.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

TROIS COULEURS-BLEU (Fr.-helvético-Pol.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75).

TRUE ROMANCE (Fr., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44).

UN, DEUX, TROIS, SOLEIL (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

UN JOUR SANS FIN (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

UNE BRÈVE HISTOIRE DU TEMPS (Brit.-A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

UNE NOUVELLE VIE (Fr.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

VAL ABRAHAM (Por., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LES VISITEURS (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

LE VOYAGE (Arg., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

ZOMBIE AND THE GHOST TRAIN (Fin., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Utopia, 5e (43-26-84-65).

LES SÉANCES SPÉCIALES

ALPHA BRAVO (A., v.f.) : Cinaxe, 19e (42-09-34-00) 19 h.

ATTACHE-MOI! (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 20 h.

LES AVENTURES DE PINOCCHIO (It., v.f.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) 16 h.

LE BALLON ROUGE (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 17 h.

BLUE VELVET (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 0 h 05.

BRAINDEAD (Néo-Zélandais, v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 0 h 25.

CERCLE DE FEU (A.) : La Géode, 19e (36-68-29-30) 17 h, 20 h.

CHRONOS (A.) : La Géode, 19e (36-68-29-30) 21 h.

LES COMMITMENTS (irlandais, v.o.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) 22 h 15.

CRIN BLANC (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LES DÉCOUVREURS (A.) : La Géode, 19e (36-68-29-30) 16 h, 18 h.

EXCALIBUR (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.

FEMMES AU BORD DE LA CRISE DE NERFS (Esp., v.o.) : La Bastille, 11e (43-07-48-60) 23 h 45.

GUELWAAR (sénégalo-Fr., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 16 h, 19 h 40.

HENRY, PORTRAIT OF A SERIAL KILLER (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 0 h 20.

HISTOIRE DE LA VITESSE (A.) : La Géode, 19e (36-68-29-30) 19 h.

INDOCHINE (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.

JONATHAN LIVINGSTON LE GOÉLAND (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 18 h 45.

LES LIAISONS DANGEREUSES (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 16 h.

L'OMBRE DU DOUTE (Fr.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 21 h 40.

LE PETIT PRINCE A DIT (Fr.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 18 h.

SEPT ANS DE RÉFLEXION (A., v.o.) : Mac-Mahon, 17e (43-29-79-89 ; 36-65-70-48) 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.

LE TEMPS DES GITANS (Youg., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) 21 h 30.

LE TESTAMENT DU DOCTEUR MABUSE (All., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) 16 h 20, 20 h 10.

THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 22 h 30.

TINTIN ET LE MYSTÈRE DE LA TOISON D'OR (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 16 h 30.

TINTIN ET LES ORANGES BLEUES (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 18 h 30.

UNE FAMILLE FORMIDABLE (It., v.o.) : Studio 28, 18e (46-06-36-07) 17 h, 19 h, 21 h.

ZAZIE DANS LE MÉTRO (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) 18 h.

COMMUNICATION

Débouté en référé
mais dans l'attente d'un jugement au fond

Peugeot attaque les « Guignols de l'info »

Le juge des référés du tribunal de Paris a rejeté vendredi 10 décembre une demande du groupe automobile PSA, visant à interdire la rediffusion, dimanche prochain, sous peine d'une astreinte de 1 million de francs, d'une séquence des « Guignols de l'info ». PSA a jugé qu'elle dénigrait Peugeot et ses produits.

Peugeot avait assigné Canal Plus en référé, mais aussi sur le fond, et lui demandait un franc de dommages-intérêts *« pour avoir gravement porté atteinte à l'image et aux produits d'Automobiles Peugeot au cours d'une série d'émissions diffusées en 1992 et 1993 »*. Le référé se fondait sur une séquence précise des « Guignols » diffusée lundi 6 décembre. Elle montre, sur fond musical des « Envahisseurs », la marionnette de Jacques Calvet, PDG de PSA, en panne au volant d'une Peugeot, qui cherche de l'aide auprès d'un autre automobiliste. M. Calvet s'enfuit en courant lorsqu'il constate qu'il s'adresse à un automobiliste japonais au volant d'une voiture japonaise, puis à un garagiste japonais.

La scène est censée se dérouler à Fourmis (Nord), allusion à Edith Cresson qui avait évoqué les fourmies en parlant des Japonais.

PSA indique *« reconnaître un certain droit à la caricature des travers supposés des hommes publics et donc de son président »*, Jacques Calvet, *« si celui-ci peut être considéré comme l'un d'entre eux »*, mais estime *« inadmissible que ce type d'émissions tente de déconsidérer une marque et des produits de qualité pour lesquels chacun des 75 000 hommes et femmes de l'entreprise travaille quotidiennement avec conviction et compétence »*. L'avocat de Peugeot a expliqué au juge que cette émission prend trop souvent pour cible les voitures de cette marque et ajouté que ce dénigrement, qui correspond selon lui à une *« contre-publicité télévisée »*, met des emplois en péril.

Le directeur des programmes de Canal Plus, Alain de Greef, a défendu *« le respect du droit des auteurs »*. *« Nous avons peut-être porté atteinte au prestige de Jacques Calvet*, a-t-il déclaré à l'AFP, *mais est-ce qu'une caricature peut inclure une marque ? C'est un sujet dont nous discutons nous-même et ce sera à la justice de le dire. »* Le jugement sur le fond devrait avoir lieu à la mi-février.

Un « Tour du monde » télévisuel
en outre-mer et en métropole

RFO diffuse les émissions de son dixième anniversaire sur ARTE

Pour célébrer ses dix ans, RFO crée une nouvelle chaîne de télévision, sur ARTE. Plus précisément, la Société nationale de radiodiffusion et de télévision française d'outre-mer (RFO, en abrégé) qui prit la succession de France 3 Outre-mer le 31 décembre 1982, organise un « Tour du monde en 24 heures ». Il sera diffusé en outre-mer, *via* les neufs stations de RFO, le samedi 11 décembre à 18 heures. Les téléspectateurs de la métropole pourront le rejoindre dimanche 12 décembre, de 1 heure du matin à 19 heures, sur le réseau diurne de la chaîne culturelle franco-allemande ARTE. Cette plage de diffusion actuellement vacante mais destinée par le gouvernement à accueillir, avant fin 1994, la future chaîne de la connaissance et de la formation, permettra à RFO de témoigner de la constellation de ses émissions, grâce à des diffusions en direct et en multiplex.

Au programme, des magazines, des journaux télévisés de tous les horizons (Guyane, Saint-Pierre et Miquelon, Tahiti, etc.), des variétés, des documentaires, de la fiction, des magazines – y compris pour enfants, – des portraits, des débats, etc. Cette pléiade de programmes, dans lesquels un esprit malicieux pourrait deviner une préfiguration vivante et chaleureuse, mais sans doute utopique, d'une chaîne de la connaissance et de la formation débarrassée des habits raidement conformistes du savoir, pourrait offrir un canevas de réflexion aux parlementaires de la majorité.

Dans un entretien publié par *le Journal de l'île de la Réunion* du jeudi 9 décembre, le ministre des DOM-TOM, Dominique Perben, vient justement d'inciter ses pairs à *« une vraie réflexion sur l'avenir de RFO »*, après que l'amendement de Michel Péricard visant à rattacher la chaîne d'outre-mer à la présidence de France Télévision a été repoussée par les députés (*le Monde* du 7 décembre). M. Perben a demandé à RFO *« de ne pas sombrer dans une mentalité de citadelle assiégée, en élevant des murailles entre RFO et le reste de l'audiovisuel »*. Et il a précisé que si l'amendement de M. Péricard avait des *« arrière-pensées politiciennes, il y aurait eu un rejet massif et unanime de ses propositions »* et une *« levée de boucliers généralisée »* des élus et des journalistes. La célébration festive et tous azimuts de RFO incite plutôt à se demander si cette volonté d'élever des *« murailles »* n'est pas le fait de certains ténors de la majorité...

YVES-MARIE LABÉ

EMPLOI : la télévision pour l'emploi émettra du 28 mars au 17 avril. – Le ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle a indiqué, jeudi 9 décembre, que la télévision pour l'emploi, annoncée en novembre dernier par Edouard Balladur, émettra du lundi 28 mars au dimanche 17 avril, de 7 heures à 19 heures, sur le cinquième réseau, juste avant les programmes d'ARTE. Un budget de 40 millions de francs a été fixé à cette chaîne lancée dans le cadre de l'opération « Forums pour l'emploi » (*le Monde* du 25 novembre). France 2 a été sollicitée pour une *« expertise technique »*, et un *« appel à idées »* va être prochainement lancé aux producteurs, qui devront soumettre leurs projets d'émissions avant la fin de l'année à un comité de sélection (professionnels de l'emploi, de la formation et élus locaux) Cette télévision pour l'emploi, ponctuelle, ne doit pas être confondue avec la chaîne de la formation et de la connaissance qui devrait émettre en 1994 sur le cinquième réseau, avant ARTE.

LA RÉUNION : M. Méhaignerie porte plainte contre le journal du PCR. – Pierre Méhaignerie, garde des sceaux, a déposé, jeudi 9 décembre, une double plainte pour *« diffamation »* et *« atteinte à l'autorité de la justice »* contre le journal *Témoignages*, organe du Parti communiste réunionnais. M. Méhaignerie a pris cette initiative à la suite de la publication, en septembre, d'articles de *Témoignages* mettant en cause Thierry Pfauwadel, juge d'instruction à Saint-Pierre et Yves Rabineau, procureur de la République (*le Monde* du 10 décembre).

CARNET

Naissances

M. et Mme Jacques DUMAINE,
M. et Mme Bruno DURIEUX,
Séverine, Gilles, Ariane
et Lorraine-Aliénor,

sont heureux d'annoncer la naissance de leur petit-fils, fils, demi-frère et frère

Louis-Geoffroy,

à Paris, le 7 décembre 1993.

Patrice et Marianne DEBRÉ,
Adrien et Matthieu,

sont heureux d'annoncer la naissance de

Timothé,

le 8 décembre 1993.

3, rue Jacob,
75006 Paris.

Anniversaires de naissance

– D'Auxerre à Grasse,

Patrick, Frédérique, Vincent, Anne, Matthieu, François FERRÉ-LABEAYE

souhaitent un très joyeux anniversaire à

Pierre,
l'enfant du Nord.

Malo-les-Bains, 13 décembre 1915.

Décès

– Mme Albert Delaunay,
son épouse,
Et toute la famille,
ont la grande tristesse de faire part du décès, le 3 décembre 1993, du

docteur Albert DELAUNAY,
professeur honoraire
à l'Institut Pasteur.

Une cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 17 décembre, à 17 h 30, en l'église Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle, 70, rue du Docteur-Roux, Paris-15e.

3 *bis*, rue Antoine-Bourdelle,
75015 Paris.

– Mme Françoise Ferary,
sa fille,
M. Frédéric Payen,
son petit-fils,
Ses frères, sœur, beaux-frères, belles-sœurs,
Ses neveux, nièces, cousins, cousines,
Toute la famille,
Et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Yvan FERARY,
président général
des amicales du 6/7 RI,
président de l'Amicale-Club
de Soissons,

survenu le 10 décembre 1993, dans sa soixante-dix-septième année.

Les obsèques religieuses auront lieu le mardi 14 décembre, à 16 heures, en la cathédrale de Soissons, où l'on se réunira.

La bénédiction du corps tiendra lieu de condoléances.

Cet avis tient lieu de faire-part.

M. Frédéric Payen,
9, rue du Ravin,
91350 Grigny.
PF Alain Lamarre,
02200 Soissons.
Tél. : 23-53-04-53.

– M. et Mme Michel Maillard-Latty,
ses parents,
Pauline et Simon,
sa sœur et son frère,
Mme Achille Maillard-Leclercq,
M. et Mme Maurice Latty,
ses grands-parents,
ont la douleur de faire part du décès de

Cyril MAILLARD,

survenu à Saint-Benoît-sur-Loire, le 8 décembre 1993, à l'âge de vingt et un ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le mardi 14 décembre, en la basilique de Saint-Benoît-sur-Loire (Loiret), à 10 heures.

Une messe sera célébrée ultérieurement à Paris, à son intention et à celle de tous ses proches.

Priez pour lui et pour eux, s'il vous plaît.

21, rue Saint-Amand,
75015 Paris.

– Concarneau.

M. et Mme Paul Pochard,
Mme Jeanne Pochard,
ses enfants,
Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
La famille,
Et les amis,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

Mme le sous-lieutenant
Germaine POCHARD,
née Phelippot,
médaille militaire,
croix de guerre 1939-1945,
médaille de la Résistance,
croix du combattant volontaire
des armées françaises (1939-1945),
croix du combattant volontaire
de la Résistance,
croix du combattant,

veuve de

Jean-Baptiste POCHARD,
chevalier de la Légion d'honneur,

décédé en déportation au camp de Neuengamme, le 13 novembre 1944,

survenu le 10 décembre 1993, dans sa quatre-vingt-dix-huitième année.

Le service religieux sera célébré le lundi 13 décembre, à 14 h 30, en l'église Sainte-Anne-du-Passage, suivie de l'inhumation au cimetière de Concarneau.

Cet avis tient lieu de faire-part.

27, quai Carnot,
29900 Concarneau.

Avis de messes

– *La Société* nouvelle des beaux-arts va rendre hommage à

Eugène DELACROIX,

qui fut l'un de ses premiers fondateurs, ainsi qu'aux artistes défunts membres de la Société, en l'église Saint-Sulpice, Paris-6e, mercredi 15 décembre, à 11 heures.

La messe sera accompagnée d'un concert au grand orgue par le maître Daniel Roth, organiste titulaire : œuvres de Gabriel Fauré, Saint-Saëns, Henri Busser, Gabriel Pierné, Charles-Marie Widor, membres de la section musique de la SNBA.

Anniversaires

– Il y a un an, le 11 décembre 1992, mourait

Alain BOUYSSY.

« Cent ans après, coquin de sort, il manquait encore. »

Ses amis pensent à lui.

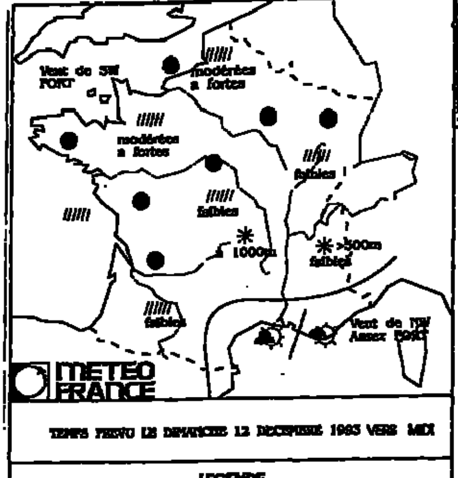
Soutenances de thèses

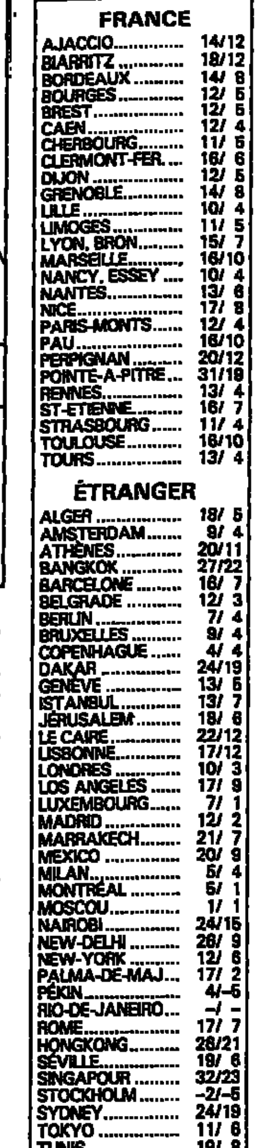
– Gaïd Girard soutiendra sa thèse de doctorat d'Etat : « Aspects et construction du fantastique dans les nouvelles de Joseph Sheridan Le Fanu (1814-1873) », mardi 14 décembre 1993, à 9 heures, université Paris-IV-Sorbonne, salle Louis-Liard.

– Jérôme Hayez : « Identité et migration entre la Toscane et Avignon aux quatorzième-quinzième siècles », thèse de doctorat (histoire), vendredi 17 décembre 1993, à 9 heures, Institut d'art, 3, rue Michelet, salle Doucet.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

MÉTÉOROLOGIE





TEMPÉRATURES maxima - minima

FRANCE	
AJACCIO	14/12
BIARRITZ	18/12
BORDEAUX	14/ 8
BOURGES	12/ 5
BREST	12/ 5
CAEN	12/ 4
CHERBOURG	11/ 5
CLERMONT-FER.	16/ 6
DIJON	12/ 5
GRENOBLE	14/ 8
LILLE	10/ 4
LIMOGES	11/ 5
LYON, BRON	15/ 7
MARSEILLE	16/10
NANCY, ESSEY	10/ 4
NANTES	13/ 6
NICE	17/ 8
PARIS-MONTS	12/ 4
PAU	16/10
PERPIGNAN	20/12
POINTE-A-PITRE	31/19
RENNES	13/ 4
ST-ETIENNE	16/ 7
STRASBOURG	11/ 4
TOULOUSE	16/10
TOURS	13/ 4
ÉTRANGER	
ALGER	18/ 5
AMSTERDAM	9/ 4
ATHÈNES	20/11
BANGKOK	27/22
BARCELONE	16/ 7
BELGRADE	12/ 3
BERLIN	7/ 4
BRUXELLES	9/ 4
COPENHAGUE	4/ 4
DAKAR	24/19
GENÈVE	13/ 5
ISTANBUL	13/ 7
JÉRUSALEM	18/ 6
LE CAIRE	22/12
LISBONNE	17/12
LONDRES	10/ 3
LOS ANGELES	17/ 9
LUXEMBOURG	7/ 1
MADRID	12/ 2
MARRAKECH	21/ 7
MEXICO	20/ 9
MILAN	5/ 4
MONTRÉAL	5/ 1
MOSCOU	1/ 1
NAIROBI	24/15
NEW-DELHI	26/ 9
NEW-YORK	12/ 6
PALMA-DE-MAJ.	17/ 2
PÉKIN	4/–5
RIO-DE-JANEIRO	–/ –
ROME	17/ 7
HONGKONG	26/21
SÉVILLE	19/ 6
SINGAPOUR	32/23
STOCKHOLM	–2/–5
SYDNEY	24/19
TOKYO	11/ 6
TUNIS	19/ 8
VARSOVIE	4/–1
VENISE	8/ 5
VIENNE	12/ 4

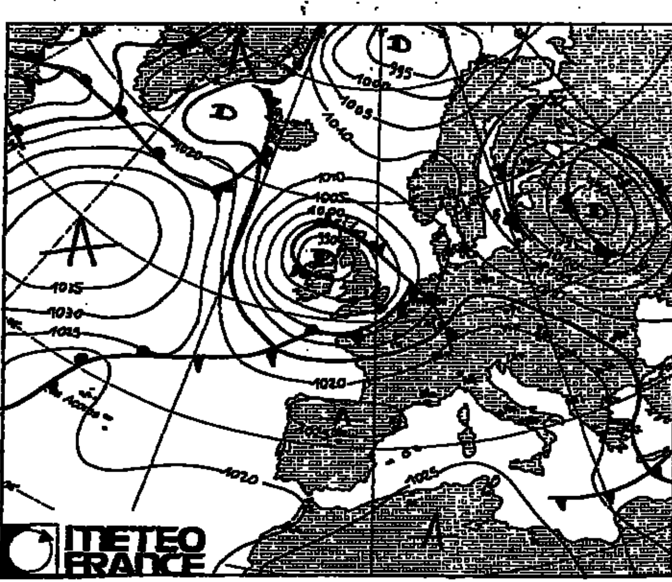
Valeurs extrêmes relevées entre le 10-12-1993 à 18 heures TUC et le 11-12-1993 à 6 heures TUC

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

Dimanche : pluie et vent par l'Ouest. – Le matin le temps sera couvert et pluvieux de la Bretagne à la Normandie jusqu'aux pays de Loire. Sur l'Aquitaine, les nuages seront abondants avec quelques pluies faibles éparses. Du Nord-Pas-de-Calais à l'Alsace, de belles éclaircies se dessineront en début de matinée. Sur le pourtour méditerranéen et en Corse, il fera beau avec du vent de nord-ouest soufflant à 70 km/h en rafales. Sur le reste des régions Est, le ciel sera très nuageux avec quelques flocons de neige sur le relief.
L'après-midi, le ciel sera voilé sur le pourtour méditerranéen avec un vent modéré de nord-ouest. Sur tout le reste du pays, le temps sera couvert et pluvieux. Les pluies seront continues et assez fortes sur le nord-ouest du pays, gagnant vers le nord-est en soirée. Le vent de sud-ouest soufflera jusqu'à 100 km/h en rafales sur la Manche et 80 km/h dans l'intérieur sur les régions Nord. Plus au sud, les pluies seront faibles. Il neigera en soirée au-dessus de 800 mètres sur les Vosges, Jura et Alpes du Nord.
Les températures au lever du jour iront de – 1 à 3 degrés au nord et de 4 à 7 degrés au sud. L'après-midi, le thermomètre marquera 9 à 11 degrés au nord et 12 à 15 degrés au sud.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

PRÉVISIONS POUR LE 13 DÉCEMBRE 1993 A 0 HEURE TUC



MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6190

HORIZONTALEMENT

I. Moins faible que la chair. – II. N'est pas le jour de naissance du malin. Des gens qui se moquent souvent du monde. – III. Parasite des racines. Descendant. – IV. Figure sur un bulletin. Se sacrifia en donnant l'alarme. Risque de se sauver quand il monte. – V. Peuvent être formés de mensonges. Susceptible d'être suivi. – VI. Le faux anis. Moi, pour le psychologue. Héroïne de légende. – VII. Ne gardent pas pour eux. – VIII. Tient bien la bouteille. Prénom arabe. Comme une pierre dans un jardin. – IX. Peut indiquer qu'on va tourner. La Pouille, aujourd'hui. – X. Est divisible par douze. Ancienne mesure. Préposition. – XI. A l'est de Batna. Pronom. Très fatigant. – XII. Aussi familier. Un homme à la mer ! N'admit pas. – XIII. Qui ne font pas avancer. Pas frais. – XIV. Possessif. Pas agréable à toucher. – XV. Une capitale sur le Tigre. Qui devrait être remplacée. Romains.

VERTICALEMENT

1. Pour rendre un peu plus fort. – 2. Sa loi ne laissait aucun espoir à l'ouvrier. La dernière main. – 3. Conduire au dépôt. Peuple. – 4. Fut un territoire libre. Endroit où l'on peut couper le courant. – 5. Ancien combattant. Plat. – 6. Les derniers, selon Apollinaire, sont pareils à des baisers. Légumes d'Espagne. – 7. Leur ramage est en rapport avec leur plumage. Canal. Bien refroidi. – 8. Passage. Divinité. Marchent à leur pas. – 9. Trop salé pour pouvoir être servi. N'a pas un grand lit. – 10. Pas reconnus. Donne un coup de main. Peuvent grossir en hiver. – 11. Préposition. Animal très mou. Lettre. Qui ne flambe plus. – 12. Dont on pourra faire quelque chose. Pas voilée. – 13. Un mot clé. Honnête quand on n'est pas trop serré. – 14. Supporte une charge. Pronom. Dans la Haute-Vienne. – 15. Note. Coupe le souffle. Fit sauter. Grecque.

Solution du problème n° 6189

Horizontalement

I. Saillies. – II. Trouilles. – III. Arséniate. – IV. Be. Enée. – V. Utérins. – VI. Usas. OK – VII. Aa. Dit. – VIII. Tromblon. – IX. Iodée. Id. – X. Omets. Gré. – XI. Ness. Otés.

Verticalement

1. Stabulation. – 2. Arrêt. Arôme. – 3. Ios. Eu. Odes. – 4. Lueurs. Mets. – 5. Lin. Iambes. – 6. Iliens. – 7. Elans. Doigt. – 8. Sète. Oindre. – 9. Seeckt. Es.

GUY BROUTY

Le sommet européen de Bruxelles, le livre blanc et le Gatt

■ RELANCE. Les chefs d'Etat et de gouvernement ont examiné à Bruxelles le Livre blanc préparé par Jacques Delors, destiné à favoriser l'emploi et à lancer un programme de grandes infrastructures. Le gouvernement de Londres est très réticent sur les modalités de financement, mais Paris souhaite que le programme communautaire soit pris en considération et que les Douze fixent un début de calendrier pour son exécution.

■ OPTIMISME. A Genève, le directeur général du GATT, Peter Sutherland a déclaré, samedi 11 décembre, que l'atmosphère devenait de plus en plus *«positive»* dans l'ultime phase des négociations du GATT. *«Je pense que le nombre de questions encore en suspens est dérisoire au regard de l'accord global»*, a-t-il déclaré.

■ DOSSIERS EN SUSPENS. Mickey Kantor, le négociateur américain, s'est lui aussi montré optimiste en quittant Washington pour Genève vendredi. Il reste toutefois plusieurs dossiers en suspens, comme l'aéronautique, les transports maritimes et l'épineuse question de l'audiovisuel et de la libéralisation des échanges de produits culturels.

■ QUADRILATÉRALE. Pour surmonter les dernières difficultés Sir Leon Brittan, le négociateur européen, rencontrera ce week-end à Genève ses homologues des Etats-Unis, du Japon et du Canada.

Mickey Kantor estime qu'«on penche vers un accord»

WASHINGTON

de notre correspondant

En dépit du bruit de la bataille sur l'audiovisuel et des sommes en jeu dans celle sur l'industrie aéronautique, le négociateur américain, Mickey Kantor, a laissé entendre, vendredi 10 décembre, que les Etats-Unis attachaient une importance primordiale à un troisième dossier conflictuel : le maintien de leurs *«instruments de défense commerciale»*.

Apparemment confiant, arborant son éternelle cravate à fond rouge, M. Kantor, qui venait de recevoir les ultimes instructions du président Clinton avant de s'envoler pour Genève, a été catégorique : les Etats-Unis ne signeront pas d'accord, s'ils ne sont pas autorisés à conserver lesdits instruments. Il s'agit d'une législation, particulièrement vigoureuse, destinée à lutter contre les importateurs qui pratiqueraient des prix de dumping : à la demande de fabriquants américains s'estimant lésés par la concurrence étrangère, le gouvernement des Etats-Unis peut décider, unilatéralement, toute une série de mesures de rétorsion.

«Nous devons absolument préserver notre législation commerciale, sinon nous ne signerons pas», a martelé l'avocat californien. L'insistance de M. Kantor a été d'autant plus remarquée que le négociateur avait eu, durant son bref séjour à Washington, l'occasion d'entendre les positions très fermes sur ce point de représentants du monde industriel et celles, non moins fermes, des dirigeants du Congrès.

Le problème des règles anti-dumping

Résumant les positions de ces milieux d'affaires, le *Wall Street Journal* écrivait vendredi : *«Il y a deux raisons principales qui expliquent que nombre d'industriels américains ne sont pas contents* [de l'état de la négociation sur le GATT]. *Ils pensent que l'ambitieux objectif originel, celui de l'ouverture de certains marchés-clés à l'étranger, n'est pas réalisé de façon satisfaisante, cependant que les exportateurs étrangers ont un accès relativement libre au marché américain. »*

Les Etats-Unis refusent les propositions d'assouplissement des règles anti-dumping suggérées par le GATT. Au cas où ils obtiendraient satisfaction, et conserveraient leur législation en l'état, la France, assez isolée, entend cependant que l'Union européenne se dote d'un arsenal législatif équivalent.

Dans cette affaire, l'administration Clinton doit tenir compte de la détermination du Congrès qui, en dernier recours, sera appelé au printemps prochain à ratifier ou non l'accord qui aura pu être signé à Genève. Et sur la colline du Capitole, la législation anti-dumping est un quasi-tabou : pas question de trop toucher à cet appareil de défense commerciale datant des années 30, et plusieurs fois remis à jour (notamment en 1988). Bref, l'agrément du Congrès dépendra largement de l'issue de cette bataille sur les *«instruments de défense commerciale»*.

M. Kantor s'exprimait à la Maison Blanche juste avant de partir pour Genève. Il devait rencontrer samedi Sir Leon Brittan, avant que les deux hommes retrouvent le négociateur japonais, Tsutumo Hata, et celui du Canada, Ray Mac Laren, pour une réunion de travail «quadrilatérale». M. Kantor est plutôt optimiste : *«Ce n'est pas encore dans le sac, il y a toujours des difficultés, mais les chances penchent du côté d'un accord»*, a-t-il relevé.

Démentant plusieurs rumeurs, M. Kantor a encore observé qu'il n'y aurait pas d'accord sans l'audiovisuel et sans l'aéronautique. *«Ce sont deux secteurs d'importance fondamentale pour nous, employant des centaines de milliers d'Américains.»* Il s'agit même des deux premiers postes à l'exportation des Etats-Unis et Mickey Kantor entend qu'ils restent *«compétitifs»*. D'autant que l'industrie du spectacle est très forte en Californie, qu'Hollywood accorde son soutien financier au Parti démocrate et que le grand Etat de la côte ouest, durement frappé par la récession et les coupes dans le budget de la défense, est une plate-forme électorale essentielle pour la réélection de Bill Clinton.

Le volet audiovisuel et culturel est présenté dans la presse comme une bataille exclusivement menée par la France. Les positions de Paris suscitent quelques éditoriaux féroces. Le grand quotidien populaire *USA Today* dénonce le protectionnisme culturel de la France. Le ministère français de la culture est accusé de *«vouloir protéger, avec zèle, de toute dangereuse influence étrangère»* un public français qui, lui, ne demande qu'à consommer davantage de productions hollywoodiennes. Le journal parle d'une *«police culturelle»* exercée par le gouvernement français *«pour protéger les Français de leurs propres goûts»*.

ALAIN FRACHON

Alors qu'Alain Juppé met en cause Sir Leon Brittan

Des problèmes subsistent à quelques jours de l'échéance du cycle de l'Uruguay

BRUXELLES
(Union européenne)

de notre correspondant

Mais que fait donc Leon Brittan? *«Je suis très surpris devant la manière dont les choses se déroulent à Genève et incapable de dire quelles positions y prend le négociateur de la Communauté. Je connais son mandat, mais les choses prennent apparemment un tour différent. La position américaine s'est durcie, le lobby de Hollywood menace l'Uruguay Round»*, expliquait, vendredi soir, Alain Juppé, après que les ministres des affaires étrangères des Douze eurent tenté de faire le point sur l'ultime phase des négociations du GATT.

La confusion régnante était d'autant moins compréhensible qu'en principe Sir Leon Brittan, commissaire européen chargé des relations économiques extérieures, aurait dû participer au dîner des ministres. Mais, à la dernière minute, la présidence belge, pensant que ce repas de travail serait consacré à l'examen de la situation dans l'ex-Yougoslavie, l'avait décommandé, si bien que le négociateur de l'Union est reparti pour Genève.

Retirer l'audiovisuel de la négociation?

La France continue à estimer qu'il faut obtenir, pour l'audiovisuel, un *«traitement exceptionnel et séparé»*, autrement dit une série de dérogations par rapport au régime général mis en œuvre pour libéraliser les services et qui permettra de préserver le système de quotas de diffusion, ainsi que le mécanisme d'aide à la création qui protège la production communautaire. M. Brittan, impatient de conclure alors que se rapproche la date fatidique du 15 décembre devant marquer la fin du cycle de l'Uruguay, a-t-il outrepassé son mandat, comme semble le croire M. Juppé? Quoi qu'il en soit, le ministre français des affaires étrangères a indiqué lui avoir écrit pour lui rappeler ses directives de négociations...

C'est lundi, muni d'un rapport écrit, que le négociateur de l'Union reviendra à Bruxelles rendre compte aux ministres des affaires étrangères de ses tractations genevoises. Si, d'ici là, aucun arrangement n'est trouvé sur l'audiovisuel, il reste comme possibilité que ce dossier, décidément trop sensible, soit tout bonnement retiré de la négociation.

Apparemment d'autres obstacles se dressent, entravant la dernière ligne droite de l'Uruguay Round. Ainsi les pourparlers sur l'aéronautique ne semblent guère avoir progressé; il en serait de même pour la libéralisation des services financiers. Bref, les Douze attendent impatiemment Leon Brittan pour y voir plus clair.

Mais il faut aussi s'entendre sur les mesures d'accompagnement à prendre au niveau de l'Union. La France présente deux demandes. D'une part, elle souhaite voir modifié le dispositif de défense commerciale des Douze, afin de le rendre plus efficace et de se trouver sur un pied d'égalité avec les Etats-Unis. L'autre affaire est plus sensible et touche à l'accord agricole. Les Français, en dépit des améliorations obtenues par rapport aux dispositions du pré-accord de Blair House, conservent des doutes quant à la compatibilité des engagements pris et de la nouvelle politique agricole commune (PAC). Ils entendent qu'il soit, dès aujourd'hui, clairemment indiqué qu'en cas de dysfonctionnement du système on ne réglera pas la difficulté en fixant des quotas de production ou en élargissant l'obligation de mise en jachère.

PHILIPPE LEMAITRE

Selon les Français

Les Américains ont remis en cause le compromis sur l'aéronautique

Le contentieux entre les Etats-Unis et l'Europe sur le dossier aéronautique du GATT n'avait pas trouvé de solution, samedi matin 11 décembre, après la décision des Américains, la veille, à Genève, de revenir sur le compromis trouvé au début de la semaine (*le Monde* du 8 décembre). Les discussions achoppent notamment sur le refus de la délégation américaine d'accepter un contrôle des aides indirectes dont les constructeurs civils de l'aéronautique outre-Atlantique bénéficient de la part de la NASA et du Pentagone. *«Cette affaire n'est pas mineure*, a expliqué Louis Gallois, PDG du groupe Aérospatiale, *car elle met en jeu la capacité de l'Europe à résister à la compétition américaine»*.

Depuis 1992, à la suite d'un accord entre les Etats-Unis et la CEE qui limite les aides directes (avances remboursables) et indirectes (financement extérieur de la recherche rapporté au chiffre d'affaires des entreprises), l'industrie européenne est soumise à un contrôle de Washington sur les aides qu'elle reçoit pour le développement de ses produits. Elle demande la réciproque, dès lors qu'il a été prouvé que la NASA et le Pentagone soutiennent la recherche aéronautique, y compris à vocation civile, selon un niveau que des cabinets américains évaluent entre 18 et 22 milliards de dollars de 1976 à 1990.

Alors qu'un compromis semblait à portée de la main au début de cette semaine et qu'il était considéré par les négociateurs européens comme *«acceptable»*, les Américains sont revenus en arrière, vendredi 10 décembre, à la suite d'une lettre à M. Kentor de McDonnell Douglas et de Boeing, les deux rivaux du consortium Airbus-Industrie, sur le sujet des aides indirectes. Si les industriels européens et surtout français parlent volontiers de *«blocage»* des discussions et dénoncent l' *«inégalité insupportable de traitement»* de part et d'autre de l'Atlantique, on fait preuve de plus d'ouverture dans les ministères concernés, où cet affrontement – sur les aides indirectes des Etats-Unis à leur secteur civil – est considéré comme le moyen, pour l'administration Clinton, de faire céder l'Europe sur l'audiovisuel.

Le livre blanc de la commission

Les Douze montrent leurs réticences sur le financement de grands travaux

BRUXELLES
(Union européenne)

de notre correspondant

Les chefs d'Etat et de gouvernement des Douze ont réservé un accueil favorable au Livre blanc sur la croissance, la compétitivité et l'emploi présenté par Jacques Delors, mais, au moins chez certains d'entre eux, les paroles aimables n'étaient pas exemptes d'arrière-pensées.

L'exercice a suscité de l'intérêt, certainement pas d'adhésion enthousiaste, si bien qu'il faudra attendre la publication des conclusions du Conseil européen, samedi 11 décembre, pour prendre la mesure des engagements concrets qui auront été souscrits et comprendre si le Livre blanc a une chance de devenir – comme le suggère la Commission et comme l'a souhaité François Mitterrand – ce «cadre de référence» pour l'action collective au cours des années à venir.

Eviter une nouvelle réaction de rejet

Qui oserait s'opposer de front à la mise en œuvre d'un effort concerté pour rétablir la compétitivité de nos entreprises, menacée par la mondialisation de l'économie, et créer des emplois? Tout chef de gouvernement est contre le chômage, de la même façon qu'il est pour la paix et contre la guerre! John Major ne déroge pas à la règle et a couvert de fleurs le travail effectué par Jacques Delors et ses collègues. Il n'empêche que le premier ministre britannique, qui reproche en outre – injustement – à la Commission d'avoir manœuvré pour prendre de court le Conseil européen et forcer son consentement, n'a guère de sympathie pour le programme d'investissements publics de 20 à 30 milliards d'écus par an (1 écu = 6,70 francs) préconisé par Bruxelles afin de mettre en place des réseaux d'infrastructures transeuropéens ou, encore, pour faire accéder l'Union aux bienfaits irremplaçables de la «société de l'information». Londres est aussi hostile à l'idée, préconisée par la Commission, de financer un tel programme, à hauteur d'environ 8 milliards d'écus, par un emprunt communautaire.

John Major représente, comme à l'habitude, la position la plus négative, mais ses réticences, surtout s'agissant du financement, trouvent un écho dans d'autres délégations. Comment trouver un compromis acceptable pour tous et qui pourrait donner l'image idyllique d'un Conseil européen, unanime, bien décidé à mobiliser l'Union et ses troupes contre le chômage? Comment faire pour qu'une réponse dilatoire des chefs d'Etat et de gouvernement à une initiative qu'ils ont eux-mêmes suscitée et dont le résultat n'a pourtant rien d'indigne, ne provoque pas une nouvelle réaction de rejet de la construction européenne dans l'opinion?

La réponse consistera sans doute à s'engager à mettre en chantier ces programmes d'infrastructures, dès lors qu'ils auront été jugés utiles au renforcement de l'assise économique de la Communauté. Preuve de la détermination du Conseil, on fixera peut-être une échéance pour en dresser la liste. On indiquera que les moyens nécessaires à leur financement seront trouvés en temps utile, mais sans davantage préciser, ce qui permettra de ne pas avoir à se prononcer dès aujourd'hui sur l'opportunité d'un emprunt. Le Conseil européen devrait annoncer son intention de suivre de près le bon cheminement de l'exercice, autrement dit son souci de ne pas le voir enterrer par les ministres des finances, dont on connaît le peu d'ardeur pour ce type de démarche.

Quant aux multiples autres aspects du Livre blanc, et, en particulier, aux actions qu'il préconise pour l'emploi, il n'en aura guère été débattu durant ces deux jours. Jacques Delors pourra déjà se montrer satisfait si le Conseil met en place les procédures nécessaires pour que certaines des idées avancées (allégement des cotisations sociales sur les salaires peu qualifiés), fassent l'objet d'un examen concerté.

PHILIPPE LEMAITRE

Le débat sur l'audiovisuel

Les producteurs et réalisateurs français dénoncent *«la trahison»*

Les principales associations de producteurs et réalisateurs français crient à la *«trahison»* de Sir Leon Brittan, commissaire européen chargé des négociations du GATT (*le Monde* du 11 décembre) et demandent qu'il soit dessaisi de *«la gestion du volet culturel»* sous peine de *«liquidation de la création cinématographique et audiovisuelle européenne»*. La Société des auteurs, réalisateurs, producteurs (ARP, présidée par Claude Berri) estime que Sir Leon *«a trahi son mandat en acceptant de reconnaître aux Etats-Unis un véritable pouvoir de codécision dans la définition de la politique audiovisuelle de l'Union européenne»*. L'Union des producteurs de films (UPF, présidée par Alain Terzian) affirme que M. Brittan s'apprête à *«accepter la mise de l'audiovisuel sous tutelle américaine»* et demande au *«président du Conseil, Willy Claes, au président de la Commission, Jacques Delors, et au commissaire responsable de l'audiovisuel, Joao de Deus Pinheiro, de prendre directement en charge ce secteur de manière à garantir à l'Europe la maîtrise de ses industries de l'image»*. Pour la Société des réalisateurs de films (SRF, présidée par Denys Granier-Deferre), *«la mince confiance»* qu'elle accordait à Sir Leon Brittan *«est en train de s'effondrer à tout jamais»*. Une délégation de professionnels de l'audiovisuel et du cinéma, reçue à Genève par Peter Sutherland, directeur général du GATT, a jugé *«inacceptables»* les exigences américaines.

Un ministre japonais à Genève

La négociation sur le riz à nouveau dans l'impasse

TOKYO

de notre correspondant

Dans un ultime effort pour obtenir des concessions sur la question du riz, le Japon a dépêché son ministre des affaires étrangères, Tsutomu Hata, à Genève, où il est arrivé samedi 11 décembre.

En raison de l'opposition des socialistes, membres de la coalition gouvernementale, le premier ministre Hosokawa a dû renoncer à annoncer, comme prévu vendredi, l'acceptation par le Japon de l'ouverture minimum du marché du riz. Des malentendus sur le calendrier de la réduction des droits de douane qu'implique l'accord sur l'accès minimum ont en outre attisé les critiques. Le premier ministre a dû admettre qu'il n'avait pas été informé de ces *«clauses supplémentaires»*, accentuant la confusion dans les rangs de la coalition.

La présence de M. Hata à Genève vise à obtenir des concessions de dernière minute, permettant de sauver la face des socialistes qui, en dépit de leur opposition à l'ouverture du marché du riz, ne veulent pas quitter la coalition. Tokyo cherche aussi à calmer les Européens, mécontents de l'absence d'un ministre nippon lors des dernières phases des négociations.

Le président sud-coréen, M. Kim Young-sam, a pour sa part présenté ses excuses à la nation, au cours d'une intervention télévisée jeudi 9 décembre, pour avoir été contraint d'accepter le principe de l'ouverture du marché du riz. C'est vraisemblablement la voie que suivra M. Hosokawa.

Ph. P.

COORDINATION RURALE : manifestation le 14 décembre. – La Coordination rurale a appelé vendredi 10 décembre *«l'ensemble des Français et les agriculteurs de tous syndicats à manifester unitairement»*, mardi 14 décembre à 14 heures sur l'esplanade des Invalides à Paris. *«Il est encore possible de dissuader les députés de vendre notre agriculture et les intérêts de la France»*, indique Jacques Laigneau, président de la Coordination, qui accuse le président de la FNSEA, Luc Guyau, d'avoir *«manqué de clairvoyance»* et estime que le gouvernement Balladur *«s'est parjuré»*.

REVUE DES VALEURS

SEMAINE DU 6 AU 10 DÉCEMBRE 1993

PARIS

Hésitation

INDICE CAC 40

+ 0,44 %

Même les records d'altitude établis tant à Londres qu'à New-York n'ont pas réussi à pousser la place française vers de nouveaux sommets, malgré l'élan insufflé fin novembre. Et si la semaine s'achève sur une progression, modeste certes (+ 0,44 %), l'indice CAC 40 se maintient à 2 198,13, en deçà de son record (2 231,86) inscrit le 26 octobre. Généralement, les fins d'année sont propices à une certaine consolidation des performances sur le marché français, tendance qui se confirme une nouvelle fois. A l'évidence, les investisseurs qui ont encore des raisons d'espérer sont demeurés sur la réserve. Ni la fermeté du franc face au mark ni l'excédent commercial n'ont permis de soutenir longtemps la tendance. Espérées et attendues, ces données étaient de toute façon inscrites dans les cours, affirment les intervenants, qui étaient apparemment plus préoccupés par les négociations sur le GATT.

Analystes et prévisionnistes semblent satisfaits de la performance de la Bourse, qui, depuis le début de l'année, a gagné 18,3 %. Une progression jugée encourageante, car elle est supérieure à celles des grandes places internationales. New-York et Londres ont gagné dans les deux cas 13 %. Ainsi, depuis le début du mois boursier, la hausse sur le marché français est de 6 %. Néanmoins, les séances, cette fois-ci, ont été irrégulières.

Après deux premières journées sans tendance (– 0,08 %, – 0,49 %), mercredi connaissait une vive reprise (+ 1,34 %), dopé par l'apparente clarification des négociations sur le GATT et surtout par le regain de vigueur du franc français, qui s'échangeait à 3,4250 francs pour un mark.

Jeudi, l'hésitation était à nouveau de mise (+ 0,28 %), avant de virer au rouge en fin de semaine (– 0,60 %), malgré la prévision d'un doublement de l'excédent commercial en 1993.

Marceau entre chez Bolloré

Cette période « hésitante » a été marquée par d'importantes fluctuations sur les grandes valeurs de la cote, notamment la Générale des eaux. Cette valeur a été recommandée à l'achat par les brokers américains. Le Club Méditerranée s'est apprécié de 8,1 % lors de la séance de mardi, après des rumeurs multiples évoquant soit des projets d'échange de titres lancés par la société japonaise Seibu Season ou des projets de participations croisées avec l'allemand LTU. Selon l'*Agéfi* du 8 décembre, la direction du Club a démenti ces bruits *« totalement infondés »*, ajoutant qu'un projet de participations croisées n'est pas à l'ordre du jour. Vendredi, Eurotunnel a salué à sa façon la fin du chantier par TML et la remise des clés en s'appréciant de 3 %.

En revanche, Pechiney International perdait 5 % jeudi après la constitution d'une provision exceptionnelle de 450 millions de francs maximum, due à des opérations malheureuses sur les marchés à terme des métaux, notamment l'aluminium. Au cours de la même séance, Euro Disney se dépréciait également de plus de 5 % après des informations évoquant la construction par des promoteurs immobiliers américains d'hôtels à bas prix près du parc d'attractions. Un responsable de l'établissement public de Marne-la-Vallée indiquait vendredi que ce projet n'était pas souhaitable.

Du côté des privatisations, aucun commentaire n'a été fait sur le souhait des Italiens de faire des participations croisées entre les pétroliers Elf-Aquitaine et Agip. Pas de réaction non plus sur le fait que l'Etat garderait 10 % à 12 % d'Elf après sa privatisation.

Vendredi, la Société des Bourses françaises (SBF) annonçait avoir été informée du fait que Marceau Investissement détiendra directement et indirectement 20 % du capital de Bolloré Technologies. Cette entrée sera réalisée par le biais de deux augmentations de capital que *« cette société s'est engagée à souscrire pour un montant pouvant aller jusqu'à 300 millions de francs »*. A l'issue de ces opérations, la société Albatros Investissement, qui possède 41,74 % du capital et 39,76 % des droits de vote de Bolloré Technologies s'est engagée à apporter, à sa demande, le nombre d'actions nécessaire pour que Marceau détienne 20 % de la société.

Arrivée d'un côté, sortie de l'autre. Ainsi, la Banque Arjil (groupe Lagardère) a cédé la quasi-totalité de la participation de 10 % qu'elle détenait dans la société d'investissement immobilier Locindus, a révélé vendredi Jean-Pierre Ducrocq, directeur général de Locindus.

Enfin, la semaine aura été marquée par la naissance de deux nouveaux indices boursiers, le SBF 120 et le SBF 250. Ces indices, à base de calcul plus large, sont censés donner une meilleure image du marché parisien. Le SBF 120 est composé, comme son nombre l'indique, des 120 valeurs les plus actives de la cote, soit les 40 composant l'indice CAC 40, sur lesquelles se greffent 80 titres du marché officiel ou du second marché. L'indice 250 aura pour mission de mesurer l'évolution globale du marché à long terme.

DOMINIQUE GALLOIS

Agroalimentaire

	10-12-93	Diff.
Bongrain	2 980	– 20
BSN	879	+ 31
Eridania Béghin	874	+ 44
Fromageries Bel	5 240	+ 40
LVMH	3 810	+ 1
Pernod-Ricard	394	+ 4,90
Rémy-Cointreau	235,50	+ 19,60
Saint-Louis	1 385	– 8

Assurances

	10-12-93	Diff.
AGF	679	+ 4
AXA	1 567	+ 28
GAN	535	inch.
Groupe Victoire	1 500	–
SCOR SA	598	+ 2
UAP	652	– 9

Bâtiment et matériaux

	10-12-93	Diff.
Bouygues	691	– 8
Ciments français	329	– 0,70
Colas	1 031	+ 10
Eurotunnel	42,35	+ 2,35
Eiffage	1 123	– 2
GTM Entrepose	481	+ 12
Imétal	565	+ 32
Immob. Phénix	125	+ 8,50
Jean Lefebvre	1 231	– 78
Lafarge-Coppée	437	+ 9,50
Poliet	390	inch.
Saint-Gobain	599	+ 16
SGE	246,20	+ 10,20
Spie-Batignolles	370	inch.

Chimie

	10-12-93	Diff.
Air liquide (L')	830	+ 12
ELF Sanofi	1 006	+ 8
Gascogne	459,10	+ 19,10
Institut Mérieux	189,80	–
Michelin	189,60	– 5,40
Plastic Omnium	677	+ 36
Rhône-Poulenc A	151,30	+ 2,10
Rhône-Poulenc CI	159	+ 1
Roussel-Uclaf	709	+ 17
Synthélabo	225,90	+ 7,90

Consommation non alimentaire

	10-12-93	Diff.
BIC	1 290	+ 145
Chargeurs	1 200	+ 20
Christian Dior	346,90	+ 9,10
Clarins	533	+ 13
DMC	332,50	+ 12
EBF	656	– 2
Essilor Int.	702	+ 10
Groupe André	689	+ 50
L'Oréal	1 243	+ 12
Moulinex	106	+ 2
Salomon	1 960	+ 122
SEB	495	+ 14,70
Skis Rossignol	1 931	– 69
Sommer-Allibert	1 965	+ 85
Zodiac	1 919	+ 54

Crédit et banques

	10-12-93	Diff.
Comp. bancaire	540	– 5
BNP CI	288,20	– 2,90
Cetelem	1 268	+ 75
CPR	529	– 17
CDE	219	inch.
CCF	286,10	– 5,40
CFF	1 183	+ 42
CLF	472,70	+ 7,70
Créd. lyon. CI	683	– 6
Crédit national	673	+ 19
Société générale	738	+ 12
SOVAC	1 770	+ 64
UFB Locabail	386,10	– 1,90
UIC	529	– 1
Via Banque	396	+ 1

Distribution

	10-12-93	Diff.
Alsacienne Sup	2 250	– 5
Bon Marché	632	– 4
Carrefour	4 073	+ 131
Casino	181,10	+ 3,30
Castorama Dubois	840	+ 40
Compt. Modernes	1 689	+ 79
Damart	4 940	–
Docks de France	714	+ 31
Gal. Lafayette	1 920	– 80
Guilbert SA	1 420	– 30
Guyenne Gasc.	1 775	– 25
Pinault Pr.	903	+ 61
Primagaz	989	+ 44
Promodès	1 170	+ 70
Rexel (ex-CDME)	604	– 4
SCOA	10	– 0,25

Electricité et électronique

	10-12-93	Diff.
Alcatel-Alsthom	807	+ 10
Alcatel-Câble	660	+ 16
CSEE	533	– 19
Intertechnique	474	– 6
Labinal	669	+ 18
Legrand	5 250	– 20
Matra Hachette	144,70	– 1
Radiotechnique	352	+ 6,90
Sagem	2 555	+ 45
Schneider	416,90	+ 11,90
Sextant Avionique	NC	–
Thomson CSF	154,50	– 4

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM	Nombre de titres	Valeur en cap. (MF)
Alcatel Alsthom	2350313	1892724
Eaux Cie générale des.	519312	1395314
Rhône Poulenc	6394911	952776
Total	2473730	787154
ELF-Aquitaine	1646370	706849
BSN	704999	600477
Société générale	643390	585006
Suez	1625675	525763
AGF	798250	506205
BNP	1742560	503341
Carrefour	124296	495852
LVMH	125677	424548
Oréal (L')	340460	417301
Peugeot	533700	384809

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)			
Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Bic	+ 12,3	CCMC Managix	– 23,6
Immob. Phenix	+ 10,4	Cammartin	– 8
Promodes	+ 9,6	SDR Nd-P-de-C	– 7,8
Sogenal	+ 9,5	Sade	– 5,4
Rémy-Cointr.	+ 9,4	Dassault Aviat.	– 4,9
Cetelem	+ 7,9	Moulinex	– 4,4
Metaleurop	+ 7,9	CPR	– 4,4
Synthelabo	+ 7,5	Gal. Lafayette	– 4,2
Cerus	+ 7,4	SFIM	– 3,5
Worms	+ 7,3	Olipar	– 3,3
Salomon	+ 6,6	Geophysique	– 2,9
Gr. de la Cité	+ 6,4	Bertrand Faure	– 2,8
Imétal	+ 6,3	Dynaction	– 2,8
Sovac	+ 5,9	Labinal	– 2,6

MATIF
Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 10 décembre 1993
Nombre de contrats : 253 285

COURS	ÉCHÉANCES		
	DÉCEMBRE 93	MARS 94	JUIN 94
Premier	125,52	129,48	128,86
Dernier	125,46	129,50	128,92

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	3-12-93	6-12-93	7-12-93	8-12-93	9-12-93
RM	3 896 023	3 307 315	3 136 486	4 698 739	4 940 901
Comptant R. et obl.	32 297 876	32 803 673	24 858 007	33 038 326	43 687 695
Actions	273 233	251 935	228 764	333 354	314 891
Total	36 467 132	36 362 923	28 223 457	38 070 419	48 943 487

INDICES CAC (du lundi au vendredi)

	6-12-93	7-12-93	8-12-93	9-12-93	10-12-93
Ind. SBF 120	–	–	1512,23	1517,76	1514,24
Ind. SBF 250	–	–	1444,74	1449,45	1446,62
(base 100, 31 décembre 1987)					
Indice CAC 40	2 186,74	2 176,12	2 205,31	2 211,40	2 198,13

Immobilier et foncier

	10-12-93	Diff.
CFI	300	inch.
GFC	490	+ 1
Lucia	130	–
Olipar	28,30	inch.
Rue Impériale	4 090	– 30
Selimeg	517	– 5
Silic	837	+ 2
Simco	592	+ 8
Sogeparc	880	+ 44
UIF	625	– 7

Investissement et portefeuille

	10-12-93	Diff.
Arnault et Assoc.	NC	–
Bolloré	350	+ 10
Cerus	122,80	+ 5,70
CGIP	1 185	– 4
Eurafr. CP 48F	2 301	+ 39
Gaz et Eaux	1 950	+ 10
Lagardère MMB	137	– 1
Marine-Wendel	402,50	+ 5,50
Navigation mixte	1 039	– 6
Nord-Est	152,90	– 0,60
Origny-Desvroise	900	+ 21
Parfinance	209,90	– 0,10
Paribas	476,50	+ 1,50
Pinault	NC	–
Suez	346,90	+ 1
Worms	311,50	+ 18

Métallurgie, mécanique

	10-12-93	Diff.
CarnaudMetalbox	183,90	– 2,40
Dassault Aviation	490	– 10
De Dietrich	2 160	+ 20
Fives-Lille	500	+ 30
Legris Industrie	192	+ 4,60
Métaleurop	73,10	+ 5,15
Pechiney CI	390,50	+ 17,60
Pechiney Int.	198	inchangé
Peugeot SA	733	+ 17
Strafor, Facom	[illegible]	[illegible]
Valeo	1 217	+ 41
Vallourec	213	+ 15

Mines d'or, diamant

	10-12-93	Diff.
Anglo-American	248,90	+ 38,80
Buffelsfontein	68	+ 0,10
De Beers	126,20	+ 11,20
Driefontein	73	+ 2,80
Gencor CP 0,40 F.	9,15	– 0,05
Harmony	28,55	+ 0,05
Randfontein	54,05	+ 2,15
Sainte-Helena	58	+ 2,50
Western Deep	259,90	+ 14,90

Pétrole

	10-12-93	Diff.
BP-France	121	+ 9
Elf-Aquit.	420	– 8
Erap-Elf	NC	–
Esso	1002	+ 1
Géophysique	519	– 18
Total	313	– 2,70

Sicomi ou ex-Sicomi

	10-12-93	Diff.
Bail Investis.	1 117	– 33
Genefim	345	+ 8
Immobail BTP	515	+ 11
Interbail	514	– 5
Klepierre	716	+ 15
Locindus	1 020	– 20
Selectibanque	203	+ 0,90
Unibail	672	+ 2

Transports, loisirs, services

	10-12-93	Diff.
Accor	582	– 28
BIS	170,80	+ 15,60
Canal Plus	1 286	– 2
Cap Gemini	170,20	+ 3,20
CEP Comm.	429,90	+ 4,90
Club Méditerranée	337,10	+ 28,40
Dauphin Ota	245	inch.
Génér. des eaux	2 776	+ 129
Ecco	610	+ 41
Euro Disney	35,80	– 0,80
Filipacchi Médias	808	+ 14
Havas	455,50	– 14,50
Lyonnaise-Dumez	532	– 11
OGF	699	+ 19
Publicis	981	– 37
Delmas Vieljeux	540	+ 60
SITA	775	+ 5
Sligos	527	+ 25
Sodexho	1 112	+ 42
TF1	512	– 7

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	10-12-93	Diff.
9 % 1979	100,60	–
10,80 % 1979	NC	–
EDF-GDF3 %	5 710	– 10
CNB 5 000 F	101	–
CNB Par. 5 000 F	100,42	–
CNB Suez 5 000 F	100,30	–
CNI 5 000 F	100,43	– 0,07

NEW-YORK

Cinq séances, trois records

INDICE DOW JONES

+ 0,99 %

Wall Street a battu trois nouveaux records au cours de la semaine écoulée, mais les détenteurs de capitaux ont investi à contrecœur, laissant l'indice Dow Jones inchangé durant l'essentiel des séances. L'indice des valeurs vedettes a terminé vendredi à 3 740,67 points, en hausse de 36,60 points, soit une progression de 0,99 % par rapport à la semaine dernière.

La Bourse new-yorkaise a avancé à petits pas, les investisseurs hésitant à s'engager avant l'annonce en fin de semaine des chiffres de l'inflation. Ces chiffres, conformes aux prévisions d'experts, n'ont eu qu'un impact temporaire sur les marché financiers.

Pour Hugh Johnson, de First Albany, le marché dans son ensemble est *« sans direction »*. Le choix est en effet difficile pour les opérateurs, pris entre des prévisions contradictoires. Contrairement à beaucoup d'autres, Tom McManus, vice-président chez Morgan Stanley, est optimiste. *« La plupart des gens ont une attitude négative vis-à-vis du marché. Mais moi, j'aime aller à contre-sens »*, a-t-il affirmé.

L'amélioration de l'économie devrait augmenter les bénéfices des entreprises et permettre au Dow Jones de continuer à grimper, a estimé M. McManus. Selon lui, les titres cycliques, dont la performance est liée à l'évolution de l'économie, devraient mener la tendance.

Indice Dow Jones du 10 décembre : 3 740,67 (c. 3 704,07).

	Cours 3 déc.	Cours 10 déc.
Alcoa	69 1/2	72 3/8
ATT	54 1/2	54 3/4
Boeing	38 3/8	40 1/8
Chase Man. Bank	34	33 3/8
Du Pont de Nemours	47 7/8	47 3/8
Eastman Kodak	62 1/4	63 1/2
Exxon	62 5/8	62 7/8
Ford	63 1/8	64 3/8
General Electric	100 1/8	101 3/4
General Motors	55	56 1/8
Goodyear	45 3/8	47 1/4
IBM	53 1/2	55 1/4
ITT	88 1/4	93
Mobil Oil	75 3/4	76 1/8
Pfizer	66 3/8	65 3/8
Schlumberger	57 1/8	59 3/4
Texaco	63 1/8	64 1/2
UAL Corp. (ex-Allegis)	152 3/8	150 1/8
Union Carbide	20 3/4	21 5/8
United Tech.	62	62 1/4
Westinghouse	14 1/4	13 7/8
Xerox Corp	88 1/4	88 1/4

TOKYO

Incertitudes

INDICE NIKKEI

– 1,2 %

Les valeurs ont cédé du terrain cette semaine à la Bourse de Tokyo, affectées par les incertitudes politiques et la décision finale sur une probable ouverture des frontières au riz importé, qui pourrait entraîner le report d'un nouveau plan de relance économique. L'indice Nikkei a ainsi perdu 201,92 points (1,2 %) cette semaine, à 17 257,43 points, alors qu'il avait progressé au cours de la période passée de 732,98 points. Le volume des échanges a porté sur 311,4 millions d'actions, en baisse par rapport aux 358,4 millions d'actions échangées une semaine plus tôt.

Si l'indice avait baissé en début de semaine dans l'attente de nouvelles mesures de relance, alors que les sessions parlementaires étaient monopolisées par le problème du riz dans le cadre du GATT, le vote du budget additionnel par la Chambre basse de la Diète a contribué à faire rebondir le marché.

La tendance a également été stimulée par des articles de presse annoncant le projet du gouvernement de réduire de 7 milliards de yens l'impôt sur le revenu. Selon le gouvernement, les nouvelles mesures de relance devraient être publiées dès l'acceptation par la Chambre haute du budget additionnel.

La tendance haussière s'est poursuivie en fin de semaine, stimulée par l'annonce d'une hausse de 0,5 % du PIB pour le trimestre achevé en septembre, mais sans parvenir à remonter la chute du début de semaine.

Indices du 10 décembre : Nikkei, 17 257,43 (c. 17 459,35) ; Topix, 1 456,71 (c. 1 460,11).

	Cours 3 déc.	Cours 10 déc.
Ajinomoto	1 210	1 180
Bridgestone	1 240	1 230
Canon	1 410	1 420
Fuji Bank	1 960	1 930
Honda Motors	1 400	1 430
Matsushita Electric	1 460	1 480
Mitsubishi Heavy	649	640
Sony Corp.	4 930	5 200
Toyota Motors	1 730	1 770

LONDRES

Nouvelle hausse + 0,8 %

Toujours soulagé par le budget britannique présenté la semaine dernière et optimiste quant aux perspectives de baisse des taux d'intérêt, le Stock Exchange a continué de briser des records cette semaine, bien que des prises de bénéfices aient mis un frein à son ascension. L'indice Footsie des cent grandes valeurs a enregistré un gain hebdomadaire de 27,1 points, soit 0,8 %, à 3 261,3 points, ayant culminé jeudi pendant la séance à 3 300,1 points, un nouveau record absolu. L'optimisme des opérateurs n'a pas été entamé par l'annonce d'une progression de 311 millions de livres de l'encours des crédits à la consommation, inférieure à celle de septembre (489 millions), ni par un triplement du déficit de la balance commerciale en septembre par rapport à août, à un milliard de livres.

Indices *« FT »* du 10 décembre : 100 valeurs, 3 261,3 (c. 3 234,2) ; 30 valeurs, 2 459,7 (c. 2 448,7) ; mines d'or, 246,7 (c. 231,1) ; fonds d'Etat, 106,52 (c. 105,31).

	Cours 3 déc.	Cours 10 déc.
Allied Lyons	6,13	6,21
BP	3,33	3,14
BTR	3,44	3,49
Cadbury	4,68	4,89
De Beers	13,13	14,56
Glaxo	6,98	6,84
GUS	5,85	5,83
ICI	7,60	7,58
Reuters	17,22	17,76
RTZ	7,20	7,60
Shell	7,01	6,91
Unilever	11,70	11,77

FRANCFORT

Bien orientée + 1,9 %

La Bourse de Francfort était bien orientée cette semaine, grâce à l'annonce d'un chiffre plus favorable que prévu pour le PIB (produit intérieur brut) du troisième trimestre et à l'esquisse d'un accord dans les négociations du GATT. L'indice DAX des trente principales valeurs a terminé vendredi à 2 161,13 points, contre 2 120,61 points, soit une hausse de 1,9 %.

La WestLB estime que *« de nombreux facteurs se conjuguent pour présager une poursuite du mouvement de hausse »* et juge probable *« de nouveaux sommets »* pour l'indice DAX, qui a déjà gagné 40 % depuis le début de l'année.

Au fil de la semaine, l'indice DAX a battu son record à plusieurs reprises, avant toutefois de terminer vendredi sur un bémol en raison de prises de bénéfices et d'apurements de positions, avant une semaine marquée par plusieurs événements très attendus : dernière réunion de l'année du conseil central de la Bundesbank, élections en Russie, phase finale des négociations du GATT.

Indice DAX du 10 décembre : 2 161,13 (c. 2 120,61).

	Cours 3 déc.	Cours 10 déc.
AEG	175	176,20
BASF	282,30	284,70
Bayer	343	353,80
Commerzbank	376	390,50
Deutschebank	864,50	879,80
Hoechst	288,30	290,20
Karstadt	584	570,50
Mannesman	378,50	386
Siemens	728,50	744,40
Volkswagen	411,30	422,50

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

Un nouveau compartiment

Un nouveau compartiment vient de s'ouvrir à l'intérieur du marché international des capitaux. Les emprunteurs peuvent désormais émettre des titres en dollars, non seulement à Londres mais également en Suisse, comme vient de le faire une entreprise indonésienne et une autre de Hongkong. C'est une solution qui convient bien aux débiteurs asiatiques, qui sont nombreux à vouloir placer leurs titres auprès des investisseurs suisses tout en levant des fonds dans la monnaie des Etats-Unis, la devise étrangère qui leur est la plus familière. En outre, il est souvent plus facile et moins coûteux de lancer un emprunt en Suisse que sur l'euromarché.

Au vu de tous ces avantages, on se demande pourquoi il a fallu attendre si longtemps pour qu'il soit fait usage de cette possibilité. Jusqu'au début du printemps, la réponse était facile à trouver. Le fisc helvétique prélevait un droit de timbre qui pénalisait les émissions de débiteurs étrangers lancées en Suisse. Or cet impôt a été supprimé en avril, sans pour autant attirer immédiatement de nouveaux emprunts en devises à Zurich ou à Genève. La lenteur de la réaction du marché tient pour l'essentiel à la façon dont le travail est organisé dans les grandes banques et maisons de titres. Normalement, les euro-emprunts en dollars sont lancés à Londres, et encore aujourd'hui certains établissements parmi les plus importants de l'euromarché ne sont pas prêts à transgresser cette règle, pas même dans le seul domaine des opérations convertibles en actions.

Il est, dans ces conditions, difficile de prévoir dans quelle mesure le nouveau compartiment se développera. Il n'est pas destiné à faire concurrence au gigantesque marché de Londres. Mais il pourrait bien représenter une bonne solution d'appoint pour les émissions de taille moyenne que les emprunteurs veulent placer en Suisse. Le succès des deux opérations de la semaine passée est en tout cas prometteur. Et deux établissements très puissants, la Société de banque suisse et la maison de titres de la banque Warburg, s'emploient activement à attirer en Suisse de nouveaux emprunteurs. Une troisième émission asiatique en dollars est attendue pour cette semaine. Il s'agit d'une entreprise de Hongkong, qui entend lancer à Zurich des obligations convertibles pour un montant de 50 millions de dollars.

A ces transactions suisses en dollars, qui ont un caractère spectaculaire, se sont ajoutées, la semaine passée, d'autres émissions plus traditionnelles, qui montrent également combien les emprunteurs asiatiques sont soucieux de diversifier au mieux leurs sources de financement. Le marché allemand vient ainsi d'accueillir sa première opération convertible (libellée en deutschemarks) pour le compte d'un débiteur de Hongkong. L'affaire était placée sous la direction d'un établissement financier d'origine japonaise, Nomura Bank.

Réussite de deux emprunts bancaires

Les spécialistes attachent également beaucoup d'importance à un emprunt coréen qui, à première vue pourtant, ne sort pas de l'ordinaire. Sa structure est habituelle. C'est une transaction convertible de 45 millions de francs suisses et d'une durée de cinq ans. L'emprunt de Haitai se distingue en fait par ses conditions. Son taux d'intérêt est de 0,25 % l'an seulement, si bien que, pour la première fois, un emprunt coréen rapporte moins qu'un emprunt japonais. Une entreprise nippone qui sollicitait en même temps le marché suisse a dû offrir un taux d'intérêt deux fois plus élevé.

Pour ce qui est des débiteurs européens, deux banques de premier plan, une allemande et une française, viennent de se distinguer. La Dresdner Bank a émis pour 475 millions de deutschemarks d'obligations d'une durée de cinq ans qu'elle a assorties de bons de souscription d'actions. L'affaire a été très bien accueillie. Elle a bénéficié tout à la fois d'un excellent climat boursier et de la faveur dont jouissent actuellement les titres de durée moyenne. Le marché allemand a été inondé ces dernières semaines d'opérations de quinze, vingt ou trente ans de durée. Les portefeuilles en sont pleins et les investisseurs recherchent maintenant des échéances beaucoup plus rapprochées.

Pour sa part, la Société générale a lancé une émission de 200 millions de dollars d'obligations subordonnées. De tels titres, dont le rang dans la hiérarchie de la dette est inférieur à celui des obligations classiques, sont, dans une certaine mesure, assimilés à des fonds propres. Et parce qu'ils sont de moindre qualité, il faut qu'ils rapportent davantage. L'opération aura une vie de quinze ans au maximum, mais l'emprunteur pourra la dénoncer au bout de dix ans. La rémunération des titres variera, à intervalles réguliers, en fonction de l'évolution du Libor, le taux de référence du loyer de l'argent sur le marché international. Durant les dix premières années, l'intérêt sera de 50 points de base supérieur au Libor. Si la Société générale décide de conserver jusqu'au bout son emprunt, il lui faudra servir, pendant les cinq dernières années, un intérêt de 125 points plus élevé que le Libor.

CHRISTOPHE VETTER

DEVISES ET OR

Le franc rentre dans son lit

Comme un fleuve qui a débordé, le franc français est rentré dans son lit, à savoir à l'intérieur de ses marges de fluctuation anciennes, en vigueur avant l'accord de Bruxelles du 2 août, qui portait ces marges de 2,25 % à 15 % de part et d'autre des cours pivot de 3,3539 francs pour un mark. L'événement s'est produit mercredi 8 décembre 1993 vers 16 heures, le cours du mark à Paris glissant au-dessous de 3,4305 francs, son ancien plafond. Celui fixé par l'accord du 2 août était de 3,8948 francs. Un tel accord, on le sait, marquait le point d'orgue d'une crise monétaire sans précédent par son ampleur, puisqu'elle avait contraint la Banque de France à emprunter l'équivalent de plus de 300 milliards de francs en devises pour défendre sa monnaie et fournir des marks à une spéculation qui vendait massivement du franc. C'est le refus de la Bundesbank de soutenir davantage le franc en créant des marks, qui avait mené à cet accord. Le 2 août, après sa signature dans la nuit, le cours de la devise allemande bondissait de 3,43 francs, son plafond, à 3,53 francs, puis oscillait par la suite entre 3,48 francs et 3,54 francs, avant de battre, le 15 octobre, son record historique à 3,5480 francs, soit un peu moins de 4 % de hausse par rapport à la fin juillet. Par la suite, le franc se raffermissait graduellement par rapport au mark, touchait 3,4335 francs le vendredi 3 décembre pour remonter légèrement et, le 8 décembre, tomber en dessous du cours fatidique de 3,4305 francs. En fin de semaine, après quelques fluctuations entre 3,4310 francs et 3,4390 francs, la devise allemande se stabilisait un peu au-dessous de 3,4250 francs.

A l'origine de ce mouvement, on trouve les déclarations prudemment optimistes de M. Balladur sur la négociation du GATT, qui ont, également, influencé le marché financier dans un sens favorable *(voir la rubrique Marché monétaire et obligataire)*. Ajoutons-y la lente reconstitution des réserves de devises de la Banque de France (un véritable secret d'Etat, dont on se demande s'il pourra être ainsi maintenu après le vote du nouveau statut de la Banque) et les bons résultats en matière d'inflation et de commerce extérieur. C'est ce succès pour MM. Balladur et Alphandéry. Trichet (gouverneur de la Banque de France) et Noyer (directeur du Trésor) qui laisse espérer l'accélération de la baisse du taux d'intérêt à court terme, avec, dans un premier temps, la disparition de l'écart en faveur de l'Allemagne, écart tour à tour injustifié au vu des performances de la France en matière d'inflation et de commerce extérieur, sinon de chômage, point sur lequel l'étranger risque peut-être de nous juger à nouveau.

Comme le franc français, le franc belge est rentré à l'intérieur de son ancienne marge de fluctuation et la couronne danoise s'en approche. La lire italienne a un peu bénéficié du résultat des élections municipales, qui ont marqué la victoire d'une gauche modérée, de nature à rassurer les milieux financiers dans la Péninsule et à l'extérieur.

Quant au dollar, il est victime de la déception des opérateurs. La semaine dernière, après l'annonce d'une diminution du taux de chômage, il n'avait pu dépasser le cours de 1,73 DM et avait donc régressé. Cette semaine, l'annonce de «bons» chiffres sur l'inflation et la remontée de l'indice de confiance de l'université du Michigan (de 81,2 à 87,7) n'ont pu empêcher le billet vert de glisser en dessous de la barre des 1,70 DM. Pour beaucoup d'opérateurs, la reprise du dollar est pour plus tard, peut-être avant la fin de l'année.

FRANÇOIS RENARD

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 6 AU 10 DÉCEMBRE
(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
Londres	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-
New-York	1,4955	-	17,1930	68,7994	58,9623	2,8177	52,6454	0,00599
	1,4912	-	17,9099	67,2269	58,1734	2,7624	51,8807	0,00583
Paris	8,6978	5,8160	-	400,1376	342,9245	16,3877	306,1858	3,4826
	8,8063	5,9055	-	397,0084	343,5428	16,3135	306,3813	3,4414
Zurich	2,1737	1,4535	24,9914	-	85,7017	4,0955	76,5201	0,8704
	2,2182	1,4875	27,3932	-	86,5329	4,1091	77,1725	0,8668
Francfort	2,5364	1,6960	29,1609	116,6839	-	4,7788	89,2867	1,0156
	2,5634	1,7190	29,5334	115,5630	-	4,7486	89,1829	1,0017
Bruxelles	53,0753	35,49	6,1021	24,4169	20,9257	-	18,6839	2,1251
	53,9814	36,20	6,0947	24,3361	21,0588	-	18,7808	2,1096
Amsterdam	2,8407	1,8995	326,5998	1,3068	111,9988	5,3522	-	1,1374
	2,8734	1,9275	332,4079	1,2958	112,1291	5,3245	-	1,1232
Milan	2497,49	1670	287,1389	1148,9508	984,6698	47,0555	879,1787	-
	2558,98	1716	275,9918	1153,6134	998,2548	47,4033	890,2724	-
Tokyo	162,93	108,95	18,7328	74,9570	64,2393	3,0698	57,3572	0,0652
	161,94	108,60	21,5724	73,0084	63,1762	3	56,3424	0,0632

A Paris, 100 yens étaient cotés le vendredi 10 février 5,3382 F contre 5,4378 F le vendredi 3 février 1993.

Système monétaire européen

Nos lecteurs ne trouveront pas le graphique de «l'ampleur des variations de chaque monnaie par rapport à la plus forte» à la date du 10 décembre, ces résultats ne nous étant pas parvenus, en raison de difficultés techniques. Qu'ils veuillent bien nous en excuser.

MATIÈRES PREMIÈRES

Le nickel sort de l'ornière

Le phénomène est récent : les cours du nickel sont en train de se redresser. Il valait cette semaine 5 020 dollars la tonne, soit une hausse de près de 300 dollars par rapport à la quinzaine précédente. Une fois n'est pas coutume, la conjoncture favorise le réveil des prix au London Metal Exchange (LME), la Bourse des métaux non ferreux.

Beaucoup d'éléments militent en faveur de cette embellie. Fidèle à ses sautes d'humeur, le «métal du diable» n'a pas dit son dernier mot. On le croyait aux enfers et le voilà remontant discrètement, mais fermement, la pente.

Les producteurs y mettent du leur : Inco, premier producteur mondial, a déclaré récemment qu'il réduisait sa production. Il arrive que de pareilles déclarations ne soient pas suivies d'effets. Mais les opérateurs ne s'y trompent pas. Tel ne sera pas le cas ici, car ces discours s'émaillent de précisions. Au cours du premier trimestre 1994, la firme pratiquera une brèche de 27 000 tonnes. Les opérateurs jugent que sur une production de 168 000 tonnes par an – c'est le tonnage produit en 1993 par Inco sur une production totale de 800 000 tonnes – le volume soustrait dépasse le cadre de la mesure symbolique. Par ailleurs, Falconbridge, deuxième producteur derrière Inco, déclare qu'il ne serait pas défavorable, lui non plus, à une réduction de ses capacités, de l'ordre de 20 %.

Le marché s'attend donc à de nouvelles tentatives de réduction. L'espoir est d'autant plus autorisé que les producteurs ne disposent pas de beaucoup de réserves. Et les stocks du LME eux-mêmes sont à un niveau raisonnable. Cela fait quelques semaines qu'ils se stabilisent autour de 120 000 tonnes. Un tonnage qui ne soulève pas l'enthousiasme ; en 1991, les volumes entreposés ne s'élevaient qu'à 12 100 tonnes et à 67 000 tonnes en 1992. Mais les professionnels étaient habitués à un accroissement continu des volumes.

La Russie endigue ses flux

La vraie lueur d'espoir vient de l'Est. La Communauté des Etats indépendants a manifestement ralenti ses écoulements. Et c'est peut-être aussi l'une des raisons du désengorgement des stocks de Londres. Les producteurs russes, eux aussi, font des déclarations dignes d'intérêt. Et qui semblent, pour une fois, concorder avec ce que ressentent les opérateurs. Selon les dires des premiers, les ventes russes ne dépasseront pas 90 000 tonnes par an. Si les analystes occidentaux avancent le même chiffre, les Japonais pensent plutôt à 110 000 tonnes. Mais peu importe ; en 1992, la Russie déversait 160 000 tonnes de métal sur le marché, ce qui avait eu pour effet immédiat de casser les prix. Comment expliquer cette nouvelle donne ? Les Russes se plaisent à soutenir qu'ils prendraient conscience des effets dévastateurs de leurs déversements sur les cours qui n'ont cessé de s'effondrer. L'Etat, ajoutent-ils, contrôle plus efficacement les exportations pour cette raison même. Les analystes occidentaux ont le sentiment que les prix mondiaux sont si bas que le nickel lui-même, pour les Russes, devient cher à exporter. En d'autres termes, les cours mondiaux sont en dessous des coûts de revient, d'autant que le prix de l'électricité a augmenté et que les pièces de rechange manquent dans ces pays. Les outils de production se détériorent. C'est ainsi que deux usines importantes ont cessé toute activité : le Severo Nickel et le Yujural Nickel.

De l'avis des producteurs russes, il ne s'agirait pas seulement d'un problème d'exploitation. *«Nos capacités sont surestimées de 200 000 tonnes au moins par rapport aux estimations occidentales»*, disent-ils volontiers. La production russe ne s'élèverait donc qu'à 210 000 tonnes. La consommation intérieure est mal connue, mais les Russes affirment que les prix domestiques sont à peu près identiques aux prix mondiaux, ce qui devrait inciter les producteurs à vendre sur place.

Manifestement, de part et d'autre de l'Oural, les propos convergent. Il n'est guère étonnant, dans ces conditions, qu'un vent d'optimisme ait soufflé sur la conférence d'Orlando, en Floride, où s'étaient réunis, il y a une quinzaine de jours, la plupart des industriels de ferro-alliage (1). Un vent d'optimisme toutefois nuancé ; on ne saurait être trop prudent avec ce métal ; c'est à Old Nick, ce diablotin des montagnes, que le nickel doit son nom.

MARIE DE VARNEY

(1) Au cours de cette conférence, Inco s'est même hasardé à dire qu'offres et demandes mondiales étaient en cours d'équilibre et que le marché pourrait connaître un déficit en 1994.

PRODUITS	COURS DU 10-12
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	1 717,50 (+ 37,50) Dollars/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 116,50 (+ 40,50) Dollars/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	5 165 (+ 385) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Mars 1994	285 (+ 0,50) Dollars/tonne
Café (Londres) Janv. 1994	1 271 (+ 11) Dollars/tonne
Cacao (New-York) Mars 1994	1 263 (– 53) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Mars 1994	364 (+ 3) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Mars 1994	293 (+ 2) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Janv. 1994	203,30 (– 1,30) Dollars/t. courte
Pétrole (Londres) Janv. 1994	13,81 (– 0,04) Dollars/baril

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 3-12-93	Cours 10-12-93
Or fin (kilo en barre)	71 300	71 150
– (kilo en lingot)	70 400	71 150
Pièce française (20 F)	406	407
• Pièce française (10 F)	379	382
Pièce suisse (20 F)	405	404
Pièce latine (20 F)	408	404
• Pièce tunisienne (20 F)	409	412
Souverain	517	521
• Souverain Elizabeth II	518	521
• Demi-souverain	290	318
Pièce de 20 dollars	2 555	2 580
– 10 dollars	1 380	1 360
• – 5 dollars	755	750
– 50 pesos	2 660	2 665
• – 20 marks	506	512
– 10 florins	420	428
• – 5 roubles	286	280

• Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Le MATIF au plus haut

Cette semaine, «l'effet GATT», c'est-à-dire l'espoir d'une heureuse conclusion, a joué à plein sur les taux d'intérêt comme sur les changes. Les cours du MATIF ont battu leurs records historiques, atteignant 125,60 sur l'échéance décembre et 129,80 sur l'échéance mars, la plus utilisée désormais dans un marché très actif. Du coup, le rendement de l'OAT 10 ans au comptant est retombé à 5,84 % contre 6,03 % la semaine précédente, l'écart avec le BUND 10 ans revenant de 0,19 à 0,11 point.

Les nouvelles provenant des Etats-Unis étaient bonnes, elles aussi : stabilité des prix de gros en novembre, hausse de 0,2 % des prix de détail (0,3 % hors alimentation et énergie), avec l'espoir de voir se répercuter en décembre la baisse spectaculaire du prix du pétrole à moins de 14 dollars le baril. En conséquence, les rendements des obligations du Trésor américain ont poursuivi leur décrue après leur rebond de novembre, revenant de 6,28 % à 6,18 % sur 30 ans après avoir touché 6,15 %.

Satisfaction des Banques populaires

Sur le marché obligataire, on ferme les livres pour tirer les bilans et procéder à leur «habillage» dans la meilleure tradition du *window dressing* anglo-saxon. Le Trésor a terminé ses adjudications d'OAT, comme nous l'avons indiqué la semaine dernière. Seules quelques petites émissions ont sollicité les prêteurs, notamment celle de la Caisse centrale de crédit coopératif, 500 millions de francs seulement, à 6,80 % nominal sur 10 ans, et 6,88 % pour les souscripteurs, soit presqu'un point d'écart avec l'OAT. Dirigé par le Crédit du Nord, cet emprunt a été très bien accueilli, en raison de son rendement élevé et de la qualité reconnue de la signature. Autre petite émission, celle de FIDEI, ex-IMOFICE, qui a levé 400 millions de francs, à 6,60 % nominal et 6,66 % pour les souscripteurs.

Les Banques populaires et leur président, Jacques Delmas-Marsalet, se réjouissent : l'agence Moody's a confirmé la notation AA3 des quatorze banques du groupe qui émettent à long terme. Cette notation avait été placée sous surveillance, pour abaissement, par Moody's, le 5 août 1993, *«en raison des préoccupations de l'agence concernant le déclin apparent du taux de couverture des risques du groupe par son fonds mutuel de garantie, au moment où la qualité des actifs continuait à être affectée par le portefeuille de prêts aux professionnels de l'immobilier de la Banque régionale d'escompte et de dépôts (BRED) basée à Paris, et par la récession économique prolongée en France. Bien que les divergences entre les performances des différentes banques du groupe soient plus marquées qu'auparavant, Moody's considère que la cohésion financière de ce groupe est plus solide que jamais. Par conséquent, l'agence de notation internationale estime que l'introduction d'un différentiel de notation serait inapproprié. Le niveau de fonds propres du groupe des Banques populaires est satisfaisant, et l'impact d'une détérioration de la qualité des actifs pourrait être atténué par de nouveaux gains de productivité et une diversification accrue de sources de revenus»*.

Voilà donc l'affaire de la BRED (association dans un immobilier aventureux avec la banque Pallas) classée par Moody's. Toutefois, l'agence formule un diagnostic un peu moins rassurant sur l'avenir : *«A plus long terme, néanmoins, l'assise commerciale du groupe sur le marché français – qui demeure significative – pourrait être menacée par la concurrence accrue d'autres grandes banques de dépôt sur son marché de base.»* A qui donc Moody's fait-il allusion ? Aux grandes banques commerciales, BNP, Crédit lyonnais et Société générale, ou au Crédit agricole, et, pourquoi pas au groupe du CIC ? Il est toujours intéressant de voir un étranger jeter un regard sur le système bancaire français que la baisse des taux à court terme risque de perturber plus ou moins profondément dans les années qui viennent.

Réveil des sicav actions

Pour le deuxième mois consécutif, les sicav actions et diversifiées ont enregistré davantage de souscriptions que de rachats, le solde s'établissant à 3,8 milliards de francs en novembre, après 2 milliards de francs en octobre, selon les statistiques d'Europerformance. On observe donc un certain réveil, qui fait dire à certains qu'après 1993, année des sicav obligataires aux performances très brillantes (15 % en moyenne), 1994 pourrait être celle des actions, grâce à une nouvelle baisse des taux à court terme, susceptibles de retomber à 4 % ou 4,50 %. Quant au rendement des obligations, revenu en dessous de 6 % comme on l'a vu, les perspectives de gains en capital sont moins brillantes (au plus un point à 5 %, peut-être 5,50 %) et il risque de remonter ultérieurement, comme aux Etats-Unis récemment.

Les sicav obligataires continuent, toutefois, de recevoir des souscriptions nettes, 9,4 milliards de francs en novembre après 14,1 milliards de francs le mois précédent. La collecte s'élève à 111,7 milliards de francs depuis le début de l'année. Quant aux sicav monétaires, le reflux se poursuit à allure modérée, avec des retraits nets de 12,9 milliards de francs, ce qui élève à 101,8 milliards de francs la décollecte sur onze mois. Selon Europerformance, l'essentiel des rachats provient des particuliers et de grands investisseurs continuant de souscrire : les sicav monétaires constituent toujours d'excellents produits de trésorerie à court terme.

F. R.

RADIO-TÉLÉVISION

SAMEDI 11 DÉCEMBRE

TF 1

14.15 Divertissement : Ciné gags (et à 17.25).
14.20 La Une est à vous. Avec la série : Agence tous risques.
17.30 Magazine : Trente millions d'amis.
18.00 Divertissement : Les Roucasseries. Invité : Michel Galabru.
18.30 Divertissement : Vidéo gag.
19.00 Série : Beverly Hills.
20.00 Journal, Tiercé et Météo.
20.45 Divertissement : Les Grosses Têtes. Présenté par Philippe Bouvard.
22.40 Téléfilm : La Vengeance faite femme. De Thomas J. Wright.
0.20 Magazine : Formule foot. Championnat de France : Le Havre-Marseille et Lens-Lille, Cannes-Bordeaux, Lyon-Angers, Monaco-Saint-Etienne ; Résultats des autres matches.
0.55 Spécial sport : Freestyle.

FRANCE 2

15.20 Magazine : Samedi sport. A 15.25, Tiercé, en direct de Vincennes ; A 15.35, Magazine : Terre de foot. Dossier : Le mal du football français et ses remèdes, avec David Ginola, joueur au PSG ; Joseph-Antoine Bel, gardien de but de l'AS Saint-Etienne ; Robert Herbin, ex-entraîneur de l'équipe de Saint-Etienne. Magazine : présentation de l'équipe des Glasgow Rangers ; Les commentateurs en Amérique du Sud ; Présentation des Orlando Pirates et des Kaiser Chiefs ; Actualité : retour sur les coupes d'Europe ; A 17.00, Football (match de 2e division) : Beauvais-Nancy.
18.50 INC.
18.55 Magazine : Frou-frou. Présenté par Christine Bravo. Invitée : Charlotte de Turckheim.
19.50 Tirage du Loto (et à 20.45).
20.00 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 Variétés : Ovations. Emission présentée par Nagui. Les Beatles.
22.30 Sport : Boxe. Championnat d'Europe des poids moyens, en direct de Berck : Frédéric Seillier (France) contre Agostino Cardamone (Italie).
23.50 Journal et Météo.
0.15 Magazine : La 25e Heure. Présenté par Jacques Perrin. La Chasse aux loups, de Zlatina Rousseva.

FRANCE 3

17.40 ▶ Magazine : Montagne. Rencontre avec Périne Pellen ; Reportage : Le Ladakh, petit Tibet, de Claude Francillon et Christophe Delachet.
18.25 Jeu : Questions pour un champion. Animé par Julien Lepers.
18.50 Un livre, un jour. La bibliothèque des tout-petits : «le Nez», de Nicolas Gogol, illustré par Guennadi Spirin.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Divertissement : Yacapa. Présenté par Pascal Brunner.
20.30 Le Journal des sports.
20.50 Jeu : Les Dicos d'or. Corrigé et résultats de la finale, présentés par Elise Lucet et Bernard Pivot, en direct de l'Assemblée nationale.
22.05 Série : La Guerre blanche. Des milliards de dollars, de Pedro Maso Paulet.
23.40 Journal et Météo.
0.05 Jamais sans mon livre. Magazine présenté par Bernard Rapp. Invités : Antonia Byatt *(Possession)* ; Jack-Alain Léger *(Jacob Jacobi)* ; Javier Marias *(Un cœur si blanc)* ; Michel Chandeigne *(le Traité de Luis Frois)*.

CANAL PLUS

15.35 Concert : Rod Stewart.
16.25 Surprises.
16.45 Magazine : Avis de grand frais. Présenté par François Pécheux. Spécial Hawaii. Le surf à Hawaii ; Un photographe de surf et de windsurf, Sylvain Cazenave ; Résumé de la finale de la coupe du monde de funboard.
17.05 Sport : Football américain. Match de championnat de la NFL : Green Bay-Chicago.

— En clair jusqu'à 20.30 —

18.00 Décode pas Bunny.
18.55 Série animée : Chipie & Clyde.
19.05 Dessin animé : Les Simpson.
19.30 Flash d'informations.
19.35 Magazine : Le Plein de super. Présenté par Yvan Le Bolloc'h et Bruno Solo. Invité : Hubert-Félix Thiéfaine.
20.30 Téléfilm : Les Envoûtées de l'espace 1. De Dan Curtis.
22.05 Flash d'informations.
22.10 Surprises.
22.15 Magazine : Jour de foot.
23.00 Cinéma : Panics. □ Film américain d'Andrew Fleming (1988).
0.20 Cinéma : La Fille de l'air. □ Film français de Maroun Bagdadi (1992).

ARTE

— Sur le câble jusqu'à 19.00 —

17.00 Documentaire : Toni Morrison. D'Alan Benson (rediff.).
17.55 Magazine : Mégamix (rediff.).
19.00 Magazine : Via Regio. Sur les traces du passé. Sofia, Lituanie, Russie de l'Ouest.
19.25 Chronique : Le Dessous des cartes. De Jean-Christophe Victor. Les Allemands de la Volga.
19.35 Documentaire : Histoire parallèle. Actualités allemandes et américaines de la semaine du 11 décembre 1943.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Documentaire : Apartheid. De Jean-Michel Meurice.
22.40 Téléfilm : Oh pardon ! Tu dormais. De Jane Birkin.
0.20 Cinéma d'animation : Snark.

M 6

15.05 Série : Covington Cross.
16.10 Série : Département S.
17.15 Série : L'Aventurier.
17.50 Série : Le Saint.
18.45 Magazine : Les Enquêtes de Capital.
19.15 Magazine : Turbo. Présenté par Dominique Chapatte.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Classe mannequin.
20.35 Magazine : Stars et couronnes (et à 1.00).
20.50 Téléfilm : Très belle et trop naïve. De Giuseppe Patroni.
23.55 Série : Soko, brigade des stups.
0.50 Informations : Six minutes première heure.

FRANCE-CULTURE

20.30 Photo-portrait. Martin Szekely, designer.
20.45 Dramatique. Vie et mort d'une parole – Hommage à Jean-Pierre Colas, de Georges Peyrou.
22.35 Musique : Opus. Tran Quang Hai.
0.05 Clair de nuit. Rencontre avec Jean-Christophe Camps et Carole Rieussec, du groupe électro-acoustique Kristoff K Roll.

FRANCE-MUSIQUE

19.30 Soirée lyrique (en direct du nouvel Opéra d'Helsinki) : Kullervo, de Sallinen, par le Chœur et l'Orchestre de l'Opéra national de Finlande, dir. Ulf Soederblom.
23.00 Maestro. Erich Leinsdorf, par Anne-Charlotte Remond.
0.05 Les Fantaisies du voyageur. Par Daniel Caux.

Les interventions à la radio

RFI, 17 h 5 : Hommage à Alexandre Trauner (« Grand écran »).

IMAGES

Sommets d'Europe

CHOCOLATS, parfums, foie gras... La saison veut que les écrans publicitaires se transforment en écrins de luxe. Chômage, sapin, Mafia, etc., par contraste, la soirée télévisée rassemblait une Europe de réalités plus dures, et pourtant plus élevées.

Au sommet européen, évoqué par France 2, les Douze affrontaient la marée de dix-sept millions de chômeurs qui assiègent le continent, parlaient de quinze millions d'emplois à créer.

L'arithmétique semblait aride, les grands travaux seraient restés abstraits, si le même journal de France 2 ne nous avait fait visiter le tunnel sous la Manche. Sous les lustres et les flashs, les délégations officielles au Conseil posaient sans grande chaleur, on sentait que les négociations seraient rudes.

Sans doute pour échapper à la morosité, les éminences françaises continuaient de filer une parfaite cohabitation sous un sapin bruxellois, en adoration devant une crèche, tels des Rois mages guettant la bonne étoile d'une reprise économique.

Dans les rues de la capitale belge, des grévistes vitupéraient l'Europe des marchands en défilant pour l'emploi, sous des casques et des drapeaux rouges, aux accents d'une Internationale-musette.

La même couleur rouge et une antique solidarité débordaient du reportage que «Faut pas rêver» (France 3) consacrait aux «castels», ces pyramides humaines dont la ville catalane de Valls maintient la tradition. D'un écheveau complexe de mains et de torses jaillissaient des tours éphémères de neuf «étages» de corps tendus par l'effort, couronnées par les frimousses de lutins fragiles, Joan et Eva.

Parfois, le «castel» s'effondrait, le sommet devenait amas. L'échec faisait pleurer Eva, avant qu'elle ne relève la tête et ne reparte, haranguée par ses parents, mériter la confiance du clan, en grimpant malgré la peur pour *«une fois au sommet, cueillir l'étoile»*.

Qu'est-ce qui fait courir Eva, la Catalane européenne ? Et Leoluca, le Sicilien européen ? ARTE traçait finement le portrait du fondateur de la Rete, ancien et nouveau maire de Palerme, figure de proue d'une inlassable lutte contre la Mafia. Leoluca Orlando, quarante-cinq ans, protégé en permanence par des gardes du corps, exprime un vrai charisme et une simple foi. Il *«rêve d'une vie normale»*.

Il sait que *«si Palerme redevient normale, l'Italie redeviendra normale»*. Il se promène parfois sur l'Etna enneigé, le plus haut volcan du continent, qui lui a *«donné la force de croire que l'impossible est possible»*. On souhaitait soudain que l'Etna ne soit pas le seul sommet européen porteur d'espoir.

MICHEL COLONNA D'ISTRIA

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

DIMANCHE 12 DÉCEMBRE

TF 1

6.00 Série : Passions (et à 1.05).
6.30 Club mini Zig-Zag.
7.10 Club Dorothée.
8.00 Le Disney Club. L'Ecole de la brousse ; Tic et Tac ; Super Baloo ; Myster Mask ; La Bande à Dingo ; Dessin animé ; Reportages ; Cuisine ; Jeu ; Invité : Etienne Bacrot, joueur d'échecs ; Variétés : Philippe Swan.
10.25 Magazine : Auto Moto. Championnat de France de karting, à Laval ; Le Elf Master Karting Indoor, à Bercy ; Concours : élection de la plus belle voiture de l'année sur le 3615 TF1.
11.03 Météo (et à 12.18).
11.05 Magazine : Téléfoot. Championnat de France ; Le oui-non ; Top buts ; Pour le plaisir.
11.55 Jeu : Millionnaire.
12.20 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 Magazine : A vrai dire.
12.55 Météo et Journal.
13.20 Série : Hooker.
14.15 Série : Arabesque.
15.10 Série : Starsky et Hutch.
15.55 Série : Enquêtes à Palm Springs.
16.55 Disney Parade. Dessin animé : Donald et la voix de ses rêves ; Noël en péril (1re partie).
18.00 Des millions de copains. Avec la série : Alerte à Malibu.
19.00 Magazine : 7 sur 7. Présenté par Anne Sinclair. Invité : Jacques Delors.
20.00 Journal, Tiercé et Météo.
20.45 Cinéma : Peur sur la ville. ■ Film français d'Henri Verneuil (1974).
22.55 Magazine : Ciné dimanche.
23.05 Cinéma : Et vive la liberté ! □ Film français de Serge Korber (1978).
0.40 Journal et Météo.
0.45 Magazine : Le Vidéo Club.
1.25 TF1 nuit (et à 2.25, 2.55, 3.50, 4.25).
1.35 Documentaire : Histoire des inventions.
2.35 Série : Intrigues.
3.00 Documentaire : Histoires naturelles.
3.55 Série : Côté cœur.
4.30 Musique.
5.05 Documentaire : Haroun Tazieff raconte sa Terre.

FRANCE 2

5.50 Magazine : Animalia (rediff.).
6.50 Dessin animé.
7.00 Debout les petits bouts.
8.45 Connaître l'islam.
9.15 Emission israélite.
9.30 Foi et Tradition des chrétiens orientaux. Découverte de la Cilicie (Arménie).
10.00 Présence protestante.
10.30 Le Jour du Seigneur. Cas de conscience : Adrien, accueillir un enfant, de Jean-Claude Salou ; A 11.50, Midi moins sept, présenté par Noël Copin.
11.00 Messe. Célébrée en l'église de Saint-Martin-des-Bois (Loir-et-Cher).



12.00 L'Heure de vérité (et à 2.25). Magazine présenté par François-Henri de Virieu. Invité : Gérard Longuet, ministre de l'industrie des P. et T. et du commerce extérieur.
12.55 Loto, Journal, Météo et Point route.
13.25 Dimanche Martin. Le monde est à vous, avec Marc Lavoine.
14.55 Série : L'Equipée du Poney Express.
15.50 Dimanche Martin (suite). L'Ecole des fans, avec Gilbert Bécaud ; Ainsi font, font, font.
17.25 Documentaire : Cousteau, à la redécouverte du monde. Iles Adaman : les îles invisibles.
18.20 Magazine : Stade 2. Football ; Rugby ; Basket-ball ; Ski alpin ; Tennis ; Boxe ; Automobile ; Equitation ; Escalade ; Freestyle ; Handball.
19.30 Série : Maguy.
20.00 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 Cinéma : Le Casse. □ Film français d'Henri Verneuil (1973).
22.55 Cinéma : La Lettre du Kremlin. ■■ Film américain de John Huston (1970).
0.55 Journal et Météo.
1.15 Magazine : Le Cercle de minuit. Les meilleurs moments de la semaine.
3.15 Magazine : Frou-frou (rediff.).
4.10 Dessin animé (et à 4.45).
4.15 Documentaire : Le Huitième Ciel.
4.30 24 heures d'info.
4.50 Magazine : Stade 2 (rediff.).

FRANCE 3

7.15 Bonjour les petits loups. Les Moomins ; Pingu ; Souris, souris.
8.00 Les Minikeums.
10.30 Magazine : D'un soleil à l'autre. Présenté par Jacques Mailhot. Les endives, reportage de Sylvain Jaeger.
11.00 Magazine : Mascarines. Présenté par Gladys Says.
12.00 Flash d'informations.
12.05 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.00 Expression directe. UDF ; PS.
13.20 Magazine : Musicales. Présenté par Alain Duault. L'œil écoute... la Pologne (2e volet). Cracovie-Auschwitz. Œuvres de Chopin, Moniuszko, Szymanowski, Lutoslawski, Penderecki, Gorecki.
14.25 Série : La croisière s'amuse.
15.15 Magazine : Sports 3 dimanche. Tiercé, en direct d'Auteuil ; A 15.40, Basket-ball (championnat de France) : Limoges-Dijon ; A 17.15, Automobile sur glace : Trophée Andros, course d'ouverture à Val-Thorens.
18.00 Magazine : Repères. Présenté par Jean-Pierre Elkabbach. Invité : Eric Cantona.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Divertissement : Yacapa. Présenté par Pascal Brunner.
20.50 Série : L'Heure Simenon. Strip-tease, de Michel Mitrani, avec Patricia Millardet, Geneviève Fontanel. *Deux femmes s'affrontent pour l'amour d'un patron de cabaret.*
21.50 ▶ Documentaire : Planète chaude. Présenté par Bernard Rapp. L'histoire oubliée : les Harkis, d'Alain Sedouy et Eric Deroo. 1. L'enrôlement.
22.50 Journal et Météo.
23.15 Magazine : Le Divan. Présenté par Henry Chapier. Invitée : Denise Bombardier, journaliste québécoise.
23.45 Cinéma : Le Cargo maudit. ■■ Film américain de Frank Borzage (1940, v.o.).

CANAL PLUS

— En clair jusqu'à 7.55 —

7.00 Décode pas Bunny.
7.55 Série animée : Chipie & Clyde.
8.05 Sport : Football. Milan-Sao-Paolo. Match de la Coupe intercontinentale, en direct.
9.55 Cinéma : Indochine. ■■ Film français de Régis Wargnier (1991).

— En clair jusqu'à 14.00 —

12.25 Flash d'informations.
12.35 Magazine : Télés dimanche. Présenté par Michel Denisot. Invités : Fabrice, Hervé Bourges, Didier Bourdon.
13.30 Divertissement : La Semaine des Guignols.
14.00 Sport : Ski. Super Géant messieurs de la Coupe du monde, en direct de Val-d'Isère.
14.45 Sport : Football américain. Detroit Drive-Arizona Rattlers. En différé de Bercy.
16.00 Série : Le Juge de la nuit.
16.45 Dessin animé : Les Simpson.
17.10 Documentaire : Charmeurs de requins. De Richard Dennison.
18.00 Cinéma : Pico et Columbus. ■ Film d'animation allemand de Michael Schoemann et David Reilly (1993).

— En clair jusqu'à 20.35 —

19.15 Flash d'informations.
19.20 Ça cartoon. Présenté par Philippe Dana.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Cinéma : La Tentation de Vénus. ■■ Film britannique d'Istvan Szabo (1991).
22.30 Flash d'informations.
22.35 Magazine : L'Equipe du dimanche. Football ; Boxe thaï.
1.05 Surprises.
1.10 Cinéma : La Mandragore. □ Film franco-italien d'Alberto Lattuada (1965).
2.40 Surprises.

ARTE

— Sur le câble jusqu'à 19.00 —

17.00 Téléfilm : Des souris et des chats. De Hajo Gies (rediff.).
18.25 Cinéma d'animation : Snark. Rêve de chien, de J. Falconner ; Deux chiens, de William Wegman ; Maria Munoz, de Joan Pueyo ; Voile, de Simon Pummel ; L'Escamoteur, d'Eve Ramboz (rediff.).
19.00 Série : Absolutely.
19.30 Documentaire : Palettes. Le Grain de la lumière. Johannes Vermeer, d'Alain Jaubert.
20.00 Documentaire : Images d'une ville. Soho, Soho, de Luc Jochimsen.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Soirée thématique : Alfred Nobel et le prix de tous les prix. Soirée conçue par Peter von Rüden.
20.41 Le Grand Jour. Les lauréats 1993. Cérémonie présentée à Stockholm.
20.50 Téléfilm : La Course à la gloire. De William Nicholson et Mick Jackson (v.o.).
22.35 Débat : Le Prix Nobel, pour qui, pour quoi ? Animé par Reinhard Kahl.
22.55 Documentaire : Mr Dynamite. L'homme qui a inventé le prix Nobel, de Hans Vilius et Olle Hager.
23.40 Débat : Que signifie le Prix Nobel pour les chercheurs ? Que signifie-t-il pour la nation ?
0.00 Court métrage : Le Prix.
0.10 Jazz in the Night. Lucky Peterson and the Blues Steamrollers (29 min.).
1.00 à 19.00 Le Tour du monde en 24 heures. A l'occasion du 10e anniversaire de RFO (programme diffusé en direct et en multiplex sur tout le réseau de RFO.

M 6

8.00 Musique : Flashback. Tubes de 1970 à 1971.
8.35 Téléfilm : Un amour de chien. De Peter H. Hunt.
10.10 Magazine : Ciné 6.
10.40 Magazine : La Tête de l'emploi.
11.10 Magazine : Turbo (rediff.).
11.50 Série : Les Années coup de cœur.
12.20 Série : Ma sorcière bien-aimée.
12.50 Série : Brigade de nuit.
13.45 Série : Rock and Love.
14.50 Série : Les Champions.
15.20 Magazine : Fréquenstar. Liane Foly.
16.30 Magazine : Culture rock. La saga de David Bowie.
17.05 Série : Les Cadavres exquis de Patricia Highsmith.
18.00 Série : Le Fugitif.
18.55 Série : Flash.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Classe mannequin.
20.35 Sport 6 (et à 1.05).
20.50 Cinéma : Plus féroces que les mâles. ■ Film britannique de Ralph Thomas (1966).
22.30 Magazine : Culture pub. Spécial Italie.
23.00 Cinéma : Emmanuelle 2. □ Film français de Francis Giacobetti (1978).
0.30 Six minutes première heure.
0.40 Magazine : Fax'O. Chaba Demus & Pliers, Meatloaf, Native.
1.15 Boulevard des clips (et à 6.05).
2.30 Rediffusions. La Tête de l'emploi ; Salsa opus 3 (Puerto Rico) ; Destination le monde (Ecosse-Shetland) ; Les Enquêtes de Capital ; Fidae 1992, Chili.

FRANCE-CULTURE

20.30 Atelier de création radiophonique. Le projet houchardien.
22.25 Poésie sur parole. Les poètes de François-Xavier Jaujard.
22.35 Musique : Concert... imaginaire. Œuvres de Campana, Piazzolla, Tchaïkovski, Malec, Tosi.
0.05 Clair de nuit.

FRANCE-MUSIQUE

20.32 Concert (donné le 3 avril 1992 à la Philharmonie nationale de Varsovie) : *Passio e mors Domini Nostri Jesu, Christi secundum Lucam*, de Penderecki, par le Chœur de garçons de Poznan, le Chœur et l'Orchestre symphonique de la Philharmonie nationale de Varsovie, dir. Krzysztof Penderecki.
22.03 L'Oiseau rare. Par Michèle Lejeune et Jean-Claude Biette. Concerto pour piano et orchestre en ut majeur op. 14, de Lessel ; Ballade des garçons russes, de Novikov ; Variation pour orchestre sur un thème de Haydn op. 56 a, de Brahms.
23.00 Autoportrait. Ahmed Essyad, par Violaine Anger.
0.05 Atelier de création.

Les interventions à la radio

France-Inter, 8 h 55 : «Portrait» de Zlata Filipovic (Christine Ockrent).
France-Inter, 12 heures : René Monory («A titre provisoire»).
RMC, 13 heures : Laurent Fabius («Forum RMC-*l'Express*»).
Nostalgie, 13 heures : Georges Sarre («Sans parti pris»).
France-Inter, 13 h 15 : *«Survivre en Russie à l'heure des élections»* («Le choix d'Inter»).
RTL, 18 h 30 : Dominique Strauss-Kahn («Le grand jury RTL-*le Monde*»).

هكذا من الأمل

AU JOUR LE JOUR

Amour

Hervé Bourges a quitté, vendredi, le personnel de France Télévision en l'invitant à maintenir fermement levé l'étendard du service public. Ayant, dans les jours précédents, mis un terme avec un certain panache à sa présidence, l'ex-général en chef des deux chaînes publiques a su trouver des accents napoléoniens et achevé son propos sur ces mots : « Je vous aime. »

L'avenir proche dira si le successeur de l'empereur des ondes saura trouver, à son tour, le chemin du cœur des soldats de la Deux et des grognards de la Trois. Il lui faudra, en tout cas, faire preuve d'un talent au moins égal à celui du partant pour mobiliser les ardeurs de ceux dont la mission est de nous séduire en affirmant, eux aussi, à longueur d'antenne, qu'ils nous aiment.

PROCYON

L'ESSENTIEL

DATES

Il y a quinze ans, Jacques Chirac lance *« l'appel de Cochin »*. Livres politiques, par André Laurens : *« Égalité, fraternité »* *(page 2)*.

INTERNATIONAL

Loin des capitales : voir Famagouste

Du village de Dhérinia, situé sur une colline dominant Famagouste, les anciens habitants de la cité, partis en 1974, après la conquête turque, viennent revivre leurs souvenirs en regardant leur ville fantôme à la jumelle *(page 4)*.

Ex-Yougoslavie : les belligérants convoqués

Les Douze ont décidé, vendredi, de demander aux représentants des différentes parties au conflit dans l'ex-Yougoslavie de *« revenir devant l'Union européenne »*, le 22 décembre à Bruxelles *(page 4)*.

Le couvre-feu est instauré au Gabon

L'annonce de la courte victoire d'Omar Bongo, dès le premier tour de l'élection présidentielle, a provoqué, vendredi, des troubles dans plusieurs villes du Gabon. Au moins trois personnes ont été tuées dans la capitale, Libreville. Le gouvernement a instauré un couvre-feu de 22 à 6 heures *(page 6)*.

POLITIQUE

L'invalidation de Jack Lang

Après les critiques formulées par Jack Lang au sujet de la décision du Conseil constitutionnel sanctionnant le dépassement du plafond des dépenses électorales autorisé aux élections législatives de mars dernier, Olivier Duhamel prend la plume pour défendre l'institution mise en cause *(page 7)*.

SOCIÉTÉ

Armement français et marché asiatique

Le Salon international LIMA-93 de l'aéronautique et du secteur naval, à Langkawi, en Malaisie, a confirmé l'existence d'une rude concurrence non seulement entre les industriels occidentaux mais aussi entre les industriels français eux-mêmes pour la conquête du marché du Sud-Est asiatique *(page 8)*.

Assas et les militants d'extrême droite

Deux organisations d'étudiants, l'UEJF et l'UNEF-ID, protestent contre l'organisation de la Journée du livre français, qui a eu lieu le 8 décembre, à l'université de Paris-II et dénoncent l'ambiance entretenue par quelques militants extrémistes *(page 9)*.

CULTURE

Une rétrospective des films d'Ozu

Yasujiro Ozu aurait eu 90 ans ce 12 décembre. Le « Scribe d'Ofuna » est aujourd'hui reconnu en Occident comme un des plus grands metteurs en scène du cinéma mondial. La rétrospective est d'une ampleur jamais atteinte de ce côté de l'Eurasie, avec vingt-deux films, dont huit inédits *(page 10)*.

ÉCONOMIE

Accueil mitigé au Livre blanc de M. Delors

En dépit des réserves de Londres, les Douze semblent déterminés à lancer un programme de grandes infrastructures. Les chefs d'Etat et de gouvernement des Douze ont réservé un accueil mitigé au Livre blanc sur la croissance, la compétitivité et l'emploi présenté par Jacques Delors *(page 13)*.

Services

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3617 LMDOC
et 36-29-04-56

Ce numéro comporte deux cahiers :
« Heures locales » folioté I à VIII
« Radio-télévision » folioté 1 à 40

Dans notre prochain numéro

L'Economie

EDF se lance dans le service aux collectivités locales. Ce faisant, elle piétine les plates-bandes de la Générale des eaux et de la Lyonnaise des eaux-Dumez, qui ripostent, y compris par voie judiciaire.

Le numéro du « Monde » daté samedi 11 décembre 1993 a été tiré à 485 851 exemplaires

---

La position française face à l'harmonisation européenne

Le monopole de l'électricité et du gaz sera partiellement supprimé

En clôturant le colloque « 1973-1993 : énergie, signaux pour le futur », vendredi 10 décembre à Paris, Gérard Longuet, ministre de l'industrie, a présenté la position française sur la déréglementation des monopoles d'électricité et de gaz. Quelques heures auparavant, le conseil des ministres européens de l'énergie réuni à Bruxelles avait décidé de reporter la discussion sur ce thème, car le projet qui lui était soumis était trop éloigné de ses intentions.

Le gouvernement s'était imposé une règle : ne pas divulguer dans le détail ses positions en matière de déréglementation du gaz et de l'électricité avant le conseil des ministres européens de l'énergie prévu le 10 décembre (*le Monde* du 10 novembre). Si cette instance réunie à Bruxelles a réglé le problème des subventions françaises et allemandes à l'industrie charbonnière et a évoqué l'ouverture du marché européen des hydrocarbures en matière de production et d'exploitation, elle a en revanche reporté la discussion sur l'adaptation des monopoles électrique et gazier : le texte présenté par le commissaire européen Abel Matutes était encore trop éloigné des ambitions des douze ministres.

Malgré ce report, Gérard Longuet a tenu sa promesse et, *« libéré des réserves »* qu'il s'était imposées, il a clarifié les choix du gouvernement. Les maîtres mots sont contenus dans un texte remis aux participants du colloque « Signaux pour le futur » : *« Maintien de l'intégrité juridique et du statut d'établissement public d'EDF et de GDF, maintien du service public, mais suppression du monopole de production d'électricité, et abolition, sous certaines conditions, des monopoles d'importation et d'exportation pour nous mettre en harmonie avec le droit communautaire, et tenir compte de l'internationalisation croissante des deux opérateurs et des besoins spécifiques des industriels gros consommateurs. »*

Le rapport Mandil sera diffusé

A la tribune, devant les congressistes, le ministre a été plus précis, reconnaissant qu'en matière de production d'électricité il y avait de la place, au niveau régional, pour des industriels ou des collectivités locales. En revanche, le monopole sera maintenu pour le transport et la distribution *« par volonté de stabilité »*. Pour le gaz, *« nous souhaitons explorer le seul domaine des importations gazières pour les entreprises qui en sont utilisatrices »*. Les pouvoirs publics, en revanche, refusent *« l'accès des tiers au réseau »* (ATR), comme le demandent certains États membres. Cet ATR impliquerait qu'EDF et GDF soient dans l'obligation de transporter, contre rémunération, gaz et électricité d'un producteur tiers vers un consommateur du territoire national.

Le gouvernement a ainsi arrêté sa position après rapport européen et débats parlementaires, mais surtout à partir du rapport Mandil, du nom du directeur de l'énergie. Ce document, qui traite de la déréglementation, verra *« son contenu entièrement diffusé »*, a indiqué le ministre.

« Je voulais faire un paquet global pour que ceux qui réfléchissent à ces questions puissent se faire un avis », a-t-il ajouté en se référant aux différentes étapes de la démarche. Ces propositions rendues publiques samedi vont servir de base de négociation pour défendre la position française avant que Bruxelles n'arrête définitivement son projet.

D. G.

COMMENTAIRE

Des dossiers brûlants et passionnels

« *NOUS ne voulons pas dévoiler nos batteries.* » Depuis un mois, au ministère de l'industrie, la position était la même. Attendre le 10 décembre pour abattre ses cartes. Celles-ci sont finalement sans surprise et confirment les diverses informations recueillies, en particulier lors du débat parlementaire du 25 novembre. Mais elles ont pour mérite aujourd'hui d'être clarifiées, avant que les discussions européennes entrent dans leur phase finale.

Les monopoles d'Electricité et de Gaz de France vont être rognés ; les deux établissements publics l'acceptent désormais, parfois à contre-cœur. A titre de compensation, ils demandent une reconnaissance officielle de l'extension de leurs activités vers d'autres domaines annexes, comme la distribution de chaleur ou le traitement des déchets... EDF tout comme GDF se sont engagés sur ces nouveaux marchés, largement contrôlés par deux grands groupes privés, la Générale des eaux et la Lyonnaise des eaux-Dumez, qui voient parfois cette concurrence d'un mauvais œil. Et paradoxe, ces deux groupes privés produisent de l'électricité et demandent la suppression du monopole.

Parallèlement à la déréglementation vont donc s'ouvrir des discussions pour réglementer l'accès d'EDF et de GDF dans le secteur concurrentiel des services. L'harmonisation sera délicate tant, là aussi, de nombreux dossiers sont passionnels.

Les rectifications de frontières dans le secteur de l'énergie s'annoncent donc importantes, et ces évolutions suscitent l'inquiétude des salariés de ces établissements publics. Ainsi les syndicats ont-ils déjà mobilisé plusieurs dizaines de milliers d'agents EDF-GDF dans les rues de Paris le 23 novembre, tandis que le mot d'ordre de grève était suivi par plus de la moitié des cent quarante-quatre mille agents, pour protester contre les projets européens de déréglementation.

Même si, officiellement, le conflit Air France et le recul sur la réforme France Telecom ne sont pour rien dans les retards qui ont ralenti jusqu'à aujourd'hui la publication du rapport Mandil sur la déréglementation, il n'en reste pas moins que ces deux dossiers brûlants ont freiné les initiatives. Comme si les pouvoirs publics ne voulaient pas mettre le feu aux poudres dans d'autres secteurs. L'état d'esprit aurait-il changé aussi rapidement en si peu de temps ? Rien n'est moins sûr. Mais le gouvernement n'a peut-être pas le choix, sachant que les Douze veulent de toute façon avancer rapidement sur ce dossier. Alors plutôt que de gérer le dos au mur, mieux vaut précéder le mouvement.

D. G.

Un entretien avec le ministre de l'industrie

Gérard Longuet : « On ne pourra pas garder en l'état la loi de 1946 »

« La France vient d'arrêter sa position sur la déréglementation du gaz et de l'électricité. La suppression du monopole implique-t-elle de revoir la loi de 1946 ?

– On ne pourra pas garder en l'état la loi de 1946, car la Commission de Bruxelles l'estime contraire au traité que nous avons signé dans le cadre de la construction européenne. Aujourd'hui, le débat qui s'est ouvert consiste à faire évoluer les monopoles, en favorisant le consommateur et en maintenant ces grandes entreprises nationales que sont EDF et GDF. C'est pourquoi j'ai voulu, dès l'origine, affirmer le maintien de GDF et EDF dans leurs prérogatives actuelles, même si une partie de leurs activités ne pourra pas rester sous le régime du monopole.

– Que signifie l'abolition sous condition des monopoles d'importation et d'exportation ?

– Cela signifie que certains producteurs et consommateurs d'électricité ou de gaz pourront passer des contrats librement, indépendamment d'EDF ou de GDF, sous réserve que ces contrats respectent les principes d'égalité et de souveraineté que nous sommes déterminés à maintenir.

– Les pétroliers pourront-ils directement importer du gaz, et EDF vendre directement de l'électricité à des industriels allemands ou italiens ?

– Je vous rappelle que nous avons décidé de construire le marché unique dès 1986. Le gaz et l'électricité seront progressivement inclus dans ce grand marché unique. Mais les importations ou les exportations devront se faire au bénéfice des consommateurs, sans déstabiliser les marchés. Ainsi, comme pour les autres biens et services, l'assouplissement des termes de l'échange sera générateur de croissance et d'emploi, notamment dans l'industrie.

– Dans combien de temps peut-on espérer une décision de la Commission ?

– Depuis le traité de Maastricht, ce n'est plus la Commission qui décide, mais c'est une codécision du Parlement et du conseil des ministres des Douze. Les esprits n'étaient pas tout à fait mûrs, vendredi 10 décembre, pour accepter la recommandation du Parlement européen. Mais, j'ai bon espoir d'arriver rapidement à un accord puisque le Parlement européen a adopté un texte proche des positions françaises. »

Propos recueillis par
DOMINIQUE GALLOIS

Une note de Christian Blanc aux syndicats

Le président d'Air France veut rattraper la Lufthansa en trois ans

Christian Blanc, président d'Air France, a adressé aux quatorze organisations syndicales de la compagnie nationale une note de travail, dans laquelle il propose d'améliorer de 30 % en trois ans l'efficacité économique de l'entreprise et de rejoindre en 1997 la compagnie allemande Lufthansa, pour la réussite technique et financière.

La situation d'Air France *« est gravissime »*, selon son président qui a choisi de décrire les maux de la compagnie sans fard : *« Nous n'arrivons même pas à couvrir nos dépenses courantes (salaires, carburant) par nos recettes courantes (vente de billets). Du jamais vu ! »* La dette ? *« 36 milliards de francs, l'équivalent de 70 Airbus A-340. »* Air France dépense plus qu'elle ne gagne, parce que *« nous ne gagnons pas assez »*. La compagnie a perdu des parts de marché partout, fret et passagers : *« Lorsque nous encaissons 100 francs sur l'Amérique du Nord, nous dépensons 117 francs. »*

Les dépenses excessives tiennent à une flotte hétérogène, qui compte 24 types d'avions contre 20 chez British Airways. La productivité est insuffisante : *« Là où nos agents produisent 100, ceux de British Airways produisent 130. Or, dans le même temps, quand un agent d'Air France coûte 100 en salaires et cotisations, un agent de British Airways coûte 80. »*

La note souligne que la compagnie n'a pas su anticiper. *« Longtemps, trop longtemps, nous nous sommes dit : cette compagnie est insubmersible, elle porte les couleurs nationales. »* Inutile de rêver au sujet de la déréglementation : *« Nous n'obtiendrons pas de protection, même si nous nous battons pour que la compétition soit loyale. »* Air France a cru que l'État propriétaire lui éviterait les restructurations brutales qui affectaient ses concurrents, alors que son fonctionnement et son organisation *« sont trop lourds, complexes, hiérarchiques, centralisés »*. Air France est aussi trop tournée sur elle-même, pas assez soucieuse du client.

Retrousser les manches

Les atouts ? *« Des hommes et des femmes qui sont des « pros » et dont la fidélité à la compagnie n'est pas à prouver. Un outil technique et un savoir-faire. Le « hub »* [NDLR : une plaque tournante aéroportuaire] *de Charles-de-Gaulle. Une présence ancienne dans le monde. Enfin un marché mondial du transport aérien qui continuera à progresser. »*

Il faut donc retrousser les manches et se rassembler autour d'un projet commun. *« Nous devons être en 1997 au moins au niveau où en sera Lufthansa qui, elle, poursuit ses efforts. »* Pourquoi 1997 ? Parce que c'est l'année de l'« Europe de l'air sans frontières » et la fin de la surcapacité aérienne. Pourquoi Lufthansa ? La compagnie allemande ressemble le plus à Air France. Copier les compagnies américaines ou asiatiques détruirait socialement la compagnie française.

Les remèdes proposés par Christian Blanc aux syndicats sont les suivants : une augmentation de 30 % en trois ans de l'efficacité économique de l'entreprise, ce qui suppose une organisation plus simple ; la responsabilisation de la base ; des réductions de frais de fonctionnement (moins 7 % par an pendant trois ans), des coûts de personnel (moins 10 % par an pendant trois ans), des frais financiers (moins 50 % en cinq ans) ; une augmentation des recettes (plus 14 % en trois ans) et de la productivité (plus 10 % par an pendant trois ans).

La répartition des efforts sera équitable : les départs de l'entreprise seront volontaires, comme les réductions de salaires, les petites rémunérations étant exemptes de sacrifices. En échange, conclut la note, *« si nous réussissons »*, une part *« significative »* du capital de la compagnie appartiendra dans trois ans au personnel.

ALAIN FAUJAS

HEURES LOCALES

CLERMONT-FERRAND EN HIVER

Dans la préfecture d'Auvergne, comme dans de nombreuses villes de l'Hexagone élus et associations humanitaires tentent de coopérer pour répondre à la montée de la précarité

Funeste nuit du 23 novembre, où le thermomètre s'est mit à frôler les – 12°, record absolu de froid depuis soixante-dix ans dans le Puy-de-Dôme. Funeste record, qui encouragea un septuagénaire à prendre des risques pour chauffer la cabane qui lui servait d'abri sur les hauteurs de Clermont-Ferrand. Malheureusement, la cabane prit feu, asphyxiant le vieil homme.

Comme dans d'autres villes de France, la municipalité tente d'éviter de tels incidents. La veille de cet événement dramatique, la préfecture avait fait le bilan des capacités d'urgence de l'agglomération: quatre-vingts places disponibles, un numéro de téléphone spécifique et des partenariats avec les associations .

Mais le décor est cependant plus contrasté que ne le laissent entendre les propos des officiels. Ainsi, l'abri de nuit de la ville a bien failli vaciller sous les coups d'une polémique qui a divisé la municipalité et des associations.

Sa réouverture, retardée d'une quinzaine de jours, s'est faite dans la douleur, la mairie ne parvenant pas officiellement à recruter un gardien ni à payer les travaux qui s'imposent pour une meilleure sécurité. *« Le centre communal d'action sociale fait déjà beaucoup, bien au-delà de ses prérogatives*, assure le maire, Roger Quilliot (PS). Selon lui, le personnel n'arrive pas à absorber toutes les demandes, et pourtant *« la municipalité aide près d'un millier de personnes à payer leur loyer ou leurs charges. Cela représente un budget annuel de 15 millions de francs en aides diverses. On ne peut pas faire plus. Il ne faut pas que les associations, même de bonne volonté, jettent de l'huile sur le feu »*.



La mobilisation des esprits et des crédits a permis à l'abri de nuit d'ouvrir ses portes. Mais ce lieu d'accueil ne dispose que de vingt-cinq lits. *« En cas d'afflux »*, précisent les autorités locales, la SNCF et le centre régional des œuvres universitaires (CROUS) pourraient mettre à disposition une quarantaine de places supplémentaires.

Toutefois, le simple recensement des accueils d'urgence ne suffit pas à masquer une certaine impuissance des autorités face à un problème difficile à gérer. Les associations humanitaires évoquent avec retenue le nombre de lits disponibles. Elles esquivent même la question : *« Ce n'est pas un problème de place. Il ne sert pas à grand-chose de recueillir des SDF pour les jeter sur le trottoir à 7 heures du matin. »*

Les plans sociaux de Michelin

C'est l'une des revendications de Chom'Actif, une association clermontoise d'aide aux chômeurs. Hubert Constancias, l'un des responsables, assure: *« L'hiver, ils ont froid, mais ils réclament de la chaleur humaine toute l'année. »* Depuis 1986, Chom'Actif s'est imposée comme un lieu de passage et d'écoute privilégié. Dans les locaux de l'association, tous les habitants dans la détresse peuvent trouver aide et conseils, ou bénéficier d'un repas.

A leur manière, les Restos du cœur entretiennent la flamme du « coup de main ». *« Nous allons sentir cet hiver les effets des plans sociaux à répétition de Michelin »*, soupire Louis Guerre, l'un des pionniers des Restos à Clermont-Ferrand. Un autre effet de la crise risque de peser sur la distribution des repas : *« Les Clermontois sont solidaires, les donateurs sont même plus nombreux, mais ils donnent moins. »* Quatre cent quatre-vingt-six familles clermontoises ont bénéficié de soixante et un mille repas l'hiver dernier, mais Louis Guerre ne parvient pas encore à chiffrer la campagne 1993 au moment où le froid saisit la capitale auvergnate. Il préfère œuvrer discrètement en aidant à l'aménagement de squatts, en distribuant des sacs de couchage (presque deux cents en 1992) : *« J'aime mieux cela*, dit-il sans ambages, *plutôt que les envoyer au coupe-gorge de l'abri de nuit... »*

Mêmes échos, mêmes inquiétudes et discours plus offensif encore pour les militants du Secours populaire. Nicole Rouvet ne renierait pas les méthodes de commando de l'abbé Pierre. Elle serait prête à investir des lieux publics symboliques pour obtenir gain de cause. *« Je vois aujourd'hui des familles qui basculent et qui, il y a cinq ou six ans, auraient pu tenir sans avoir à franchir notre porte. »* Pour ceux-là, Nicole Rouvet a décidé de lancer un appel à tous les maires du département du Puy-de-Dôme pour qu'ils libèrent des locaux trop souvent inoccupés.

Avec ses cent trente-deux contrats emploi-solidarité, le Secours populaire propose de réhabiliter ces locaux et de les transformer en appartements. Sans illusions sur le devenir de cette action, Nicole Rouvet estime que les associations humanitaires ont un rôle important à jouer. *« Je me considère comme l'aiguillon des pouvoirs publics. Nous ne sommes plus des petites dames de charité. Trop longtemps, les hommes politiques nous ont sous-estimés. »*

Parfois agacé par *« cette agitation inutile »*, Roger Quilliot finit par lâcher que *« Clermont-Ferrand n'a pas vocation à accueillir toute la misère du monde »*. Il plaide pour une clarification financière entre l'État, le département et les autres communes de l'agglomération : *« Il n'appartient pas à la seule ville de Clermont-Ferrand et à ses cent quarante mille habitants contribuables de recueillir tous les déshérités de ce département. »* La saison hivernale ne fait que commencer à Clermont comme ailleurs, les maires vont avoir l'occasion de préciser leurs rapports avec l'État et les associations.

de notre correspondante à Clermont-Ferrand
Brigitte Cante

Sans tabou

Reconquête : tel est le titre mobilisateur de la consultation sur l'aménagement du territoire. Ainsi en a décidé Charles Pasqua, le ministre en charge du dossier, en tournée dans les régions françaises. Il s'agit d'enrayer le *« scénario inacceptable »* qui s'annonce. Si le tendance actuelle se poursuit, 80 % de la population pourrait s'entasser sur 20 % de la superficie du pays. Il faut donc réfléchir sérieusement c'est-à-dire *« sans tabou »*.

Comment susciter auprès des entreprises, ainsi que chez les Français, l'envie de partir à la conquête de l'Ouest ou du Sud. Pour Charles Pasqua, tous les impôts, y compris celui sur le revenu, pourraient jouer un rôle plus incitatif. Moduler la contribution du citoyen au budget de la nation, non plus seulement en fonction de ses ressources, mais aussi de son lieu de vie ne manquerait pas d'audace.

Les ministres socialistes de l'éducation avaient eu bien du mal à mettre en cause le mythe de l'égalité des chances, afin d'accorder plus de moyens aux élèves des quartiers défavorisés. Charles Pasqua envisage d'adopter la même démarche pour les régions en difficulté. S'agit-il d'un simple ballon d'essai ou d'une volonté de bousculer un principe de la République ? Seule la loi d'orientation qui sera débattue à l'Assemblée au printemps apportera une réponse.

Martine Valo

SÉCURITÉ

UNE ÉCOLE POUR LES POLICIERS MUNICIPAUX

Depuis 1987, Orange délivre une formation spécifique mais cette institution risque d'être négligée par le projet de loi de M. Pasqua

« CALMEZ-VOUS, *MONSIEUR ! Police municipale ! Déposez votre arme ! »* Après cette sommation, d'un geste vif, le stagiaire de l'école nationale de police municipale d'Orange (Vaucluse) écarte le revolver factice que brandit l'un de ses camarades. D'une rapide clef de bras, il l'entraîne au sol, avant de lui passer des menottes imaginaires. Devant le directeur Daniel Béraud, il vient de passer l'épreuve de *self-defence*, fin d'un exercice correspondant à une situation critique à laquelle il pourrait avoir à faire face, durant une banale patrouille de surveillance.

« Ces cours de self-defence, *tout comme ceux de tir, sont le contraire de batailles de rue organisées. Ils doivent permettre une meilleure maîtrise de soi*, insiste Daniel Béraud. *Car ici nous formons les cadres de la police municipale de demain. »* Par cette affirmation, Daniel Béraud tente d'exorciser le vide juridique qui plane sur cette école : les policiers municipaux sont les seuls fonctionnaires communaux qui ne bénéficient pas encore d'un statut propre, avec une formation et un recrutement homogène. Sur 11 000 policiers [municipaux] répartis dans 2 850 communes, à peine un sur cinq a reçu une formation. Le reste a appris le métier « sur le tas ». L'école d'Orange est pratiquement – avec le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) – le seul centre de formation spécialisé.

Les propositions du rapport Balkany

Devant la montée en puissance des polices municipales, Charles Pasqua envisage de combler cette lacune par le dépôt d'un projet de loi sur les polices municipales, prévu pour la session de printemps. Or le rapport Balkany (*le Monde* du 28 octobre), qui doit inspirer le projet du ministère de l'intérieur, ne fait à aucun moment référence à l'école d'Orange. Il propose que *« la formation initiale des policiers municipaux soit dispensée dans les écoles de la police et de la gendarmerie nationales »*, tandis que la formation théorique serait confiée au CNFPT.

L'école nationale de police municipale s'interroge donc sur son avenir. Association à but non lucratif, elle est présidée par le maire (PS) d'Orange, Alain Labé, mais elle a été créée en 1987 à l'instigation de son prédécesseur, le RPR Robert Pini. Celui-ci désirait une formation spécifique pour sa propre police municipale. *« Voyant que rien ne correspondait à notre demande, nous avons fait du sur-mesure »*, explique Daniel Béraud, qui était alors directeur des ressources humaines de la mairie.

Hervé Morin

Lire la suite page III



REPÈRES

ÉLUS

LE RETOUR DU SLOGAN: « LA CULTURE POUR TOUS »

En période de crise, les politiques municipales veulent s'adapter à tous les publics

Le congrès de la Fédération nationale des communes pour la culture (FNCC) n'a pas échappé à l'air du temps. Comme la plupart des rencontres d'élus en ce moment, elle a eu lieu sous le signe de la crise, dont les effets débordent largement du domaine économique. Plus de *cent cinquante maires adjoints* présents à la Vidéothèque de Paris, les lundi 6 et mardi 7 décembre, représentant des communes de toutes tailles, en ont témoigné. L'heure n'était pas vraiment aux récriminations malgré les restrictions qui frappent leur budget, souvent le premier sacrifié dans les collectivités locales. Leurs débats ont surtout reflété un nouveau regard posé sur l'*action culturelle*.

« *Nous sortons peu à peu d'une période où des stratégies de communication venaient souvent faire écran dans le rapport des gens à la culture* », note Guy Dumelie (PC), adjoint au maire d'Aubervilliers. La décennie 80 avait fini par réduire la politique culturelle, au moins dans le discours de certains élus, à un simple outil de promotion de l'image de leurs villes. Or « *c'est là le domaine des compétences municipales le plus constructeur d'identité* », a affirmé Jean-Pierre Douillet (CDS), de Vincennes. Résultat : en cette époque troublée, les responsables disent se soucier d'abord de forger des repères pour des populations qui en manquent, d'atteindre les exclus, de travailler pour la jeunesse. Bref, voilà qu'on parle à nouveau d'« *accès à la culture pour tous* », comme aux temps militants des années 60. Une idée qui n'avait certes pas disparu, mais qui était passée de mode dans les colloques.

« Les dépenses qui ne se voient pas »

Depuis l'ère des premières maisons de la culture, la situation a évolué. Le problème principal n'est plus de remplir des salles, les musées ne sont pas les seuls à connaître un engouement étonnant, malgré ou à cause du désarroi engendré par la récession. En outre, de nombreux équipements ont été construits. Les collectivités locales se sont saisies des opportunités créées par la décentralisation, elles dépensent désormais plus du double de l'Etat dans ce secteur. Certains membres de la FNCC en déduisent qu'« *il n'y a plus de désert culturel en France* ». Une conclusion qui a laissé sceptiques les élus des petites communes.

Pourtant, trente-cinq ans après la création d'un ministère spécifique, les responsables des affaires culturelles se plaignent toujours d'être incompris au sein de leurs conseils municipaux, où leurs « *dépenses qui ne se voient pas* » leur sont reprochées. Ils en ont assez d'être taxés d'élitisme par leurs concitoyens. Yannick Guin (PS), de Nantes, a sur ce point une réponse prête. « *Effectivement, en aidant l'avant-garde artistique, nous nous adressons à un groupe restreint. Mais ces explorateurs nécessaires sont des moteurs pour demain* », défend-il.

De toute façon, les professionnels de la culture risquent de s'apercevoir rapidement qu'une page est en passe d'être tournée. Le congrès de Paris a avant tout été l'occasion de longs échanges sur les enseignements artistiques, la lecture publique, le travail sur la mémoire, la pensée, la diffusion de la culture scientifique. « *Nous ne sommes pas seulement des diffuseurs de spectacles* », précise un élu de la Drôme. Entre une « *politique au service des arts et des artistes* » et un « *repli sur le patrimoine* » qui renvoient dos à dos l'ancien ministre, Jack Lang, et son successeur, Jacques Toubon, les élus municipaux cherchent une autre voie.

Ils se demandent, en substance, comment « *cultiver leurs habitants* », et prendre en compte toutes les populations. Il leur faudrait pour cela « *instiller* » un peu plus d'art et de réflexion culturelle dans tous les secteurs de la vie publique : l'urbanisme, l'éducation, l'économie ou même le sport. « *Un peu plus d'esthétique dans ce domaine pourrait contrecarrer le chauvinisme* », estime Yannick Guin.

Surtout, ils souhaitent faire pleinement jouer la dimension culturelle dans le champ des interventions sociales, sans retomber dans le « *socio-culturel* » de sombre mémoire. Las, Jean-Pierre Rioux, spécialiste de l'évolution des politiques dans ce domaine – une science récente il est vrai –, a mis un bémol à ce beau programme. Jusqu'à présent, selon les observations de l'historien, « *faire du culturel a d'abord consisté à en parler. Le discours est resté incantatoire, parce que les enjeux ne sont toujours pas tranchés.* »

Martine Valo

FINANCES

Le rôle des régions dans l'investissement public

La direction de la comptabilité publique vient de rédiger un rapport qui souligne le développement très rapide des engagements financiers des conseils régionaux.

Entre 1986 et 1991, leurs dépenses ont augmenté de 18 % contre moins de 8 % pour les autres organismes locaux. « *Qu'il s'agisse de constructions ou de l'entretien des lycées, de la formation professionnelle, de la masse de subventions d'équipement qu'elles versent, les régions agissent de façon majeure sur l'ensemble de l'investissement public local* », indique la comptabilité publique.

Le recours à l'emprunt fait un bond

Les régions accélèrent leurs dépenses et leurs recettes en cours d'année. L'année dernière, elles ont été supérieures de 5 % aux prévisions faites par les élus régionaux dans les budgets primitifs. Pour le seul secteur de l'investissement, le dépassement est encore plus marqué : + 33 %. La direction de la comptabilité ajoute que si la fiscalité, l'année dernière, a évolué de façon modérée (+5 %), en revanche le recours à l'emprunt a fait un bond considérable : + 51 %. Au total, les régions ont atteint, l'année dernière, 54,5 milliards de francs de budgets, dont 36,5 ont été consacrés à des dépenses d'investissements, « *en adoptant*, ajoute le ministère du budget, *des méthodes de gestion de leur trésorerie de plus en plus rigoureuses* ».

Si l'on tente de faire un classement selon les régions – mise à part la Corse qui a un statut juridique et financier spécifique –, on note que la Haute-Normandie dépense le plus par habitant (1 270 francs) alors que la Lorraine est en bas du tableau (688 francs).

Quant à l'encours de la dette rapporté à la population, la situation est très contrastée puisque la Haute-Normandie, l'Auvergne et le Languedoc-Roussillon se situent à plus de 1 000 francs par habitant, tandis que la Bretagne, Rhône-Alpes ou l'Ile-de-France par exemple restent en dessous de 500 francs.

F. Gr.

BLOC-NOTES

AGENDA

■ **Livres en fête dans le dix-septième arrondissement de Paris.**– Samedi 11 décembre, de 14 h 30 à 19 heures, à la mairie du dix-septième, a lieu la neuvième journée du livre organisée au profit des enfants malades, parrainée par Yves Duteil et Christian Morin. Plusieurs écrivains dont Amin Maalouf (Prix Goncourt 93), Françoise Dorin, Michel Déon... doivent dédicacer leurs ouvrages.

■ **Concours.** – L'association Territoria, qui réunit des responsables de collectivités locales et d'entreprises privées, organise un nouveau concours en direction des communes, groupements, départements et régions qui mettent en place des actions originales, en matière de communication, d'environnement, de sécurité, de management... Les candidats doivent envoyer leurs dossiers avant le 10 janvier 1994.

▶ **Renseignements au (16-1) 49-68-31-04**

■ **Précision.** - A la suite de l'article sur le Musée d'histoire de Maisons-Alfort dans le Val-de-Marne (*le Monde* daté 26-27 septembre), plusieurs lecteurs nous ont ecrit pour nous déclarer qu'ils avaient trouvé portes closes. En effet, les horaires d'ouverture ont été changés. Désormais, ce musée est ouvert au public les lundis, mercredis et le premier dimanche de chaque mois, de 14 à 18 heures sur rendez-vous. Il ferme pendant les vacances scolaires.

▶ **Musée de Maisons-Alfort, 9 rue Victor-Hugo, Tel. : 43-96-77-99.**

FINANCES

■ **Réforme comptable.** – Le ministre du budget, Nicolas Sarkozy, et le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales, Daniel Hoeffel, viennent d'annoncer que la réforme comptable serait expérimentée, en 1994, dans une vingtaine de nouvelles communes volontaires, qui s'ajouteront aux quinze communes de moins de 3 500 habitants ayant déjà amorcé le mouvement (*le Monde* du 22 février).

Dans la catégorie des communes *de moins de 10 000 habitants, il* s'agit de Bapaume (Pas-de-Calais), Pont-Saint-Esprit (Gard), Pornichet (Loire-Atlantique), Villemoisson-sur-Orge (Essonne) .

Parmi les villes de plus de 10 000 habitants, figurent : Belfort (Territoire-de-Belfort), Bernay (Eure), Bourg-en-Bresse (Ain), Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire), Châlons-sur-Marne (*Marne*), Le Relecq-Kerhuon (Finistère), Montbéliard (Doubs), Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine), Nîmes (Gard), Niort (Deux-Sèvres), Orléans (Loiret), Rennes (Ille-et-Vilaine), Roanne (Loire), Rouen (Seine-Maritime), Saint-Egrève (Isère), Saint-Germain-en-Laye (Yvelines), Sceaux *(Hauts-de-Seine), Toulon (Var),* Versailles (Yvelines), Vitré (Ille-et-Vilaine).

Deux établissements publics ont par ailleurs été désignés. Il s'agit du district de Lizy-sur-Ourcq (Seine-et-Marne), et du dictrict de Montbeliard (Doubs) .

PUBLICATIONS

■ **Politique urbaine.** – L'ouvrage est dense et précis comme toute thèse universitaire, mais il demeure parfaitement accessible à ceux qui s'intéressent à la politique municipale . A travers l'étude de l'image de Tours, le géographe Michel Lussault retrace une vaste fresque de l'évolution de cette ville. Une bonne partie de son travail porte sur les stratégies de communication et sur la perception de la cité tourangelle. L'universitaire analyse aussi de façon aiguisée l'ensemble de la politique urbaine et le mode de «gouvernement » de son maire, Jean Royer (RPR), élu depuis 1959.

▶ ***Tours : images de la ville et politique urbaine*, 415 p., Université François-Rabelais, Maison des sciences de la ville, 4 allée du Plessis, 37000 Tours. Tél : (16) 47-64-69-00**

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant
directeur de la publication
Bruno Frappat
directeur de la rédaction
Jacques Guiu
directeur de la gestion
Manuel Lucbert
secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Thomas Ferenczi
Bertrand Le Gendre
Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

ÉDUCATION

LES RETOMBÉES D'UNE UNIVERSITÉ

L'université de Saint-Etienne rapporterait 425 millions de francs à la région

DIFFICILE d'évaluer l'impact d'une université sur sa région. Comment mesurer les effets du recrutement d'enseignants-chercheurs et le dynamisme insufflé par l'arrivée d'étudiants ? Comment déterminer les contraintes pour les collectivités locales et évaluer ses retombées sur le tissu économique ?

L'enquête réalisée par deux étudiants en sciences économiques à l'université Jean-Monnet de Saint-Etienne (1) n'a pas l'ambition de répondre à toutes ces questions. Mais ces travaux sur « *l'impact économique de l'université Jean-Monnet pour l'année 1991* » tentent d'apporter quelques éléments d'explication, notamment en ce qui concerne les flux financiers induits par la présence d'un établissement d'enseignement supérieur. Les deux étudiants ont cherché à évaluer ce que l'université apporte comme manne financière à la région, par le biais de ses activités de recherche et d'enseignement, par l'intermédiaire de ses personnels, de ceux du centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) et des étudiants. Selon leur enquête, l'impact de l'université serait quatre fois supérieur à son budget. Ainsi, avec un budget de près de 100 millions de francs, l'université Jean-Monnet impulserait des retombées sur la région d'environ 425 millions de francs.

L'enseignement et la recherche représentent plus de la moitié des dépenses de l'université ; l'enseignement se réservant même la part du lion avec un tiers de la masse financière globale. Les dépenses directes de l'université dans la région (sans compter les salaires des personnels) sont de 40 millions de francs, auxquels s'ajoutent le budget de 1 million de francs du CROUS et les 14 millions de francs de constructions décidées dans le cadre du plan « Université 2 000 ».

Plus de 13 000 étudiants

L'université emploie 560 enseignants et 307 IATOS (ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers et personnels de service). Dans le département de la Loire, quatre entreprises seulement emploient davantage de personnes. Si l'on part du principe qu'une large partie de ces revenus sont réinvestis dans la région, on peut considérer que près de 90 millions de francs sont réinjectés dans l'économie locale. Avec 13 684 étudiants inscrits en 1992-1993, l'université a vu ses effectifs tripler en vingt ans ; cela a permis de maintenir dans le bassin stéphanois une population jeune qui serait partie faire des études ailleurs sans la présence de l'université (2). Les auteurs de l'étude indique que l'on peut considérer que, durant une année, les étudiants ont dépensé 280 millions de francs dans la région.

Au total, l'impact de l'université Jean-Monnet sur la région s'est bien élevé, en 1991, à 425 millions de francs en 1991 (280 millions de francs dépensés par les étudiants, 90 millions de francs par les personnels de l'université et du CROUS, 54 millions de francs par l'université et 1 million de francs par le CROUS).

M. A.

(1) Enquête réalisée en 1993 par Patrick Eparvier et Henri Guirao, université Jean-Monnet.

(2) 70 % des étudiants de l'université Jean-Monnet sont originaires du département de la Loire, 9 % de Haute-Loire, 3 % du Rhône et 6 % de l'étranger. Les enfants d'ouvriers sont ici plus nombreux qu'ailleurs (24 % des effectifs contre 15 % en moyenne au plan national). Le nombre de boursiers est donc important.

AGENTS TERRITORIAUX

AMÉNAGER LE TERRITOIRE SPORTIF

Un forum réuni à Mâcon a tenté d'imaginer une nouvelle organisation entre partenaires

« *UN office municipal des sports doit-il être présidé par un élu ou par un responsable d'une association sportive ? Qu'en pensez-vous ?* » Bruits de chaises et toussotements. Rumeurs dans l'espace atelier. De toute évidence, la question – formulée par *un seul* – *intrigue nombre de participants*. A la tribune, l'orateur sourit, hoche la tête, se râcle la gorge avant de se lancer dans une réponse argumentée d'où il ressortira, en fin de compte, qu' « *il n'y a pas forcément de règle. Tout est question de compétence* ».

La scène se passe à Mâcon, où cinq cents personnes se sont retrouvées mardi 30 novembre et mercredi 1er décembre pour le premier forum Sports et Collectivités locales, organisé par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), l'association Sports et Territoire, et la ville de Mâcon. Pendant deux jours, des dizaines de commissions ont ainsi fonctionné, se répartissant l'espace entier d'un parc des expositions, transformé pour les besoins en une gigantesque *machine à brasser des idées*.

Sur les trois thèmes de base : les scolaires, les mouvements sportifs et les inorganisés, des questions ont fusé : quelles cohérences entre les politiques sportives locales et la répartition des compétences entre les collectivités territoriales ? Comment favoriser un aménagement harmonieux du territoire sportif ? Quels *équipements pour le mouvement* sportif ? Qui paie ? Qui sont ces « inorganisés » qui émergent dans le contexte sportif ? Comment les prendre en compte ? Quelles animations dans les quartiers ? Quels efforts les collectivités doivent-elles fournir envers le sport scolaire ?

L'effort des communes

Toutes ces interrogations et d'autres, clairement formulées, ont été largement débattues, dépouillées, enrichies de l'expérience des participants, parmi lesquels se côtoyaient des responsables sportifs, des éducateurs, des élus, des représentants des fédérations, des clubs, du *ministère de la jeunesse et des sports*, des universitaires. Cet échantillonnage représentatif de ce que le sport réunit aujourd'hui comme compétences pour fonctionner, vivre, voire survivre, a fait le succès du forum.

Selon Raymond Vaillant, président du CNFPT, « *cette mobilisation intellectuelle témoigne de l'importance prise par les politiques publiques sportives en France, et tout particulièrement les politiques communales* ».

Les communes se sont retrouvées largement au centre des débats, elles qui consacrent en moyenne de 6 % à 7 % de leur budget global au sport. Car même si l'État, et notamment le ministère de l'éducation nationale, demeure le principal bailleur de fonds, avec 7,5 milliards de francs pour le sport, les collectivités – régions, départements, communes – ont dû prendre en charge le phénomène sportif, lequel n'était pas inclus dans les dispositions des lois de la décentralisation.

Aujourd'hui, le financement des départements et régions se compte en milliards de francs. Les communes, elles, ont augmenté leur effort de 73 %. A elles seules, les collectivités consacrent, chaque année, 25 millions de francs au sport et possèdent plus de 80 % du patrimoine sportif.

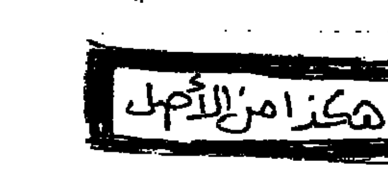
Il s'agit d'un effort considérable, et il n'est pas étonnant que des responsables de services sportifs de ville, coincés entre élus et consommateurs de sport, à l'instar de Jean-Claude Granga à Mâcon, aient ressenti la nécessité de se livrer, avec collègues et partenaires, à une véritable problématique, celle « *de la légitimité des services publics, des différents acteurs et de leurs positionnements respectifs* ».

Au terme de nombreux échanges, le colloque mâconnais aura-t-il apporté des réponses aux interrogations formulées en série ? La solution universelle réside-t-elle, comme l'affirmait prosaïquement un agent territorial de Saône-et-Loire, « *tout simplement en un mot : des sous* » ? Ce n'est sans doute pas aussi simple.

M. Vaillant a déclaré, lors de la clôture : « *Les agents territoriaux doivent pouvoir fournir aux élus tous les éléments d'appréciation pour prendre à temps les meilleures décisions. Nous avons tout à gagner au dialogue élus-représentants du mouvement sportif-fonctionnaires.* »

Selon lui, « *le comité d'organisation souhaite contribuer à la définition d'un aménagement du territoire sportif* ». Une déclaration qui semble annoncer l'arrivée de nouvelles articulations en matière de politiques sportives.

de notre correspondante à Mâcon
Claudine Mettetal



PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

LA ROCADE CONTESTÉE DE MARSEILLE

Les riverains demandent une limitation des nuisances d'un projet vieux de soixante ans

EN 1930, des projets de rocades avaient été étudiés pour réaliser un maillage en réseau des voies rapides qui pénétrent dans le coeur de Marseille. Après des décennies de gestation, ces projets ont fini par ressortir des cartons. *« Il s'agit,* précise Christophe Piloix, responsable des infrastructures de transport à la direction départementale de l'équipement (DDE), *de connecter intelligemment l'autoroute nord [A7], vers Aix-en-Provence, l'autoroute est [A50], vers Toulon et l'autoroute nord littoral [A55] vers Lyon. »*

Sous le règne de Gaston Defferre, en 1974, la municipalité avait déjà construit une première rocade, à niveau, entre les autoroutes est et nord, par la couverture de la rivière du Jarret, une première rocade aussitôt saturée. Aucune amélioration n'avait ensuite été apportée jusqu'à la mise en service, au mois de septembre, du tunnel Prado-Carénage, visant à favoriser les liaisons entre le nord et le sud de Marseille.

L'étape suivante est la réalisation de la deuxième rocade de Marseille, dite L2, également destinée à relier les autoroutes A7 et A50 et à irriguer les quartiers est. Un projet, en forme de feuilleton, conçu voilà soixante ans et contesté, sans trêve, par la population des deux arrondissements concernés.

D'abord itinéraire de contournement de la ville, à l'époque où circulaient encore les voitures à chevaux, puis route express et, enfin, dans ses ultimes avatars, voie à statut autoroutier traversant des quartiers jadis déserts mais qui se sont fortement urbanisés. Au total, 9 kilomètres en trois sections : les deux premières, représentant ensemble, une longueur de 4 kilomètres, réalisées entre 1975 et 1993, la dernière, de 5 kilomètres, la plus mal acceptée par les riverains, déclarée d'utilité publique en décembre 1992.

Eviter la coupure urbaine

L'avis favorable émis par la commission d'enquête était subordonné à deux conditions : le réexamen des niveaux de bruit admissibles (60 décibels au lieu de 65) et l'engagement de la DDE, maître d'ouvrage, de respecter ce seuil avec une *« obligation de résultat »*. Créé au début de 1990 et regroupant une trentaine d'associations, dont treize comités d'intérêt de quartier (CIQ), le comité de défense des Marseillais contre les nuisances de la L2, a, depuis bataillé pour infléchir le projet qui-, comprend quatre échangeurs dont l'un frôle le troisième étage d'une tour d'habitation.

Par *« esprit civique »* et comme l'indique son intitulé, ce comité, présidé par Monique Gallician, n'est pas opposé à la rocade, mais aux conditions de réalisation de celle-ci. Son opposition essentielle concerne la construction d'un tunnel sous la colline de Montolivet-Bois-Luzy, l'un des derniers « poumons verts » de Marseille. Sous sa pression, la DDE a fini par accepter un passage en tranchées couvertes de 1,1 kilomètre, ainsi qu'un abaissement de 5 mètres à 10 mètres du profil en long de la voie sur le reste du tracé (qui devait être, primitivement, de niveau). Cette dernière concession permettant de réduire la coupure urbaine et réservant la possibilité d'une couverture ultérieure.

L'un des aspects les plus traumatisants du tracé a également été revu : le sectionnement, en deux morceaux, d'une rue historique de Marseille, la rue Saint-Pierre, qui reliait la cité phocéenne à Aubagne. De plus, à la fin du chantier, les 12 hectares de dalles et d'emprises des tranchées couvertes seront traités en espaces ou équipements publics (marché couvert, crèche, camping, complexe sportif, parc arboré de 5 hectares avec bassins, etc.) en fonction des besoins exprimés par les riverains (1).

De 1 072 millions de francs à l'origine, le coût de l'opération est passé à 1 580 millions de francs, soit l'équivalent de 80 kilomètres d'autoroute en campagne. Ce qui fait de la L2 l'un des plus importants aménagements entrepris depuis le creusement du canal de Marseille au dix-neuvième siècle.

« L'Etat n'a pas bien su expliquer sa position » concède M. Piloix, qui évoque *« un problème de sémantique autour du mot tunnel »*, par rapport au vocable de *« tranchées couvertes »*. D'erreurs de communication en malentendus, l'affaire de la L2 n'a cessé de s'envenimer. Aidé par la dimension électorale du projet, qui intéresse quatre circonscriptions législatives, le comité est parvenu à rallier à sa cause l'ensemble des élus.

Au mois d'octobre, le conseil régional, présidé par Jean-Claude Gaudin (UDF-PR), a décidé-, à l'unanimité-, de *« suspendre »* sa participation financière (27,5 % du coût total de l'opération). Le conseil général des Bouches-du-Rhône, dirigé par le socialiste Lucien Weygand, qui assume 22,5 % de la dépense (à parité avec la ville) lui a emboîté le pas. Partisan du projet à l'origine, le maire de Marseille, Robert Vigouroux (app. PS), a révisé sa position. A la fin de l'été, il a saisi le préfet des Bouches-du-Rhône, en réclamant une nouvelle enquête d'utilité publique et une augmentation sensible des tranchées couvertes, dont le surcoût serait pris en charge par les trois collectivités.

Malgré les améliorations consenties par la DDE, le comité de la L2 maintient ses critiques contre un projet qualifié par Mme Gallician de *« ringard et destructeur. Il faut,* dit-elle, *en inverser les données actuelles et passer à un tracé enterré de 3,9 kilomètres et 1,1 kilomètre à ciel ouvert »*. Elle continue à exiger *« un vrai tunnel* [sous Montolivet], *la réduction des échangeurs »*, bref un projet qui ne soit plus un brutal *« coup de charrue dans le tissu urbain »*.

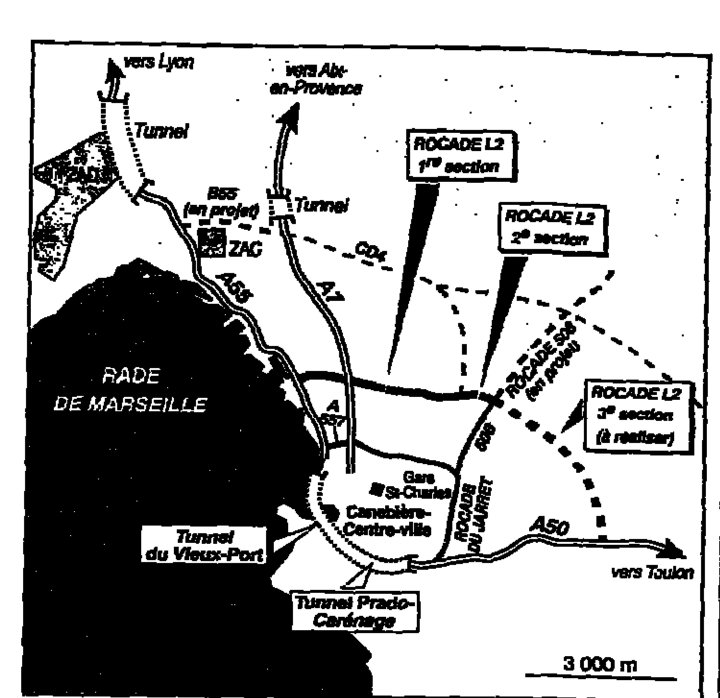
Grâce à l'entremise de M. Gaudin, une table ronde devrait prochainement avoir lieu sous l'égide du ministre de l'équipement. Le tunnel ne paraît plus qu'un vœu pieux après le début des travaux de tranchée couverte sur le site de Montolivet. Mais le comité peut espérer un allongement des parties couvertes du tracé (à raison de 30 millions à 50 millions de francs les 100 mètres linéaires).

Depuis quelques mois, le climat s'est beaucoup détendu. M. Piloix note: *« Tout le monde est d'accord sur ce qu'il convient de faire. La réconcilation n'est pas loin. »* Les actions de l'Etat pour permettre à Marseille de « respirer » ne se limitent pas aux seuls projets de rocades ou barreaux. Elles comprennent aussi une amélioration de la desserte du centre-ville par les transports en commun, l'exploitation dynamique du réseau routier ainsi que le développement des échanges entre les réseaux routiers et de transports collectifs.

de notre correspondant régional

Guy Porte

(1) La DDE s'est inspirée, en l'espèce, du modèle catalan expérimenté à l'occasion des Jeux olympiques de Barcelonne.



BRETAGNE

L'histoire de l'impôt local à Quimper

Ceux qui font la moue lorsqu'ils doivent payer leur taxe d'habitation apprendront que l'impôt municipal a été créé à des fins défensives, pendant la guerre de cent ans. Pour parfaire leur instruction civique, les contribuables peuvent, jusqu'au 18 décembre, voir à la mairie de Quimper (Finistère), une exposition intitulée « La ville, l'argent, l'Etat : les finances communales de Philippe le Bel à nos jours ». Réalisée par le Comité pour l'histoire économique et financière, structure rattachée à la direction de la communication du ministère de l'économie, des finances et du budget, cette exposition se veut itinérante. L'impôt municipal est devenu une recette à part entière au quatorzième siècle. Les villes s'entourent de murailles pour se protéger, contre les chevauchées, de l'ennemi. Avec l'autorisation du roi, elles lèvent un impôt spécial sur les habitants, dans le but de financer ces fortifications.

Cette ressource « extraordinaire » est prélevée de façon directe dans les villes du sud de la Loire, qui disposent d'une administration assez développée, et de façon indirecte, sur les produits de première nécessité, dans le Nord. Une fois la paix retrouvée, cet impôt sera pérénnisé, de façon à donner aux gouvernements (construction de halles, de ponts, de beffrois, installation de fontaines...).

RHÔNE-ALPES

GRENOBLE JOUE L'INTERCOMMUNALITÉ

Les 23 communes de l'agglomération veulent créer une nouvelle structure

LES vingt-trois communes de l'agglomération grenobloise (366 000 habitants), réunies au sein du Syndicat intercommunal d'études, de programmation et d'aménagement (SIEPARG), seront gérées, à partir du premier janvier 1994, par une communauté de communes. Depuis deux ans, le maire de Grenoble, Alain Carignon (RPR), plaide pour la mise en place d'un nouvel organisme intercommunal aux pouvoirs plus étendus et capable de relancer *« l'esprit communautaire »*, qui s'était assoupi ces dernières années.

Dans un premier temps, la communauté de villes sembla correspondre à ses désirs. Mais il se ravisa très vite. Les élus communistes qui dirigent les quatre plus grandes villes, après Grenoble, membres du SIEPARG, Echirolles, Fontaine, Saint-Martin-d'Hères et Pont-de-Claix (1), lui exprimèrent leur opposition à tout projet qui remettrait en cause l'automonie et l'identité communales. Quelques mois plus tard, les élus grenoblois proposèrent de créer un district, qui aurait hérité de toutes les vocations obligatoires du SIEPARG, notamment les voiries urbaines, les transports en commun, l'université, la défense contre l'incendie et l'accueil des gens du voyage. Les socialistes, qui contrôlent sept conseils municipaux, jugèrent la nouvelle institution trop *« molle »* et *« sans ambition »*.

Longues discussions

« Il ne faut pas se le cacher ni vouloir le nier, Grenoble joue depuis plusieurs années dans la cour des grandes cités, sans en avoir véritablement la taille ni les caractéristiques administratives. Avec ses 150 000 habitants au cœur d'une agglomération de 400 000 personnes, sans être capitale de région, notre ville se frotte aux cinq ou six plus importantes cités françaises, et quand elle entre en concurrence avec ses rivales européennes, c'est bien souvent avec Barcelone, Stuttgart, Milan ou Edimbourg », expliquait récemment, devant son conseil municipal, M. Carignon.

Aussi, pour maintenir son rang de grande cité, qu'elle a acquis grâce à son université, ses laboratoires de recherche publics et privés, son dynamisme culturel et son environnement, l'agglomération grenobloise doit pouvoir offrir, pour l'extérieur, une image plus unie et plus cohérente. Dès lors, le renforcement de la coopération intercommunale devenait indispensable.

Le projet de création d'une communauté de communes a finalement rallié les suffrages d'un grand nombre de villes membres du SIEPARG. Seules deux d'entre elles, Fontaine (PC) et Saint-Egrève (divers gauche), se sont prononcées contre. Trois autres se sont abstenues, Domène (PS), Poisat (PS) et Pont-de-Claix (PC). La nouvelle structure de coopération intercommunale préserve très largement l'autonomie de chacun de ses associés. Des garde-fous ont été installés. Ainsi la règle de l'unanimité prévaudra lorsque la communauté souhaitera se doter de vocations supplémentaires. Une telle disposition est pourtant contraire au code des communes. D'autre part, une charte définit les nouveaux domaines dans lesquels s'exercera désormais la coopération intercommunale : le logement, le développement économique, les réserves foncières d'agglomération et les espaces de loisirs et de sports.

La communauté, qui disposera d'un budget de 300 millions de francs, recevera de l'Etat une somme de 22 millions en 1993, qui sera portée l'année suivante à 40 millions (2), au titre de la Dotation globale de fonctionnement (DGF). Dans cette négociation, la ville de Grenoble, principal artisan du renforcement de la coopération intercommunale, défendait également ses propres intérêts financiers. Sa contribution à la communauté sera, en effet, revue à la baisse pour un montant de 10 millions de francs.

de notre correspondant à Grenoble

Claude Francillon

(1) Ces quatre villes comptent 120 000 habitants.

(2) Les syndicats à vocations multiples comme le SIEPARG ne peuvent pas bénéficier de la DGF.

CENTRE

La Loire « passionne » Michel Barnier

« On ne fait pas de barrages pour faire plaisir à des amis. On ne refuse pas de barrages pour faire plaisir aux écologistes », a lancé Michel Barnier, ministre de l'environnement, devant les élus riverains de la Loire moyenne, récemment réunis à Orléans. C'est en décembre que le gouvernement doit faire connaître son *« plan global, durable, de protection, d'entretien et d'aménagement de la Loire »*. Un dossier qui divise, depuis une décennie les écologistes et les « aménageurs » conduits par Jean Royer, maire de Tours.

Michel Barnier a affirmé que c'était le dossier *« le plus complexe et le plus passionnant »* qu'il avait trouvé à son arrivée au ministère et assuré qu'il ne voulait pas être *« le ministre d'une écologie décrétée ou imposée »*. Il a aussi ajouté que *« les communes ne feront pas l'économie des plans d'exposition aux risques (PER) »*, et souhaité que celles qui *« vont se trouver limitées dans leur développement par ces PER puissent progresser dans le travail intercommunal »*.

SÉCURITÉ

L'ÉCOLE DE POLICE D'ORANGE

Suite de la page I

L'idée correspondait manifestement à un besoin : l'école a accueilli près de 700 stagiaires à ce jour, et les maires sont de plus en plus nombreux à faire appel à ses services. En dix ans, les effectifs de leurs polices ont doublé et ils prennent conscience que les comportements de leurs agents contribuent à leur image dans la population ; du coup, ils deviennent plus soucieux de leur professionnalisme.

L'école a profité de cette situation. Installée au premier étage d'un ancien lycée agricole, elle propose une formation où alternent des cours pratiques (tir, *self-defence*, îlotage, secourisme...) et des cours théoriques (droit administratif, public et pénal, police municipale, culture générale, psychologie, déontologie...).

La formation est dispensée par des professionnels – magistrats, policiers en retraite ou anciens gendarmes –, au total une équipe d'une cinquantaine de permanents et vacataires. Son budget, alimenté par des subventions de la ville d'Orange, les cotisations des municipalités membres du conseil d'administration et surtout les droits d'inscription des stagiaires, est de 1,5 million de francs.

Une particularité de l'école est de mêler la formation initiale et la formation continue. Après deux mois, les agents envoyés en formation continue par leur maire avouent ne plus avoir la même approche d'un métier qu'ils avaient pratiqué pendant des années sans en connaître tous les rouages. Les stagiaires désireux de préparer les concours d'admission à l'emploi de policier municipal se disent impatients d'entamer le stage pratique – un mois en poste – obligatoire pour valider leur diplôme. Parmi les élèves, il y a des militaires en reconversion, des jeunes orientés vers l'école par l'ANPE, ou encore des candidats « spontanés ». Pour beaucoup ce stage représente un gros effort financier.

Changer de statut

Parmi les stagiaires règne une grande diversité quant à la conception du métier de policier municipal. Les uns insistent sur le rôle préventif de leurs missions, les autres sur l'aspect répressif. Certains sont favorables au port d'une arme, d'autres redoutent d'avoir à s'en servir. *« Nous n'occultons pas le fait que le policier sera en prise directe avec le maire,* insiste Daniel Béraud, *et que l'aspect électoral ne sera pas absent dans la nature de leur mission. »* Tous réclament un diplôme reconnu nationalement, et un concours qui *« interdise totalement le piston »*.

Après le stage, les diplômés d'Orange vont devoir parcourir la France, à l'affût des concours proposés ponctuellement par des municipalités. *« Notre taux de réussite est de 90 %,* se félicite Daniel Béraud. *Jusqu'à cette année, il y avait un gisement de 500 emplois par an, mais on assiste actuellement à un tassement. Les maires attendent un statut, une « filière sécurité. »*

Le directeur affirme avoir reçu des *« assurances »* de M. Balkany, selon lesquelles son établissement devrait conserver un rôle dans la formation. L'école souhaiterait se voir confier la formation technique par le CNFPT, et est prête pour cela à changer de statut. Elle entretient avec le centre national un *« dialogue constant jamais concrétisé »*. Il est vrai que celui-ci développe depuis 1990 sa propre formation à destination des policiers et cadres déjà en poste. Cette formation est strictement théorique, mais pourrait présager de la future complémentarité avec les écoles de police nationale, qui, comme les antennes du CNFPT, ont l'avantage d'être réparties sur tout le territoire.

Daniel Béraud estime que cette formule risque de gommer la *« spécificité territoriale »* de la police municipale, qui apparaîtrait comme une police nationale de second rang. *« Or il ne doit y avoir aucune confusion,* plaide-t-il, *entre la police municipale, ses missions et ses compétences, et les police et gendarmerie nationales. »*

Hervé Morin

▸ Ecole nationale de police municipale, route de Caderousse, 84100 Orange. Tél. : 90-51-77-74.

PICARDIE

La région aide ses étudiants

La Picardie a décidé de soutenir ses étudiants. Afin de faciliter l'accès à l'enseignement supérieur, le conseil régional prend en charge la moitié des frais de transport des jeunes de moins de vingt-six ans qui résident et suivent des cursus dans la région. Qu'ils soient inscrits dans une université, un institut universitaire de technologie (IUT), une section de techniciens supérieurs (STS) ou une classe préparatoire, ils peuvent bénéficier de cette subvention qui couvre la moitié de l'abonnement étudiant commercialisé par la SNCF sur ses réseaux ferrés ou d'autocars. Depuis la rentrée universitaire, 1 200 personnes bénéficient de cette réduction. Le conseil régional a voté un budget de 3 millions de francs annuels pour cette opération.



ÉNERGIE

Le gaz à la pompe

Après Nantes, Marseille, Lyon et Toulouse, Paris aura au printemps prochain sa première station-service à gaz. Deux pompes bleu et vert installées rue de Buzenval, dans le vingtième arrondissement, entièrement automatisées, et qui pourront remplir de gaz naturel les réservoirs d'environ 80 véhicules par jour. Pour commencer, seules les fourgonnettes d'intervention d'EDF-GDF seront servies. Il s'agit d'une flotte de 70 véhicules à bicarburation dont le moteur tourne aussi bien au gaz qu'à l'essence, ce dernier carburant n'étant utilisé qu'en cas de « panne sèche ». Vers 1997, ce parc devrait atteindre 250 unités.

EDF-GDF espère convaincre de grandes administrations d'équiper une centaine d'autres véhicules. Les services municipaux, quant à eux, seront difficiles à persuader car ils penchent plutôt pour l'électricité. Pourtant, le gaz comme carburant automobile est très répandu à l'étranger. Il fait rouler 300 000 véhicules en Italie et 500 000 autres dans quarante pays du monde. En France, GDF s'est associé avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) pour lancer le GNV, autrement dit le gaz naturel véhicules.

SOCIAL

Pension de famille

Une dizaine d'adolescents, en délicatesse avec leur famille, viennent d'emménager dans un foyer d'un nouveau genre situé rue Robert-Houdin, dans le onzième arrondissement. Dans cette espèce de pension de famille qui remplacera avantageusement les trop vastes foyers-pensionnats, les enfants disposent d'une chambre individuelle et de locaux communs. Ils sont pris en charge par une maîtresse de maison assistée d'animateurs. Chacun poursuit sa scolarité dans la journée et rejoint sa « maison » le soir.

Cet équipement, imaginé par la direction des affaires sociales de la Ville, prend place, à côté d'un centre de rééducation d'accidentés de la route et d'une crèche, dans un ensemble neuf comprenant, de part et d'autre d'une rue piétonne, plus de 280 appartements sociaux. C'est le nouveau quartier Orillon-*Robert-Houdin, lourde opéra*tion de rénovation d'un secteur plus réduit mais aussi, « marqué » que la Goutte-d'Or. Il sera complété l'an prochain par une résidence pour personnes âgées, 45 logements intermédiaires puis, plus tard, par la démolition-reconstruction de sept immeubles.

ANIMATION

« Noël en fête » à La Villette

Une fête foraine se tient sur le parvis de la Grande Halle de La Villette jusqu'au 2 janvier, à l'occasion de l'opération *« Noël en fête »*, organisée chaque année par l'Office municipal des fêtes de la Ville de Paris. L'Office présentera à partir du 22 décembre, dans la grande Halle, le « Méga Jacky Show », un spectacle gratuit pour les enfants inspiré d'une émission de télévision. Deux représentations seront données quotidiennement jusqu'au 2 janvier, à 14 h 30 et 16heures.

A l'inauguration des festivités, vendredi 3 décembre, Marcel Campion, président du l'institut du monde festif, a annoncé que 100 000 bons pour une attraction gratuite peuvent être retirés dans les mairies d'arrondissement. Il a en outre indiqué qu'une convention entre la Ville et les forains pourrait être signée prochainement, qui garantirait la présence des forains aux Tuilleries, à La Villette, à la foire du Trône et à la fête à Neu-Neu.

LES ASIATIQUES ENTRE L'INTÉGRATION ET LE GHETTO

Jusqu'ici silencieuses, ces communautés s'interrogent à présent sur leur avenir

L'ÉVÉNEMENT n'a pas été médiatisé, mais il a passionné ceux qui, sur invitation seulement, ont pu y participer. Durant trois journées de la fin du mois de novembre s'est tenu à Paris un forum sur *« les Asiatiques en France »*. Jacques Toubon (RPR), maire du treizième arrondissement, où réside la plus forte communauté, en avait pris l'initiative.

Près d'une centaine de personnes se sont entassées dans une salle inconfortable de la mairie : chercheurs du CNRS, médecins, sinologues, enseignants, chefs d'entreprise. Dans cette foule attentive, on remarquait une bonne moitié d'Asiatiques, dont un certain nombre de femmes et même deux bonzes en robe safran. Tous les pays d'émigration, et toutes les ethnies étaient représentées. Après les premiers contacts pris à l'occasion du nouvel an chinois (*le Monde* du 1er février), il s'agissait de dresser un bilan de l'intégration des populations venues du Sud-Est asiatique (1).

L'état des lieux a permis d'ébaucher un recensement de l'immigration asiatique en France. Selon le ministère de l'intérieur, les ressortissants du Cambodge, du Vietnam, du Laos, de Chine, du Japon et de la Thaïlande seraient environ 140 000. Mais compte tenu des naturalisés, des enfants nés en France et des clandestins, il faut sans doute doubler ce chiffre. Si les Asiatiques sont présents dans un bon nombre de villes de province, par exemple à Rennes et à Montluçon, la moitié des leurs sont groupés en Ile-de-France. On trouve d'importants noyaux à Marne-la-Vallée (Torcy, Noisiel, Lognes et Noisy-le-Grand), mais aussi dans la banlieue sud (Ivry, Choisy, Vitry et Thiais). Le quart des Asiatiques est surtout concentré à Paris intra-muros dans une demi-douzaine de secteurs : le « Chinatown » du treizième, Belleville, le quartier Arts-et-Métiers, les abords de la rue de Flandre (dix-neuvième), le nord de la Goutte-d'Or (dix-huitième), le onzième et le douzième.

Jusqu'à présent, aucune de ces microsociétés n'a posé de problème aux autorités locales, au contraire. Les Asiatiques sont réputés *« réservés, peu revendicatifs, débrouillards et travailleurs »*. Emmanuel Ma Mung, chargé de recherche au CNRS, estime que, dans la seule région francilienne, ils ont créé entre 3 000 et 4 000 entreprises : restaurants, ateliers de confection, commerces. Partout leurs enfants sont des écoliers modèles. Tous semblent vouloir s'intégrer en douceur dans une société française laïque, républicaine et pluriculturelle qui leur convient.

Solidarité sans faille

Longtemps tenues à l'écart par l'obstacle de la langue et les habitudes familiales, les femmes cherchent à présent le contact avec leurs homologues françaises. Elles ont décidé d'organiser prochainement, à Paris, une réunion sur ce sujet. Même les Mongs, dont on prétendait qu'ils resteraient inassimilables, ont réussi ici et là et francisent le prénom de leurs enfants.

Mais intégration ne veut pas dire abandon total de ses traditions et de sa culture. Les intellectuels asiatiques, présents au forum du treizième arrondissement, comme les intervenants français ont même affirmé le contraire. Selon Christian Jelen, la solidité des familles asiatiques est l'un des secrets de leur intégration (2). L'ancêtre garde toute son autorité, la mère gère les dépenses avec rigueur, l'enfant doit faire honneur à ses parents par ses succès scolaires, et tous pratiquent une solidarité sans faille.

La cohésion des communautés asiatiques et de leurs nombreuses associations passe aussi par la religion : le bouddhisme en l'occurrence. Mais ici nulle crispation intégriste, ni ostentation. Les pagodes se multiplient, mais les bonzes se contentent d'appartements ou de modestes pavillons *« banalisés »*. On vient les fêter en famille : une occasion de se retrouver et d'accueillir les amis français. La tolérance est le maître mot.

Dans leur volonté de s'adapter, les immigrés asiatiques ont, malgré bien des difficultés, rapidement appris le français. Si certains n'y sont point parvenus, a expliqué le psychiatre Richard Rechtman, c'est qu'ils ont déjà tout perdu et qu'inconsciemment ils ne veulent pas lâcher l'ultime témoin de leur identité.

Car on n'accepte pas une nouvelle culture si l'on n'est plus soi-même. On devient un déraciné. Plusieurs participants au forum ont plaidé pour le maintien dans les communautés asiatiques de la pratique des langues d'origine. *« Pour mieux intégrer ses immigrants, pour sa propre richesse culturelle et même pour ses relations économiques avec l'Extrême-Orient, la France a besoin de locuteurs asiatiques »*, a expliqué le professeur Georges Condominas.

Pourtant la spécificité des groupes asiatiques en France n'est pas sans risque. Emmanuel Ma Mung note une dérive préoccupante des firmes « chinoises » les plus entreprenantes. Non seulement elles ont leur propre mode de financement, mais elles s'adressent de plus en plus, en amont et en aval, à des fournisseurs, artisans, sous-traitants et clients asiatiques. Elles tendent en somme à une sorte d'autarcie économique, qui peut conduire à une auto-organisation de la communauté chinoise à Paris et à un repli sur elle-même.

L'inquiétude des RG

Mais une autre inquiétude a été évoquée par des responsables de la sécurité. Jusqu'ici les policiers considéraient les communautés asiatiques de Paris comme remarquablement *«calmes »*. A l'exception de quelques patrons d'ateliers clandestins et d'un financier aux douteuses affaires récemment découvert (*le Monde* du 28 janvier), les délinquants étaient rares. Or depuis le démantèlement, en 1990, d'une filière artisanale d'immigration clandestine reliant la province de Zheijang, en Chine populaire, à la France, les renseignements généraux (RG) sont aux aguets. Ils ont découvert que, loin de se tarir, le courant en provenance du sud de la Chine s'est considérablement renforcé.

Selon Pascal Gron, commissaire divisionnaire de la douzième section des RG, l'itinéraire passe par Moscou et les pays voisins de la France (Pays-Bas, Suisse, Italie, Espagne) pour aboutir à Paris dans la communauté, originaire du Zheijang, installée depuis 1920 dans le troisième arrondissement. Munis de faux papiers, l'immigré dont la famille a payé le voyage (120 000 francs) est immédiatement séquestré dans un atelier de maroquinerie ou de confection. Il travaille jusqu'à ce qu'il ait acquitté sa dette, avant d'être lâché sur le pavé et, toujours dans l'illégalité, il se « débrouille » pour gagner sa vie.

Huit bandes se seraient ainsi formées dans les troisième, dixième, dix-huitième et dix-neuvième arrondissements. Leurs membres rançonneraient les commerçants du quartier. Certains évoquent même des enlèvements d'enfants à la sortie de l'école ramenés à leurs parents contre une « récompense ». Il y aurait eu aussi, depuis le début de l'année, plusieurs règlements de comptes, dont certains sanglants. Ainsi se crée une minimafia chinoise, avec son accompagnement d'officines de faux papier, de travail clandestin, de maisons de jeux et de trafic de drogue.

Un milieu séduisant pour les éléments les plus aventureux de la pègre chinoise du Zheijang. Or les policiers des RG avancent le chiffre de 50 à 100 immigrants asiatiques clandestins débarquant chaque jour dans les gares parisiennes.

Ces révélations, sans doute pas innocentes dans le débat actuel sur l'immigration, ont créé un choc parmi les participants au forum. Les Asiatiques ont déjà beaucoup souffert des rumeurs. Vont-ils à nouveau perdre la face par la faute de quelques-uns ? Ils se trouveraient alors rejetés dans une sorte de ghetto psychologique qui compromettrait leur intégration.

Marc Ambroise-Rendu

(1) Les actes du forum seront disponibles à la fin de l'année. S'adresser à Pierre Geny, mairie du treizième arrondissement.

(2) *La famille, secret de l'intégration : enquête sur la France immigrée*, par Christian Jelen, Robert Laffont, 232 p., 199 F.

HABITAT

LES NOUVEAUX EMMÉNAGÉS

Une étude permet de mesurer la mobilité et le prix des logements dans la capitale

MIEUX vaut être riche, jeune et bien portant, si l'on veut emménager à Paris : depuis de nombreuses *années déjà, la capitale a la répu*tation d'être une ville malthusienne. Une étude de l'Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne (OLAP) sur les emménagements dans ses murs, entre septembre 1991 et septembre 1992, confirme cet écrémage.

Plus d'un chef de ménage sur deux (57 %) ayant récemment emménagé à Paris a moins de 30 ans, et les trois quarts, moins de 35 ans. L'âge moyen s'établit à 32 ans, à comparer avec 48 ans pour l'ensemble de la ville. Néanmoins, une personne sur vingt a plus de 60 ans et, dans un quart de ces cas, elle a été obligée de déménager (à la suite d'un congé pour vendre, d'une expulsion, d'un relogement...).

Majoritairement célibataires (59 %), les nouveaux emménagés vivent seuls dans 55 % des cas. Un sur trois est une femme, généralement célibataire (84 %). En revanche, les familles monoparentales sont très peu représentées (2,7 %).

Cadres, employés et étudiants forment 70 % du contingent. Plus précisément, un chef de famille sur trois est cadre ou exerce une profession intellectuelle supérieure.

Dans 55 % des cas, les nouveaux emménagés habitaient déjà Paris : 3 % dans le même immeuble et 17 % dans le même arrondissement. Deux arrondissements se distinguent par la fidélité de leurs habitants : le 16e et le 13e. *« Mais*, note l'étude, *Paris est aussi un lieu de migration importante, où l'on vient se qualifier, chercher son premier emploi et prendre son indépendance. »* Cadres, employés et étudiants forment 80 % des emménagés venant de province, ce qui explique leur jeunesse (27 ans).

Finalement, l'OLAP distingue trois types de mouvements dans la mobilité résidentielle parisienne : une mobilité dite « de rotation » pour 43 % des cas (des ménages qui changent de logement pour des raisons personnelles, améliorer leur confort ou par obligation) ; une mobilité « de migration » (23 %), pour des raisons professionnelles essentiellement ; une mobilité liée aux décohabitations (34 %).

Les locataires majoritaires

Les nouveaux emménagés se logent petitement (à 75 % des cas dans une ou deux pièces). Le nombre de pièces par logement occupé est donc inférieur au reste de la capitale (1,96 contre 2,49). Leur densité d'occupation est aussi plus forte (0,8 personne par pièce contre 0,77 en moyenne).

Plus d'un ménage sur deux (54 %) se loge dans le parc locatif à loyer libre : les nouveaux venus sont en effet locataires dans 89 % des cas (au sens extensif) contre 11 % de propriétaires occupants. Ils occupent un parc légèrement moins ancien que la moyenne des locataires parisiens.

Le secteur social accueille en plus grande proportion les familles et les couples à revenus modestes. A l'autre extrémité de la courbe, l'accession à la propriété permet aux familles aisées de se loger dans Paris. Le revenu moyen des accédants à la propriété est deux fois plus élevé que celui des ménages logés en HLM, mais si l'on considère les revenus par unité de consommation pour prendre en compte la taille des ménages (plus importante en HLM), l'écart monte à 2,4. *« Si on suit le classement selon le revenu moyen, le secteur HLM semble se situer à un niveau intermédiaire dans l'ensemble des statuts locatifs, et selon le revenu par unité de consommation, il est en bas de l'échelle, donc regroupe en moyenne les ménages aux niveaux de vie les plus faibles »*, notent les auteurs de l'étude. Ces constatations les amènent à souligner le rôle central du parc locatif privé : *« Il joue un rôle d'accueil des migrations et des nouveaux ménages et constitue un point de passage presque obligatoire. »*

Entre les différents secteurs locatifs, les loyers varient du simple au double et du simple au quadruple en francs par mètre carré, selon l'adage qui veut que *« plus c'est petit, plus c'est cher »*. Bien évidemment, les logements à loyers libres sont les plus chers (3 945 francs mensuels en moyenne hors charges). Mais, si on calcule le loyer au mètre carré, ce sont les sous-locations ou les meublés qui l'emportent (107 francs/m²).

« En dessous de 2 000 francs pour un studio, 3 000 francs pour un deux-pièces, 4 000 francs pour un trois-pièces et 6 000 francs pour un logement de plus de quatre pièces, on ne trouve quasiment pas de logements hors du secteur social », note l'OLAP. Le taux d'effort consenti par les ménages à faibles ressources est donc très élevé. L'OLAP estime qu'il tourne autour des 30 % pour les revenus les plus bas et peut parfois atteindre 50 %.

Le taux d'effort s'établit en moyenne à 28 % pour les personnes isolées, 25 % pour les ménages de deux membres, plus de 30 % pour les familles de trois personnes ou plus (en dessous de 16 000 francs de ressources).

Finalement, pour être locataire du secteur libre à Paris et être logé convenablement, il faut disposer de ressources mensuelles d'au moins 10 000 francs pour une personne seule, 14 000 francs pour un couple, 20 000 francs pour un ménage avec un enfant. Un bel exemple de sélection par l'argent sur un marché de pénurie.

Françoise Vaysse

BELLEVILLE

SQUATTERS ET ARTISTES

Les occupants d'une manufacture ont fêté deux années d'installation

C'EST une ancienne manufacture désaffectée, un vaste hangar empli de tableaux et de sculptures, sur*monté d'un toit de verre tendu de* poutres d'acier. Elle se dresse au fond d'une impasse bordée d'ateliers, au cœur du vieux Belleville, dans le vingtième arrondissement. Promise à la destruction, après son rachat par la Ville de Paris, « la Forge » a été investie il y a deux ans par une trentaine d'artistes.

Regroupés au sein de l'association Artclefs, ils ont célébré, par un concert et une exposition, samedi 4 et dimanche 5 décembre, la décision du tribunal administratif d'annuler le permis de démolir concernant ce bâtiment situé au numéro 23 de la rue Ramponneau (*le Monde* du 9 novembre).

Ils ont aussi fêté deux années de création précaire, dans un lieu qu'ils se sont approprié au fil des mois. *« Notre arrivée ici a d'abord correspondu à une nécessité : il est devenu très difficile de vivre de la peinture et de trouver des ateliers d'un prix abordable*, rappelle Wanda Savy, la présidente d'Artclefs. *Ensuite le charme et le côté familial de l'endroit se sont imposés. Les autres squats ont un côté sauvage qu'il n'y a pas à la Forge, sans doute en raison d'une moyenne d'âge plus élevée des artistes. »*

Deux tiers d'entre eux viennent de l'étranger : Mongolie, Algérie, Turquie, Irlande, Etats-Unis, Roumanie, et aussi cinq peintres d'ex-Yougoslavie. *« Nous avons eu le temps de construire des choses ici*, souligne Wanda Savy. *Alors que, dans les squats que j'ai connus auparavant, nous étions expulsés au bout de six mois. »*

Artclefs est depuis le mois de juillet 1992 sous le coup d'une ordonnance d'expulsion, et la Ville a demandé que l'astreinte soit portée de 500 à 1 000 francs par jour. Les formalités de recouvrement (180 500 francs) sont en cours, indique la municipalité, qui a remis en route l'enquête préalable à la réhabilitation de la ZAC Ramponneau-Belleville.

Les membres de l'association, qui craignent d'être expulsés à la fin de l'hiver, voudraient s'enraciner dans le quartier de Belleville, proposer une animation socioculturelle afin de s'y fixer. Depuis cet été, en relation avec les éducateurs de l'association Feu vert, ils proposent à des *« enfants difficiles »* de six à dix ans des cours gratuits d'initiation à la peinture, les samedi et mercredi après-midi. *« C'est à la charnière entre la présence artistique et la vie de Belleville*, insiste Irène Quesnay, la vice-présidente. *L'animation du quartier est indispensable si nous voulons être tolérés par la municipalité. »*

H. M.

SEINE-ET-MARNE

SÉNART SANS LE GRAND STADE JOUE SON VA-TOUT

Le gouvernement devrait se pencher dans les semaines qui viennent sur les difficultés de la ville nouvelle, qui espère le maintien de la gare RER

DEUX mois après la décision d'abandonner le site seine-et-marnais au profit de Saint-Denis pour la construction du Grand Stade, les nuages continuent de s'accumuler au-dessus de la ville nouvelle de Sénart. Tandis que le SAN (syndicats d'agglomération nouvelle) réclamait *« réparation »* pour les trois années de travail et les 15 millions de francs dépensés en pure perte (*le Monde* du 21 octobre), différentes voix s'élevaient pour demander la dissolution de la structure intercommunale ou à tout le moins l'arrêt de l'urbanisation.

Le 22 octobre, à l'Assemblée nationale, le député Jean-Claude Mignon (RPR), dont la circonscription s'étend pour partie sur une fraction de la ville nouvelle, interpellait Daniel Hoeffel, ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales : *« Devant ce constat d'échec, ne serait-il pas opportun (...) de provoquer une consultation de la population de la ville nouvelle afin de connaître son sentiment sur une éventuelle dissolution du SAN et un retour à l'autonomie des communes de Sénart ? »*

Dans le même temps, les élus de Sénart apprenaient par la voix du préfet de région, Jean-Claude Aurousseau, l'abandon du projet de barreau sud d'interconnexion des TGV, qui devait donner lieu à la construction d'une gare en appui sur celle du RER programmée pour 1998 (*le Monde* daté 24-25 octobre). Il n'en fallait pas plus pour que Mme Legras, maire de Lieusaint, la principale commune concernée, longtemps hostile au projet de développement prônée par la majorité socialiste de Sénart mais favorable depuis trois ans à l'accueil du stade, fasse à nouveau entendre sa différence.

« Fuite en avant »

« Dès le lendemain de la décision du premier ministre concernant le Grand Stade, rappelle aujourd'hui Christiane Legras (divers droite), *j'ai déploré l'absence de volonté politique des élus. Nous aurions dû démissionner en bloc. Les conditions dans lesquelles se trouve la ville nouvelle sont catastrophiques : la gare RER n'est plus connectée à une gare TGV, le Grand Stade a disparu, l'université est remise en cause. Le projet de centre-ville n'a plus les atouts nécessaires à un développement harmonieux. Nous devons mettre un terme à cette urbanisation en forme de fuite en avant et définir un projet autre que celui des banlieues bétonnées. »*

Jusqu'à présent, Sénart a échappé au béton grâce à un développement essentiellement pavillonnaire, organisé autour des villages anciens ; mais l'absence d'un centre urbain s'est, en revanche, traduit par le déséquilibre persistant de l'habitat et de l'emploi. Pour environ 80 000 habitants, Sénart compte seulement 20 000 emplois, dont près de 5 000 pour la seule entreprise SNECMA, installée sur le site bien avant le lancement de la ville nouvelle. Son déficit économique explique les difficultés financières du SAN, dont la taxe professionnelle constitue la principale ressource. La dette du syndicat s'élève à 1,4 milliard de francs, soit l'équivalent d'une enveloppe de 70 000 francs pour chacun des 20 000 logements construits depuis 1975.

L'absence du Grand Stade n'aura fait que mettre en lumière un échec patent depuis une dizaine d'années. Déjà en 1986, les élus du SAN avaient menacé de mettre un terme à l'urbanisation faute d'engagements de l'Etat. Ceux-ci n'étaient pas venus en dépit d'une mission menée sur le terrain par l'inspection générale des finances. La ville nouvelle court depuis lors après des projets successivement avortés : une hypothétique cité du cinéma conçue par l'américain MCA-Universal, un Festival international des jardins qui n'a, semble-t-il, jamais rencontré d'écho auprès des pouvoirs publics, et un centre commercial décroché de haute lutte quelques semaines avant la chute du gouvernement socialiste, mais après deux révisions à la baisse, de 100 000 à 53 000 puis à 45 000 mètres carrés.

Ce projet, baptisé Francilia, est aujourd'hui en sommeil, tout comme celui de la gare RER, dont la procédure d'enquête publique a été interrompue par la disparition du Grand Stade et l'hostilité de la commune de Lieusaint. Les nouvelles liaisons routières et ferroviaires restent pourtant les seuls atouts de la benjamine des villes nouvelles. Dans un an, le dernier tronçon de l'autoroute A-5 permettra de rallier Paris à Sénart sans feu rouge. Six mois plus tard, la ligne D du RER entrera en service, mettant le Châtelet à trente-cinq minutes du site avec un train toutes les quinze minutes aux heures de pointe. Il ne manquera plus alors que la nouvelle gare pour irriguer définitivement le futur centre-ville.

Espoir de délocalisations

Celle-ci sera sans doute l'enjeu principal du débat interministériel annoncé en octobre par le ministre des sports, Michèle Alliot-Marie, et confirmé par son collègue Daniel Hoeffel, chargé des collectivités locales. Dans l'attente de cette réunion, qu'il avait appelée de ses vœux au lendemain de la décision ministérielle, le président du SAN, Jean-Jacques Fournier (PS), reste serein : *« Je crois savoir que le gouvernement prend notre dossier au sérieux et qu'il a notamment exclu l'hypothèse de l'arrêt de la ville nouvelle. D'une part, à cause des conséquences financières qu'une telle décision entraînerait, d'autre part, en raison du potentiel que constituent nos réserves foncières et les infrastructures qui les accompagnent. »*

Le président du SAN continue donc de croire à l'avenir de son centre-ville : *« Le préfet de région a cédé à la pression des élus de l'Essonne, opposés au barreau sud du TGV. Ce tracé est pourtant une contrainte technique à laquelle la SNCF ne pourra pas échapper. Il faudra donc le réaliser un jour, mais nous sommes réalistes et nous n'en faisons pas une demande prioritaire. En revanche, la gare RER reste notre unique atout pour attirer des investisseurs et démarrer le centre.*

Le gouvernement doit également nous accorder des délocalisations, car dans le contexte actuel on ne peut espérer des bureaux privés. Enfin, j'attends de l'Etat des dispositions financières susceptibles d'alléger le poids de notre dette. »

Sans la Coupe du monde de football ni la nouvelle ligne TGV et alors que la ligne SNCF, appelée à devenir RER, dessert déjà quatre des communes de la ville nouvelle, le gouvernement est-il toujours prêt à réunir avec la région Ile-de-France et la SNCF les 760 millions de francs nécessaires à la construction d'une nouvelle gare ?

Le premier ministre pourrait répondre en deux temps : en se prononçant courant décembre sur la gare, puis en annonçant d'autres mesures dans le cadre d'un CIAT (comité interministériel à l'aménagement du territoire) début 1994.

Roland Puig

SEINE-SAINT-DENIS

LE RAINCY RELANCE SES COMMERCES

Un groupement d'intérêt économique a été créé pour redynamiser la ville

BAIL à céder, local à louer, pas-de-porte à vendre... Au Raincy, le petit commerce se meurt. Dans cette commune de Seine-Saint-Denis de moins de 15 000 âmes, réputée bourgeoise, plus de quarante commerces sur les trois cents recensés ont baissé leur rideau. Pour redynamiser la ville et l'aider à retrouver son animation d'antan, les commerçants ont décidé d'agir.

Conseillés par la chambre de commerce et d'industrie de Paris-Seine-Saint-Denis, ils ont créé un groupement d'intérêt économique (GIE) à capital variable, seule structure juridique à leur avis qui devrait leur permettre d'atteindre leurs objectifs. Ils se sont entourés d'un contrôleur de gestion, d'un commissaire aux comptes, d'un avocat, et se sont choisi comme président un *« battant »*, Gilbert Roblain, le « barbier de la ville ».

Fort de ses soixante-dix premiers adhérents, le tout nouveau GIE s'est fixé de ramener au Raincy une clientèle attirée par les promotions alléchantes et la diversité des produits proposés dans les vastes centres commerciaux alentour, et de convaincre de nouveaux commerçants de venir s'installer pour ranimer ensemble le centre-ville.

Image de marque

Avec ses boutiques fermées, ses locaux désaffectés, l'avenue de la Résistance, la principale artère commerçante, a perdu de ses attraits. Les marchands de couleurs, de bonbons, de fruits et légumes, les épiciers et cafetiers ont peu à peu disparu et le dernier poissonnier vient de baisser son rideau.

Les habitants de la commune baptisée autrefois « le petit Passy de l'Est parisien » le déplorent : *« Aujourd'hui, dans l'avenue, il n'y a plus que des compagnies d'assurance, des agences immobilières et des banques .»* Elles sont huit à avoir pignon sur rue. Certes, reconnaît Gilbert Roblain, il y a une galerie d'art (l'une des rares dans le département), beaucoup de coiffeurs, des magasins d'optique, mais il manque des petits commerces de première nécessité (ils ne sont plus qu'une quarantaine), des cafés avec terrasse et une grande brasserie de luxe. Pour redynamiser la ville, affirme le président du GIE, il faudrait attirer une dizaine de commerces pointus tenus par des professionnels qui connaissent leur métier afin de redonner à la ville, ancien domaine princier de la famille d'Orléans, une certaine image de marque.

Fermement décidés *« à faire bouger la ville »*, les commerçants du tout jeune GIE ont lancé une carte de fidélité et signé une charte s'engageant à offrir aux clients des qualités d'accueil optimales, un rapport qualité-prix irréprochable et une ouverture jusqu'à 20 heures en semaine.

Soutenu par une adjointe au maire, Maryse Portal, qui est en charge depuis 1989 de l'animation de la commune, le GIE souhaite offrir aux Raincéens des festivités de fin d'année comme ils n'en ont pas eu depuis trente ans : illuminations, animations, saltimbanques et tapis rouge sur les trottoirs.

Martine Boulay-Méric

YVELINES

FAVORISER LES PME

L'accès des entreprises locales aux marchés publics va être facilité

LE président du conseil général des Yvelines, Paul-Louis Tenaillon (UDF-CDS), a donné des instructions à ses services et à la commission d'appel d'offres du département afin que les petites et moyennes entreprises touchées par la crise aient plus facilement accès aux marchés publics. Cette initiative concerne essentiellement le secteur du bâtiment et des travaux publics : au seul titre de son budget d'investissement, le département des Yvelines injecte plus de 800 millions de francs dans l'économie locale à travers la construction de routes et de collèges. Il attribue en outre aux communes plus de 400 millions de francs, autant de subventions qui génèrent 1,2 milliard de francs de travaux sur des bâtiments et des équipements communaux.

Depuis plusieurs mois, les adjudications par lots faisant intervenir plusieurs corps de métiers sont donc préférées à la procédure du marché unique généralement enlevé par une entreprise importante qui impose ensuite des conditions draconiennes à ses sous-traitants. *« Nous avons constaté que les grosses entreprises soumissionnent pour se constituer de la trésorerie et pour écrémer la concurrence dans la perspective d'une reprise économique »*, précise Paul-Louis Tenaillon.

La commission d'appel d'offres a aussi incité, par le jeu des dispositions réglementant l'attribution des marchés, à privilégier les entreprises des Yvelines qui rapportent de la taxe professionnelle au budget départemental. En effet, certaines entreprises de province en difficulté tirent les prix au plus bas pour enlever des chantiers en région parisienne. *« Mais elles ne restent pas dans l'enveloppe à cause des frais de déplacement et d'hébergement de leurs ouvriers et déposent leur bilan avant la fin des travaux »*, argumente Paul-Louis Tenaillon, qui affirme que *« le niveau d'investissement du département sera maintenu en dépit d'une baisse de ressources fiscales »*.

Au printemps, les prévisions de recettes engendrées par les droits de mutation sur les propriétés avaient été révisées à la baisse, passant de 600 millions de francs à 570 millions pour l'année 1993. A un mois de la fin de l'exercice budgétaire, le cap des 570 millions de francs vient d'être atteint. *« Si la reprise des transactions immobilières se confirme, nous serons un peu au-dessus »*, espère le président du conseil général.

Pascale Sauvage

VAL-D'OISE

Franconville fait un livre pour ses enfants

Franconville, une ville de 34 000 habitants dans le Val-d'Oise, a la chance d'être entourée par la butte de Cormeilles et la forêt de Montmorency et de posséder 220 hectares d'espaces verts, soit le tiers de sa superficie. Soucieuse de préserver ce patrimoine naturel, la municipalité a décidé de mener des actions d'information et de sensibilisation à destination des enfants.

Dans ce but, elle vient de publier un livre, *le Guide des petits futés* rédigé pour les filles et les garçons de sept à douze ans. Celui-ci aborde, d'une façon attrayante en mêlant des informations générales, des bandes dessinées et des conseils de bricolage, les thèmes de l'eau, des arbres, des déchets, de l'air, de l'énergie et du bruit.

Cet ouvrage sera distribué aux enfants des écoles et des collèges (publics et privés) de Franconville du CP à la cinquième ainsi qu'à chaque bibliothèque des grandes villes de France.

HAUTS-DE-SEINE

Un plan solidarité-sida

Avec 962 cas par million d'habitants, les Hauts-de-Seine enregistrent un taux de contamination par le sida quatre fois plus élevé que la moyenne nationale, hors Ile-de-France. Charles Pasqua, ministre de l'intérieur et président du conseil général des Hauts-de-Seine, a annoncé la création d'un plan solidarité-sida, qui prévoit, sur une durée d'au moins trois ans, le lancement *« d'une action d'urgence et l'application d'une politique globale et cohérente dans le département des Hauts-de-Seine »*.

En copartenariat avec le ministère des affaires sociales, de la ville et de la santé, il s'agira tout d'abord de la mise en place d'un réseau pilote de proximité baptisé « Solidarité la vie » répondant à la demande de prise en charge globale des malades du sida. Le plan prévoit également le lancement d'expériences pilotes, comme la mise en place de réseaux de soins communautaires dans les quartiers défavorisés, ou la création de cellules de réflexion et de lutte contre l'exclusion sociale des séropositifs et des malades. Un observatoire solidarité-sida indiquera, dans les prochaines semaines, les voies à suivre et les domaines qu'il conviendra d'encourager.

CONCOURS

Le Prix du paysage et de l'environnement

Le conseil général de Seine-et-Marne et le CAUE (77) (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) lancent la troisième édition du Prix du paysage et de l'environnement, destiné à récompenser et à promouvoir une ou plusieurs initiatives *« présentant le caractère d'actualité et concourant à la mise en valeur du paysage et de l'environnement »*. L'an dernier, l'établissement public d'aménagement de Marne-la-Vallée et la Compagnie des Sablières de la Seine avaient respectivement obtenu les premier et deuxième prix pour la réalisation de la trame verte du Val-Maubuée et le réaménagement d'une carrière à Barbey.

Le concours est ouvert aux municipalités, associations, établissements scolaires, administrations, entreprises et particuliers domiciliés en Seine-et-Marne.

La remise des prix aura lieu en juin 1994. Le règlement est à retirer au CAUE 77, 27, rue du Marché, 77120, Coulommiers, tél. : 64-03 30-62. Les dossiers devront être déposés aux CAUE avant le 7 janvier 1994, 17 heures.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037

Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11. Microfilms : (1) 40-65-29-33

DÉBAT

ÉCOLES ET COLLECTIVITÉS

par Patrice Obert

QUELLE peut être aujourd'hui la mission des collectivités locales en matière éducative ? Comment peuvent-elles se positionner face à l'éducation nationale ? Quelques années après la décentralisation, au moment où les finances locales connaissent des difficultés, où les banlieues sont touchées par la crise, alors que le chômage frappe les jeunes, la question est d'intérêt public.

Les acteurs de l'éducation sont nombreux : *famille, école, télévision, loisirs*. La collectivité locale donne le cadre de vie et intervient de façon multiple, à l'école, mais aussi auprès des familles, et pendant le temps des loisirs. Si elle occupe une place très importante, l'école n'est pas toute l'éducation. Il y a un temps périscolaire (qui tourne autour de l'école) et un temps extra scolaire (en dehors de l'école).

Aujourd'hui, éduquer signifie deux choses : d'abord donner du sens au quotidien de l'enfant ; intéresser le jeune à ce qu'il fait ; lui donner envie de s'investir parce qu'il sent qu'il s'enrichit. Ensuite l'enraciner pour le libérer, c'est-à-dire lui transmettre des valeurs communes d'identité : la place unique de l'humain, la responsabilité de chacun vis-à-vis des autres, la conjugaison des trois mots de notre devise républicaine Liberté-Egalité-Fraternité. Elles lui permettront de se libérer du poids des appartenances d'origine et le feront échapper à l'égoïsme de clocher.

Confrontées à cet enjeu, les collectivités locales et l'école doivent unir leurs efforts. Il leur faut se répartir les rôles et compléter leurs interventions par un nouveau partenariat. Nouveau car, sous couvert d'un partenariat unanimement proclamé, les collectivités ont mis en place trois types de stratégies. Elles vont de l'autonomie vis-à-vis de l'éducation nationale à l'affrontement avec elle, ou encore à la mise à sa disposition de moyens. Il convient, aujourd'hui, de clarifier les rôles, peut-être sous forme de contrats définissant le rôle des directeurs et des chefs d'établissement.

Satisfaire les souhaits individuels

Transmettre le savoir, épanouir les comportements à travers le sport, l'observation, les tâches manuelles, l'initiation aux arts et aux techniques, intégrer l'enfant dans la société française, reste le domaine de l'école. A partir de là, elle pourra mieux réaliser ses tâches d'orientation, de certification, de sélection qui permettent à une société de répondre aux besoins collectifs tout en essayant de satisfaire les souhaits individuels.

Mais, hors du temps scolaire, l'éducation continue. Pour certains enfants, ce temps-là est synonyme d'enrichissement grâce au milieu familial. Pour d'autres, il peut être temps d'errance. Ce temps-là ne doit pas être celui de l'inégalité. C'est là que les collectivités locales interviennent.

Qui dira la somme des activités imaginées par les communes, les départements et les régions pour aider aux devoirs, favoriser la pratique de la lecture, faire connaître le patrimoine, apprendre les langues, favoriser le sport et la pratique des arts, initier à l'environnement et aux sciences, offrir des loisirs de qualité ?

Bien sûr, les parents, les associations, les entreprises, les églises, les copains *interviennent, sans compter la télé, si présente*. Le nouveau partenariat ne doit pas les exclure. Aux côtés de l'école et de la collectivité, ils ont leur place, une place de choix. Alors la jeunesse aura toutes les raisons d'espérer.

▶ Patrice Obert est membre de l'Association nationale des responsables des services de l'éducation des grandes villes de France.

COURRIER

La Goutte-d'Or au quotidien

Votre description de la rénovation de la Goutte-d'Or (*le Monde* du 5 novembre) m'a laissée rêveuse... Réussite ? Pour les bonnes consciences politiques, sans doute, mais à prendre une partie pour le tout, on risque de favoriser des amalgames. Le *« modèle de reconquête urbaine »* ne concerne que la rénovation immobilière. La vie quotidienne dans ce quartier est loin de s'être améliorée.

Nous ne glissons plus vers le ghetto, nous y sommes. Comment appeler autrement cette multitude de boutiques africaines (coiffeurs afros, marchands de tissus, alimentations diverses) qui ont pris peu à peu le pas sur le commerce traditionnel ? Sans parler du commerce « spontané » qui se fait, par exemple, autour du marché Dejean (métro Château-Rouge), où l'on voit des alignements de femmes vendre sur le trottoir, qui des épis de maïs cuit, qui des légumes, qui des vêtements... Et je ne parle pas de la circulation automobile : stationnement anarchique, camions qui déchargent à n'importe quelle heure, une clientèle qui vient en fin de semaine de toute la région parisienne faire ses courses (riz par sacs de 25 kilos). Un stockage des denrées dans des caves de vieux immeubles, quand ce n'est pas dans de vieilles camionnettes, dans des conditions d'hygiène douteuses, entraînant la prolifération des rats, souris, cafards, etc.

« L'écosystème local », comme vous dites, est-elle une variante de ce que les politiques baptisaient il y a quelques années *« la spécificité du quartier »* ? Les prostituées africaines sont là : les trafiquants sont là ; les ateliers clandestins sont là. La drogue est là. Il suffit d'aller acheter son dentifrice dans n'importe quelle pharmacie de la Goutte d'Or, pour être « doublé » par un ou plusieurs acheteurs de seringues, lesquelles se retrouvent après utilisation abandonnées dans les escaliers des alentours. On construit des écoles, mais la zone d'éducation prioritaire (ZEP) est remise en cause par l'éducation nationale qui supprime des postes. La RATP prévoit le remodelage de la station Barbès, mais à Château-Rouge la moitié des usagers passent sans payer.

Les « vieux » habitants sont attachés à ce quartier, et n'ont pas de problème majeur de sécurité. Mais ils sont excédés par la détérioration des conditions de vie découlant de l'installation de ce nouveau ghetto

Mme A. MAGUER
Paris.

LIVRES

LA NAISSANCE D'UNE VILLE

DE LUTÈCE OPPIDUM A PARIS CAPITALE DE LA FRANCE
de Paul-Marie Duval. Collection « Nouvelle histoire de Paris », Association pour une histoire de Paris inconnue, 403 p., 120 illustrations, 400 F.

EDITÉE par la Ville de Paris depuis le milieu des années 70, « Nouvelle Histoire de Paris » devait compter vingt volumes. Ce n'est pas de trop pour retracer les vingt siècles d'aventures de cette cité exceptionnelle. Mais les premiers tomes mis à la disposition du public en 1975 portaient soit sur des périodes fragmentaires comme le XIIIe siècle, le XVe siècle, la Révolution, le Consulat et le premier Empire, soit sur des thèmes transversaux comme l'urbanisme. Puis les parutions se succédèrent comme les briques d'un édifice monumental.

Une île providentielle

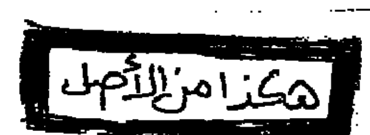
Mais on attendait toujours les fondations. Grâce au travail érudit de Paul-Marie Duval, les voici enfin. Le volume est le dix-septième de la collection. On comprend comment et pourquoi est née entre les bras de la Seine, une ville appelée à un si prodigieux destin. Sept siècles d'une lente émergence entre le campement des pêcheurs néolithiques et la capitale des Francs. Si bien des énigmes demeurent, Paris est tout de même l'une des villes du monde dont les strates archéologiques sont les mieux connues, car les curieux n'ont pas manqué depuis trois siècles.

Mais pourquoi les générations se sont-elles accrochées à ce site malgré tous les malheurs de l'Histoire ? La Seine, aux eaux calmes, pures et poissonneuses, est ici un boulevard est-ouest que vient croiser une route terrestre naturelle nord-sud. Et, pour enjamber le fleuve, une île providentielle est ancrée comme un vaisseau au milieu de l'eau. Les ponts peuvent s'y appuyer et elle reste assez vaste pour servir de refuge en cas de péril.

Dominant le tout d'une trentaine de mètres, la colline Sainte-Geneviève offre un espace encore plus conséquent, bien exposé et protégé au sud et à l'est par le fossé de la Bièvre. Une enclave-refuge dans l'île, une ville ouverte sur la hauteur, c'est sur ce binôme que les Gallo-Romains vont établir Lutèce, carrefour fluvio-terrestre au microclimat agréable, au sous-sol riche en matériaux de construction et dont les alentours sont assez dégagés pour permettre de vastes extensions ultérieures.

Les plans illustrant l'ouvrage montrent bien que cette ville-là préfigurait une capitale avec ses trois établissements de bain alimentés par un aqueduc de 16 kilomètres, son théâtre, son amphithéâtre de dimension régionale, sa basilique, son forum, ses deux grands cimetières et ses artères pavées. D'ailleurs les trois empereurs qui y séjourneront – Julien, Valentinien et Gratien – en ont gardé le meilleur souvenir. Et il n'est pas tellement surprenant qu'au VIe siècle les Francs décident d'en faire la capitale de leur royaume. Le destin de Paris était dès lors scellé pour quinze siècles.

Marc Ambroise-Rendu



L'HÉBERGEMENT DES PERSONNES AGÉES

Face au vieillissement de la population et à la dépendance qu'il entraîne les équipements sont souvent inadaptés et les financements problématiques

« OBSERVATION » et « coordination » s'annoncent comme les mots-clés des années 90 dans le domaine de l'action sociale, notamment le secteur des personnes âgées. Et pour cause ! Après avoir brusquement réalisé qu'elle vieillissait, la France s'est engouffrée, il y a une vingtaine d'années, dans une politique d'investissements tous azimuts de résidences diverses pour retraités et d'aide à domicile. Aujourd'hui, elle réalise qu'elle possède un système certes sophistiqué mais pas toujours adapté à la demande, et en plus, d'une grande complexité financière.

C'est avec le phénomène d'urbanisation, et donc de désertification des campagnes et d'éclatement des familles, que la France a commencé à s'interroger sérieusement, à la fin des années 60, sur l'avenir de ses vieux. La réponse fut alors de construire des foyers-logements offrant un minimum de confort et de sécurité. Considérés comme des domiciles de substitution, ils s'adressaient à une population de retraités encore valides.

L'augmentation régulière de l'espérance de vie (elle est passée de 68,4 à 73 ans pour les hommes et de 75,9 à 81 ans pour les femmes ces vingt dernières années), et la prévision du vieillissement des enfants du « baby boom » ont incité tant le secteur non lucratif que le secteur privé à ouvrir ici et là des établissements. D'abord modestes ceux-ci se firent de plus en plus luxueux car les retraites plus conséquentes laissaient espérer des gains importants. A tant de « vieux », il fallait tant de lits. Durant les années 70 se multiplièrent les clubs pour personnes âgées puis, progressivement, des services d'aide à domicile. Ce fut aussi le début des politiques d'aménagement des habitats et de transformation de ces hospices qui étaient devenus de véritables mouroirs.

Les années 80 furent celles des chocs. Choc de la découverte de l'inadaptation de l'offre et de la demande, choc des chiffres et de la complexité des montages financiers. Contrairement à ce qu'ils espéraient, les responsables des établissements ne virent pas affluer les jeunes retraités. En réalité, la maison de retraite n'est envisagée que lorsque le maintien à la maison devient impossible. Or très peu bénéficiaient de structures médicalisées. Il fallut s'adapter pour éviter que les pensionnaires ne soient transportés d'un établissement à l'autre en fonction de leur état de santé. Parallèlement, le développement des services de maintien à domicile se développa et contribua à retarder l'entrée des anciens dans les établissements.

Les enquêtes et les sondages demandés sur le sujet montrent que plus des trois quarts des plus de soixante ans préfèrent rester chez eux. En cas de difficultés, ils optent pour des structures médicalisées, et les petites structures, installées dans leur quartier, leurs conviennent mieux, à eux et à leur famille. Depuis une dizaine d'années, on assiste donc à une course à la médicalisation et à la création de petites structures, spécialisées ou non, comme des établissements d'accueil de jour, d'hébergement temporaire, des regroupements d'appartements, des « cantous », ces petites unités qui fonctionnent sur un mode familial.

A la fin des années 80, sous la pression de la crise économique,



apparurent les effets pervers, en matière financière, de ce système. Ainsi, les sources de financement des établissements diffèrent selon le secteur auquel ils appartiennent : sanitaire ou social. Mais il arrive de plus en plus fréquemment, notamment dans les maisons de retraite bénéficiant de sections de cure médicale, qu'ils dépendent des deux à la fois : du social pour l'hébergement, du sanitaire pour les soins.

La prise en charge de la personne se fait le plus souvent sur la base de forfaits. Or, complication supplémentaire, ceux-ci ne dépendent pas de l'état de santé de la personne mais du statut juridique de l'établissement dans lequel elle se trouve. Les services à domicile peuvent être organisés par la commune, le département, des associations, un hôpital etc. et être payés par la personne elle-même, par une assurance, une mutuelle, ou grâce à l'aide sociale ou encore, selon le degré de dépendance de la personne, par l'allocation compensatrice.

Le fonctionnement de cette allocation compensatrice fait lui ausssi l'objet d'une polémique de la part des présidents de conseils généraux responsables, depuis la décentralisation, de grands pans de l'action sociale dans les départements. Cette allocation peut être allouée à tout handicapé de plus de seize ans ne bénéficiant pas ou plus du dispositif en faveur de l'enfance handicapée. Elle est soumise à des conditions de degré d'invalidité, de conditions d'utilisation et de ressources et elle ne dépend pas du mode d'hébergement de la personne. Longtemps ignorée, cette allocation est de plus en plus demandée par les personnes âgées dépendantes et pèse très lourd dans le budget des départements. Elle est passée de 5,9 milliards en 1989 à 7,9 milliards en 1992 dont 3 milliards pour les personnes âgées en 1989 et 4,3 milliards en 1992.

Plusieurs points irritent les présidents de conseils généraux : son mode d'attribution par les COTOREP (commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel) dans lesquels les conseils généraux n'ont qu'un seul représentant et le fait que cette allocation ne soit récupérable ni auprès des enfants, en fonction des revenus, ni sur la succession. Actuellement, et malgré de nombreux procès qui les opposent aux candidats à cette allocation, les départements la versent plus ou moins facilement.

Deux rapports, publiés en 1991, l'un émanant du Conseil d'Etat, l'autre de la commission des affaires culturelles familiales et sociales de l'Assemblée, ont relevé cette cacophonie qui règne dans l'action sociale et tenté de faire des propositions pour élaborer une politique cohérente liée à la solvabilité des départements. Un projet de loi a été présenté au Parlement par le gouvernement Bérégovoy en décembre 1992 mais il n'a pas été voté. Après avoir promis un texte pour l'automne, Simone Veil, ministre des affaires sociales, en a repoussé la discussion au printemps prochain. Tant d'hésitations dénotent un profond désarroi dû essentiellement aux difficultés budgétaires que connaît actuellement la France, mais aussi à une très mauvaise connaissance des besoins actuels et futurs.

15 % en Ile-de-France, plus de 25 % dans la Creuse : le pourcentage des plus de soixante ans pèse différemment sur les départements

— Les seules certitudes concernent le vieillissement de la population. Actuellement, la France compte 56,7 millions d'habitants dont environ 8 millions de plus de soixante-cinq ans. Une toute récente étude montre que, de 1981 à 1991, l'espérance de vie sans incapacité a augmenté de près de trois ans. Cependant, le nombre des personnes âgées ne peut que croître et donc celui des personnes dépendantes. Une perspective qui incite à prendre des mesures rapidement. Surtout quand on sait que cette population âgée est fort inégalement répartie et pèse différemment sur les départements. Si le pourcentage des plus de soixante ans n'atteint pas les 15 % en Ile-de-France, il dépasse les 25 % dans la Creuse, la Corrèze, l'Aveyron, l'Ariège par exemple.

Voilà des années que les circulaires se succèdent pour inciter à la coordination de l'action sociale et à l'établissement de schémas. Le résultat est décevant. Comme l'explique Marie-Jo Guisset, responsable du secteur des personnes âgées à la Fondation de France, *« après la décentralisation, les départements se sont lancés dans la planification en s'en tenant à des données quantitatives. Nombreux sont ceux qui, aujourd'hui, mesurent l'ampleur de l'échec d'une telle pratique. Quelques-uns ont enfin compris qu'ils ne sont pas les seuls acteurs de la politique sociale locale. Qu'il faut aussi tenir compte des services de l'Etat, des caisses de l'assurance maladie, des allocations familiales, des associations, des personnes âgées elles-mêmes, etc. »*.

L'ODAS (Observatoire de l'action sociale décentralisée) a récemment cherché à savoir combien de départements se sont lancés dans l'élaboration de schémas gérontologiques et comment ils s'y sont pris au regard de cinq critères : délibération de l'assemblée départementale ; coordination ; utilisation administrative ; dispositif de concertation ; consultation de sources d'informations (banques de données, administrations etc.) ; et l'étude d'au moins dix-sept dossiers concernant notamment la démographie, la situation sociale des personnes âgées, l'hébergement individuel, collectif... Soixante-trois départements ont répondu, quarante-trois ont dit avoir un schéma mais seulement cinq ont observé tous les critères : les Côtes-d'Armor, l'Indre-et-Loire, la Meurthe-et-Moselle, la Vendée et la Haute-Vienne.

Une autre étude réalisée pour l'ODAS, mais cette fois auprès des communes de plus de 50 000 habitants, confirme les faiblesses de la concertation et donc de la coordination : 31 % seulement des communes qui ont répondu déclarent avoir participé à la planification et à la réalisation du schéma départemental sanitaire et social. Pourquoi cela ? Les réponses, multiples, tiennent à la personnalité du président du conseil général, à la compétence de ses services... Une planification concertée ne s'improvise pas. Elle en effraie certains : ceux qui craignent de « se voir récupérés politiquement » et ceux qui redoutent d'ouvrir la porte aux dépenses en faisant apparaître les manques.

Pourtant, comme le souligne Jean-Louis Sanchez, directeur de l'ODAS, il faut que cessent des aberrations comme la création d'établissements pour personnes âgées dans des quartiers isolés quand on sait que les anciens souhaitent avant tout voir des gens, ou savoir qu'ils ont la possibilité d'aller à leur rencontre. Il faudrait aussi que, dans certains endroits, les services d'aide à domicile arrêtent de se faire concurrence alors que, 3 kilomètres plus loin, il n'en existe pas. *« La concertation donne plus de poids aux décisions*, estime Marie-Jo Guisset. *Elle ouvre la porte à une bonne coordination, indispensable en ces temps de crise. En France, aujourd'hui, il n'y a plus de services nouveaux à inventer mais il faut faire fonctionner les institutions entre elles. »*

Christiane Chombeau

Capacité d'accueil des établissements d'hébergement pour personnes âgées

Type d'établissement	Capacité au 31.12.1990
• Logements-foyers	142 500
• Maisons de retraite dont	352 700
– publiques	211 650
– privées	141 050
• « Longs séjours »	69 000
• Autres	8 000

Source SESI (ministère des affaires sociales).

Répartition des personnes âgées de chaque niveau de dépendance par type de résidence (en %)

Dépendance	Nulle, Faible, moyenne	Forte	Très forte	Extrême	Ensemble
Domicile privé	93,2	70,1	61,8	44,1	85,9
Hébergement collectif	6,8	29,9	38,2	55,9	14,1
Total	100	100	100	100	100

Des entretiens pour harmoniser les politiques

« Mieux observer pour mieux décider », tel est le thème des entretiens de l'Observatoire national de l'action sociale décentralisée (ODAS) organisés mardi 14 et mercredi 15 décembre à la Cité universitaire internationale de Paris.

L'observation dans le domaine social est petit à petit reconnue comme une priorité. Elle permet de mieux cerner les besoins, de faciliter l'évaluation, d'optimiser les politiques locales. Des initiatives diverses, d'origines multiples (départementale, locale...) fleurissent sur le territoire français, mais de façon disparate, parfois sans échange de savoirs. Ces entretiens devraient permettre de jeter les bases d'une harmonisation de l'observation au niveau des départements, et de fournir des données comparables nationalement.

Association de loi de 1901, l'ODAS a été créé en juin 1990 par son directeur, un homme d'origine universitaire, Jean-Louis Sanchez. L'association a pour objet de recenser et d'actualiser les données de l'action sociale et d'analyser les actions d'adaptation. Elle rassemble des responsables de collectivités locales, des services de l'Etat ou des départements et plus généralement des institutions publiques ou privées impliquées dans l'action sociale. Ses ressources proviennent des cotisations des adhérents, du produit de ses activités et de participations diverses publiques et privées.

Les entretiens organisés à Paris doivent rassembler des élus, des responsables de services ou d'associations, du secteur public ou privé. Ils seront ouverts mardi 14 décembre à 9 h 30 par le président actuel, Alain Carignon, ministre de la communication, président du Conseil général de l'Isère, maire de Grenoble. A 10 h 00, André Santini, maire d'Issy-les-Moulineaux, Thierry Chandernagor, président du conseil général de la Creuse, et Pierre-Rémy Houssin, président du conseil général de la Charente, interviendront pour préciser les finalités d'une démarche d'observation. Le reste de la journée étant consacré au travail en ateliers. Christian Proust, vice-président de l'ODAS, président du conseil général du Territoire-de-Belfort, ouvrira à 9 heures la journée du mercredi. Après une présentation des travaux des ateliers, Henri Nogues, universitaire, animera une table ronde organisée avec des techniciens de l'action sociale pour se mettre d'accord sur des recommandations.

Des élus participeront l'après-midi à une table ronde, animée par Serge Bolloch du *Monde*, sur la mobilisation des acteurs locaux en période de crise économique. La synthèse générale de ces journées sera faite par René Lenoir, ancien ministre, président de l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (UNIOPSS).

▶ **Renseignements : ODAS, 13, boulevard Saint-Michel, 75015 Paris. Tél : (16-1) 44-07-02-52.**

GRAND SUD

Développement des énergies renouvelables

Le Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées et la Catalogne ont obtenu ensemble 230 000 écus (environ 1,4 million de francs) de financements européens Altener. Ce programme encourage la promotion des énergies nouvelles. La subvention communautaire représente la moitié du budget prévu par les trois régions dans ce domaine. En Lozère et dans les Cévennes, par exemple, des maisons isolées ont été dotées d'éoliennes suffisantes pour répondre aux besoins en électricite de leurs habitants. Le département de l'Aude investit à son tour dans cette technologie. Comparées au raccordement systématique au réseau EDF, il semble que ces expériences permettent aux collectivités de realiser des économies. Elles s'accompagnent d'un système de suivi à distance, assurant une intervention rapide en cas de panne.
Toujours en Languedoc-Roussillon, l'energie solaire progresse. De plus en plus de phares, de relais de télécommunications, de bornes d'appel d'autouroute, l'utilisent. L'étude d'un plan interrégional de développement de ces secteurs sera coordonnée par un institut de Barcelone.

LIMOUSIN

Conflit pour une rocade

Saisi par deux associations écologistes hostiles au projet, le tribunal administratif de Limoges a annulé l'arrêté préfectoral d'utilité publique de la voie rapide de contournement de Limoges par le nord-ouest. Cette voie, longue d'une dizaine de kilomètres, doit relier l'autoroute nord-sud A20 à la future voie rapide Limoges-Angoulême et permettre un accès rapide à l'aéroport. La Fédération limousine d'étude et de protection de la nature (FLEPNA) et l'association L'Aurenzelle estiment qu'il ne faut pas mêler le trafic routier international (qui devrait selon elles être dévié plus au nord) et le trafic local.
Le tribunal administratif leur a donné raison en estimant que l'étude d'impact est insuffisante sur le bruit, la pollution, l'importance du trafic, l'absence d'estimations chiffrées et les dépenses nécessaires au projet. Le conseil général de la Haute-Vienne, maître d'ouvrage, va revoir sa copie pour *« tenir compte des observations du tribunal »*, le retard pris ne devrait pas excéder huit mois.

RHÔNE-ALPES

Coopération documentaire entre Lyon et Saint-Etienne

A l'occasion d'une charte de coopération signée entre Lyon et Saint-Etienne, les bibliothèques municipales des deux villes viennent d'engager une coopération documentaire. Le catalogue de chacune d'entre elles peut être consulté à distance par liaison informatique. Cette convention s'appuie sur un partage des compétences. Alors que la bibliothèque du Musée d'art moderne de Saint-Etienne met à la disposition de la ville de Lyon ses dossiers d'artistes, cette dernière ouvre aux Stéphanois ses notices vidéogrammes. Les deux institutions culturelles participent ainsi, selon Patrick Bazin, directeur de la Bibliothèque municipale de Lyon, à *« une transmission efficace et harmonieusement répartie du savoir »*.
Ce réseau documentaire bénéficie de l'expérience acquise depuis deux ans par une vingtaine de bibliothèques stéphanoises, municipales et universitaires, qui ont établi deux cent cinquante mille fiches, consultables à partir de terminaux. Au-delà de cette coopération, la Bibliothèque municipale de Saint-Etienne ambitionne de devenir un des pôles associés à la Bibliothèque de France.





DUNKERQUE

Les corsaires lorgnent des parts de marché

COMME le littoral, modelé dans le sable par le vent, les courants et les vagues, la ville de Dunkerque s'est bâtie et rebâtie dans les ressacs d'une histoire tumultueuse. Flamande, espagnole, anglaise, française mais d'abord et toujours dunkerquoise. Assiégée une trentaine de fois en mille ans, incendiée, mise à sac, bombardée en 1915, détruite à 95 % dès le début de la seconde guerre mondiale, Dunkerque, *« l'église des sables »*, le village de pêcheurs, le repaire de corsaires, la cité fortifiée, le havre militaire de Vauban, n'a conservé que de rares vestiges de son passé. Le présent ne l'a pas davantage épargnée en remettant en cause sa plus récente vocation de place industrielle et sa renommée portuaire. Reste, associée à celle de Jean Bart, son héros, l'image d'un grand port, situé à l'extrémité nord-ouest d'un territoire dont on prétendait, il n'y a pas si longtemps, qu'il se prolongeait au sud jusqu'à Tamanrasset.

La réalité est autrement plus complexe et ne se laisse pas réduire à quelques symboles et, moins encore, à une peau de chagrin. Ce serait sans compter avec les Dunkerquois et leur capacité à reconstruire une ville qui, régulièrement, fut à refaire. D'une certaine manière, ils se retrouvent une fois de plus dans ce cas de figure. Non que leur ville ait été détruite mais, plutôt, parce qu'elle garderait quelque chose d'inachevé, parce qu'elle n'aurait ni l'apparence ni la fonction de centre urbain d'une agglomération de deux cent mille habitants, parce qu'elle ne serait pas à la mesure de l'importance de son port. Ou, simplement, parce que se pose, en période de crise, la question de son avenir.

Certains n'hésitent pas à affirmer que Dunkerque a conservé la mentalité d'une bourgade de trente mille âmes, plus repliée sur elle-même que tournée vers le large. La fusion avec les communes de Malo-les-Bains, Rosendael et Petite-Synthe a porté la population à soixante-dix mille habitants sans effacer l'esprit de clocher des partenaires. Et la création d'une communauté urbaine qui rassemble dix-huit communes sous l'égide d'Albert Denvers, personnalité politique influente, maire de Gravelines et député socialiste du Nord pendant une trentaine d'années, n'a pas relancé la restructuration du centre urbain, si l'on excepte l'étrange vaisseau-cathédrale du bassin du Commerce, où siège l'institution.

A la Libération, la ville dévastée a été reconstruite lentement, selon les critères et avec les moyens de l'époque ; les immeubles de brique aux toits plats, sagement alignés, de larges avenues ouvertes à tous les vents, des places sans identité, ont remplacé l'architecture flamande et le réseau des ruelles autour du port. *« Des toits plats, vous rendez-vous compte ! »*, s'étonne encore le maire, Michel Delebarre. *« Le charme de Dunkerque est ailleurs*, explique en souriant Emmanuel Dewees (RPR), député. *Il est d'abord dans la qualité de relation des habitants. »* Opinion largement partagée : selon un sondage effectué fin octobre pour *la Voix du Nord*, 78 % des personnes interrogées se sentent bien dans leur ville, même s'ils sont nombreux (59 %) à se plaindre de la fiscalité locale, ou, plus encore (61 %), du nouveau plan de stationnement. Les Dunkerquois savent que leur ville n'est pas spontanément attractive mais ils aiment bien rappeler, comme le fait Georges Dairin, président de la chambre de commerce et d'industrie, que si on y arrive en pleurant, on en repart en pleurant, tant est fort le regret de la quitter.

L'orgueil de la cité, qui n'est pas mince, se flattait de l'activité de son port, de la réputation de ses chantiers de construction navale, de l'implantation de la sidérurgie sur l'eau avec Usinor. C'était au temps de la décennie glorieuse (1965-1975), quand douze mille emplois avaient été créés. Le commerce était florissant, Dunkerque, comme toujours, n'acceptait de dialoguer qu'avec Paris.

Depuis 1965, la ville était administrée à l'ancienne par Claude Prouvoyeur, sénateur modéré (CNI), proche de ses administrés, grand praticien du clientélisme, dans la tradition de la droite populiste, selon son successeur, Michel Delebarre, qui prit la mairie en 1989, à la tête d'une liste allant des communistes jusqu'au centre, écologistes compris. Sans doute le besoin d'un changement était-il ressenti, mais il n'était pas indifférent aussi que le nouveau maire fût un ministre puissant, ayant en charge l'équipement, le logement, les transports et la mer, quitte à lui reprocher ensuite son absence et sa gestion technocratique.

C'est que la crise avait touché la ville, réduisant l'activité de la sidérurgie et, surtout, entraînant la fermeture en 1987 des chantiers navals, décision ressentie comme un traumatisme par la population, car elle condamnait à la fois un savoir-faire et un motif de fierté. Douze mille emplois industriels devaient ainsi disparaître en quinze ans. Le port, qui avait été agrandi à la mesure des ambitions passées et retombées, n'allait pas mieux. Son mode de fonctionnement, ses coûts et ses troubles sociaux le plaçaient en mauvaise posture sur *« le marché le plus disputé du monde, 250 km de rivage de l'Europe du Nord où il faut affronter la concurrence »*, souligne Jean-Marie Caulier, président du conseil d'administration du port autonome. En dix ans, de 1982 à 1992, le tonnage des marchandises diverses avait baissé de moitié.

A l'automne 1990, la grève des dockers avait duré trente-trois jours. Selon Jean-Marie Caulier, la réflexion sur la réforme portuaire, qui devait changer le statut et les méthodes de travail des dockers est partie de là. Elle fut mise en œuvre par Michel Delebarre et Jean-Yves Le Driant, secrétaire d'Etat à la mer, et largement approuvée par le Parlement. Il restait à l'appliquer sur le terrain, face à l'opposition de la CGT. Dunkerque allait alors se distinguer par un conflit décisif à l'intérieur du syndicat des dockers, portant sur l'acceptation de la réforme et, au-delà, sur la vision de l'avenir du port. Sous l'égide d'un jeune syndicaliste, Bernard Gouvart, le parti de la réforme l'emporta, au prix d'une dissidence qui, aujourd'hui, rafle la presque-totalité des adhésions sur les six cents dockers. Scissionnistes majoritaires et minoritaires orthodoxes se disputent le sigle CGT, tandis que les premiers continuent de progresser aux élections professionnelles et que Bernard Gouvart, adjoint au maire de Cappelle-la-Grande, est exclu du Parti communiste,... sans l'être tout à fait.

« Nous avons la volonté de tenir les engagements vis-à-vis des clients du port et nous les tenons », dit-il, en rappelant que depuis seize mois il n'y a pas eu de grève à Dunkerque, malgré d'âpres négociations (et des succès) avec les patrons. Ce qui n'empêche pas Bernard Gouvart de s'indigner de l'abandon de la construction navale, de reprocher aux pouvoirs publics de ne pas être allés au bout de la réforme portuaire qui prévoyait des investissements sur les quais et terminaux et la révision des règles de la domanialité maritime, afin de favoriser les implantations d'entreprises. Ce qui ne lui interdit pas de contester des filières de formation qu'il assimile à des voies de garage, de réclamer une école pour apprentis dockers rémunérés, de souligner le surendettement des collectivités, et de mettre dans le même sac les clans politiques locaux enfermés dans leurs querelles.

De son côté, Jean-Marie Caulier constate avec satisfaction que le trafic remonte et que les chargeurs reviennent. Avec 40 millions de tonnes, Dunkerque est au troisième rang des ports français et, *« si on excepte le pétrole, au niveau de Marseille et du Havre »*. La véritable concurrence se situe en mer du Nord, où l'objectif est de reprendre au moins un tiers du tonnage en marchandises diverses imputable à la France. *« Nous ne sommes qu'au début de cette reconquête »*, assure-t-il avec optimisme, parce que Dunkerque dispose de nombreux atouts, avec sa qualité de service, sa fiabilité retrouvée, ses accès ferroviaires et autoroutiers. *« Le port redevient un gisement de création d'emplois »*, assure-t-il.

L'énergie électrique de la centrale de Gravelines est un attrait supplémentaire pour les investisseurs. Une quarantaine d'entreprises se sont déjà implantées

Cet optimisme raisonné et volontariste, on le retrouve chez Christian Fraud, directeur de l'agence de développement industriel Dunkerque promotion, qui regroupe l'ensemble des collectivités locales, des organismes économiques et des grandes entreprises, comme chez le président de la CCI. Dunkerque promotion s'efforce de donner une cohérence au développement industriel et de trouver des investisseurs. C'est ainsi qu'une quarantaine d'entreprises se sont implantées, parmi lesquelles Pechiney, Coca-Cola, American Can, Euro-Aspartame, le groupe suédois Astra. L'installation de l'usine d'aluminium de Pechiney, par exemple, doit beaucoup, outre les équipements portuaires pour le minerai, les terrains et autres avantages, à l'offre d'énergie électrique, elle-même liée à la construction récente de la centrale nucléaire de Gravelines.

A la CCI, Georges Dairin s'affirme *« plein d'espoir »* car, souligne-t-il, après avoir mentionné la bonne tenue de la réparation navale, *« Dunkerque est le port français qui réussit le mieux parce qu'il a fait sa révolution culturelle. »* Comme d'autres, il fait confiance à la combativité et au tempérament de corsaire de ses concitoyens, qui mettent, paraît-il, autant d'énergie à leurs goûts festifs et au fameux carnaval. Jean-Marie Caulier, Georges Dairin, Christian Fraud, ou Michel Delebarre sont d'accord sur deux points. Sur le sentiment que l'ouverture du tunnel sous la Manche, à vingt minutes de là, loin de desservir le trafic Transmanche du port (plus de 7 millions de tonnes et près de deux millions de passagers) sera profitable à terme. Et sur la volonté de resserrer les liens et les échanges avec la région et la métropole lilloise. C'est dans cette perspective de complémentarité que s'organise l'université du Littoral, à partir d'anciennes antennes, de celle de Lille, à Boulogne, Calais et Dunkerque. Jean Bourgain, chargé de mission auprès d'Alain Dubrulle, président de l'université du Littoral, explique qu'il faut donner sa cohérence propre et ses spécificités à un ensemble multipolaire et pluridisciplinaire. Ces identités s'ébauchent, tant pour la recherche que pour les enseignements, dans les champs d'études qu'offrent l'environnement, la mer du Nord, le littoral et les sociétés humaines qui le peuplent.

Dunkerque se spécialise dans l'environnement industriel et les sciences humaines. L'enseignement supérieur accueille 3 600 étudiants pour une population où les moins de vingt-cinq ans représentent 46 % et où le chômage est remonté à 16 %.

Le nouvel ensemble universitaire, audacieuse architecture mariée à un vieux bâtiment, a trouvé naturellement sa place dans l'ancien port, à la Citadelle, derrière le musée portuaire, et on ne s'étonnera pas que le théâtre, siège du centre de développement culturel, ait pris le beau nom de Bateau feu. Son directeur, Jean-Paul Noël, explique que le travail de création est d'abord axé sur la danse contemporaine, qui était déjà bien implantée, sur la musique, elle aussi présente, et, enfin, sur le théâtre, pratiquement absent jusque-là. Pour devenir *« l'élément structurant et fédérateur de la politique culturelle sur l'agglomération »*, ce à quoi il aspire, Le Bateau feu a besoin de davantage de moyens financiers, qu'il espère obtenir notamment de la communauté urbaine.

La question des moyens se pose pour d'autres projets, avec la baisse des ressources des collectivités locales *« J'ai perdu 80 millions en quatre ans »*, indique Michel Delebarre. Elle se pose, en particulier, pour celui de la prolongation du centre urbain autour de ces pièces d'eau qu'offrent les bassins désaffectés de l'ancien port. Neptune est le projet du maire, toujours décidé *« à faire bouger la ville »*. Son challenger désigné, Emmanuel Dewees, en conteste la conception en ce qu'elle fait la part trop belle aux infrastructures publiques, alors qu'il lui paraîtrait plus opportun de privilégier les activités à caractère commercial et touristique et le logement, afin de densifier le centre-ville.

En réalité, dans la ville corsaire où l'on mise d'abord sur les hommes, la véritable confrontation se situe à ce niveau. Michel Delebarre a été affaibli par son échec aux législatives de 1993, alors qu'il avait bien réussi en 1988 et qu'il avait ensuite conquis la mairie. Selon le récent sondage de *la Voix du Nord*, il ne recueille que 49 % de bonnes opinions dans sa ville. Rien d'étonnant pour Emmanuel Dewees, car, estime-t-il, ses méthodes de gouvernement ont heurté la population. *« Sa vocation n'est pas d'être maire, il a d'autres centres d'intérêt auxquels il reviendra toujours »*, assure-t-il, alors que lui ne se reconnaît pas d'autre vocation que municipale. *« Avec la ville, je me place sur le terrain affectif, c'est comme un mariage : elle voudra de moi ou non et j'en tirerai les conséquences »*, confie-t-il. A l'autre bord, Michel Delebarre rappelle que, désormais, il est maire à plein temps, qu'il a refusé d'autres responsabilités nationales dans son parti : *« Je suis là*, dit-il. *Je fais du terrain, la ville, je m'en occupe. Ils ont voulu m'avoir, ils m'ont ! »* L'équipage dunkerquois aura à se prononcer le moment venu : quel capitaine et pour quel cap ?

de notre envoyé spécial
André Laurens

Prochain article : **CHERBOURG**

Ouvert le dimanche

Un port digne de ce nom, véritablement ouvert sur le monde, n'a pas de frontières. En revanche, il a des concurrents qui, pour Dunkerque, ne se situent pas en face, en Angleterre, où il n'y a plus de ports, mais sur le même littoral, en Belgique et aux Pays-Bas. Il serait présomptueux de se mesurer avec ce géant qu'est Rotterdam, mais plutôt Anvers, ou Zeebrugge, où la Belgique a tant investi. Les parts de marché à prendre ou à reprendre sont là.

Aussi, à Dunkerque, évalue-t-on les qualités et les défauts des ports voisins. On sait que le réseau français de liaisons fluviales est moins bon, mais on constate que les Belges ont *« bloqué »* leur autoroute côtière à quelques kilomètres de la frontière, comme s'ils ne tenaient pas à ouvrir le trafic.

Cependant, les Dunkerquois, lorsqu'ils ne font pas carnaval, lorsqu'ils ne sacrifient pas à la tradition conviviale des repas de famille du dimanche, lorsqu'ils ne vont pas se promener sur leur propre digue, ou faire du cyclisme dans la campagne plate (mais ventée), lorsqu'ils abandonnent la plage populaire de Malo envahie par ceux de l'intérieur, passent la frontière pour aller boire un café à De Panne. Certains dimanches, on y retrouve tout Dunkerque sur le front de mer. Le dépaysement proche et rapide tient surtout au fait que le commerce belge ouvre largement ses portes ce jour-là. Il y a aussi un autre attrait en Belgique : les jeunes et les moins jeunes, dans une population flamande qui aime danser, trouvent de l'autre côté de la frontière les lieux de distraction qui font défaut du côté français, ce qui pose la question de prévoir où, comme dit le maire, directement instruit par sa fille sur ce point, on pourrait s'amuser et *« s'éclater »* à Dunkerque ?

A. L.

